

## **Les médecins / par Alfred Franklin.**

### **Contributors**

Franklin, Alfred, 1830-1917.  
Augustus Long Health Sciences Library

### **Publication/Creation**

Paris : Plon, 1892.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/mur6pq6s>

### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by the Augustus C. Long Health Sciences Library at Columbia University and Columbia University Libraries/Information Services, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the the Augustus C. Long Health Sciences Library at Columbia University and Columbia University. where the originals may be consulted.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

DUPLICATE



HX00010570

R504

F85

Columbia University  
in the City of New York

College of Physicians and Surgeons

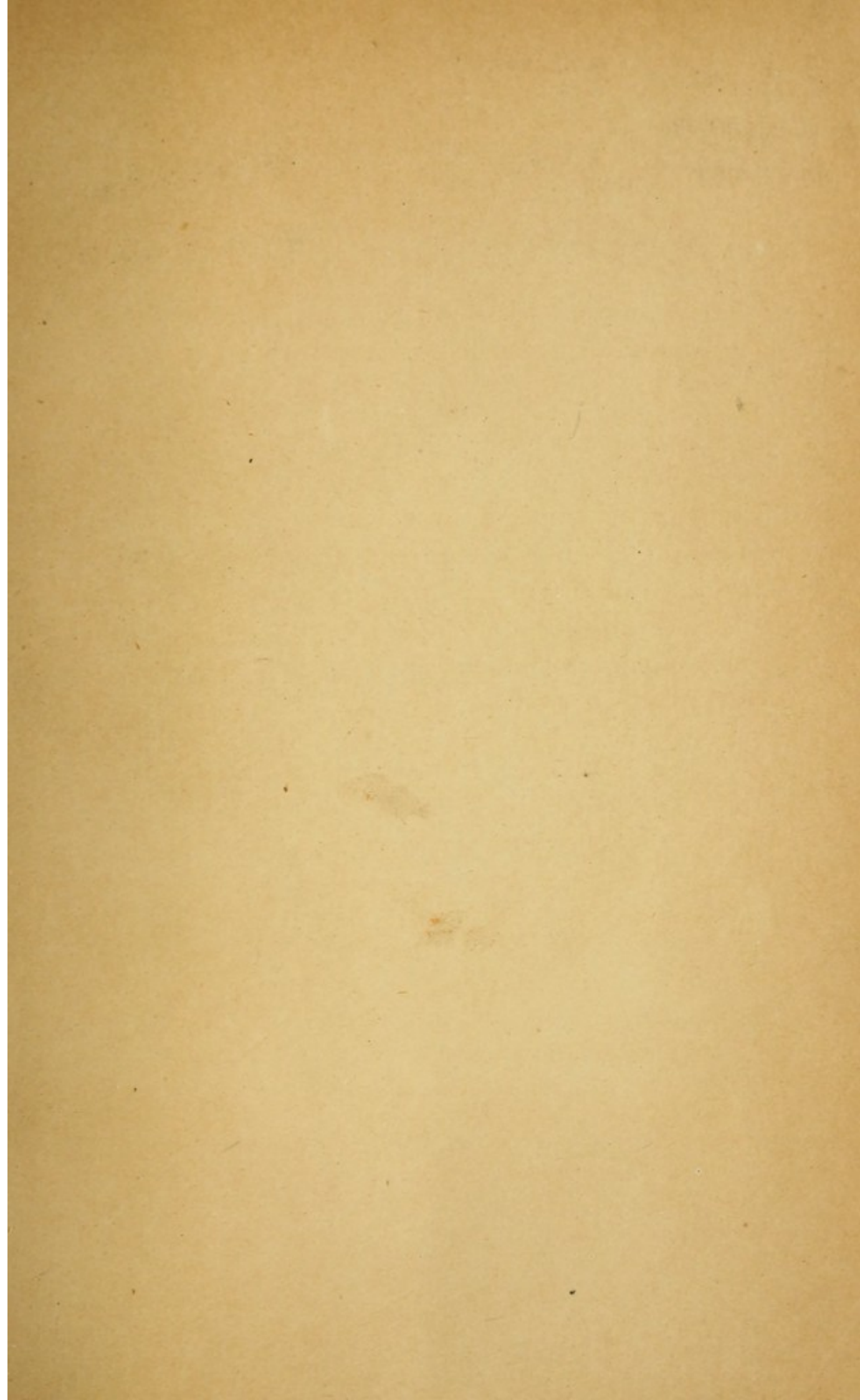



Reference Library

682









Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
Open Knowledge Commons

**LA VIE PRIVÉE**

**D'AUTREFOIS**



L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1892.

## LA VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS

VOLUMES PARUS :

Les soins de toilette. Le savoir-vivre.....	1 vol.
L'annonce et la réclame. Les cris de Paris..	1 vol.
La cuisine.....	1 vol.
La mesure du temps : clepsydes, horloges, montres, pendules, calendrier.....	1 vol.
Comment on devenait patron : histoire des corporations ouvrières.....	1 vol.
Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques.)	
Les repas. La civilité de la table.....	1 vol.
L'hygiène : état des rues, égouts, voiries, fosses d'aisances, épidémies, cimetières....	1 vol.
Variétés gastronomiques : la salle à manger et le couvert. L'heure des repas. Jeûnes et abstinences. Louis XIV à table. Les cure-dents.....	1 vol.
Les médicaments.....	1 vol.
Écoles et collèges : l'instruction primaire, l'instruction secondaire et la corporation des écrivains.....	1 vol.

COLUMBIA  
UNIVERSITY  
LIBRARY

# LA VIE PRIVÉE

D'AUTREFOIS

---

ARTS ET MÉTIERS

MODES, MŒURS, USAGES DES PARISIENS

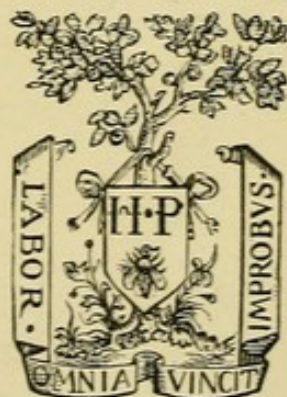
DU XII<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX OU INÉDITS

PAR

ALFRED FRANKLIN

**LES MÉDECINS**



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—  
1892

COLUMBIA  
UNIVERSITY  
LIBRARY

Med.

22-25194

R 504

F 85

# TABLE DES SOMMAIRES

---

## PREMIÈRE PARTIE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE.

### I

La population de Paris en 1292. — Les charlatans. — Les *Tailles* de 1292 et de 1313. — Valeur relative des monnaies. — Les clercs. — Fondation des Universités. — Médecins ecclésiastiques et médecins des rois depuis Louis VI jusqu'à Philippe IV. — Célibat imposé aux médecins. — Les *Commentaires* de la Faculté de médecine. — Nombre des médecins aux treizième et quatorzième siècles. — Les herbiers et leur boniment. — Trotula de Salerne. — Les antipodes. — Le *sec arbre*. — Les convers. — La médecine interdite aux prêtres et aux moines. — Les Juifs. — La confession.....p. 1

### II

Origine de la Faculté de médecine. — Les écoles du cloître Notre-Dame. — Paris, foyer intellectuel de l'Europe. — Division de l'Université en Facultés. — La Faculté de médecine, son sceau d'argent, ses premiers statuts, ses réunions solennelles. — L'école s'agrandit. — La rue de la Bûcherie et la rue des Rats. — Prêt d'un volume à Louis XI. — Indépendance des Facultés. — Nouvelles constructions. — Frais d'études. — Inscriptions des étudiants. Relations familières entre maîtres et

élèves. — Costume des professeurs. — Le doyen, comment il était élu, ses fonctions, jetons qu'il fait frapper. — Les bedeaux et leurs masses. — Le baccalauréat, la licence, la maîtrise, la régence. — Redevances, épices, bourses, repas.....p. 30

## III

Médecins royaux, leurs privilèges. — Médecins et dernière maladie des rois de France, depuis Philippe le Bel jusqu'à Charles VIII. — Conseils donnés par Arnauld de Ville-neuve à ses élèves. — La postérité de Philippe le Bel. — Charles VI et les magiciens. — Cause de sa folie. — Jacques Coitier. — Charles VIII anoblit son médecin. — La bibliothèque de la Faculté. — L'enseignement. — L'astrologie médicale. — Influence des planètes, des signes du zodiaque et des comètes sur nos organes. — Les douze maisons du ciel. — Conjonctions nuisibles et conjonctions favorables. — Les médecins et le calendrier. — Influence des astres sur les plantes médicinales. — Affinité des plantes pour certains organes. — La doctrine des signatures. — Les causes de la peste d'après la Faculté, d'après Gui de Chauliac, Benoit Textor, etc. — Astrologues royaux. — Luc Gauric, Nostradamus et Cosimo Ruggieri. — Henri IV fait tirer l'horoscope du Dauphin. — Influence de la lune sur le sexe des enfants à naître. — Pourquoi Louis XII fut surnommé *le Juste*.....p. 52

## DEUXIÈME PARTIE

DU SEIZIÈME AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

## I

L'Université au seizième siècle se transforme. — La Faculté s'agrandit. — Ses amphithéâtres. — Elle se transporte rue Saint-Jean de Beauvais. — État actuel des bâtiments

de la rue de la Bûcherie. — Inscription des étudiants. — Le baccalauréat, la licence, le doctorat, la régence. — Les serments. — Le paranymphe. — Les docteurs régents. — *Le malade imaginaire*. — Les thèses. — Leur format. — Comment illustrées. — Thèses curieuses. — Les repas de corps. — Les frais d'études. . . . . p. 87

## II

Chiffre de la population et nombre des médecins. — Leurs honoraires. — Leur âpreté au gain, suivant Gui Patin. — Les consultations gratuites. — Les charlatans. — Les thériacleurs. — La thériaque. Sa composition, ses propriétés. Composée en public. — L'orviétan. Sa composition. — Le charlatan Christoforo Contugi. Il achète l'approbation de la Faculté. — Satire de Sonnet de Courval contre les charlatans. — Barry, Mondor et Tabarin. — Les capucins du Louvre. — Costume des médecins. — Leur barbe, leur cheval et leur mule. — Discipline imposée par la Faculté. — Égards que se doivent les docteurs. — Privilèges de l'ancienneté. — Le secret professionnel. — Respect des statuts. — Les médecins doivent faire confesser leurs malades. — Le duc de Bourbon et la confession . . . . . p. 116

## III

Les médecins du roi. — Ils sont dispensés de produire des grades universitaires. — Pour réussir, la science ne leur suffisait pas. — Médecins et mort des rois de France depuis Louis XII jusqu'à Louis XVI. — Comment se pratiquait l'autopsie du roi. — Le Journal d'Héroard. — Le Journal de la santé de Louis XIV. — La charge de premier médecin vendue par Mazarin. — Prudence du Régent. — Serment que prêtait le premier médecin avant d'entrer en fonctions. — Ses appointements, ses privilèges, sa clientèle. — Acquérait le titre de comte. — Ses armoiries. — Service médical de la maison du roi. — D'Aquin et Fagon. — Satires contre les médecins de Cour. . . . . p. 155

## IV

La médecine astrologique à la Faculté. — Les incantations sont-elles un moyen curatif des maladies? — Les maladies ont pour cause l'inopportune conjonction de certains astres. — La syphilis et la peste. — Opinion de Gui de la Brosse, médecin de Louis XIII, et de Citoys, médecin de Richelieu, sur l'origine de la peste. — Action directe des planètes sur nos organes. — Influence supérieure de la lune. — Les feux follets, les tremblements de terre, les éclipses, les comètes. — Les jours caniculaires. — Influence des nombres. — Le nombre 7. — Les années climatériques. — Jours critiques, jours pairs et impairs. — Les astrologues. — L'horoscope de Louis XIV. — L'astrologie à la Cour. — Armoiries de la Faculté. — Patron des médecins.....p. 196

## TROISIÈME PARTIE

LES SAINTS GUÉRISSEURS. — LES ROIS DE FRANCE  
ET LES ÉCROUELLES.

## I

## LES SAINTS GUÉRISSEURS.

Maladies désignées par des noms de saints. — Influence des saints sur la guérison des maladies. — Liste des principales maladies et des saints sous le patronage de qui elles sont placées. — Oraison pour la guérison des brûlures. — Oraison pour la guérison des coliques. — Oraison pour la guérison des maux de dents. — Saint Fiacre et Richelieu. — Oraison pour la guérison de la teigne. — Saints à invoquer en diverses circonstances. — Saints guérisseurs d'animaux. — Saints commandant à la pluie et au beau temps. — Saints à invoquer dans le mariage. — Saints faisant retrouver les objets volés ou perdus, etc. . . p. 219

## II

## LES ROIS DE FRANCE ET LES ÉCROUELLES.

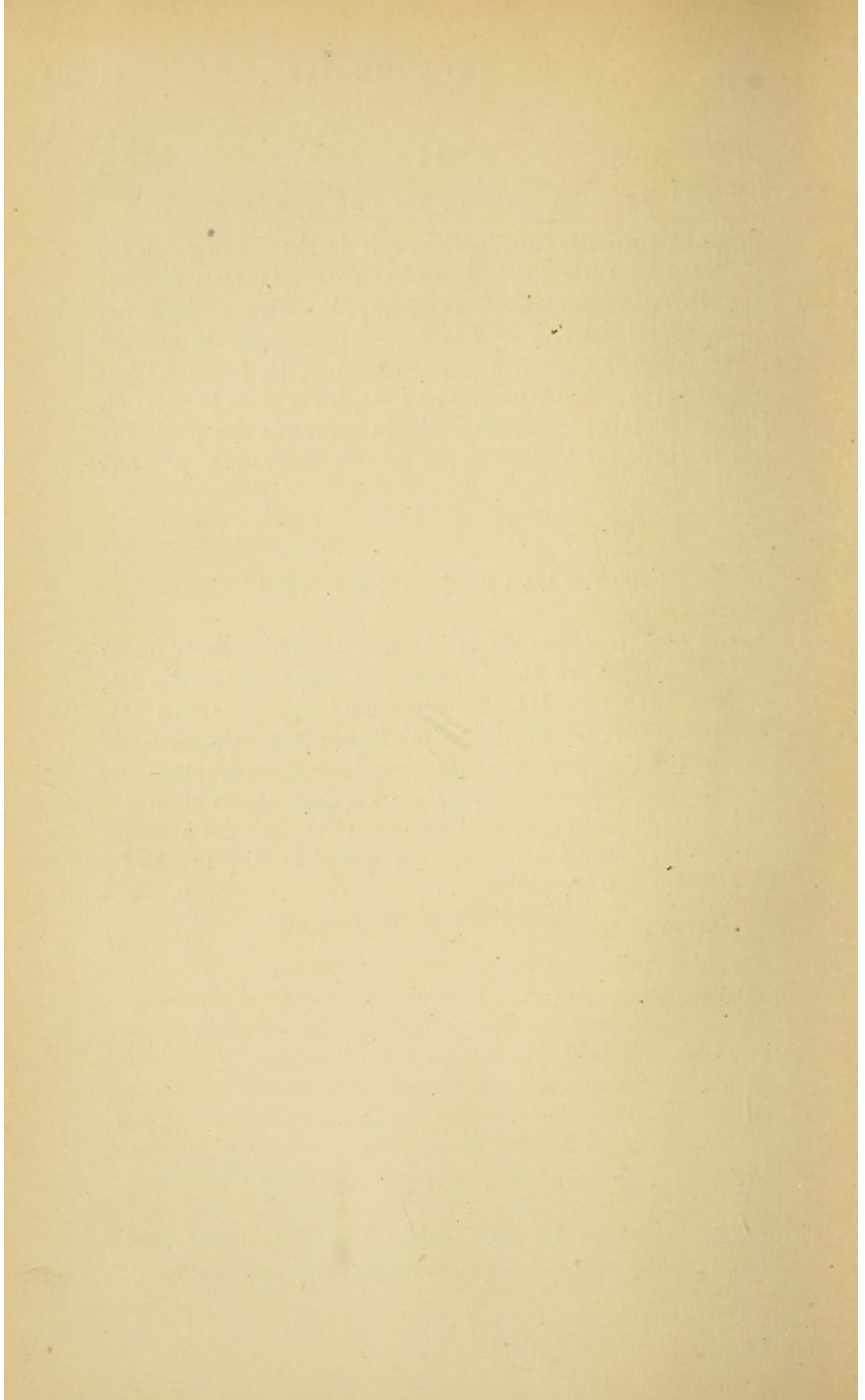
Origine du privilège attribué aux rois de France de guérir les écrouelles par le simple attouchement. — Autres personnes qui prétendaient jouir de la même prérogative. — Caractère sacerdotal des rois de France. — Cérémonie du toucher des écrouelles par nos rois. — Louis XIII, Louis XIV et Charles X. — Autres remèdes employés pour la guérison des écrouelles. — Cérémonie du lavement des pieds aux pauvres le vendredi saint par les rois de France. . p. 254

---

## ÉCLAIRCISSEMENTS

I. Les *Commentaires* de la Faculté de médecine. Années 1395 à 1792. — II. Autopsie du corps de Charles IX. Juin 1574. — III. Autopsie du corps de Henri III. Août 1589. — IV. Conseils donnés aux médecins par Étienne Pasquier. Vers 1600. — V. Cérémonies observées quand le Roy se communie. — VI. Cérémonies observées le jour du jeudi saint au lavement des pieds des pauvres. — VII. Cérémonies observées quand le Roy touche les malades des écrouelles. . . . . p. 273





LA  
VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS

---

LES MÉDECINS

---

PREMIÈRE PARTIE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE

---

I

La population de Paris en 1292. — Les charlatans. — Les *Tailles* de 1292 et de 1313. — Valeur relative des monnaies. — Les clercs. — Fondation des Universités. — Médecins ecclésiastiques et médecins des rois depuis Louis VI jusqu'à Philippe IV. — Célibat imposé aux médecins. — Les *Commentaires* de la Faculté de médecine. — Nombre des médecins aux treizième et quatorzième siècles. — Les herbiers et leur boniment. — Trotula de Salerne. — Les antipodes. — Le *sec arbre*. — Les convers. — La médecine interdite aux prêtres et aux moines. — Les Juifs. — La confession.

Comme je tiens avant tout à n'énoncer dans ces petits volumes aucun fait qui ne soit attesté par un document contemporain, je ne vous dirai pas quelle était la population de Paris en

1292, sous le règne de Philippe le Bel. Deux écrivains se sont cependant efforcés d'élucider cette question : J.-A. Dulaure<sup>1</sup> et H. Géraud<sup>2</sup>. Les calculs de ce dernier prouvent que les habitants de Paris en 1292 étaient au nombre de 215,861<sup>3</sup>; ceux de Dulaure démontrent que, vingt et un ans plus tard, en 1313, la population ne pouvait dépasser 49,110 habitants<sup>4</sup>. Géraud établit très bien aussi qu'en 1328 Paris comptait 274,941 âmes<sup>5</sup>, quoique Dulaure n'en admette que 150,000 en 1467<sup>6</sup>, soit cent trente-neuf ans après. On voit tout de suite que les savants statisticiens qui ont abordé ce problème ne sont pas encore arrivés à une solution très rigoureuse.

Il m'est également impossible de vous apprendre combien il y avait de médecins à Paris en cette même année 1292.

Mais pour effacer la mauvaise impression que doit causer à mon lecteur ce double aveu d'ignorance, je vais m'empresser de lui fournir une preuve de savoir destinée à provoquer

<sup>1</sup> *Histoire de Paris*. Je cite l'édition de 1837.

<sup>2</sup> *Paris sous Philippe le Bel*, 1837, in-4°.

<sup>3</sup> Page 478.

<sup>4</sup> Tome III, p. 23.

<sup>5</sup> Page 477.

<sup>6</sup> Tome III, p. 242.

son admiration. J'ose donc affirmer qu'il existait alors dans la grande ville au moins trente-huit personnes, tant hommes que femmes (mires et mirgesses), exerçant illégalement la médecine, sans avoir fait d'études spéciales et sans posséder aucun diplôme<sup>1</sup>. Voici même le nom et l'adresse de chacun d'eux :

## MIRES.

Mestre Joce, *rue au Fuerre*<sup>2</sup>.

Hervi, *rue Tybaut-aus-Dez*<sup>3</sup>.

Mestre Guibert, *rue Saint-Germain*<sup>4</sup>, près l'abè-  
vrouer Jehan-Popin.

Mestre Pierre, *rue Raoul-Roissole*<sup>5</sup>, près la porte  
Montmartre.

Lorenz, *rue aus Provoires*<sup>6</sup>.

Thoumas, *rue aus Prescheeurs*<sup>7</sup>.

Mestre Pierre, *rue au Fuerre*.

Mestre Jorge, *rue au Fuerre*.

Mestre Jehan le Navarrois, *grant rue de la par-  
roisse Saint-Gile*<sup>8</sup>.

Pierre, près l'église Saint-Lorenz.

Guillaume, à la Pissote Saint-Martin<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessous la note 1 page 10.

<sup>2</sup> Devenue rue aux Fers, et aujourd'hui rue Berger.

<sup>3</sup> Auj. réunie à la rue des Bourdonnais.

<sup>4</sup> L'Auxerrois.

<sup>5</sup> Auj. rue du Jour.

<sup>6</sup> Auj. rue des Prouvaires.

<sup>7</sup> Auj. rue des Prêcheurs.

<sup>8</sup> Auj. rue Saint-Denis.

<sup>9</sup> Probablement auprès d'une fontaine située entre la rue

Guillaume le Petit, à la vile de Saint-Lorenz<sup>1</sup>.

Rolant, rue de Frépillon<sup>2</sup>.

Mestre Pierre le convers, au quarrefour Guillo-  
rille<sup>3</sup>.

Jehan, rue Neuve<sup>4</sup>.

Mestre Gautier, rue Saint-Martin.

Mestre Alain, rue Saint-Jehan<sup>5</sup>.

Jehan, au cymetière Saint-Jehan<sup>6</sup>.

Mestre Guillaume, rue des Jardins<sup>7</sup>.

Mestre Pierre, à la porte Baudeer<sup>8</sup>.

Gervèse, rue de la Qualendre<sup>9</sup>.

Mestre Robert, rue Neuve-Nostre-Dame.

Mestre Estienne, rue Neuve-Nostre-Dame.

Mainfroi, rue de Marché-Palu<sup>10</sup>.

Mestre Bien-venu, rue Neuve-Nostre-Dame.

Crespin, dans l'encloistre Saint-Benoist<sup>11</sup>.

Saint-Martin et la rue du Temple. — Sur un autre sens du mot *pissotte*, voy. Sauval, t. I, p. 79.

<sup>1</sup> Au faubourg Saint-Laurent, situé hors des murs.

<sup>2</sup> Auj. comprise dans la rue Volta.

<sup>3</sup> Devenu carrefour Guilleri, et supprimé en 1855.

<sup>4</sup> Rue Neuve-Saint-Merri.

<sup>5</sup> Devenue rue du Martroi. Son emplacement était représenté par la cour qui, sous l'Empire, conduisait aux appartements particuliers du préfet de la Seine.

<sup>6</sup> Devenu place du Marché Saint-Jean, puis réuni à la rue Bourgibourg.

<sup>7</sup> Auj. rue des Billettes.

<sup>8</sup> Devenue place Baudoyer, et auj. représentée par la mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>9</sup> Devenue rue de la Calendre, et auj. comprise dans le périmètre de la caserne élevée au milieu de la Cité.

<sup>10</sup> C'est le commencement de la rue de la Cité, près du Petit-Pont.

<sup>11</sup> Rue du Cloître Saint-Benoît.

Mestre Nicolas, *rue de Bon-Puis*<sup>1</sup>.  
 Mestre Tierri, *rue de Guerlande*<sup>2</sup>.  
 Lyon d'Acre, *au Franc-Mourier*<sup>3</sup>.  
 Mosse, *sur le Petit-Pont*<sup>4</sup>.

## MIRGESSES.

Isabiau, *en la parroisse Sainte-Opportune*.  
 Haoys, *à la vile Saint-Lorenz*.  
 Richeut, *au cymetière Saint-Jehan*.  
 Ysabel, *rue de Frépillon*.  
 Dame Heloys, *rue des Gardins*<sup>5</sup>.  
 Phelippe, *rue Gervèse-Loharenc*<sup>6</sup>.  
 Dame Marie, *rue de Lourcennes*<sup>7</sup>.  
 Sarre, *à l'Atacherie*<sup>8</sup>.

En ce qui touche ces personnages, mon érudition est si profonde que je pourrais facilement vous faire connaître le chiffre approximatif, en livres, sous et deniers, du revenu possédé par chacun d'eux. Mais ceci m'amène à confesser encore une fois les lacunes de la science. Il a été, en effet, jusqu'ici impossible

<sup>1</sup> Supprimée lors du percement de la rue des Écoles et de la rue Monge.

<sup>2</sup> Auj. rue Galande.

<sup>3</sup> Auj. rue de Moussy.

<sup>4</sup> Alors couvert de maisons.

<sup>5</sup> Rue des Jardins Saint-Paul.

<sup>6</sup> Devenue rue Gervais-Laurent, puis supprimée lors de la construction du Tribunal de commerce.

<sup>7</sup> La rue de Lourcine actuelle.

<sup>8</sup> Auj. rue de la Tacherie. — Cette Sarre était juive.

de déterminer la valeur relative des monnaies aux siècles passés. Je ne vous apprendrais donc rien si je vous disais que maître Lorenz, par exemple, avait un revenu annuel d'environ cinquante livres<sup>1</sup>.

En revanche, puisque je me suis laissé aller à vous dévoiler avec tant de franchise les joies et les humiliations qui sont le partage de tout historien consciencieux, je dois vous révéler l'origine de la longue liste dont je me suis montré si fier. Je l'ai puisée dans le *Bottin* de 1292, ou du moins dans le précieux document qui en tient lieu, dans les rôles de la taxe levée par le roi au cours de cette année. Quand le roi demandait de l'argent à sa bonne ville de Paris, les habitants s'imposaient eux-mêmes au prorata de leur revenu. Trente ou quarante bourgeois « bons et loiaus, » choisis parmi les plus riches et les plus considérés, choisissaient à leur tour environ douze répartiteurs<sup>2</sup>. Ceux-ci juraient « sur les saintes Évangiles que bien et diligeamment ils asser-

<sup>1</sup> D'après Géraud (p. 557 et suiv.), cette somme équivalait à environ treize mille francs de notre monnaie actuelle. Mais les évaluations de Géraud sur la valeur de l'argent ne sont guère plus précises que ses calculs sur le chiffre de la population.

<sup>2</sup> On en choisit seize en 1313.

ront <sup>1</sup>ladite Taille, ne n'espargneront nul, ne n'engraveront nul, par haine ou par amour, ou par prière ou par crainte, ou en quelque manière que ce soit <sup>2</sup>. » La Taille était en général du centième ou du cinquantième du revenu. Chaque contribuable déclarait par serment l'état de ses recettes mobilières et immobilières, et si la déclaration était reconnue fausse, le délinquant perdait la partie de ses biens qu'il avait voulu soustraire à l'impôt. La Bibliothèque nationale et les Archives possèdent plusieurs procès-verbaux des Tailles levées sur les habitants de Paris; deux d'entre eux seulement ont été publiés, celui de 1292 <sup>3</sup> et celui de 1313 <sup>4</sup>.

Je ne pense pas que les Parisiens aient payé ces impôts avec plaisir. Mais je me figure que beaucoup de ces braves bourgeois eussent moins regretté leur argent s'ils avaient su quels curieux documents ils préparaient ainsi à l'his-

<sup>1</sup> Ils assièrent.

<sup>2</sup> Ordonnance de 1270, dans les *Ordonnances royales*, t. I, p. 291, et voy. Ducange, au mot *Tallia*.

<sup>3</sup> *Paris sous Philippe le Bel, d'après un manuscrit contenant le rôle de la Taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, publié par H. Géraud.*

<sup>4</sup> Imprimé sans une seule note par J.-A. Buchon, dans le tome IX de sa *Collection des chroniques nationales françaises*.



toire, s'ils avaient pu prévoir que leur nom serait dès lors conservé à la postérité, avec le chiffre de la somme qu'ils avaient versée en cette circonstance. Les rôles de ces Tailles sont, en effet, dressés par *paroisses*, et chacune de celles-ci est ensuite divisée en *questes*, comprenant un certain nombre de rues avec l'énumération de tous les contribuables qui y étaient logés. Voici un exemple tiré de la Taille de 1313 :

## LA SECONDE QUESTE SAINT-SÉVERIN

*La rue de Sac-à-lie*<sup>1</sup>.

	SOUS.	DENIERS.
Nicolas de Nantueil, <i>tavernier</i> . . . .	15	»
Jehan Berte, <i>poissonnier de mer</i> . .	10	»
Richart de Rosay, <i>chandelier</i> . . . .	»	18
Gilebert Pierre, <i>le serrurier</i> . . . .	9	»
Nicolas de Caans, <i>talemelier</i> <sup>2</sup> . . . .	9	»
Richart le Gay, <i>çavatier</i> <sup>3</sup> . . . . .	6	»
Robert Bertaut, <i>poissonnier de mer</i> .	3	»
Nicolas l'Engevin, <i>serrurier</i> . . . . .	»	18
Jehan Bon-aide, <i>plastrier</i> . . . . .	6	»
Ferri, <i>le tonnelier</i> . . . . .	9	»
Jehan Maugier, <i>chanvrier</i> . . . . .	6	»
Jehan, <i>le mire</i> . . . . .	»	18

<sup>1</sup> Auj. rue Zacharie.<sup>2</sup> Boulanger.<sup>3</sup> Savetier.

On se trouve donc, à six cents ans de distance, en présence d'une sorte d'*Annuaire du commerce*, tel que celui qui est publié aujourd'hui par la librairie Didot, et l'on comprend quelle lumière un pareil recueil doit jeter sur le passé de notre grande ville.

Mais vous allez voir combien d'écueils sont semés sur la route de l'historien, et avec quelle circonspection doit avancer celui-là surtout qui a l'imprudence de prendre pour sujet d'étude les infiniment petits du temps jadis.

Si tous les habitants de Paris figuraient dans les Tailles dont je viens de parler, on établirait sans peine le chiffre de la population et une foule d'autres statistiques pleines d'intérêt. Tous, malheureusement, n'y sont pas compris. Dans l'ancien droit, il était de principe que le clergé contribuait par ses prières, la noblesse par son sang et le peuple par son argent à la prospérité du royaume. Ce principe, je m'empresse de le dire, souffrait de très nombreuses exceptions, mais les deux premiers ordres n'en étaient pas moins exempts en général des impôts directs désignés sous le nom de Tailles. Les rôles de celles-ci ne comprennent donc ni les membres du clergé, ni ceux de la noblesse, ni même les membres de

l'Université. D'abord, ces derniers étaient encore tous à peu près gens d'Église; puis, en vertu des privilèges accordés à l'Université, toutes les personnes qui en dépendaient : professeurs, étudiants, avocats, médecins, etc., ne payaient point d'impôts<sup>1</sup>.

Dès que l'étude s'avisa de se produire en dehors des temples et des cloîtres, la papauté s'émut, et pour conserver le monopole de l'instruction, encouragea la fondation des Uni-

<sup>1</sup> Voy. *Écoles et collèges*. — Je pense donc que Géraud s'est trompé en nous présentant (p. 524) les trente-huit charlatans dont j'ai donné la liste comme des médecins, comme les seuls médecins qu'il y eût à Paris. A tout le moins eût-il dû s'apercevoir qu'aucun des personnages célèbres connus pour y exercer alors la médecine, même qu'aucun individu exerçant ce qu'on nomme aujourd'hui une profession libérale, n'était compris dans la Taille qu'il publiait. Bien plus, sa liste contient huit mirgesses, et l'Université n'a jamais admis de femme dans son sein. Ce qui prouve encore que ces trente-huit individus n'appartenaient pas à l'Université, et par conséquent ne pouvaient être médecins, c'est que certains d'entre eux avaient contracté mariage : Sarre, fille d'un sieur Vivant, avait elle-même une fille nommée Florion (*Taille de 1292*, p. 179); dans une ordonnance de mars 1299 (publiée par Depping, *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, p. 383), je trouve aussi mentionnée « Jehannette, fille de mestre Jehan le Mire. » Tous les gens que M. Géraud regarde comme des médecins, sont, il est vrai, qualifiés de mires et mirgesses, titres qu'ils prenaient et que leur donnait le peuple. Mais la Faculté lutta sans cesse contre ces faux médecins, et cette lutte dure encore.

versités. Presque toutes ont la même origine. Maîtres et étudiants prennent l'initiative, s'associent pour défendre leurs intérêts. Le pouvoir civil, désireux de favoriser les lettres, exempte de la juridiction ordinaire la studieuse association; en même temps, il demande au pape une bulle qui autorise la création de l'Université et qui désigne le dignitaire ecclésiastique chargé de conférer, au nom de l'autorité pontificale, la licence d'enseigner<sup>1</sup>. A la fin du treizième siècle, la papauté et l'Université de Paris sont deux institutions corrélatives. Un seul pape, pour maintenir l'unité du pouvoir religieux; une seule Université, pour maintenir l'unité en matière de doctrine : telle est la règle. Tout individu sachant lire et écrire est un *clerc*, et ce titre rattache à l'état ecclésiastique ceux-là mêmes qui ne lui appartiennent pas directement. Il leur impose aussi certains devoirs, le célibat entre autres.

C'était le cas des médecins, et l'on voit beaucoup d'entre eux faire profession dans un couvent ou parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Obizon, médecin de Louis

<sup>1</sup> Voy. plus loin.

le Gros<sup>1</sup>, était chanoine de Paris, et il se retira à l'abbaye de Saint-Victor<sup>2</sup> après la mort de son maître. Espérant le sauver, il lui avait fait avaler, dit Suger, « des potions repoussantes et des poudres si amères qu'il fallait, pour se soumettre à ce régime, posséder un courage surhumain<sup>3</sup>. » Un sieur Pierre Lombard, chanoine de Chartres, fut médecin de Louis le Jeune<sup>4</sup>, mort à soixante et un ans d'une paralysie<sup>5</sup>.

Parmi les médecins attachés à la personne de Philippe-Auguste, on cite Rigord, qui raconta la vie de son maître dans une chronique fort curieuse<sup>6</sup>, et finit moine à Saint-Denis; Jean de Saint-Albans, qui se fit dominicain; Gilles de Corbeil, qui devint chanoine de Paris. Leurs soins, unis à leurs prières, n'empêchèrent pas Philippe-Auguste de mou-

<sup>1</sup> Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire de Paris*, t. II, p. 196.

<sup>2</sup> Il fut enterré dans le cloître. Son tombeau était surmonté d'une épitaphe où on l'avait qualifié de « summus medicus. » Voy. G. Naudé, *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis panegyris*, 1628, in-8°, p. 150.

<sup>3</sup> *Opera*, édit. Lecoy de La Marche, p. 142.

<sup>4</sup> *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 194.

<sup>5</sup> « Morbo paralysis et senio fatigatus obiit. » Guillaume de Nangis, *Chronicon*, édit. Géraud, t. I, p. 70.

<sup>6</sup> *Vita Philippi-Augusti*. Dans le *Recueil des historiens*, t. XVII.

rir à cinquante-huit ans, d'une fièvre quarte, dit Guillaume de Nangis<sup>1</sup>.

Un anonyme, qui a écrit la vie de Louis VIII, nous apprend que ce prince mourut d'une maladie mortelle<sup>2</sup>. Les *Chroniques de Saint-Denis* célèbrent sa chasteté : « Il eust oncques, disent-elles, affaire à femme fors à cele que il prist à mariage<sup>3</sup>; » et, renchérissant sur cet éloge, Guillaume de Puylaurens rapporte que « sa maladie était de telle nature qu'elle aurait pu céder à l'usage d'une femme; si bien qu'Archambaud de Bourbon fit introduire dans sa chambre pendant qu'il dormait une pucelle choisie, belle et de bonne maison, à qui l'on avait fait la leçon sur la manière dont elle s'offrirait au roi, lui disant qu'elle ne venait pas par envie de débauche, mais pour alléger le mal dont elle avait ouï parler<sup>4</sup>. » Louis VIII la repoussa.

Roger de Fournival, né à Amiens, qui fut

<sup>1</sup> Édit. Géraud, t. I, p. 169. — Voy. aussi Guillaume le Breton, *Philippidos lib. XII*, édit. Delaborde, t. II, p. 369.

<sup>2</sup> « Infirmetas mortalitatis invasit. » *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 310.

<sup>3</sup> Dans le *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 422.

<sup>4</sup> Guilelmus de Podio Laurentii, *Historia Albigensium*, dans le *Recueil des historiens*, t. XIX, p. 217. — Je cite la traduction publiée dans la *Collection Guizot*, t. XV, p. 274.

médecin de Louis VIII et de Louis IX, paraît s'être borné à l'exercice de son art. Mais saint Louis eut encore auprès de lui Roger de Provins, chanoine de Paris. Robert de Douai fut chanoine de Senlis et contribua pour une large part à la fondation de la Sorbonne. Ernaud de Poitiers devint chanoine de Saint-Quentin. Dudon, chanoine de Paris, après avoir vu le saint roi mourir de la peste à Tunis, conserva ses fonctions sous Philippe III et sous Philippe IV. Saint Louis décéda le lendemain de la Saint-Barthélemy<sup>1</sup>, « à l'eure que li fiex<sup>2</sup> de Dieu se lessa pener et vout<sup>3</sup> mourir en la sainte crois pour le salut du monde<sup>4</sup>. »

Si les dignités ecclésiastiques se conciliaient aussi bien avec la profession de médecin<sup>5</sup>, c'est que, comme je l'ai dit, tous les membres de l'Université, maîtres et élèves,

<sup>1</sup> Guill. de Puylaurens dit la veille. *Recueil*, etc., t. XX, p. 77.

<sup>2</sup> Le fils.

<sup>3</sup> Voulut.

<sup>4</sup> Guillaume de Nangis, dans le *Recueil des historiens*, t. XX, p. 461.

<sup>5</sup> J. Bernier, dans son *Histoire chronologique de la médecine* (1717, in-4<sup>o</sup>, p. 153 et suiv.), donne une longue liste, des médecins de tous les temps et de tous les pays « qui se sont rendus considérables par la piété de leurs écrits et par les dignités qu'ils ont eues dans l'Église. »

étaient astreints au célibat. Avec ou sans dispense venue de Rome, on enfreignait parfois cette règle, mais ce n'était pas toujours impunément, et les statisticiens dont j'ai parlé plus haut eussent dû la faire entrer en ligne de compte dans leurs calculs sur la population. En 1395, la Faculté de médecine refusa d'admettre à l'examen de licence le bachelier Jean Despois<sup>1</sup>, parce que, disait-on, il était marié<sup>2</sup>. Devenu veuf, il put continuer ses études, et fut même doyen de la Faculté en 1410 et 1411<sup>3</sup>. Un de ses successeurs, Charles de Mauregard, doyen en 1443, ayant en 1447 commis l'imprudience de se marier, fut déclaré déchu de tous ses droits et privilèges. Le fait était d'autant plus grave qu'il avait épousé une veuve, ce qui, aux yeux de l'Église, constituait une sorte de bigamie du côté de la femme<sup>4</sup>. Cinq ans après, le cardi-

<sup>1</sup> Joannes de Pisiis.

<sup>2</sup> « Eo quod, ut dicebatur, uxoratus est. » Voy. A. F., *Recherches sur la Faculté de médecine de Paris*, p. 100 et 105.

<sup>3</sup> Voy. la liste dressée par Chomel, *Essai historique sur la médecine en France*, p. 266. Elle a été complétée par J.-C. Sabatier, *Recherches historiques sur la Faculté de médecine*, p. 396.

<sup>4</sup> Voy. J.-A. Hazon, *Éloge historique de la Faculté de médecine* (1770), p. 46.



nal d'Estouteville<sup>1</sup>, envoyé de Rome pour réformer l'Université de Paris, autorisa le mariage des maîtres, mais non celui des élèves; jusqu'en 1600, avant d'admettre les bacheliers à la licence, on leur faisait jurer qu'ils étaient célibataires<sup>2</sup>.

Il semble n'y avoir eu à Paris que six médecins sérieux en 1272 et huit en 1274<sup>3</sup>. Les *Commentaires*<sup>4</sup> de la Faculté nous apprennent qu'il en existait trente-deux en 1395, et ils nous fournissent leurs noms. S'il faut en croire Jean de Jandun, qui écrivait vers 1323<sup>5</sup>, on mettait en eux grande confiance, et leur profession était fort honorée. « L'Université, dit-il, cette tendre mère, a des reconforts pour l'esprit et des remèdes pour le corps. Les médecins, qui travaillent à nous conserver la santé et à nous soigner dans nos maladies, sont très nombreux. Lorsqu'ils s'en vont par

<sup>1</sup> Guilelmus Totavilleus.

<sup>2</sup> J.-A. Hazon, p. 46.

<sup>3</sup> Chomel, p. 115 et 116.

<sup>4</sup> Chaque doyen était tenu de rédiger un compte rendu de tous les faits importants qui se produisaient à la Faculté durant son décanat. Ces comptes rendus portent le nom de *Commentaires*. Reliés en 25 volumes in-folio, ils renferment, écrite presque au jour le jour, l'histoire complète de la Faculté depuis 1395 jusqu'en 1792. Voy. ci-dessous, p. 273. et suiv.

<sup>5</sup> *De laudibus Parisius*, caput iv.

les rues avec leurs riches habits et leur bonnet doctoral, ceux qui recourent à leur art n'ont pas de peine à les rencontrer. Oh ! qu'il faut être reconnaissant à ces bons médecins qui se conforment, dans la pratique de leur profession, aux règles d'une savante physique et d'une longue expérience ! » Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette savante physique. Elle ressemblait fort à celle des herbiers, ancêtres de nos herboristes, honorables guérisseurs qui, eux aussi, agissaient au grand jour.

Comme on l'a vu, la médecine souffrait déjà d'une plaie qu'elle ne parviendra sans doute jamais à guérir. A côté des praticiens clercs, ayant fait des études régulières, une foule de charlatans, herbiers ou épiciers pour la plupart, exerçaient sans droit, fort aimés du petit peuple, auquel ils fournissaient à bas prix de prétendues panacées souvent fort dangereuses. Dès 1281, le doyen Jean de Cherolles leur déclare « qu'ils font grand tort aux habitants de Paris, qu'ils déshonorent la médecine et les médecins <sup>1</sup>. » En 1332, la Faculté connaissait vingt-trois de ces indi-

<sup>1</sup> « Apparet manifeste quod etiam est periculum non modicum Parisius habitantium, nec non etiam vertitur in

vidus <sup>1</sup>, et elle commençait contre eux et leurs pareils une guerre acharnée <sup>2</sup>, au cours de laquelle elle n'eut pas toujours le dessus.

Dans les carrefours, sur les places publiques, les herbiers attiraient la foule autour d'une table couverte d'un tapis bariolé, et débitaient, à grand renfort de hâbleries, des médicaments admirables. Un poète du treizième siècle, Rutebeuf, nous a conservé le souvenir d'une scène de ce genre. L'herboriste en plein vent débute ainsi :

Seigneurs qui ci este venu,  
 Petit et grant, jone et chenu <sup>3</sup>,  
 Il vos est trop bien avenu ;  
 Sachiez de voir.

Je ne vos vuel pas desouvoir <sup>4</sup>,  
 Bien le porreiz aparsouvoir <sup>5</sup>,  
 Ainz que m'en voize.

Asseiz-vos, ne faites noise.  
 Si escouteiz, c'il ne vos poize.  
 Je sui uns mires.

dedecus et in gravem infamiam in medicina peritorum. »  
 Dans Chomel, p. 130.

<sup>1</sup> A. Chéreau, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* de Dechambre, 1<sup>re</sup> série, t. XV, p. 464.

<sup>2</sup> Voy. une ordonnance de décembre 1352. Dans les *Ordonnances royales*, t. II, p. 609.

<sup>3</sup> Jeune ou vieux.

<sup>4</sup> Je ne veux pas vous tromper.

<sup>5</sup> Apercevoir.

Puis il faisait aux badauds amassés autour  
de lui le récit de ses longs voyages :

Si ai estei en mainz empires :  
Dou Caire m'a tenu li sires  
Plus d'un estei<sup>1</sup>.

Lonc tanz ai avec li estei,  
Grant avoir i ai conquestei.  
Meir ai passée<sup>2</sup>.

Si m'en reving par la Morée,  
Où j'ai fait moult grant demorée<sup>3</sup>,  
Et par Salerne,

Par Burienne et par Byterne<sup>4</sup>.  
En Puille<sup>5</sup>, en Calabre, Palerne  
Ai herbes prises

Qui de granz vertuz sunt emprises :  
Sus quelque mal qu'el soient mises  
Li maux s'enfuit.

. . . . .

Puis la prose succédait au chant :

Bele gent, je ne suis pas de ces povres prescheurs,  
ne de ces povres herbiers qui portent boîtes et  
sachez, et si estendent un tapiz;... ains suis à une

<sup>1</sup> Plus d'un été.

<sup>2</sup> J'ai passé la mer.

<sup>3</sup> Où j'ai fait un long séjour.

<sup>4</sup> Peut-être Viterbe.

<sup>5</sup> Dans la Pouille.

dame qui a nom madame Trotte de Salerne<sup>1</sup>, qui fait cuevre-chief<sup>2</sup> de ses oreilles, et li sorciz<sup>3</sup> pendent à chaainnes<sup>4</sup> d'argent par-dessus les espauls. Et sachiez que c'est la plus sage dame qui soit enz quatre parties dou monde<sup>5</sup>...

<sup>1</sup> Allusion à la célèbre Trotula que l'on croit avoir été sage-femme à Salerne au treizième siècle. Elle avait, dit-on, écrit un grand nombre d'ouvrages, et l'on a publié sous son nom un traité des maladies des femmes dont elle n'est probablement pas l'auteur. Voy. Ch. Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, t. I, p. 265, et Malgaigne, *OEuvres d'Ambroise Paré*, t. I, introduction, p. XIII.

<sup>2</sup> Couvre-chef.

<sup>3</sup> Sourcils.

<sup>4</sup> Chaînes.

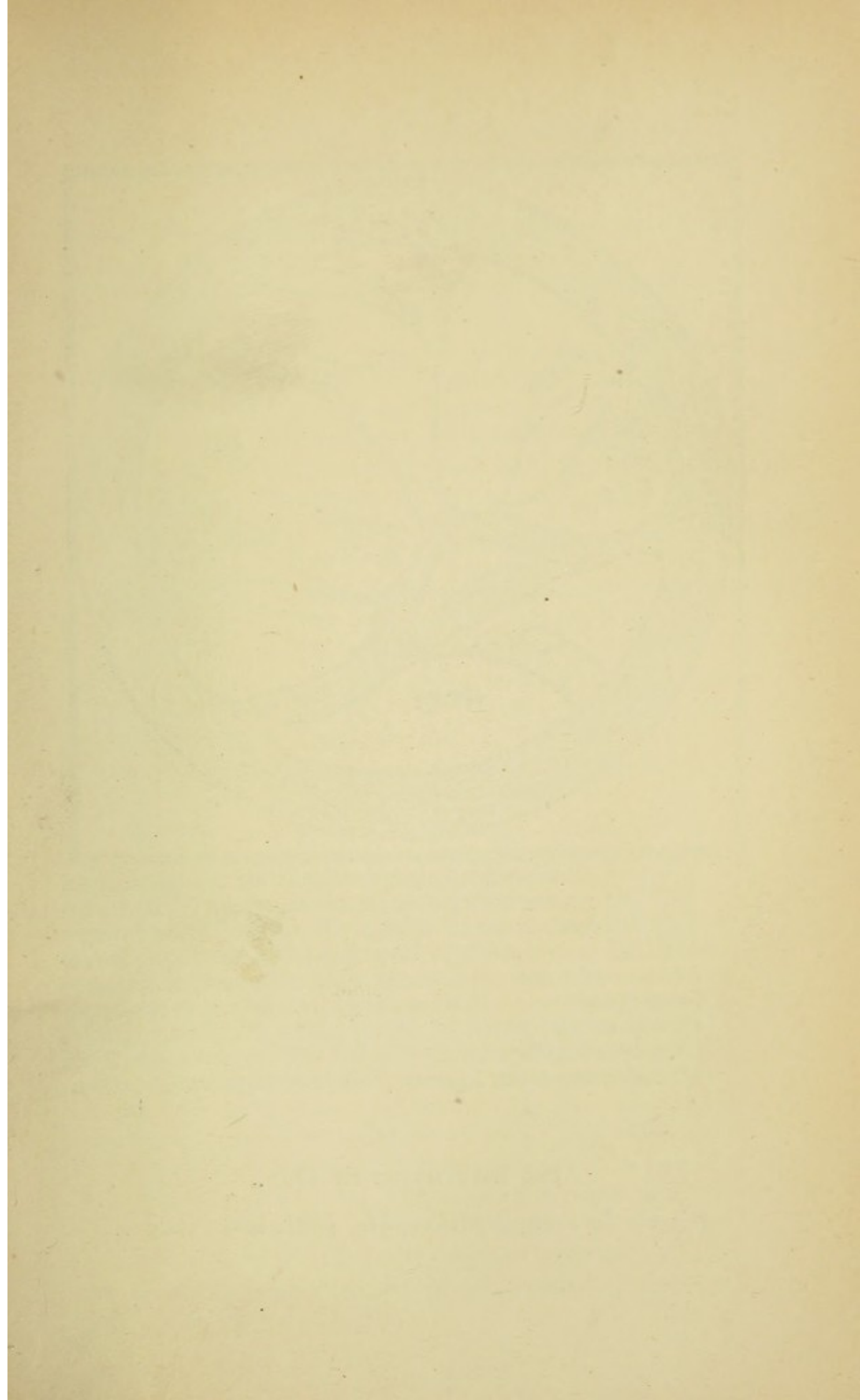
<sup>5</sup> Rutebeuf croit faire une plaisanterie quand il parle des quatre parties du monde. On n'en connaissait alors que trois, et encore n'était-on pas bien fixé sur leur situation. Les géographes étaient surtout embarrassés pour placer l'Afrique. Dans une carte dressée au quatorzième siècle, et qui orne un manuscrit des *Chroniques de Saint-Denis*, Jérusalem est indiquée comme le centre du monde, et se trouve à la même distance de Nazareth que d'Alexandrie. (Voy. *Histoire de l'académie des Inscriptions*, t. XVI [1751], p. 185.) Pour les uns la terre était carrée, d'autres la faisaient ronde.

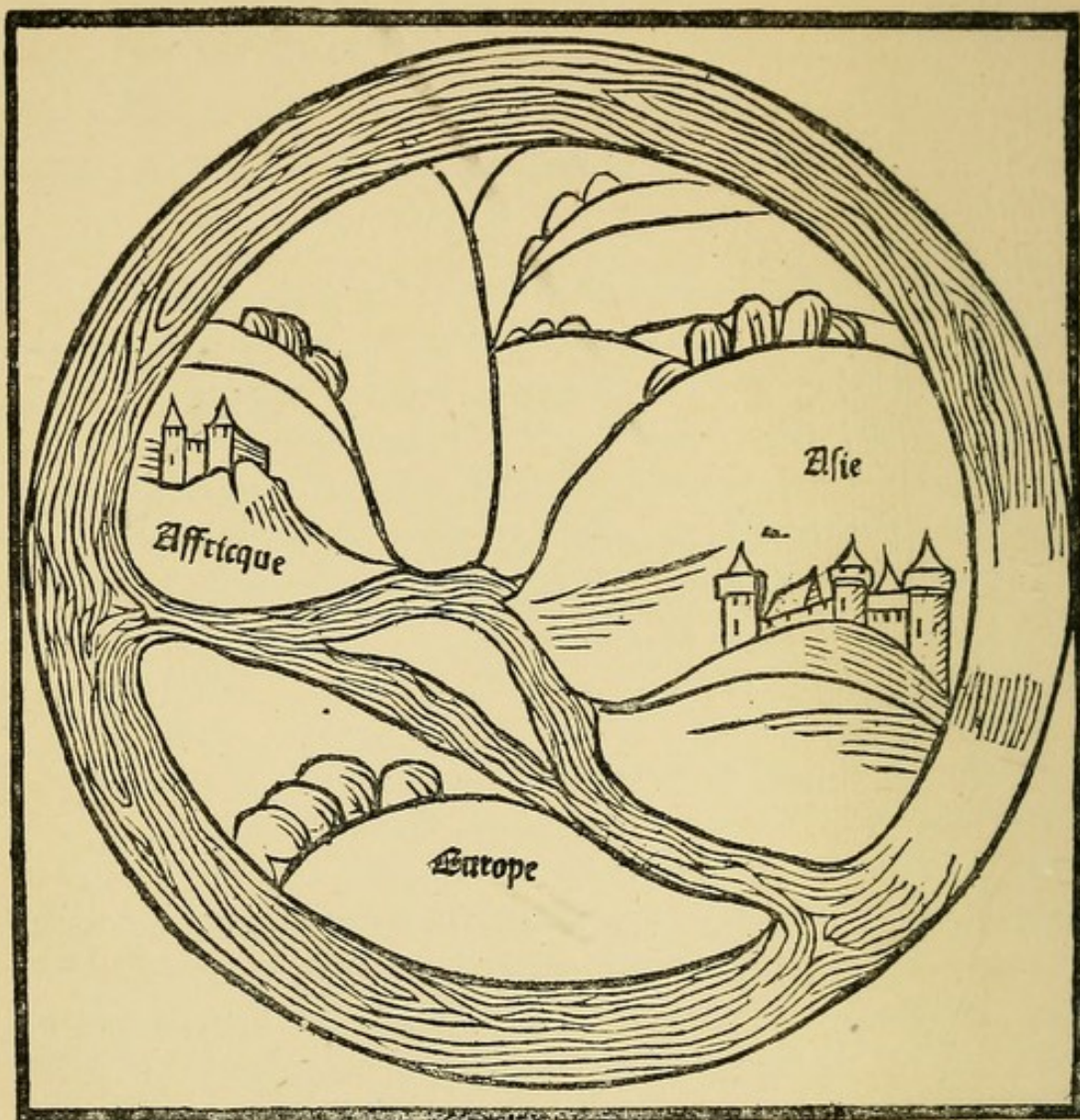
On a souvent écrit que l'Église condamna comme impie la croyance aux antipodes, et que Virgile, prêtre de Saltzburg, fut excommunié à cette occasion :

Que dirai-je d'un pape et de sept cardinaux,  
D'un zèle apostolique unissant les travaux,  
Pour apprendre aux humains dans leurs augustes codes  
Que c'étoit un péché de croire aux antipodes.

(Voltaire, *Épître 55*, édit. Beuchot, t. XIII, p. 129.)

D'abord ceci se serait passé vers l'an 750 au temps du pape Zacharie. Ensuite, il paraît que Virgile ne pensait pas du tout aux antipodes, et qu'il avait voulu parler seulement





**T**Extremote viēt de vent/ me sinemēt oultre mer la ou la terre est plai  
 ne par dedans de pertups a de cauernes/ car quāt le vent est enclos  
 en ces cauernes a il est fort par telle force que la terre en derompt a  
 au rasserōit q̄lle fait se creue si quil semble a ceulx qui y sont que  
 toute la terre soit cōmue a en cheent aucune effots/ eglises a maisons. Le cercle de  
 la terre est ceint de mer a est diuise en trois parties/ cest assauoir en europe/ asie a  
 affricque. Europe se s̄tēd de occidēt iusq̄s a septētrion. Et asie depuis septētrion  
 iusques en midy parmy orient. Et affricque de midy iusques en occident Mais  
 asie contient autant a part luy come font ensemble les deux autres parties.

p i

UNE MAPPE MONDE EN 1521.

D'après *Le cuer de philosophie*, 1521, in-4°, f° CXXI.

Osteiz vos chaperons, tendiez les oreilles, regardez mes herbes que ma dame envoie en cest pais et d'un peuple supposé qui n'aurait pas été racheté par Jésus-Christ.

Il est certain d'ailleurs que quelques Pères de l'Église ont traité d'absurde la croyance aux antipodes, et vers le milieu du treizième siècle, on n'osait pas encore s'exprimer trop ouvertement sur ce sujet. Le commentateur de Jean de Garlande, appelé à expliquer le mot *pes*, ne mentionne les antipodes que sous toutes réserves : « *Pes, écrit-il, dicitur a pos graece, a quo antipodes dicuntur habitatores alterius emisperii, si verum est cos esse.* » (*Dictionarius*, édit. Scheler, p. 39.)

On crut pendant longtemps que la terre se composait de deux hémisphères, « deux demy-ronds divisés par la mer, et icelle non navigable, de sorte que rien ne pouvoit parvenir » d'un hémisphère à l'autre. Si l'hémisphère différent du nôtre était habité, c'est donc qu'il y avait « eu une double création de l'homme, et que ce ne fust d'un seul Adam que toute la race des hommes eut pris son origine : » doctrine contraire aux enseignements de la Bible. (A. Thevet, *Cosmographie universelle* [1575], t. I, p. 463.)

Au dix-septième siècle, l'on n'était pas encore bien fixé sur toutes ces questions. Louis Guyon, dans ses *Diverses leçons* publiées en 1625, s'efforce de démontrer qu'il peut y avoir des habitants aux antipodes de la terre, et que Jésus-Christ s'est intéressé à eux tout comme aux autres hommes. Il commence par établir que la terre est ronde : « Le centre du monde a telle propriété de tirer, par un mouvement naturel et secret, de tous costez les choses plus graves et solides à soy, comme l'aymant attire le fer de tous costez. La terre, qui est la plus grave, s'est attachée au centre du monde, et de tous costez, et par conséquent est ronde. » Ceci clairement démontré, il reste encore à établir comment « les hommes des antipodes peuvent vivre, et sans tomber, ayant les pieds contre nous. Je mettrai icy la similitude d'une pomme d'arbre pendue en l'air, laquelle sera tout entourée, tant en haut qu'en bas, par dessous, de tous costez de fourmis.



en ceste terre. Et por ce qu'ele vuet<sup>1</sup> que li povres i puist ausi bien avenir comme li riches, ele me dist que j'en feisse danrée : car teiz<sup>2</sup> a un denier en sa borce<sup>3</sup> qui n'i a pas cinq livres.

Et, continuant son boniment, le charlatan étalait aux yeux ébahis de ses naïfs auditeurs des remèdes pour toutes les maladies, et vantait le mérite de ses herbes sans pareilles :

Toutes ces fourmis ne tombent pas, et si vont et cheminent par toute la pomme. » (Tome II, p. 861 et 864.)

Mais le moyen âge ne possédait pas en cosmographie et en physique des notions si solides, si précises. Pour lui, l'extrémité du monde était *le sec arbre*, point bien déterminé que mentionne une foule de fabliaux et de mystères. Sur le mont Membré, à deux lieux d'Hébron en Judée, se dressait un grand chêne qui datait de la création du monde. Cet arbre, resté toujours vert jusqu'à l'époque de la Passion, sécha alors, et il ne devait plus porter de feuilles que le jour où un prince chrétien venu d'Occident ferait dire la messe sous ses branches. (Voy. *Voyage de Mandeville*, édition gothique sans date [bibliothèque Mazarine n° 18,077 B]. L'édition latine [incunables, n° 1300] est beaucoup moins complète sur ce point.)

Au treizième siècle, on montrait à une lieue de Jérusalem l'arbre qui avait fourni le bois de la sainte croix. (Voy. *Les chemins et les pèlerinages de la terre sainte*, dans les *Itinéraires à Jérusalem* publiés par Michelant et Gaston Raynaud, p. 186.) Au seizième siècle, les pèlerins allaient encore visiter, à une lieue de Bethléem, le cep de vigne planté par Noé (Voy. Ant. Regnaut, bourgeois de Paris, *Voyage d'outre-mer*, 1573, in-4°, p. 138).

<sup>1</sup> Veut.

<sup>2</sup> Tel.

<sup>3</sup> Bourse.

Ces herbes, disait-il, vos ne les mangerez pas; car il n'a si fort buef<sup>1</sup> en cest païs, ne si fort destrier que c'il en avoit ausi groz come un pois sor la langue qu'il ne morust<sup>2</sup> de mal mort, tant sont forts et ameires : et ce qui est ameir à la bouche si est boen au cuer<sup>3</sup>. Vos les metreiz trois jors<sup>4</sup> dormir en boen vin blanc; se vos n'avez blanc, si preneiz vermeil; se vos n'avez vermeil, preneiz de la belle yaue clère : car teiz a un puis devant son huix<sup>5</sup> qui n'a pas un tonel de vin en son célier.

Vous en prendrez chaque matin pendant treize jours, et par la Passion du Christ, je vous dis que, ce faisant,

Vous sereiz gariz de diverses maladies et de divers mahains<sup>6</sup>, de toutes fièvres, de toutes gouttes, de l'enfleure dou cors, de la vaine dou c.. c'ele vos débat. Car se mes pères et ma mère estoient ou péril de la mort, et ils me demandoient la meilleure herbe que je lor puisse doneir, je lor donroie ceste<sup>7</sup>.

En teil manière venez-je mes herbes et mes oignemens<sup>8</sup> : qui vodra si en preingne, qui ne vodra, si les laist<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Bœuf.

<sup>2</sup> Mourut.

<sup>3</sup> Est bon au cœur.

<sup>4</sup> Jours.

<sup>5</sup> Sa porte.

<sup>6</sup> Malaises.

<sup>7</sup> Que je leur pusse donner, je leur donnerais celle-ci.

<sup>8</sup> Onguents.

<sup>9</sup> Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français,

Les statuts de la Faculté en 1281 et le concile d'Avignon en 1337 s'étaient élevés contre l'ingérence des apothicaires et des herbiers « apothecarii vel herbarii » dans l'art médical. Ils avaient interdit à ces derniers de visiter aucun malade, même de fournir aucun remède altérant ou laxatif sans ordonnance de médecin<sup>1</sup>. Nous n'en voyons pas moins Perronnelle l'herbrière appelée en consultation<sup>2</sup>, de Paris à Conflans, par la comtesse Mahaut d'Artois<sup>3</sup>. La corporation, si bien soutenue, empiète de plus en plus sur le domaine des médecins. Au quatorzième siècle, les herbiers ne se bornent pas à débiter des simples, une ordonnance d'août 1353 leur reconnaît le droit de préparer des emplâtres et des clystères ; on leur demande seulement d'administrer ceux-ci « bien et loyaument, » et d'avoir toujours dans leur officine du « sucre bon et convenable<sup>4</sup>. » Ils restaient d'ailleurs sous la dépendance de la

n° 1635, f° 80. — Une pièce du même genre, mais tout en prose, a été publiée par M. Achille Jubinal dans ses additions aux *OEuvres de Rutebeuf*, édit. elzévir., t. III, p. 182.

<sup>1</sup> Voy. Chomel, p. 128 et suiv.

<sup>2</sup> Année 1319.

<sup>3</sup> J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois*, 1887, in-8°, p. 155.

<sup>4</sup> Dans Fontanon, *Édits et ordonnances royaux*, t. IV, p. 459.

Faculté, puisque, avant d'exercer, ils devaient prêter serment entre les mains du doyen<sup>1</sup>.

Les médecins avaient encore bien d'autres rivaux. Les femmes d'abord, que les romans du moyen âge se plaisent à nous montrer tantôt au chevet des malades, tantôt cueillant des simples dont la vertu ranimait le chevalier blessé. Naturellement, aussitôt que celui-ci avait recouvré l'usage de la parole, il s'empressait d'adresser une déclaration à la gentille damoiselle qui l'avait si bien soigné. C'était tout à fait charmant.

On attribuait aussi un pouvoir spécial aux *convers*, c'est-à-dire aux gens, hommes et femmes, qui avaient abjuré le mahométisme ou le judaïsme pour embrasser la religion chrétienne : « Entra leenz une converse, qui juifve avoit esté, laquelle venoit visiter la dame pour lui donner remeide et garison d'aucune maladie, laquelle converse se cognoissoit au signe des mains et du visage<sup>2</sup>. »

Les étudiants, même avant d'avoir passé le baccalauréat, imitaient déjà leurs maîtres, faisaient des visites et prescrivaient des médi-

<sup>1</sup> Voy. Chomel, p. 137.

<sup>2</sup> *Chronique de Du Guesclin*, édit. Claude Ménard, 1618, in-4°, p. 5.

caments. Une ordonnance de décembre 1352<sup>1</sup> interdit à tous ces « ignorants<sup>2</sup> » d'administrer aucune médecine altérante ou laxative, des pilules ou des clystères<sup>3</sup>.

Mais la concurrence la plus redoutable que rencontraient les médecins était celle des prêtres et des moines. Appelés auprès des malades, ils se laissaient emporter par leur amour du prochain, et malgré les sentences ecclésiastiques, soignaient le corps en même temps que l'âme. L'Église avait fini par craindre que l'étude de la médecine et du droit civil ne nuisît à celle de la théologie, et tout en tolérant, comme on l'a vu, d'éclatantes exceptions, elle défendit les premières au clergé. Le concile de Montpellier en 1162<sup>4</sup>, celui de Tours en 1163<sup>5</sup>, celui de Paris en 1212<sup>6</sup>, pro-

<sup>1</sup> Dans les *Ordonnances royales*, t. II, p. 609.

<sup>2</sup> « Mulieres et vetule, et conversi, et rustici, nonnulli apothecarii, et herbarii quamplures, insuper scholares in medicine Facultate nondum docti... ignari scientie medicine, ignorantisque complexionis hominum... »

<sup>3</sup> « Medicinam alterativam, medicinamque laxativam, pilulas, clisteria qualiacumque ministrare. »

<sup>4</sup> « Ne quis monachus vel canonicus, aut alius religiosus ad sæculares leges vel physicam legendas accedat. » Art. XII. Dans Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. X, col. 1410.

<sup>5</sup> « Statuimus ut nullus, post votum religionis, ad physicam legesve mundanas legendas permittatur exire. » Art. VIII. Dans Labbe et Cossart, t. X, col. 1421.

<sup>6</sup> « De claustris suis exire non formident ut jurisprudentiæ

hibèrent cette alliance du sacré et du profane. Dans leurs statuts de 1243, les dominicains s'interdisent de lire aucun livre de médecine et d'écrire sur les curiosités de la nature<sup>1</sup>. Cette sévérité se relâcha un peu dans la suite. Le concile de Latran en 1215 vise seulement les opérations chirurgicales<sup>2</sup>, sans doute par application du principe que l'Église a horreur du sang, *Ecclesia abhorret a sanguine*. Il est vrai que les querelles religieuses n'en firent pas moins couler des torrents, jusqu'au jour où elles cédèrent ce privilège aux querelles politiques.

Le concile de Béziers en 1246 déclara excommuniés les chrétiens qui se laisseraient soigner par des juifs<sup>3</sup>, car l'exercice de la médecine était permis à ces réprouvés. Une ordonnance du 27 décembre 1362 se borne à leur défendre « de eulx entremettre des sciences de phisique ne de sirreurgerie » avant d'avoir

et medicinæ dant operam. » Art. XX. Dans Labbe et Cossart, t. XI, col. 69.

<sup>1</sup> « Fratres non studeant in libris physicis, nec etiam scripta curiosa faciant. » E. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, édit. de 1717, t. IV, p. 1685.

<sup>2</sup> Article XIX. Dans Labbe et Cossart, t. XI, col. 172.

<sup>3</sup> « Excommunicentur christiani qui in infirmitate positi, causa medicinæ se committunt curæ judæorum. » Art. XLIII. Dans Labbe et Cossart, t. XI, col. 686.

été examinés « par maistres ou autres crestiens expers esdites sciences <sup>1</sup>. »

Orthodoxes ou non, les médecins ne devaient pas faire plus de trois visites à un malade qui aurait négligé de se confesser depuis le commencement de ses souffrances. Ainsi l'avait ordonné le concile de Tortose en 1429 <sup>2</sup>. Le concile de Paris, tenu la même année, leur enjoignit de recommander cette salutaire pratique à chaque client avant de lui ordonner aucun remède <sup>3</sup>, défense renouvelée du concile de Latran <sup>4</sup>.

---

## II

Origine de la Faculté de médecine. — Les écoles du cloître Notre-Dame. — Paris, foyer intellectuel de l'Europe. — Division de l'Université en Facultés. — La Faculté de médecine, son sceau d'argent, ses premiers statuts, ses réunions solennelles. — L'école s'agrandit. — La

<sup>1</sup> *Ordonnances royales*, t. III, p. 603.

<sup>2</sup> « Ut nullum infirmum ultra tertiam vicem visitare præsumant, de quo non sciant quod in illa ægritudine salutare pœnitentiæ sacramentum susceperint. » Article XX. Dans Labbe et Cossart, t. XII, col. 438.

<sup>3</sup> « Non debeant infirmis corporalem medicinam exhibere, nisi prius exhortatione facta per eos quod sua peccata confiteantur. » Article XXIX. Dans Labbe et Cossart, t. XI, col. 401.

<sup>4</sup> Voy. Labbe et Cossart, t. XI, col. 173.

rue de la Bûcherie et la rue des Rats. — Prêt d'un volume à Louis XI. — Indépendance des Facultés. — Nouvelles constructions. — Frais d'études. — Inscriptions des étudiants. — Relations familières entre maîtres et élèves. — Costume des professeurs. — Le doyen, comment il était élu, ses fonctions, jetons qu'il fait frapper. — Les bedeaux et leurs masses. — Le baccalauréat, la licence, la maîtrise, la régence. — Redevances, épices, bourses, repas.

La médecine figurait parmi les cours faits dans les vieilles écoles du cloître Notre-Dame. Les leçons se donnaient, dit Riolan <sup>1</sup>, « en une maison où il y avoit eu des estuves, entre l'Hostel-Dieu et la maison de l'évêque. » Nous savons, en outre, que beaucoup de maîtres professaient soit chez eux, soit dans des salles louées à des propriétaires de la Cité ; c'était dans la propre chambre du doyen qu'avaient lieu le plus souvent les examens.

La parole éloquente d'Anselme, de Guillaume de Champeaux et surtout d'Abélard fit de Paris, au douzième siècle, le foyer intellectuel de l'Europe. Le cloître de Notre-Dame et même la Cité ne purent bientôt plus suffire aux nombreux étudiants qui accouraient, non seulement des pays voisins, mais encore de

<sup>1</sup> *Curieuses recherches sur les écoles en médecine*, p. 91. — « Au-dessous de la tour qui est à main droite, » dit l'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 15.



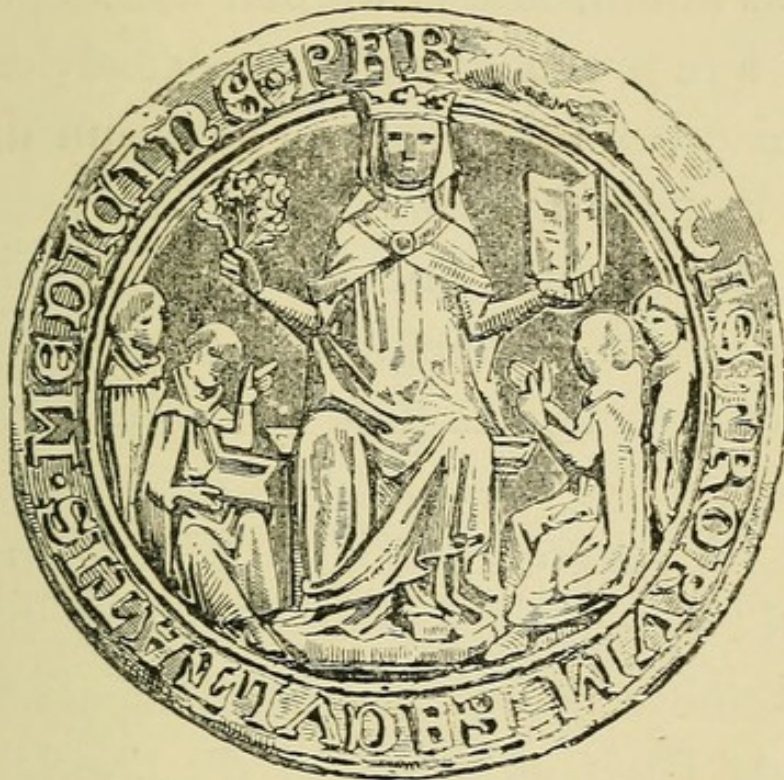
l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark, etc. Les uns envahirent le plateau de Sainte-Geneviève, les autres allèrent chercher des logements sur le bord de la Seine, autour du petit prieuré de Saint-Victor.

Une organisation nouvelle répondit promptement à ces besoins nouveaux. Vers 1213<sup>1</sup>, le personnel enseignant de l'Université s'était groupé par spécialités et avait ainsi constitué trois Facultés, celles de théologie, de décret ou de droit, et des arts. La première fut bientôt représentée par la Sorbonne, la deuxième s'installa on ne sait où, et la troisième ouvrit ses cours dans la rue du Fouarre, voie sombre et humide située aux environs de la place Maubert.

La Faculté des arts comprenait la médecine, qui déjà tendait cependant à former une Faculté distincte. Dès le milieu du siècle, elle commence à avoir ses statuts, ses registres particuliers, et même son sceau d'argent, dont l'achat fut résolu sous le décanat de Jean de Roset : « quod sigillum fiet de argento, ad majorem confirmationem, »

<sup>1</sup> Voy. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 75.

disent les statuts de 1274. Un article des statuts de 1350 est ainsi conçu : « Lorsqu'on ira prendre le grand sceau qui est dans le coffre, il faudra au moins quatre maîtres. » En 1762, ce coffre existait encore, ainsi que les quatre clefs nécessaires pour l'ouvrir <sup>1</sup>. Le premier sceau de la Faculté représentait une femme



assise sur un siège élevé ; comme on le voit ici, elle tient dans la main droite un livre, et dans la main gauche un bouquet de plantes médicinales. Quatre personnages, assis au-dessous d'elle, semblent l'écouter avec attention.

<sup>1</sup> Chomel, p. 160.

Les réunions solennelles de la Faculté se tenaient tantôt au couvent des Mathurins dans une salle du Chapitre <sup>1</sup>, tantôt à l'église Notre-Dame, autour d'un des grands bénitiers de pierre placés au pied des tours : « in ecclesia parisiensi, supra cuppam, » dit Héméré <sup>2</sup>.

En 1369, l'école de médecine, devenue un peu plus nombreuse et un peu moins pauvre, songea à se procurer un local spécial, distinct de celui qu'elle occupait en commun dans la rue du Fouarre avec la Faculté des arts. Elle acheta, le 24 mai, une petite maison située tout près de là, à l'angle de la rue de la Bûcherie et de celle des Rats <sup>3</sup>. L'affluence croissante des élèves la rendit bientôt insuffisante; mais il fut longtemps impossible, faute d'argent, d'en acquérir une autre. Enfin, le jeudi 26 novembre 1454, Jacques Despars <sup>4</sup>, chanoine de Paris et médecin de Charles VII, convoqua la Faculté « autour de l'un des grands benoistiers, » pour aviser aux moyens de créer à l'école un logis plus convenable. Il lui offrait dans cette intention trois cents écus

<sup>1</sup> « In capitulo Sancti Mathurini, ut moris est, » disent les *Commentaires*, t. I, p. 1.

<sup>2</sup> *De academia parisiensi*, p. 50.

<sup>3</sup> Devenue en 1826 rue de l'Hôtel-Colbert.

<sup>4</sup> Joannes de Partibus.

d'or, la meilleure partie de ses livres et même des meubles <sup>1</sup>. Les négociations avec les propriétaires voisins traînèrent en longueur, et c'est seulement au mois de mars 1469 que la Faculté put s'agrandir par l'acquisition de deux vieilles maisons sises rue de la Bûcherie.

Pour les reconstruire, les fonds manquaient, et l'on ne savait trop comment s'en procurer. Mais, sur ces entrefaites, le président de la Cour des comptes, Jean de la Driesche, vint trouver le doyen Jean Loiseau <sup>2</sup>. Il se présentait au nom du roi Louis XI. Celui-ci, toujours tremblant pour sa vie, s'intéressait fort à la médecine, et il désirait se procurer les œuvres du médecin arabe Rhasès. Comme on ne connaissait alors d'autre manuscrit complet de cet ouvrage que celui qui était conservé à la bibliothèque de l'école, le roi en sollicitait le prêt, et résolu à en faire « tirer copie, » il s'engageait à le restituer aussitôt après. Grave affaire ! La Faculté se réunit en assemblée solennelle, et la discussion fut longue. Les maîtres finirent par décider qu'ils ne prêteraient les deux petits

<sup>1</sup> « Offerebat 300 scuta aurei, magnam partem suorum meliorum librorum et plura utensilia. » *Synopsis rerum memorabilium*, f<sup>o</sup> 46.

<sup>2</sup> Joannes Avis.

volumes que sous bonne caution, savoir : douze marcs de vaisselle d'argent déposés à la Faculté, et un billet de cent écus d'or qu'un riche bourgeois nommé Malingre consentit à souscrire pour le roi. Une fois ces gages fournis, les deux volumes furent remis au président de la Driesche, avec la lettre suivante, que la Faculté prit soin de transcrire sur ses registres, où je la copie :

Nostre souuerain seigneur, tant et si treshumblement que plus pouons, nous nous recomandons a vostre bonne grace. Et vous plaise scauoir, nostre souuerain seigneur, que le president des comptes maistre Jehan de la Driesche nous a dit que luy auez rescript quil<sup>1</sup> vous enuoyast Totum Continens Rasis pour le faire escrire. Et pour ce qu'il nen a point, sachant que nous en auons vng, nous a requis que luy voulsissions baillier.

Sire, combien que tous jours auons garde tresprecieusement ledit liure, car cest le plus beau et le plus singulier joyau de nostre faculte, et ne treuue len guerez de tel : neantmoins nous qui de tout nostre cueur desirons vous complaire et accomplir ce quil vous est agreable, comme tenuz sommes, auons delivre audit president ledit liure pour le faire escrire; moyennant certain gaigne de vais-

<sup>1</sup> Je reproduis cette lettre sans rien changer à l'orthographe. Sur l'origine des accents et des apostrophes, voy. *Écoles et collèges*, p. 126.

selle d'argent et autre caution qu'il nous a baillée en seureté de le nous rendre, ainsy que selon les estatuz de nostre dite faculté faire se doit, les quelz auons tous jurez aux saintes euvangiles de Dieu garder et observer : ne autrement ne les pouons auoir pour noz propres affaires.

Sire, a lonneur et louenge de vous, et a lacroissement de laditte faculté de médecine, nous auons grant desir faire unes escolles et une tresbelle librairie<sup>1</sup>, pour exaulser et esleuer la science de médecine en ceste vostre ville de Paris plus que oncques mais, comme par ledit president, auquel auons communiqué ceste matière, se votre plaisir est, serez aduertí plus au long. A quoy et pour les accomplir, auons besoing et mestier de votre tresbenigne grace. Si vous supplions, Sire, que icelle vous plaist nous impartir, et a tous jours nous continuerons prier Dieu pour vous et la Vierge Marie, afin quelle vous doint sante, bonne vie et longue, avec vray accomplissement de voz treshaulx et tresnobles desirs.

Esript en vostre bonne ville de Paris, le XXIX<sup>e</sup> jour de nouembre.

Vos treshumbles et tresobeissans subiectz et seruiteurs, les doyen, docteurs et maistres regens de la faculté de médecine en l'uniuersité de Paris.

Au Roy, nostre souuerain seigneur<sup>2</sup>.

Cette lettre prouue de quelle indépendance

<sup>1</sup> Bibliothèque.

<sup>2</sup> *Commentaria Facultatis, medicinæ Parisiensis*, t. II, f<sup>o</sup> 297.

jouissait alors l'Université vis-à-vis du roi, même vis-à-vis d'un despote tel que Louis XI<sup>1</sup>. Il est curieux de constater que, pour faire sortir aujourd'hui d'une bibliothèque universitaire un volume précieux, il suffirait d'un arrêté pris par le ministre de l'Instruction publique, puisque tous les volumes qu'elle renferme sont propriété de l'État. Et la restitution n'en serait nullement garantie, puisqu'il suffirait d'un nouvel arrêté pour attribuer le volume à un autre établissement. On me répondra que, de nos jours, les Facultés sont entretenues par l'État, tandis qu'autrefois elles devaient pourvoir elles-mêmes à toutes leurs dépenses. Ceci n'est vrai qu'en apparence. L'État entretient les Facultés, je le veux bien, mais pour une large part avec leur argent, puisqu'il commence par toucher leurs revenus. Il n'est pas exact non plus de dire que le moyen âge ne leur fournissait aucun secours pécuniaire, puisque parmi les nom-

<sup>1</sup> Cent vingt-cinq ans plus tard, en 1636, à la suite de la prise du Catelet et de Corbie par les Espagnols, échecs qui jetèrent l'effroi dans Paris, Louis XIII ayant fait appel au Parlement et aux autres grandes compagnies, la Faculté de médecine consentit à lui prêter mille écus; « ce qui a été fait, ajoute Gui Patin, avec bonne quittance qu'en a tirée notre doyen. » *Lettre* du 29 août 1636, t. I, p. 38.

breux privilèges accordés aux membres de l'Université, maîtres, élèves, etc., figure celui d'être exemptés de presque tous les impôts<sup>1</sup>. La lettre écrite par la Faculté de médecine à Louis XI montre, en outre, que la royauté venait parfois au secours des établissements d'instruction. La Faculté avait profité de l'occasion pour apprendre au souverain qu'elle était très pauvre, qu'elle méditait depuis longtemps des projets d'agrandissement, et qu'une subvention serait reçue avec reconnaissance; mais Louis XI fit la sourde oreille.

Deux mois après, le 24 janvier 1472, les œuvres de Rhasès rentraient à la bibliothèque, et l'école restituait les gages qu'elle avait exigés. Elle remerciait en même temps le président de la Driesche de ses peines et soins, et lui rendait l'obligation notariée qu'il avait dû signer en recevant les volumes<sup>2</sup>. Le temps avait sans doute manqué à Louis XI pour en obtenir une transcription complète, car huit ans après (1480), il fit encore copier, par

<sup>1</sup> Voy. *Écoles et collèges*, p. 38 et suiv.

<sup>2</sup> « Conclusum est regratiandum esse Domino præsidi de pœnis et laboribus sumptis per eum pro Facultate erga Majestatem, illique suam obligationem per notarios confectam reddendam esse. » T.-B. Bertrand, *Annales medici manuscripti*, f° 331.



un écrivain nommé Feulole, « en neuf cayers de parchemin plusieurs chappitres du livre de Rasis <sup>1</sup>. »

C'est entre les années 1472 et 1475 que l'on commença à édifier de nouvelles constructions sur l'emplacement des maisons achetées rue de la Bûcherie. Elles n'étaient pas encore terminées en 1477, et la Faculté continuait à être fort pauvre.

Il faut dire aussi qu'elle se montrait bonne mère, *alma mater*, vis-à-vis de ses enfants. Jusqu'au quinzième siècle, c'est en général suivant la situation de fortune de chaque élève qu'elle fixe les droits qu'il devra payer pour ses frais d'études, pour le sceau des certificats <sup>2</sup> de bachelier, de licencié et de maître.

A dater de 1450 seulement, les étudiants durent se faire inscrire sur un registre spécial tenu par le doyen. Jusque-là, il se contentait d'indiquer leurs noms dans le compte rendu de son décanat. Nous y voyons que, de 1452 à 1457, la moyenne des étudiants inscrits était de seize par an, et que l'on recevait environ cinq bacheliers chaque année. Pour obtenir son inscription comme élève, il fallait pro-

<sup>1</sup> Voy. Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 394.

<sup>2</sup> Diplômes.

duire le certificat de maîtres ès arts, qui correspondait à notre baccalauréat <sup>1</sup>.

Les relations entre professeurs et étudiants étaient beaucoup plus cordiales, beaucoup plus familières qu'aujourd'hui. Maîtres et élèves d'un même pays logeaient le plus souvent dans la même maison, mangeaient à la même table. Les maîtres prenaient part aux jeux, souvent aussi aux désordres de leurs élèves. Parfois, le maître répondait pour ses étudiants ou allait les réclamer à la prison du Châtelet. Il assistait à leurs examens. S'ils avaient besoin de quelque dispense, de quelque faveur, le maître les demandait pour eux à l'assemblée de la Faculté.

Il y avait de grandes inégalités de fortune entre les étudiants. Les uns dépensaient jusqu'à dix sous par semaine pour leur nourriture, d'autres mendiaient leur pain sans en être humiliés, car l'exemple des ordres mendiants rendait la mendicité respectable. Pour gagner de quoi vivre, des écoliers copiaient des livres, balayaient les salles de cours, se mettaient au service d'un collègue, d'un professeur ou d'un étudiant riche. Les maîtres donnaient à leurs

<sup>1</sup> Voy. *Ecoles et collèges*, p. 170.

étudiants pauvres leurs vieux habits, leurs vieilles chaussures. Eux-mêmes paraissent avoir été pendant longtemps fort indifférents sur le chapitre du costume; la Faculté eut beaucoup de peine à obtenir qu'ils fissent leurs leçons vêtus d'une robe de bon drap violet, qui fût présentable et qui leur appartînt. Les statuts de 1350 les obligèrent à enseigner « in cappa rotunda, honesta, propria, non commodata, de panno bono, de brunetta violacea <sup>1</sup>. »

Le chef de la Faculté était le doyen. On confia d'abord ces fonctions au plus ancien des maîtres régents; on décida ensuite qu'il serait choisi par eux. Les noms des docteurs Anciens <sup>2</sup> étaient jetés dans une urne, ceux des Jeunes dans une autre. Le doyen sortant tirait trois noms de la première, deux de la seconde. Les cinq docteurs ainsi désignés se rendaient à la chapelle, où ils invoquaient l'assistance divine, puis ils nommaient, à la majorité des voix, trois candidats au décanat. Ces trois noms étaient, à leur tour, mis dans

<sup>1</sup> *Hæc sunt statuta Facultatis medicinæ Parisius... Anno Domini 1350, die 14 mensis octobris.*

<sup>2</sup> Les Anciens comptaient plus, les Jeunes moins de dix années d'exercice.

une urne, et le plus âgé des électeurs tirait au sort celui du nouveau doyen, qui était aussitôt proclamé. Hugues le Sage, en 1338, fut le premier doyen élu.

Aux termes des statuts de 1350, le doyen jurait de remplir fidèlement sa charge, d'assister aux réunions de l'Université et de sévir avec rigueur contre les charlatans ou empiriques. Il s'engageait, en outre, à conserver intact le livre des statuts, à rendre ses comptes dans la quinzaine qui suivrait l'expiration de son décanat, à représenter tous les objets appartenant à la Faculté, et pour lesquels d'ailleurs il était tenu de donner caution. Veut-on savoir ce que la Faculté possédait alors de plus précieux? Nous voyons Pierre Desvallées, élu doyen en 1395, déclarer solennellement qu'il a reçu de Jean Voygnon, son prédécesseur, d'abord le compte rendu de son décanat, puis un grand coffre, « *scrinium magnum*, » qui représentait sans doute la caisse de l'école, et où l'on gardait le fameux sceau d'argent; et encore : plusieurs clefs, dont six à usage inconnu<sup>1</sup>; enfin, une quinzaine de volumes, composant la bibliothèque

<sup>1</sup> « *Sex alias claves, unde sint nescio.* »

de l'école, et parmi lesquels figuraient déjà les œuvres de Rhasès<sup>1</sup>.

A dater du dix-septième siècle, le doyen entrant en fonctions faisait frapper les méreaux ou jetons de présence que touchaient les docteurs pour leur assistance aux examens, aux messes solennelles, aux funérailles des collègues, etc. Ces jetons portaient d'un côté les insignes de la Faculté, de l'autre les armoiries du doyen. En 1652, on commença à remplacer les armes du doyen par son portrait, et les insignes de la Faculté par des devises et des emblèmes<sup>2</sup>.

Le doyen, « caput Facultatis, vindex disciplinæ et custos legum, » était donc chargé de tout ce qui concernait l'administration de la Faculté. Élu pour deux ans, il pouvait être continué dans ses fonctions. Il était assisté par deux officiers subalternes appelés bedeaux ou appariteurs<sup>3</sup>. Ces utiles person-

<sup>1</sup> *Commentaria medicinæ Facultatis*, t. I, f° 2. — A. F., *Recherches historiques sur la Faculté de médecine*, p. 10 et 90.

<sup>2</sup> La Bibliothèque nationale possède une collection presque complète de ces jetons ; il en existe aussi 108 à la Faculté. Voy. A. Corlieu, *Les jetons des doyens de la Faculté de médecine*, 1887, in-8°.

<sup>3</sup> Dans les *Commentaires*, l'un est nommé bedellus, l'autre subbedellus.

nages avaient pour mission de proclamer les congés, les jours et les heures des leçons, de publier les décisions de la Faculté et d'en assurer l'exécution, enfin de précéder, la masse au poing, le doyen et les professeurs lors des cérémonies publiques. Ces masses, bâtons surmontés d'une tête ornée, figuraient dans les armoiries de la Faculté<sup>1</sup>. En 1448, le premier bedeau portait une masse d'argent, le second une masse de bois. Le doyen, dit Hazon, « exposa que cela n'étoit point honorable pour la Faculté. Chaque docteur s'imposa de seize sols parisis, et en 1455 on remit au deuxième bedeau une verge surmontée d'une masse d'argent. Elle étoit estimée soixante écus d'or<sup>2</sup>. »

Le premier grade conféré par la Faculté étoit celui de bachelier. Pour être admis à subir cet examen, il fallait justifier de trente-deux mois d'études à l'école, non compris le temps des congés et celui des vacances. Cette preuve faite, les maîtres se montraient indulgents, et il étoit fort rare qu'un candidat fût refusé. L'important étoit que tous offrissent un repas à leurs examinateurs, un écu au pre-

<sup>1</sup> Voy. ci-dessous, p. 216.

<sup>2</sup> *Éloge historique de la Faculté de médecine*, p. 25.

mier bedeau et un franc au second. Néanmoins, le candidat qui se déclarait hors d'état de payer ces redevances devait être cru sur parole<sup>1</sup>. Les bacheliers continuaient à suivre les cours des professeurs, et faisaient eux-mêmes des leçons. Ils se bornaient, d'ailleurs, à lire les quelques ouvrages adoptés par la Faculté. Comme on l'a vu plus haut, les livres étaient alors d'une extrême rareté; on rendait donc grand service aux élèves en leur dictant les œuvres des maîtres, ou tout au moins en leur permettant d'en faire une rédaction abrégée. C'est là le caractère distinctif de l'enseignement au moyen âge. Le professeur n'enseignait pas suivant une méthode créée ou choisie par lui; la leçon se composait d'une lecture ou d'une dictée, accompagnée d'un commentaire ou glose improvisée. Aussi ne disait-on pas faire un cours de médecine, mais lire un livre de médecine, ni suivre un cours, mais entendre un livre, « *legere, audire librum.* » *Legere* employé seul avait le sens de professer, enseigner<sup>2</sup>; Jean de Jandun, au quatorzième siècle, nomme encore les pro-

<sup>1</sup> Décision prise en 1359.

<sup>2</sup> Voy. Ducange.

fesseurs de droit « *lectores decretorum*<sup>1</sup>. » Les leçons données par les bacheliers commençaient à cinq heures du matin, d'où leur nom de « *legentes de mane.* » Les maîtres régents arrivaient à six heures, en hiver comme en été; mais dès 1520, ils renoncèrent à lire, à faire des cours, se réservèrent pour les examens, les thèses et les disputes (*disputationes*) où l'examineur argumentait contre le candidat.

Les bacheliers ne se contentaient pas d'enseigner, ils s'attachaient à un docteur, l'accompagnaient quand il visitait ses malades, en un mot exerçaient la médecine pendant deux étés au moins sous la conduite d'un maître. Après cinquante-six mois<sup>2</sup> passés ainsi, ils devenaient candidats à la licence. Il n'y avait pas d'examen. Chaque maître, connaissant bien la valeur de ses élèves, en dressait une liste par ordre de mérite, et toutes ces listes étaient discutées en présence du doyen, qui arrêtait la liste définitive. Puis, au jour

<sup>1</sup> *De laudibus Parisius*, p. 40.

<sup>2</sup> Le temps des vacances n'y étant pas compris, ces cinquante-six mois représentaient six ans d'études. Voy. les lettres patentes d'août 1331, dans les *Ordonnances royales*, t. II, p. 70. — Bien entendu on compte ici les trente-deux mois exigés pour se présenter au baccalauréat.



fixé par le chancelier de Notre-Dame, la Faculté en corps conduisait les candidats dans la grande salle de l'évêché. Le chancelier prononçait un discours, proclamait les noms des candidats, et au nom du souverain pontife, leur conférait la licence, le droit d'enseigner « hic et ubique terrarum, » c'est-à-dire dans le monde entier, ce qui constituait un des privilèges accordés à l'Université de Paris<sup>1</sup>.

Six mois après cette cérémonie, les licenciés devaient se présenter à la maîtrise. Chacun d'eux soutenait trois thèses, sous la présidence d'un maître, qui lui imposait ensuite le bonnet, insigne de la maîtrise. Le titre de docteur ne se rencontre guère avant le quinzième siècle; jusque-là, on se disait maître en médecine, maître régent lorsqu'on professait à l'école. Les privilèges attachés à l'exercice de la régence n'étaient pas à dédaigner. Outre la redevance que la Faculté exigeait des élèves pour leurs examens, pour la justification de leur temps d'études, etc., les candidats au

<sup>1</sup> La licence n'était conférée que tous les deux ans, les années paires, et ces années portaient le nom de *jubilé*. Entre 1461 et 1499, le nombre des licenciés fut en moyenne de cinq par jubilé.

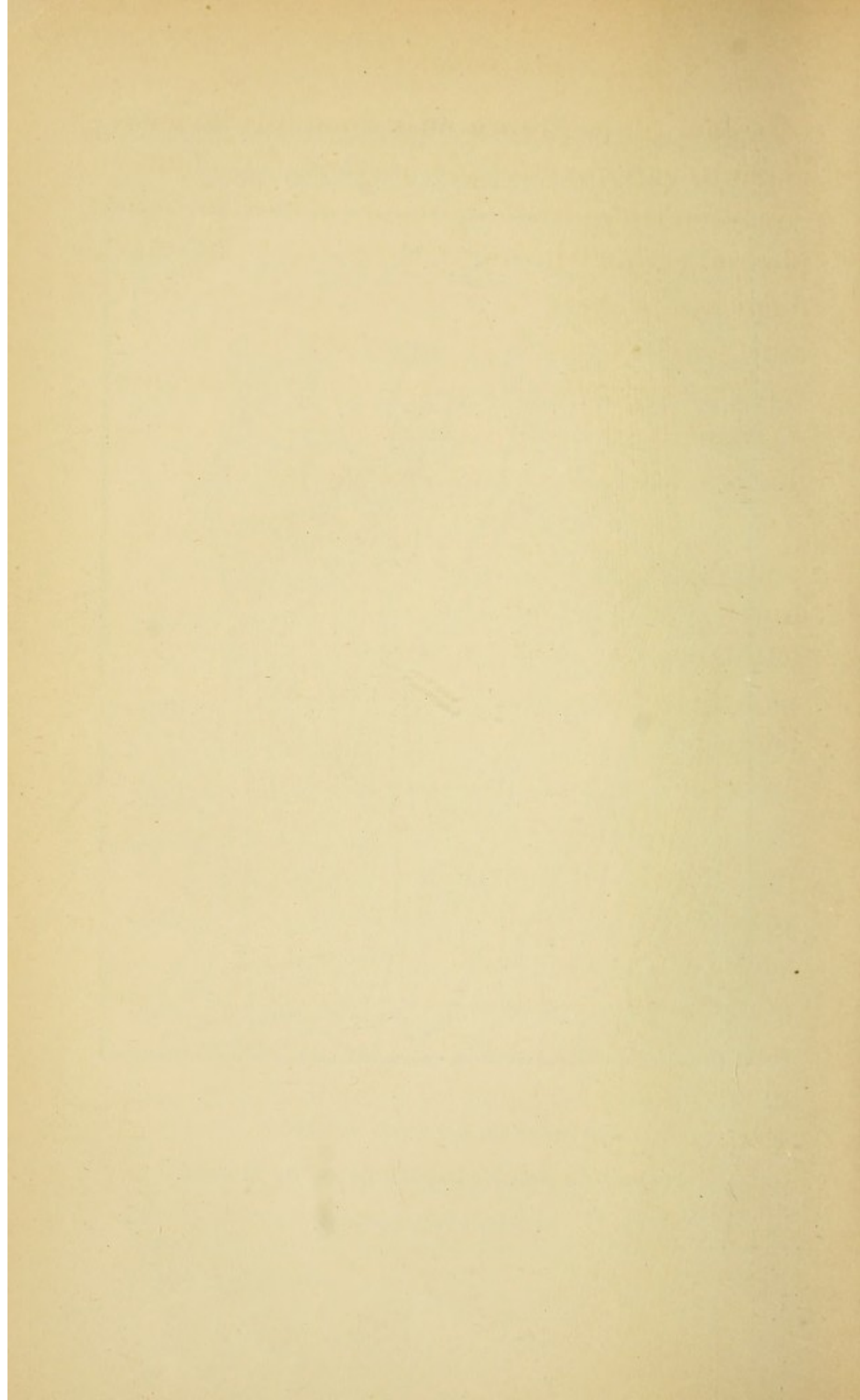
Dado mort medicus medicamine non redimendus  
Quicquid agat medici potio Dado mori.



UN MÉDECIN DE PARIS EN 1490.

D'après *La danse macabre* de G. de Marnef.

Paris, 1490, in-folio.



baccalauréat, à la licence, à la maîtrise comblaient leurs maîtres de cadeaux. Ils leur envoyaient du vin, leur présentaient des bourses plus ou moins lourdes, des corbeilles pleines d'épices, de sucre, de poivre, de cannelle, de muscades, de mastic, de girofle, substances rares et chères que les épiciers faisaient venir d'Orient. Les bacheliers devaient au doyen des pastilles de sucre où figurait son portrait : *imago saccharina*. Lors de sa réception, tout nouveau maître offrait au président un costume officiel complet : soutane de soie violette, robe rouge, fourrure, bonnet carré, etc., puis à chaque régent un bonnet carré de couleur écarlate et des gants violets. Enfin, toute réception, toute thèse était suivie d'un repas. On y invitait le chancelier et les chanoines de Notre-Dame, des magistrats, des grands seigneurs. La Faculté veillait à ce que le festin fût convenable : deux maîtres désignés par elle étaient tenus de goûter d'avance le vin et les mets<sup>1</sup>. Les gants et les bonnets étaient aussi l'objet d'un examen sérieux ; on lit dans le compte rendu rédigé par Pierre Desvallées : « Nullus bedellorum audeat magistris cirothe-

<sup>1</sup> Sur tout ceci, voy. Hazon, p. 20, et Ét. Pasquier, *Recherches sur la France*, liv. I, ch. xxx.

cas vel bonetos præsentare, nisi fuerint per decanum visitati et approbati<sup>1</sup>. »

### III

Médecins royaux, leurs privilèges. — Médecins et dernière maladie des rois de France, depuis Philippe le Bel jusqu'à Charles VIII. — Conseils donnés par Arnould de Ville-neuve à ses élèves. — La postérité de Philippe le Bel. — Charles VI et les magiciens. — Cause de sa folie. — Jacques Coitier. — Charles VIII anoblit son médecin. — La bibliothèque de la Faculté. — L'enseignement. — L'astrologie médicale. — Influence des planètes, des signes du zodiaque et des comètes sur nos organes. — Les douze maisons du ciel. — Conjonctions nuisibles et conjonctions favorables. — Les médecins et le calendrier. — Influence des astres sur les plantes médicinales. — Affinité des plantes pour certains organes. — La doctrine des signatures. — Les causes de la peste d'après la Faculté, d'après Gui de Chauliac, Benoît Textor, etc. — Astrologues royaux. — Luc Gauric, Nostradamus et Cosimo Ruggieri. — Henri IV fait tirer l'horoscope du Dauphin. — Influence de la lune sur le sexe des enfants à naître. — Pourquoi Louis XIII fut surnommé *le Juste*.

Certains maîtres, les médecins du roi par exemple, étaient dits régents d'honneur, et sans être astreints à aucune fonction, avaient tous les privilèges de la régence. C'est parmi eux que figurent les plus célèbres docteurs de chaque siècle, je manquerais donc à mon

<sup>1</sup> A. F., *Recherches*, etc., p. 108.

devoir si je ne rappelais le nom de quelques-uns d'entre eux. Les citer tous m'entraînerait loin, car ces illustres en leur temps, ces lumières de la science comme on dit aujourd'hui, ont été fort nombreux. Ducange en a dressé une longue liste<sup>1</sup>, qui a été augmentée depuis et qui pourrait l'être encore.

On connaît douze des médecins attachés à la personne de Philippe le Bel : Henri de Hermondaville, dont je parlerai plus longuement dans le volume consacré aux chirurgiens ; Jean Hellequin, chanoine de Soissons ; Foucques de la Charité ; Guillaume Baufet, devenu évêque de Paris<sup>2</sup> ; Hermingard ou Hermingaud, qui « possédoit l'art de deviner les maladies à la simple vue et sans tâter le pouls<sup>3</sup>. » Ceci me paraît suffisant pour expliquer la mort de Philippe le Bel, que raconte ainsi Guillaume de Nangis. Le roi, écrit-il, « mourut d'une longue maladie, dont la cause inconnue aux médecins fut pour eux et pour beaucoup d'autres le sujet d'une grande surprise et stupeur<sup>4</sup>. » Ces

<sup>1</sup> Au mot *archiatri*.

<sup>2</sup> *Gallia christiana*, t. VII, p. 122.

<sup>3</sup> *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 96.

<sup>4</sup> Édit. H. Géraud, t. I, p. 413

médecins-là n'étaient pas disciples du docte Arnould de Villeneuve <sup>1</sup> qui, donnant à ses élèves des conseils pratiques, leur recommandait de ne témoigner en toute circonstance ni hésitation ni étonnement. « La septième précaution, leur disait-il, est d'une application générale. Supposons que vous ne puissiez rien comprendre au cas de votre malade, dites-lui avec assurance qu'il a une obstruction au foie. S'il répond que c'est de la tête ou de toute autre partie qu'il souffre, affirmez hardiment que cette douleur provient du foie. Ayez bien soin d'employer le terme d'obstruction <sup>2</sup>, parce que les malades ignorent ce qu'il signifie, et il importe qu'ils l'ignorent <sup>3</sup>. » La vérité est que Philippe le Bel s'était cassé la jambe en chassant dans la forêt de Fontainebleau :

Etoit sur un corcier cheval,  
Si couroit amont et aval,  
Et en courant si fort broncha  
Que le Roy jus en trebuscha  
Et en sa jambe fut quassé <sup>4</sup>.

Les angoisses de toutes sortes auxquelles le

<sup>1</sup> Mort en 1313.

<sup>2</sup> Opilatio.

<sup>3</sup> *Arnaldi de Villanova opera*, édit. de 1505, f° 250, verso.

<sup>4</sup> *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, édit. Buchon, p. 245.

roi était alors en proie, jointes aux soins que lui prodiguèrent ses médecins, auront sans doute rendu mortelles les suites de cet accident.

Les mêmes médecins laissèrent Louis X mourir à vingt-sept ans. Après s'être fort échauffé au jeu de paume, il descendit dans une cave et y but du vin très frais :

. . . . . Il avoit  
 Joué à un jeu qu'il savoit,  
 A la paume. Si s'eschaufa.  
 Et son conseil, qui le biffa,  
 L'en là mené en une cave <sup>1</sup>.

Il dut donc succomber à une pneumonie. Mais il fut emporté par une fièvre violente, suivant Guillaume de Nangis <sup>2</sup>; par « un flux de ventre, » suivant Robert Gaguin <sup>3</sup>.

Philippe le Long, deuxième fils de Philippe le Bel, succède à son père. Il a pour médecins Pierre de Caspicaine, Geoffroy de Courvot, etc., et meurt à vingt-huit ans. De quoi ? « Les malédictions du peuple le rendirent malade, » écrit Guillaume de Nangis. Je présume qu'il eût pu être sauvé sans trop de

<sup>1</sup> Godefroy de Paris, p. 295.

<sup>2</sup> « Febre quasi correptus. » T. I, p. 426.

<sup>3</sup> *La mer des chroniques*, traduite en français, édit. de 1536, in-folio, f° 98, verso.



peine si une dysenterie et une fièvre quarte<sup>1</sup> ne se fussent déclarées. On lui apporte à baiser le bois de la vraie croix, un clou provenant de la crucifixion du Christ, un bras de saint Simon; et il meurt.

Charles IV, son frère, alla jusqu'à trente-trois ans. Son médecin Guillaume Aymar, curé de Sainte-Marie du Mont au diocèse de Coutances, lui prodigua en vain ses soins durant une longue et douloureuse maladie<sup>2</sup>.

« Et ainsi, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, toute la lignée du roy Phelippe le Bel, en moins de treize ans fut deffailie et amortie, dont ce fut très grant dommage<sup>3</sup>. »

Gilbert Hamelin est le seul des médecins de Philippe VI dont le nom soit venu jusqu'à nous. On sait aussi que ses honoraires s'élevaient à vingt sous tournois par jour<sup>4</sup>. Le roi, au reste, jouissait d'une excellente santé, et il est probable qu'il eût fait attendre longtemps son successeur s'il ne se fût avisé d'épouser, à cinquante-sept ans, sa cousine

<sup>1</sup> « Dysenteria et quartana, » dit G. de Nangis, t. II, p. 37.

<sup>2</sup> « Gravis ægritudo arripuit, qua diu laborans... » Guillaume de Nangis, t. II, p. 82.

<sup>3</sup> Édit. Paulin Paris, t. V, p. 303.

<sup>4</sup> Ét. Pasquier, livre VIII, ch. xxvi.

Blanche d'Évreux, qui n'en avait que dix-sept et passait pour la plus belle princesse de son temps<sup>1</sup>. Il l'aima tellement que, moins d'un an après, il se reposait dans les caveaux de Saint-Denis.

Le roi Jean prit pour médecins Girard de Saint-Disier, Gilles de Semiville et Pierre Calcati, qui avait été doyen de la Faculté en 1342. On sait que le roi de France eut à Londres de somptueuses funérailles, après quoi son corps fut renvoyé sur le continent.

Parmi les très nombreux médecins de Charles V, on peut citer : Jean de Guistry, chanoine de Paris; Thomas de Pisan, père de la savante Christine; Gervais Chrétien, chanoine de Bayeux et de Paris, qui fonda en 1370, dans la rue du Foin, un collège destiné aux pauvres écoliers originaires du diocèse de Bayeux.

Charles VI eut au moins vingt-deux médecins, sans compter les chirurgiens, les apothicaires et les magiciens. Parmi les premiers, il faut mentionner surtout : Jean de Marle, chanoine de Paris et de Laon, doyen de la

<sup>1</sup> Brantôme, t. III, p. 241.

Faculté en 1396 ; Jacques Desparts, dont j'ai parlé plus haut ; Thomas de Saint-Pierre, chancelier de l'Église de Bayeux ; Pierre d'Auxonne, qui légua en 1410 un traité de Galien à la Faculté : suivant ses dernières volontés, ce volume devait être prêté à tous les maîtres qui voudraient en prendre copie, à charge par eux de faire dire une messe de *requiem* pour le repos de l'âme du donateur <sup>1</sup> ; Martin Gazel, qui reçut du roi, le 26 juin 1398, trois cents livres tournois <sup>2</sup> ; Guillaume de Harsely ou de Harcigni, que Froissart regardait comme le meilleur praticien de son temps, et qui paraît avoir soulagé une fois le roi ; Regnault Fréron ne jouissait pas d'une moindre réputation. Dans un moment d'impatience, à la fin de 1395, on les chassa tous de Paris ; mais ils revinrent. Dès 1393, on avait appelé de la Guyenne un sorcier nommé Arnaud Guillaume ; il s'était vanté de pouvoir guérir Charles VI par un seul mot « solo sermone. » Celui-là fut assez heureux pour retourner dans son pays sain et sauf. Quatre ans après, arrivent encore de Guyenne deux moines augustins, qui se qualifiaient de ma-

<sup>1</sup> A. F., *Recherches*, p. 16.

<sup>2</sup> A. F., *Recherches*, p. 92.

giciens. Ils font prendre au roi des perles réduites en poudre, et finissent par être décapités à la Grève. En 1403, le malheureux monarque est encore livré à deux sorciers venus de Dijon. Ils emploient divers sortilèges, et en guise d'honoraires sont invités à monter sur un bûcher élevé place de Grève à leur intention<sup>1</sup>.

Un historien contemporain raconte, sans en fournir aucune preuve, que la folie de Charles VI fut causée par une potion amoureuse : « Deinde potione amatoria in tantam prorupit insaniam ut amentissimus factus est<sup>2</sup>. » Le fait est assez difficile à croire.

Charles VII, convaincu que son fils cherchait à l'empoisonner, se laissa mourir de faim. « Il se desconforta tellement, écrit Jean Chartier, qu'il ne s'osoit fier à nul de ses gens. Ne pour chose que ses physiciens luy dissent, il ne vouloit mengier ne prendre aucune réfection, et jusques à ce qu'ils luy dirent que s'il ne mengeoit, il estoit mort. Et adonc mist peine de mengier, mais ne peult, car ses con-

<sup>1</sup> Voy. la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, lib. XIV, XVIII, XIX et XXIV; édit Bellaguet, t. II, p. 89, 543 et 663; t. III, p. 115.

<sup>2</sup> *Annales Bonincontrii*, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXI, col. 62.

duits estoient jà tous retraitz<sup>1</sup>. » Telle est la version adoptée par tous les historiens. Toutefois, s'il faut en croire une lettre publiée par Godefroy dans ses *Éclaircissements* sur Philippe de Comynnes, Charles VII serait en réalité mort d'un cancer à la joue<sup>2</sup>. Dix de ses médecins sont connus, sans compter les astrologues, mais tout médecin alors était peu ou prou astrologue<sup>3</sup>. Je citerai seulement Jean Cadart, Jean Sanglar, Robert Poitevin, Jean Loisel, Alain Blanchet et Adam Fumée. Le roi paraît n'avoir eu en eux qu'une médiocre confiance. Pour ce dernier, il le fit arrêter et emprisonner dans la grosse tour du Louvre. Ce qui semblerait indiquer que les craintes de Charles VII n'étaient pas tout à fait chimériques, c'est que Louis XI, devenu roi par la mort de son père, s'empressa de délivrer Fumée, le prit pour premier médecin et finit par le faire garde des sceaux.

Jacques Coitier a laissé un nom fameux dans l'histoire des médecins. L'audace fut, selon toute apparence, son principal mérite; il faut bien dire aussi que jamais docteur ne rencon-

<sup>1</sup> *Chronique*, chap. CCLXXVII. Édit. elzévir., t. III, p. 112.

<sup>2</sup> Édit. de 1747, t. II, p. 307.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessous.

tra client plus poltron, plus fou, plus crédule que le fut, sur la fin de sa vie, le madré fils de Charles VII. Ce despote, devant qui tout tremblait, tremblait sous l'œil de son médecin. Coitier, raconte Commynes, « luy estoit si très rude que l'on ne diroit point à un valet les outrageuses et rudes paroles qu'il luy disoit, et si le craignoit tant ledit seigneur qu'il ne l'eust osé renvoyer d'avec luy, et si s'en plaingnoit à ceux à qui il en parloit<sup>1</sup>. » Bon temps, en vérité, pour les médecins ! Son rival, le Téméraire, était toujours entouré de six d'entre eux, et il leur laissait jouer vis-à-vis de lui un rôle qui rappelle les aventures de Sancho Pança dans l'île de Barataria : « Le duc, écrit Olivier de la Marche, a six docteurs et servent iceux à visiter la personne et l'estat de la santé du prince. Et quand le duc est à table, deux médecins sont derrière le banc, et voyent de quoy et de quels mets et viandes l'on sert le prince, et luy conseillent à leur advis lesquelles viandes luy sont le plus prouffitables<sup>2</sup>. »

L'ascendant qu'exerça Coitier sur Louis XI, les sommes immenses qu'il extorqua à ce vieil

<sup>1</sup> Édit. Dupont, t. II, p. 263.

<sup>2</sup> *L'estat du duc Charles le Hardy*, 1616, in-folio, p. 666.

avare, les charges dont il fut revêtu, tous ces faits seraient incroyables s'ils n'étaient attestés par des écrivains et des documents contemporains. Et d'où procédait cette faveur inouïe ? Suivant Commynes, ami intime de Coitier, ce dernier avait su persuader au roi que leurs deux existences étaient liées l'une à l'autre, qu'il ne survivrait pas huit jours à son médecin<sup>1</sup>. Coitier n'était pas auprès de Louis XI, en mars 1480, aux Forges près de Chinon, quand le roi eut une première attaque, non d'épilepsie, comme on l'a dit, mais d'apoplexie. Il perdit, écrit Commynes, « de tous pointz la parolle et toute cognoissance et mémoire. » On luy « fit bailler un clistère, ouvrir les fenestres, bailler l'air, et incontinent quelque peu de parolle luy revint et du sens<sup>2</sup>. » Il eut une seconde attaque à Tours l'année suivante, « et fut quelques deux heures que on cuydoit qu'il fust mort<sup>3</sup>. » Il en revint, mais resta plus lâche, plus tremblant que jamais. Il comble de présents les églises ; il lasse de ses oraisons la Vierge Marie, qu'il appelle sa bonne maîtresse ; il ordonne des

<sup>1</sup> Commynes, t. II, p. 264.

<sup>2</sup> Commynes, t. II, p. 212.

<sup>3</sup> Commynes, t. II, p. 219.

**C**omment vng dyable sacoinct  
 D'ung medecin puy s'uy conta  
 Qu'en enfer na sy grant raige  
 Que les gens ont en mariage.

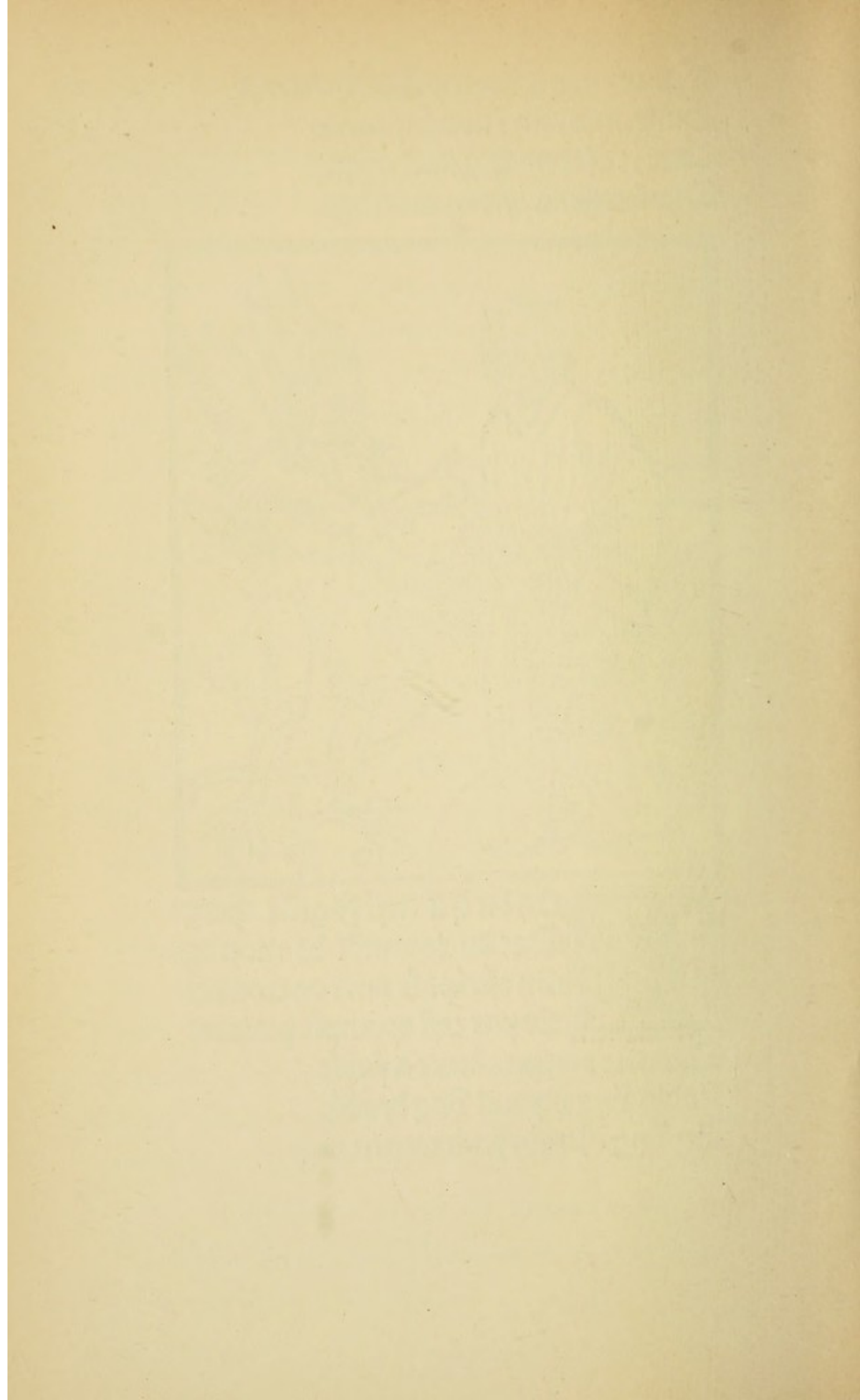


**L**en dit q' il nest sy grāt charge  
 Que du tourmēt de mariage  
 En escript le peut on trouver  
 Et par cest exemple prouuer  
 Qu'on ne doit pas tenir a fable  
 Jadis vng myre et vng dyable  
 En vng chemin sentrecontrerent

UN MÉDECIN DE PARIS EN 1492.

D'après *Le livre de Mathéolus*. Paris, 1492, in-folio.





prières publiques pour demander à Dieu sa guérison. Il achète partout des reliques; le pape lui en envoie une si grande quantité que le peuple de Rome, croyant que l'on allait dépouiller ses sanctuaires, fut sur le point de s'insurger. Il prend l'avis d'une foule de charlatans; il va, dit-on, jusqu'à boire du sang humain<sup>1</sup>. La sainte ampoule fut le dernier remède auquel il s'avisa d'avoir recours. Le souverain pontife autorisa sa translation au Plessis, où elle fut apportée « en grande révérence et processions, » en même temps que la verge de Moïse et celle d'Aaron, inestimables trésors conservés à la Sainte-Chapelle du Palais<sup>2</sup>. Louis XI n'en mourut pas moins, à soixante ans, le samedi 30 août 1483, sur les sept heures du soir. Coitier, resté en faveur sous Charles VIII<sup>3</sup>, décéda vingt-trois ans après, dans l'hôtel de l'*Abricotier*<sup>4</sup>, qu'il s'était fait construire rue Saint-André des Arts<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> « Véhémentement espéroit acquérir santé par le sang humain qu'il but et huma de quelques enfans. » R. Gaguin, f° 208, verso.

<sup>2</sup> Jean de Troyes, *Chronique*, édit. Michaud, t. IV, p. 350.

<sup>3</sup> Voy. A. Chéreau, *Jacques Coitier, médecin de Louis XI*, in-8°.

<sup>4</sup> L'abri de Coitier.

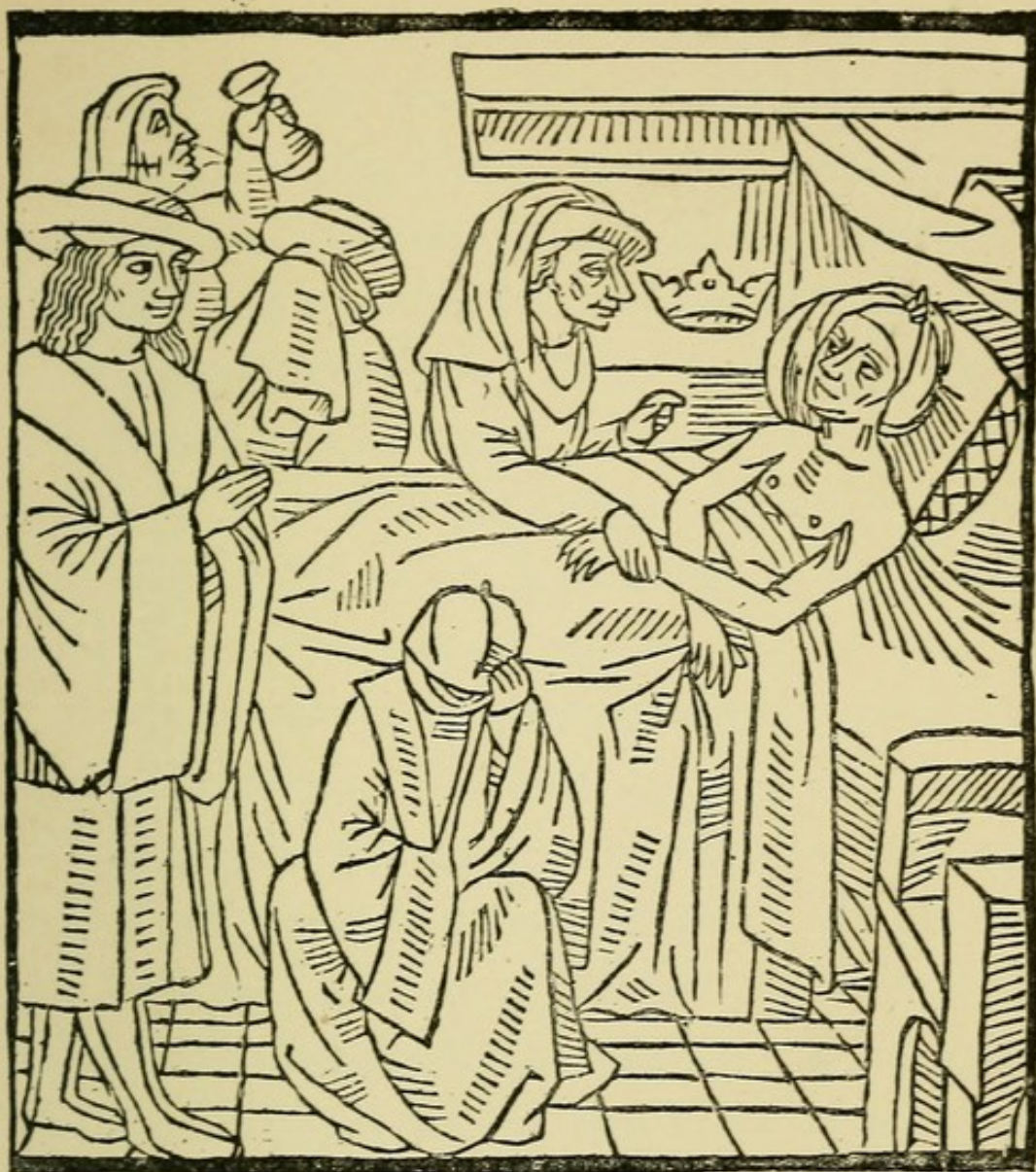
<sup>5</sup> Démoli en 1740, il fut remplacé par la maison qui porte aujourd'hui le n° 53.

Bien que Charles VIII soit mort à vingt-huit ans, on connaît au moins une vingtaine de ses médecins. Entre autres : François Miron, qui l'accompagna en Italie; Jean Lenglet, chanoine de Saint-Quentin; Richard Hêlain, qui fut doyen de la Faculté; Jean de Bourges et Michel de Pierre vive. Leur royal client mourut, dit Brantôme, « pour aymer trop les dames et s'y estre par trop adonné en sa débile complexion et foible habitude<sup>1</sup>. » Ailleurs<sup>2</sup>, il parle d'apoplexie, ce qui est plus vraisemblable. La veille de Pâques 1498, à Amboise, Charles VIII, qui s'était levé de bonne heure, alla prendre la reine dans sa chambre, et lui proposa de venir assister à une partie de paume dans les fossés du château. On descendit; mais à l'entrée d'une vieille galerie, le roi, « combien qu'il fust bien petit, » heurta du front contre la voûte à moitié ruinée. Un peu étourdi du choc, il continua cependant son chemin, et regarda quelque temps les joueurs en causant. Subitement, il tomba à la renverse, perdit la parole, et mourut après neuf heures d'agonie. Ce récit

<sup>1</sup> Tome III, p. 243.

<sup>2</sup> Tome II, p. 326.

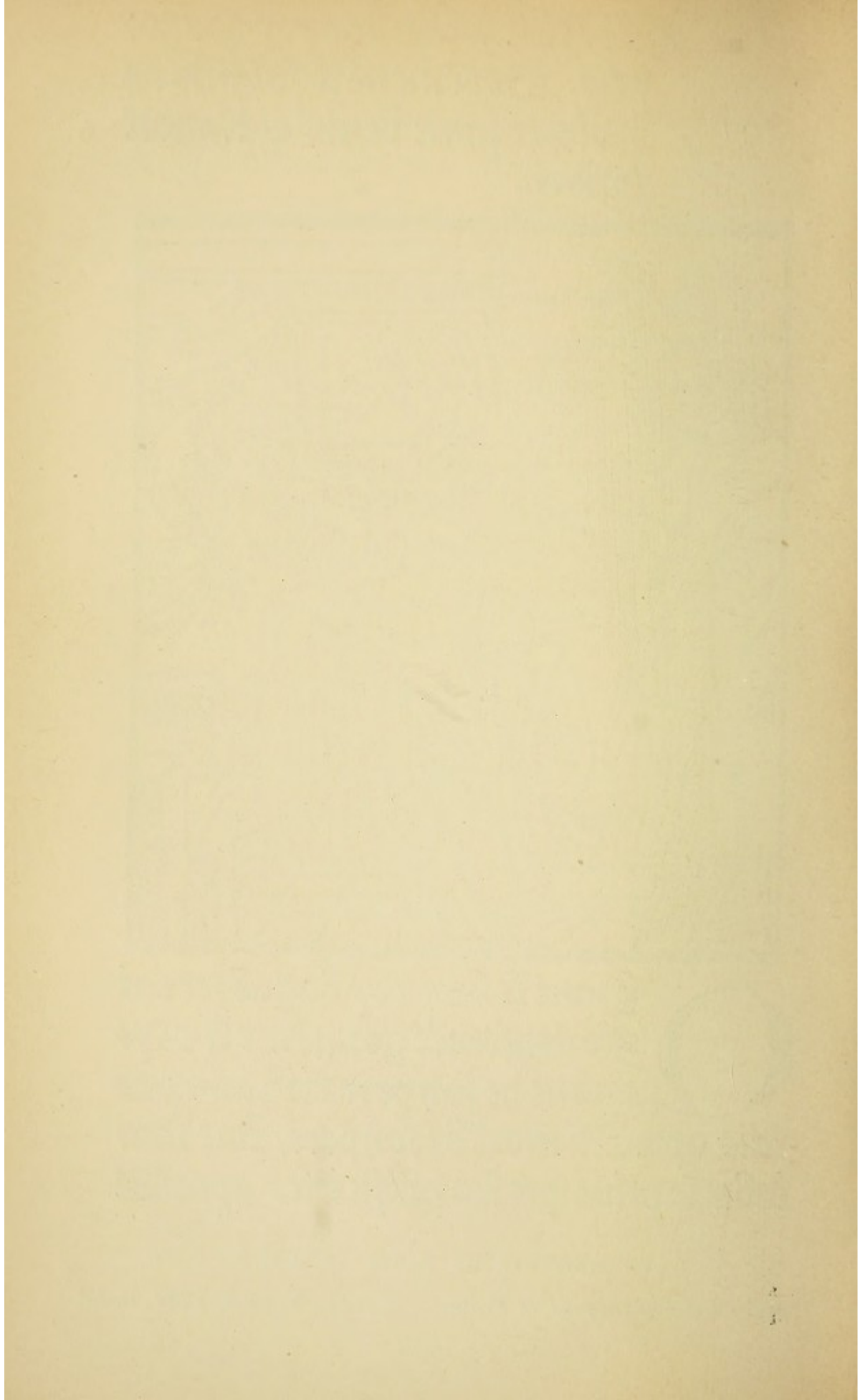
**D**e la mort du bon roy Dagobert. Et cōment il fut mis en l'abbaye saint Denis quil auoit fondee..



**Q**uant le bon roy Dagobert eut glorieusemēt gouuerne le royaulme de son pere xiiii ans par fais apres la mort de son pere. Vne maladie le print que les phisiciens appellēt

UN MÉDECIN DE PARIS EN 1493.

D'après *Les Chroniques de France*. — Paris, Vérard, 1493, in-fol.



est celui de Commynes<sup>1</sup>. « Je n'estoye point présent, ajoute-t-il, mais son confesseur, l'évesque d'Angers, et ses prouchains chambellans me l'ont compté. » Sa veuve Anne de Bretagne fut en proie à un violent désespoir. Pour indiquer qu'elle se vouait désormais à la vie austère des religieuses, elle entoura ses armoiries d'une cordelière, coutume que les veuves ont conservée; elle voulut porter le deuil, non pas en blanc, suivant l'usage, mais en noir. Tout cela ne l'empêcha pas d'épouser, neuf mois après, jour pour jour, le successeur de ce mari si regretté.

Deux souvenirs se rattachent aux médecins de Charles VIII. Par édit de janvier 1484, le roi anoblit Michel de Pierrevive<sup>2</sup>, qui appartenait d'ailleurs à une famille noble de l'étranger. Quant à Richard Hêlain, il donna en 1509 à la Faculté deux écus d'or, pour acheter des chaînes de fer destinées à attacher sur les tables les livres de la bibliothèque<sup>3</sup>. On

<sup>1</sup> Tome II, p. 588 et suiv.

<sup>2</sup> J'ai trouvé cet édit à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit coté 21,737, 81<sup>e</sup> pièce.

<sup>3</sup> « Die novembris 1509, Facultas gratias egit amplissimas magistro Richardo Helain, quod, ad ligandos in burello libros cum catenis ferreis, duo scuta dedisset. » T.-B. Bertrand, *Annales medici manuscripti*, f<sup>o</sup> 355. — Ces chaînes étaient rivées à une patte de fer solidement fixée par des

a vu, qu'en 1395, celle-ci ne possédait encore qu'une quinzaine de volumes<sup>1</sup>, et c'était plus que n'en exigeait l'enseignement. Il resta longtemps encore basé sur des traductions d'Hippocrate et de Galien, sur les préceptes de l'école de Salerne, les vers de Gilles de Corbeil<sup>2</sup>, l'anatomie de Théophile et quelques traités arabes d'Avicenne, d'Abulcasis, de Rhasès, d'Averroës et d'Isaac. Ce furent là, en effet, les seuls ouvrages classiques jusqu'à Fernel<sup>3</sup>, qui, dit Hazon, « eut le rare honneur de voir ses livres enseignés de son vivant<sup>4</sup>. »

Mais c'est en dehors des livres que la Faculté puisait ses plus précieuses inspirations. Elle allait les chercher dans le ciel, dont le génie des astrologues avait dévoilé tous les

clous en haut de la couverture, alors presque toujours en bois et fort épaisse. On rencontre très souvent des manuscrits qui portent la trace de ces ferrures, mais bien rarement ils ont conservé quelques anneaux de la chaîne qui les attachait. (Voy. à la bibliothèque Mazarine, le manuscrit coté T 417.) Celles d'Hélain existaient encore à l'École de médecine en 1770. (Voy. Hazon, *Éloge historique de la Faculté*, p. 66.)

<sup>1</sup> On en trouve la liste dans A. F., *Recherches, etc.*, p. 10.

<sup>2</sup> Sur les urines et sur le pouls.

<sup>3</sup> Mort en 1558.

<sup>4</sup> *Éloge historique*, p. 3.

secrets. Leurs patientes investigations déterminèrent les rapports, la connexion intime qui existe entre les planètes, les signes du zodiaque et chacun de nos organes. Le corps humain se vit ainsi transformé en un véritable système sidéral.

Suivant la doctrine de Corneille Agrippa, le célèbre médecin de Louise de Savoie<sup>1</sup> :

Le *Soleil* préside au cerveau et au cœur, aux cuisses, aux moelles et à l'œil droit.

*Mercure* préside à la langue, aux mains, aux jambes et aux nerfs.

*Saturne* préside au sang, aux veines, aux narines et au dos.

*Vénus* préside à la bouche, aux reins et aux organes génitaux.

La *Lune* s'attribue tout le corps, mais plus particulièrement le cerveau, l'estomac et les poumons<sup>2</sup>.

Marsile Ficin, qui avait fait du zodiaque une étude approfondie, nous apprend à son tour que :

Le *Bélier* préside à la tête et à la face.

Le *Taureau* préside au cou.

<sup>1</sup> Mère de François I<sup>er</sup>. Agrippa mourut en 1535.

<sup>2</sup> C. Agrippa, *Philosophie occulte*, 1727, in-8°, t. I, p. 62.



Les *Gémeaux* président aux bras et aux épaules.

Le *Cancer* préside à la poitrine et à l'estomac.

Le *Lion* préside au cœur, au foie et au dos.

La *Vierge* préside aux intestins.

La *Balance* préside aux reins, aux cuisses et aux fesses.

Le *Scorpion* préside aux organes génitaux internes.

Le *Sagittaire* préside aux organes génitaux externes.

Le *Capricorne* préside aux genoux.

Le *Verseau* préside aux jambes.

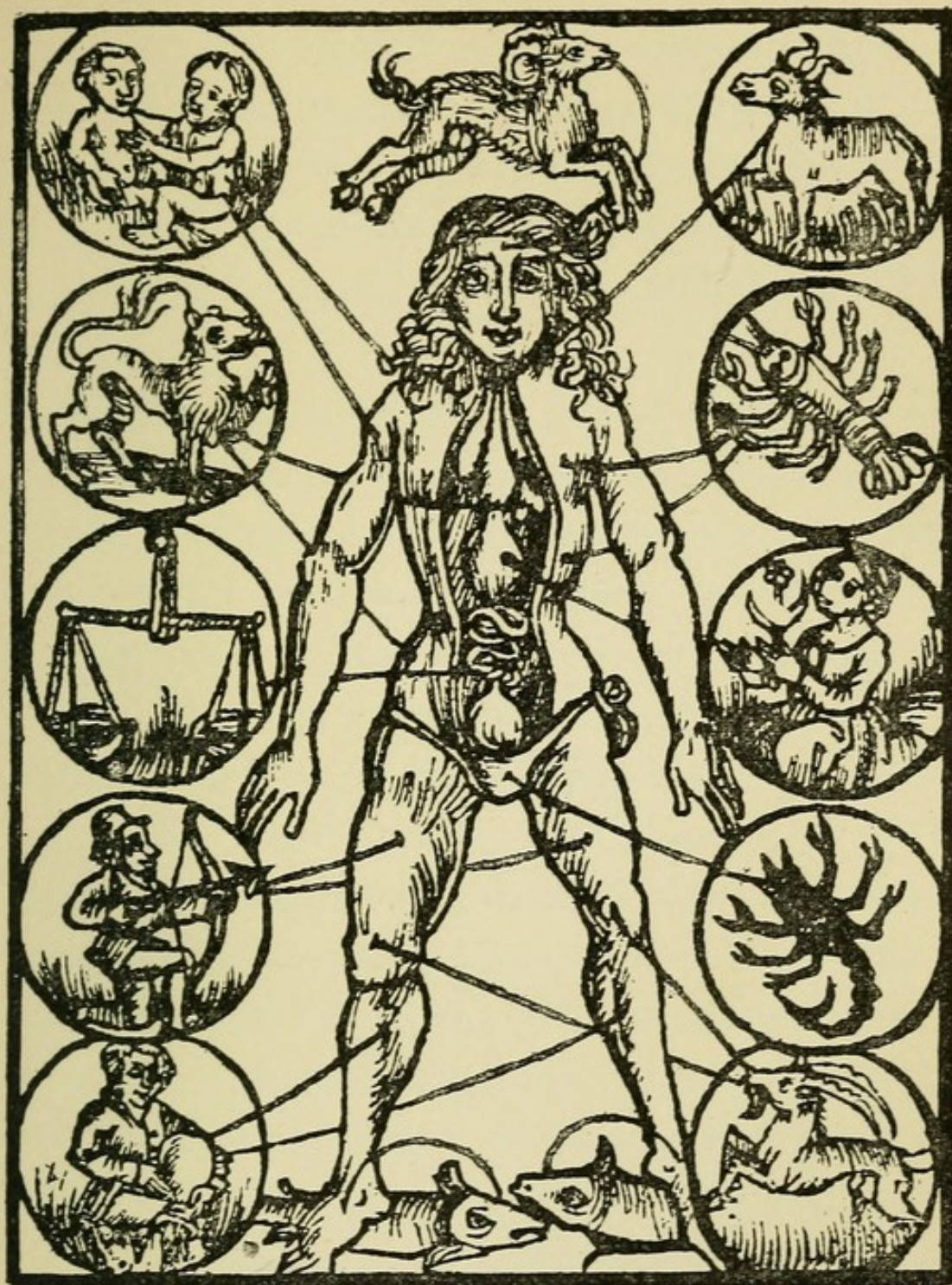
Les *Poissons* président aux pieds<sup>1</sup>.

Les comètes tiennent aussi les pauvres mortels dans leur dépendance, et agissent en sens divers selon les rapports qu'elles contractent avec telle étoile ou tel signe du zodiaque. Le jour et l'heure de notre naissance nous placent sous la domination spéciale d'un astre, dont nous sommes condamnés à partager la constitution, et qui régnera sur nous tant que nous resterons dans ce monde.

Planètes, signes du zodiaque, comètes sont

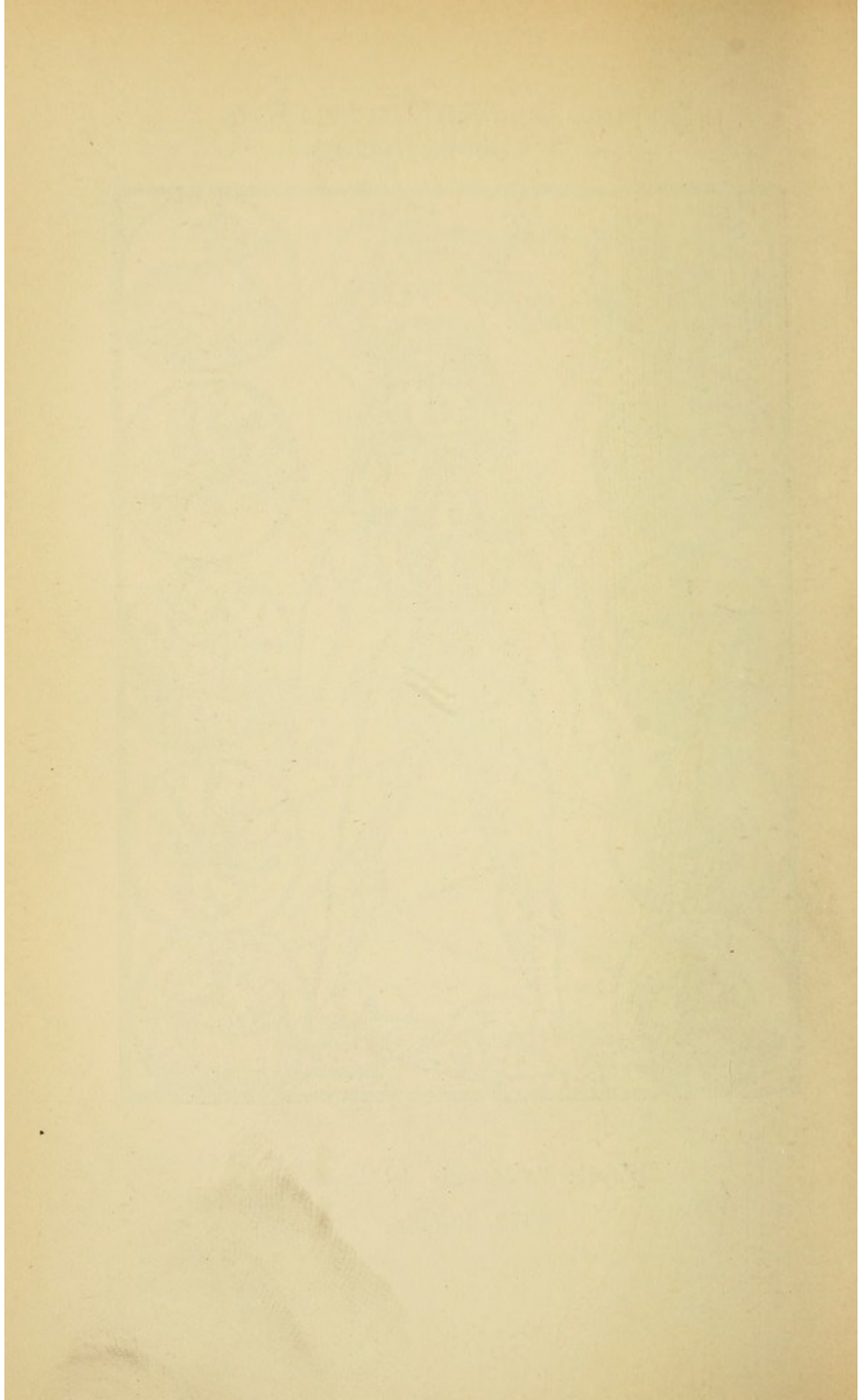
<sup>1</sup> *OEuvres*, traduites en français par de la Boderie, 1582, in-8°, p. 120.

Impressit Argentine Martinus Flach  
Anno domini. M. D. xii.



D'après l'*Anatomia* de Mundini.

1512, in-folio.



donc répandus dans l'espace exclusivement pour nous, et ils abusent de leur pouvoir soit pour nous protéger, soit pour nous nuire. Il semble que chacun de nos organes soit lié à eux par des fils qu'ils font mouvoir, tantôt à leur volonté, tantôt en vertu de lois précises dont les astrologues ont pénétré les mystères.

Ils divisaient le ciel en douze *maisons*, correspondant aux douze signes du zodiaque, et que parcouraient successivement les sept planètes alors connues. Il y avait dès lors des conjonctions fâcheuses et des conjonctions favorables ; le grand art du médecin était de les déterminer et d'en tenir compte pour organiser le traitement. Ainsi, une blessure au bras reçue pendant que la lune séjournait dans le signe des Gémeaux était par cela seul très dangereuse. Dans les mêmes conditions sidérales, il fallait s'abstenir de toute saignée. « Pour avoir mémoire de cest enseignement, les chirurgiens tiennent en leurs boutiques la figure à laquelle les anciens avoient recours quand ils le vouloient sçavoir, car aucuns ont observé que bien souvent il survient mal au bras après que la veine a esté ouverte durant le temps que la lune passoit sous le signe des Gé-

meaux<sup>1</sup>. » Quand Louis XI octroie de nouveaux statuts aux barbiers, médecins et chirurgiens, il ordonne que chacun d'eux ait chez soi, en manière de *codex*, le calendrier de l'année<sup>2</sup>. Avant de prescrire un médicament ou de faire une opération, ils pourront ainsi s'assurer que la situation de la lune est favorable.

Le médecin appelé auprès d'un malade commençait par établir son diagnostic, puis il étudiait l'état du ciel. S'il se trouvait, par exemple, en présence d'une affection de poitrine, et que la lune fût dans le signe du Cancer, il n'ordonnait aucun traitement jusqu'à ce qu'elle l'eût quitté.

• Les astres exerçaient aussi leur action sur les plantes médicinales, dont les effets étaient tout différents, suivant qu'elles avaient été récoltées au moment de la pleine lune ou durant le premier quartier. Les plantes elles-mêmes témoignaient d'affinités pour certains organes déterminés. Des ressemblances imaginaires, des particularités de leur conforma-

<sup>1</sup> Docteur Claude Dariot, *Discours de la préparation des médicamens*, 1589, in-4°, p. 217.

<sup>2</sup> Ordonnance de janvier 1465. Dans les *Ordonnances royales*, t. XVI, p. 469.

tion les avaient fait considérer comme efficaces dans telle ou telle maladie. L'echium vulgare étant tacheté comme la vipère, on le nomma vipérine, et on le prescrivait contre la piqûre des serpents ; la pulmonaire était un spécifique des affections du poumon, et le suc jaune de la grande chélidoine passait pour souverain contre les maladies du foie. C'est ce que l'on appelait *la doctrine des signatures*<sup>1</sup>.

Je parlerai plus loin<sup>2</sup> de l'importance qu'il convenait d'attacher aux jours critiques de chaque maladie, aux jours pairs ou impairs, etc. Il y avait encore là toute une science.

Lors de la peste terrible qui ravagea le monde en 1348, Philippe VI demanda à la Faculté de Paris une consultation sur les moyens de combattre le fléau. Les docteurs s'assemblèrent sous la présidence du doyen, discutèrent, argumentèrent, tinrent de nombreuses conférences et adressèrent au roi un mémoire dont le texte complet vient d'être retrouvé<sup>3</sup>. La Faculté y déclarait que pour trouver l'ori-

<sup>1</sup> Voy. Broussais, *Examen des doctrines médicales*, t. I, p. 300.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessous, p. 206 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. E. Rebouis, *Étude historique sur la peste*, 1888, in-18.

gine de l'épidémie, il fallait remonter jusqu'en 1345, car au cours de cette année il y avait eu conjonction de trois planètes supérieures dans le signe du Verseau<sup>1</sup>. Or, au dire d'Aristote, la seule conjonction de Saturne et de Jupiter suffit pour provoquer la dépopulation des États. En outre, durant l'année 1347, Mars se rencontra dans le signe du Lion avec la tête du Dragon, Mars, planète malfaisante qui engendre la colère et les guerres<sup>2</sup>.

Tout cela ne faisait nul doute aux yeux des savants, des hommes les plus éminents de l'époque. Écoutez Gui de Chauliac, le plus docte chirurgien du quatorzième siècle :

L'universelle agente [du fléau] fut la disposition de certaine conjonction des plus grandes de trois corps supérieurs, Saturne, Jupiter et Mars, laquelle avoit précédé, l'an 1345, le vingt-quatriesme jour du mois de mars, au quatorzième degré du Verseau. Car les plus grandes conjonctions signifient choses merveilleuses, fortes et terribles : comme changemens de règnes, advénemens de prophètes et grandes mortalitez. Et elles sont disposées selon la nature des signes et les aspects de ceux ausquels

<sup>1</sup> « Maxima conjunctio trium planetarum superiorum in Aquario. »

<sup>2</sup> « Mars, planeta malivulus, coleram generans atque guerras, fuit in Leone una cum capite Draconis. »

elles se font. Il ne se faut pas donc esbahyr si telle grande conjunction signifie une merveilleuse mortalité et terrible. Et parce qu'elle fust en signe humain, elle adressa dommage sur la nature humaine; et d'autant que c'estoit un signe sixiesme, il signifia longue durée<sup>1</sup>.

Pour les personnes qui ne possèdent aucune notion d'astrologie, tout cela n'est pas très clair. Franchissons donc les siècles. Après de nombreuses visites intermédiaires, la peste se déclare de nouveau en 1548. Le médecin Benoit Textor lui oppose un traité fort complet, dans lequel on lit :

Je monstreray par quels indices on peult prévoir la peste; puis je vay mettre en avant, par bon ordre et fidèlement, toutes les espèces d'aydes préservatives d'un tel mal.

Vray est que la source de tous ces signes gist ès astres, c'est-à-dire ès corps célestes, dont il semble que la cognoissance n'est pas facile, ne vulgaire et commune à tous, comme à la vérité elle n'est quant au principe. Mais delà nous avons messages si clairs et manifestes, que les plus rudes les peuvent appercevoir à l'œil...

Et pour dire les causes par le moyen d'en hault, il y a la constellation ou l'influence des astres, comme quand il y a conjunction de Saturne et de

<sup>1</sup> *Grande chirurgie, mise en françois par Laurens Joubert, médecin ordinaire du Roy, 1619, in-8°, p. 174.*



Mars au siège de Virgo et de Gemini, ou quand une comète se montre ou espond sa come<sup>1</sup> en quelque mauvais endroit du ciel, tellement qu'elle reçoive la vertu de quelque astre maling<sup>2</sup>.

La peste réapparaît en 1568. Le médecin Claude Fabri se fait un devoir de rappeler à tous quels sont les présages avant-coureurs de l'épidémie :

Ils gisent ès astres et corps célestes, ou mouvemens célestes, ou éclipses de lune ou de soleil en la huitième maison du ciel (qui est la maison de mort), ou par conjonction de Saturne et de Mars, principalement quand elle se fait en signe humain, comme elle adviendra au signe de Virgo en l'année prochaine<sup>3</sup>.

Pour finir, voici quelle était sur ce point l'opinion d'un professeur de la Faculté en 1580 :

La qualité de l'air se peut corrompre en diverses manières. Comme quand il apparaît des éclipses ou comètes; quand Saturne et Mars, ou bien seulement Mercure, conviennent<sup>4</sup> ensemble au signe de la Vierge ou de Gemini ou d'Aquarius. Non seulement ils changent l'air de sa qualité naturelle,

<sup>1</sup> Sa chevelure, sa queue.

<sup>2</sup> *De la manière de se préserver de la pestilence et d'en guérir*, 1551, in-12, p. 5 et 63.

<sup>3</sup> *De la cure de peste*, 1568, in-8°, p. 9.

<sup>4</sup> Entrent en conjonction.

mais aussi le contaminent par une certaine maligne influence, estrange et diverse<sup>1</sup>.

Le sage roi Charles V ne prenait aucune détermination sans avoir consulté son astrologue en titre Thomas de Pisan, père de la savante Christine. Ses successeurs agirent de même.

Simon de Pharès, « astrologue royal » de Charles VIII, a dressé une liste curieuse de ses confrères<sup>2</sup>.

M. Jal a retrouvé les noms de quelques-uns de ceux qui furent attachés officiellement à la personne de Charles VII, de Louis XII et de Henri III<sup>3</sup>. Tous étaient qualifiés « astrologien et médecin, » et recevaient, outre leurs émoluments, d'incessants témoignages de la faveur que leur accordait leur maître.

Charles VII possédait deux astrologues en titre.

Angelo Cattho, archevêque de Vienne et

<sup>1</sup> André du Breil, docteur régent à la Faculté, *La police de l'art et science de médecine*, 1580, in-8°, p. 129.

<sup>2</sup> Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale. On en trouve un extrait dans Leber, *Pièces relatives à l'histoire de France*, t. XV, p. 401.

<sup>3</sup> *Dictionnaire critique*, art. *Astrologues du roi et de la reine*.

aumônier de Louis XI, avait conquis les bonnes grâces du roi par son habileté à prédire l'avenir. Louis XI en consultait bien d'autres, qui rivalisaient d'influence à côté de Tristan l'Hermite, d'Olivier le Dain et de Coitier. Pierre Chomet et Jacques Lhoste, Jehan d'Orléans, François Patenostre et Jacques Cadot sont mentionnés dans les comptes royaux, les uns comme « médecins et astrologiens, » les autres comme « astrologiens et chirurgiens » du roi<sup>1</sup>.

Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, accordait une confiance sans bornes aux pratiques de l'astrologie. Elle avait amené en France avec elle un sieur Luc Gauric, devin de profession, qui tira l'horoscope de Henri II. Le peu de succès qu'obtinent ses vaticinations le décidèrent à regagner Rome, où le pape Paul III le fit évêque de Civita-Ducale. Catherine lui donna pour successeur Michel de Notre-dame<sup>2</sup>, savant docteur de Montpellier, qui exerçait la médecine dans le midi avec autant de désintéressement que de succès. Catherine le combla de présents et de distinctions, puis l'envoya à Blois dresser l'horoscope de ses

<sup>1</sup> Voy. *Archives historiques*, t. I (1889), p. 362.

<sup>2</sup> En latin Nostradamus.

fil. La mort de Henri II augmenta encore son crédit. Dans ses prophéties, restées longtemps célèbres, et qui de nos jours encore ont rencontré des apologistes<sup>1</sup>, il avait écrit ces mauvais vers<sup>2</sup> :

Le lyon jeune le vieux surmontera  
 En champ bellique par singulier duelle,  
 Dans caige d'or les yeux luy crèvera :  
 Deux classes une, puis mourir, mort cruelle.

On crut y trouver, très clairement prédit, l'événement qui enleva la vie au roi, et il est certain que pour cette fois le hasard avait assez bien servi notre devin. Il jugea néanmoins prudent de quitter la Cour, et retourna en Provence. Charles IX, visitant ce pays en 1564, vint lui faire visite, lui prodigua les marques de son estime, le nomma son médecin ordinaire, et lui donna deux cents écus d'or, cadeau qui fut doublé par la reine mère. Celle-ci s'était empressée de remplacer Nostradamus par un Florentin nommé Cosimo Ruggieri, brouillon dont les intrigues obtinrent une récompense que ses connaissances astrologiques ne lui avaient pas fait prévoir. Soupçonné d'avoir attenté par sortilèges à la

<sup>1</sup> Voy. Eug. Baresté, *Nostradamus*, 1842, in-12.

<sup>2</sup> Centurie I, quatrain 35.

vie de Charles IX, il endura la question et fut condamné aux galères. Catherine l'en tira. On l'accusa ensuite de conspirer contre Henri IV, mais il put échapper aux poursuites par le crédit des dames de la Cour, ferventes admiratrices de sa sorcellerie.

Henri IV lui-même, le fin et sceptique Béarnais, doit figurer sur cette liste des adeptes de la science astrologique. Au moment de la naissance du Dauphin, il chargea le docteur Roch le Baillif, sieur de la Rivière, de tirer son horoscope, et cette opération fut plus tard récompensée par le titre de premier médecin du roi. Héroard, qui venait d'être nommé premier médecin du Dauphin, n'oublie pas de mentionner dans son *Journal*, que le petit prince est né « le 27 août 1601, quatorze heures dans la lune nouvelle, à dix heures et demie et demi quart<sup>1</sup>. » Il nous apprend aussi que, durant sa grossesse, la reine « demandoit souvent combien on tenoit de la lune, craignant d'accoucher d'une fille, sur l'opinion vulgaire que les femelles naissent sur le décours et les mâles sur la nouvelle lune<sup>2</sup>. » Tout se passa le mieux du

<sup>1</sup> Tome I, p. 2.

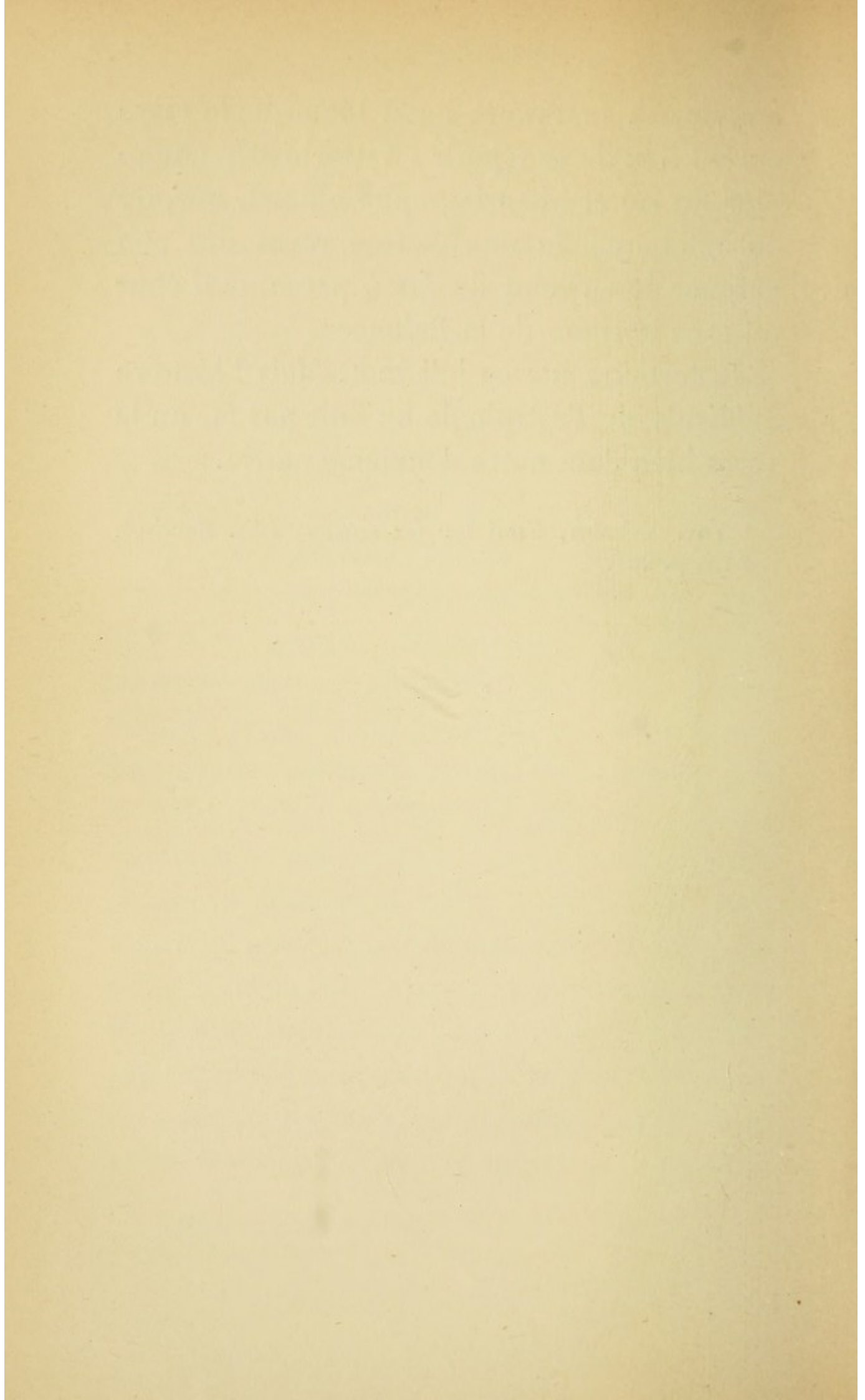
<sup>2</sup> Tome I, p. 4.

monde, et la France aussi bien que la mère eurent lieu de se réjouir : Vittorio Siri, aumônier du roi et historiographe officiel, raconte en effet que le nouveau-né reçut dès son enfance le surnom de *Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la Balance<sup>1</sup>.

Je termine sur ce joli mot. Mais l'histoire médicale de l'astrologie ne finit pas là, on le verra bien dans notre deuxième partie.

<sup>1</sup> Voy. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, édit. Beuchot, t. XIX, p. 267.

---



## DEUXIÈME PARTIE

DU SEIZIÈME AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

---

### I

L'Université au seizième siècle se transforme. — La Faculté s'agrandit. — Ses amphithéâtres. — Elle se transporte rue Saint-Jean de Beauvais. — État actuel des bâtiments de la rue de la Bûcherie. — Inscriptions des étudiants. — Le baccalauréat, la licence, le doctorat, la régence. — Les serments. — Le paranymphe. — Les docteurs régents. — *Le malade imaginaire*. — Les thèses. — Leur format. — Comment illustrées. — Thèses curieuses. — Les repas de corps. — Les frais d'études.

L'Université du moyen âge finit en même temps que la féodalité, la scolastique et l'unité religieuse de l'Europe. Les progrès toujours croissants de l'autorité royale restreignirent ses privilèges et lui enlevèrent l'indépendance dont elle jouissait en qualité de corporation; la renaissance des lettres discrédita la culture de la logique, base de son enseignement; enfin, la Réforme circonscrivit son autorité

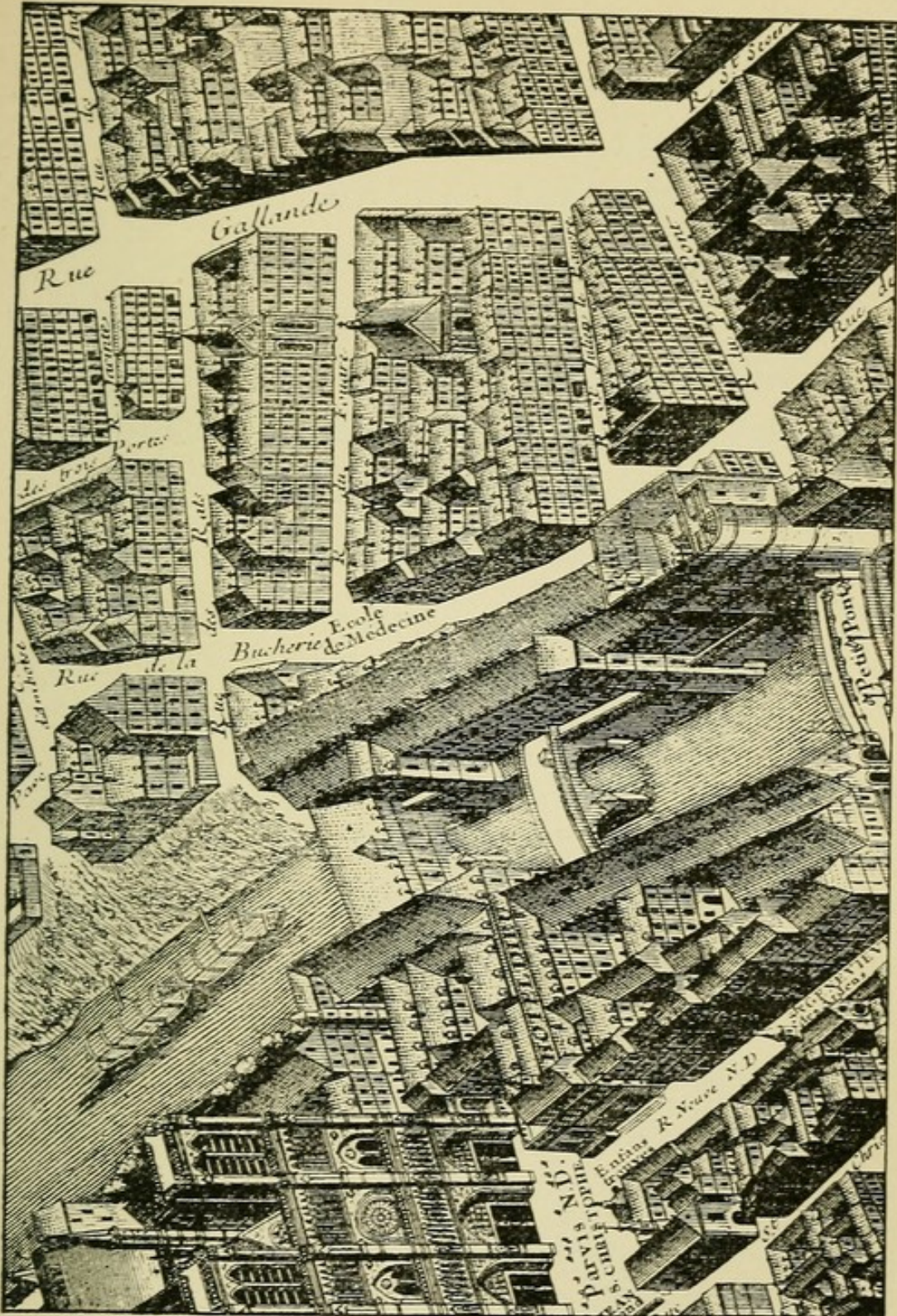


théologique jusque-là universelle. Au début du seizième siècle, l'Université de Paris comptait plus d'étudiants peut-être qu'à aucune époque de son histoire, mais sa puissance et sa grandeur étaient bien amoindries : jadis séminaire de la chrétienté, elle tendait à devenir désormais une institution purement nationale<sup>1</sup>.

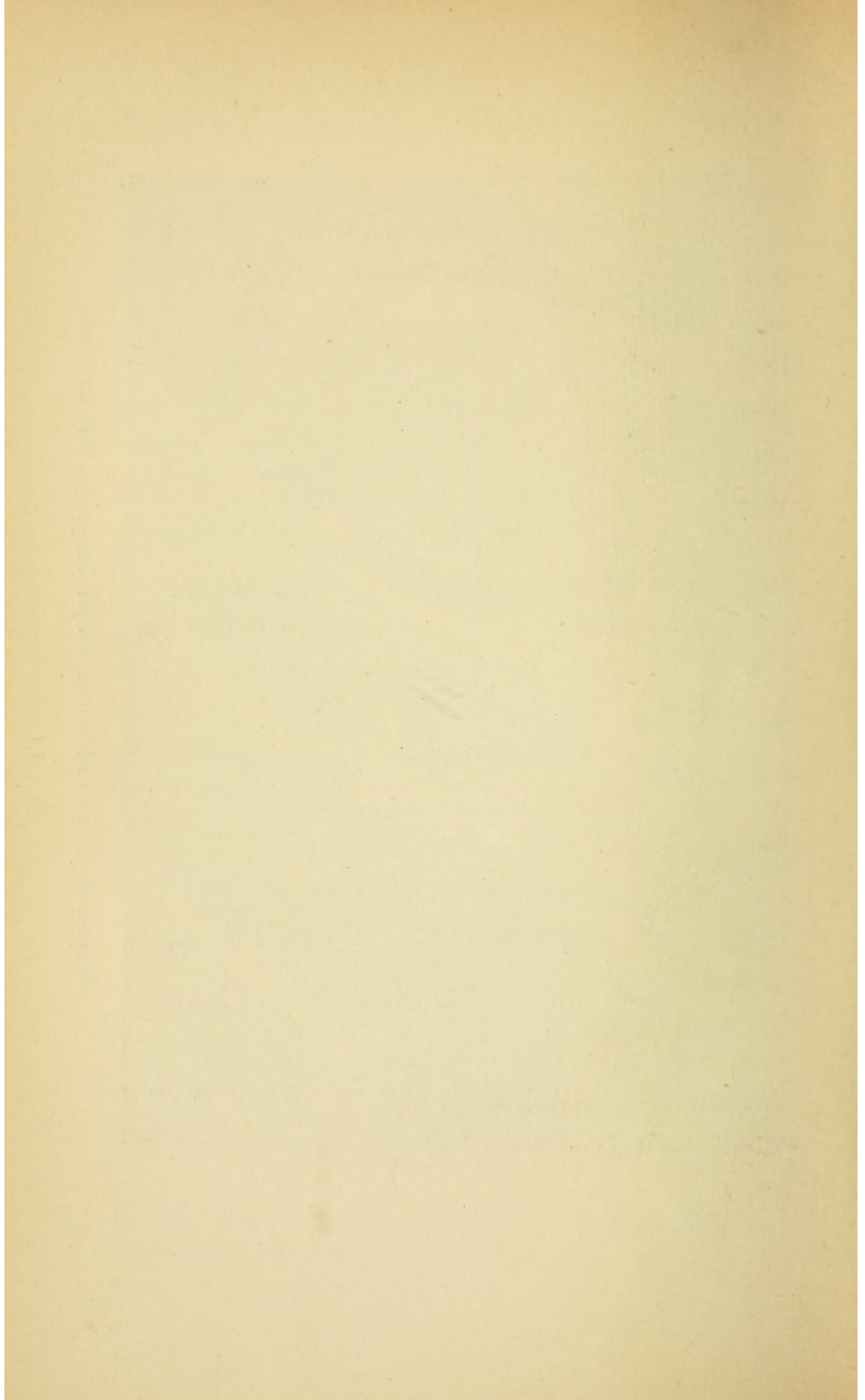
Au fond, cette transformation touchait surtout la Faculté de théologie, dont la décadence allait commencer. La Faculté de droit, restée sans grande importance, y perdait moins, et la Faculté de médecine semble s'en être fort peu alarmée.

En ce temps-là, elle se préoccupait avant tout de s'agrandir. A sa droite, du côté de la rue des Rats, existaient deux immeubles qu'elle convoitait depuis longtemps. Elle acheta en 1519 le plus proche, « où pendoit pour enseigne les trois Roys, » et en 1568 le second, appelé « la maison du soufflet. » Quarante ans plus tard, elle put acquérir du côté gauche, à l'angle de la rue du Fouarre, « une maison où souloit pendre comme enseigne l'image Sainte-Catherine; avec une grande mesure

<sup>1</sup> Voy. dans cette collection *Écoles et collèges*, et aussi Thurot, *L'enseignement au moyen âge*.



D'après le plan de L. Bretez (dit de Turgot), 1739, in-folio.



pour y bastir un magnifique théâtre anathomique<sup>1</sup>. »

Celui-ci tombait en ruine dès 1643. Un chanoine de Paris, nommé Michel Le Masle, donna alors à la Faculté une somme de trente mille livres destinée à reconstruire ses bâtiments<sup>2</sup>. Mais cette donation, attaquée et réduite à vingt mille livres, ne put être utilisée que beaucoup plus tard. Un bel amphithéâtre fut édifié, qui ne dura guère. Il fallut le démolir en 1742, et l'on en éleva un autre, vraiment monumental, à l'angle de la rue de la Bûcherie et de la rue des Rats.

La Faculté de médecine occupa pendant cinq siècles le petit pâté de maisons compris entre la rue des Rats, la rue de la Bûcherie et la rue du Fouarre. En 1775 seulement, elle dut abandonner ces vieilles murailles où revivaient tant de souvenirs, et elle alla s'installer rue Saint-Jean de Beauvais<sup>3</sup>, dans le local qu'avait laissé libre la Faculté de droit, trans-

<sup>1</sup> J. Dubreul, *Théâtre des antiquitez de Paris*, p. 563.

<sup>2</sup> Voy. *Remerciement à Messire Michel Le Masle, abbé Desroches, au nom de la Faculté de médecine, par l'un de ses docteurs pour le restablissement de leurs écoles. 1643*, in-4°.

<sup>3</sup> Elle commençait alors rue des Noyers (auj. boulevard Saint-Germain), et finissait rue du Mont-Saint-Hilaire (auj. rue Saint-Hilaire).

portée douze ans auparavant sur la place Sainte-Geneviève<sup>1</sup>.

Les anciennes écoles de médecine, devenues propriétés nationales pendant la Révolution, furent vendues le 28 décembre 1810. Une partie des constructions existe encore, mais elles ont subi d'étranges transformations. Sur la rue de l'Hôtel-Colbert, qui a remplacé la rue des Rats, on a percé dans le grand amphithéâtre une porte qui sert aujourd'hui d'entrée à un estaminet, dont l'unique salle est naturellement de forme à peu près ronde; deux billards y remplacent les gradins et la chaire. Au-dessous, dans les caves voûtées, siège un marchand de vin. Tout le reste de l'amphithéâtre a été, jusqu'aux combles, coupé par des planchers, et divisé en quatre étages qui renferment de petits logements. On y arrive par un étroit escalier, dont la niche a été pratiquée dans l'espace que la convexité de l'édifice laissait libre. Le corps de logis situé sur la rue de la Bûcherie porte le numéro 13, et est occupé du haut en bas par un de ces établissements que Jacques de Vitry, au treizième siècle, regrettait de voir si sou-

<sup>1</sup> Auj. place du Panthéon.

vent installés dans le voisinage des écoles <sup>1</sup>.

L'état matériel de l'école avait subi plus de modifications que son régime intérieur.

Pour être inscrit sur les registres de la Faculté, il fallait posséder le diplôme de maître ès arts ou prouver que l'on avait suivi pendant deux ans un cours de philosophie <sup>2</sup>. La Faculté des arts représentait notre enseignement secondaire, et le diplôme de maître ès arts peut être comparé à notre diplôme de bachelier. J'ai expliqué tout cela ailleurs <sup>3</sup>.

Après deux années d'études à l'école, on avait le droit de tenter l'examen du baccalauréat en médecine. Mais d'autres conditions étaient encore exigées du candidat. Il devait alors être maître ès arts et avoir vingt-deux ans accomplis; présenter un certificat signé de trois docteurs et établissant qu'« il a été trouvé de bonnes mœurs et d'une conduite rangée <sup>4</sup>; » enfin, déclarer qu'il professe et pratique la religion catholique. En mars 1572, Jean de Gorris fut exclu, parce qu'il n'avait pas voulu

<sup>1</sup> « Dans une même maison, écrit-il, au premier étage sont les écoles et au rez-de-chaussée les lieux de débauche... »  
Voy. *Écoles et collèges*, p. 14 et suiv.

<sup>2</sup> *Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis*, art. 4.

<sup>3</sup> Voy. *Écoles et collèges*.

<sup>4</sup> *Statuta*, art. 9 et 10.

jurer sur l'Évangile d'assister aux messes de la Faculté. Le candidat était ensuite examiné, trois jours durant, « sur les choses naturelles, non naturelles et contre nature; » puis on lui donnait à expliquer un aphorisme d'Hippocrate<sup>1</sup>. Les refusés étaient toujours fort peu nombreux. Gui Patin écrivait, le 23 mars 1660 : « Nous avons reçu dix bacheliers, qui vont commencer leur cours de deux ans; on en a renvoyé deux, afin qu'ils s'amendent et étudient mieux à l'avenir<sup>2</sup>. »

L'examen subi, il restait à prêter le serment. Chacun des candidats s'avancait vis-à-vis du doyen, et jurait solennellement en latin :

1° D'observer les décrets, pratiques, coutumes et statuts de la Faculté.

2° De témoigner respect et honneur au doyen et à tous les maîtres.

3° De défendre la Faculté vis-à-vis de quiconque entreprendrait contre ses statuts ou contre son honneur, et surtout contre les gens qui pratiquent illégalement la médecine.

4° D'assister en robe à toutes les messes ordonnées par la Faculté, d'y arriver au plus tard avant la fin de l'épître, et de rester jusqu'à

<sup>1</sup> *S'atuta*, art. 7 à 12.

<sup>2</sup> Tome III, p. 182.

la fin de l'office ; d'assister aux messes d'anniversaire pour les morts et aux obsèques des maîtres, sous peine de payer un écu d'or d'amende ; d'assister également, et sous la même peine, à toutes les messes du samedi dans la chapelle des écoles, ainsi qu'aux consultations gratuites instituées en faveur des pauvres malades.

Les bacheliers conservaient ce titre pendant deux années, qu'ils employaient à fréquenter les hôpitaux, à passer des examens, à soutenir des thèses, à faire des leçons, et même à disséquer<sup>1</sup>. Pour donner une idée du travail auquel ils étaient astreints, je me bornerai à rappeler qu'ils devaient chaque semaine soutenir publiquement une thèse<sup>2</sup>.

Le bachelier, sorti victorieux de tant d'épreuves, pouvait enfin demander à passer son examen de pratique<sup>3</sup>, le plus sérieux de tous. Il avait lieu tous les deux ans, et se prolongeait durant une semaine, au cours de laquelle les candidats à la licence étaient successivement interrogés par chacun des docteurs régents.

<sup>1</sup> *Statuta*, art. 22. Mais sur ce point, voy. *Les chirurgiens*.

<sup>2</sup> *Statuta*, art. 15 à 23.

<sup>3</sup> « Examen de praxi medica. » *Statuta*, art. 23.



Une liste des admis était ensuite dressée, et y figurer le premier, « obtenir le premier lieu, » comme on disait alors, était un honneur très envié.

Tous les candidats portés sur cette liste allaient en grande cérémonie et escortés des bedeaux de la Faculté faire une visite aux grands corps de l'État; ils étaient reçus par les présidents du Parlement, de la chambre des Comptes, de la cour des Aides, par le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, etc. Ils les invitaient tous à se rendre dans une des salles de l'école « pour y apprendre, de la bouche du paranymphe, les noms, les mérites et le nombre des médecins que la Faculté allait donner à Paris et, par conséquent, à tout l'univers <sup>1</sup>. »

Dans la cérémonie du mariage, les Grecs appelaient paranymphe le jeune homme, ami du fiancé, qui conduisait l'épouse au domicile conjugal. De là son nom de παρανύμφιος. Fort ingénieusement, les docteurs avaient rajeuni cette coutume, en avaient fait le symbole de l'union intime qui devait exister entre

<sup>1</sup> « Quos, quales et quot medicos, urbi atque ideo universo orbi medicorum, isto bienno collegium sit suppeditaturum. » *Statuta*, art. 31.

le nouveau licencié et la Faculté. Il allait l'épouser, s'unir à elle pour toujours, et son paranymphe, chargé de l'introduire dans la famille, c'était le doyen. En présence d'une illustre assemblée, il présentait les jeunes gens confiés à sa garde, et pronçait leur éloge dans un long et élégant discours latin.

Quelques jours après, une seconde solennité avait lieu à l'archevêché, sous la présidence du chancelier de Notre-Dame. On lisait la liste des aspirants à la licence. Puis ceux-ci, tête nue et à genoux devant le chancelier, recevaient de lui, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, licence de pratiquer et d'enseigner la médecine par toute la terre<sup>1</sup>, formule un peu ambitieuse que Molière a traduite ainsi :

Dono tibi et concedo  
Virtutem et puiscanciam  
Medicandi,  
Purgandi,  
Saignandi,  
Perçandi,  
Taillandi,

<sup>1</sup> « Ipsisque licentiandis, capite aperto et in genua procumbentibus, cancellarius impertiat licentiam et facultatem legendi, interpretandi et faciendi medicinam hic et ubique terrarum, in nomine Patris... » *Statuta*, art. 37.

Coupandi,  
Et occidendi

Impune per totam terram.

Saignandi, perçandi, taillandi, coupandi sont de trop. C'était l'affaire des chirurgiens, et un médecin se serait laissé couper la main plutôt que de s'abaisser à une œuvre aussi servile<sup>1</sup>.

On le voit, ce n'est pas la Faculté qui autorisait le jeune licencié à professer la médecine : l'autorité ecclésiastique avait conservé ce privilège, souvenir de son ancienne suprématie sur tout ce qui concernait l'enseignement. A la fin du dix-huitième siècle encore, dans un établissement tout laïque, le Collège de France, les professeurs, laïques aussi, n'entraient en fonctions qu'après avoir prêté serment entre les mains du grand aumônier, qui leur conférait ainsi une sorte d'investiture.

Les licenciés avaient donc le droit d'enseigner la médecine et de la pratiquer; mais pour avoir voix délibérative à l'école, et tenir un rang distingué dans la grande famille médicale, le titre de docteur était indispensable. On pouvait le briguer quelques semaines après

<sup>1</sup> Voy. *Les chirurgiens*.

l'examen de licence, et on l'obtenait sans grande peine. Bien entendu, il y avait encore à observer des formalités strictement réglées par les statuts <sup>1</sup>. Le candidat soutenait une dernière thèse, dite la *vespérie*, qui précédait la séance solennelle où allait être reçu le nouveau docteur.

Avant tout, il lui fallait prêter le serment dont Molière a reproduit exactement le sens dans la cérémonie du *Malade imaginaire*. Le premier bedeau s'avavançait vers le jeune licencié, lui faisait une profonde révérence, et lui disait : « Domine doctorande, antequam incipias, habes tria juramenta. » Et il en lisait la formule :

1° Vous observerez les droits, statuts, lois et louables coutumes de la Faculté <sup>2</sup>.

2° Vous assisterez, le lendemain de la Saint-Luc, à la messe dite pour les docteurs décédés.

3° Vous lutterez de toutes vos forces contre les gens qui pratiquent illégalement la méde-

<sup>1</sup> Art. 40 à 44.

<sup>2</sup> « Quod observabis jura, statuta, leges et laudabiles consuetudines hujus ordinis. »

Molière traduit ainsi :

Juras gardare statuta  
Per Facultatem præscripta  
Cum sensu et juramento.

cine. Vous n'en épargnerez aucun, de quelque ordre ou de quelque condition qu'il soit <sup>1</sup>.

Après chaque article, le candidat répondait par l'immortel *Juro*, le dernier mot que Molière ait prononcé en public.

Le président de l'acte prenait ensuite un bonnet carré, s'en servait pour tracer dans l'air le signe de la croix, puis le posait sur la tête du candidat, qu'il embrassait en qualité de confrère <sup>2</sup>. Celui-ci montait alors dans la chaire et proposait une question médicale <sup>3</sup> au plus jeune des docteurs assistants. Le président argumentait à son tour. Enfin, dans un beau discours, le nouvel élu rendait grâce au Dieu tout-puissant, à la Faculté et aux personnes présentes <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Quod tibi viribus contendes adversus medicos illicite practicantes, nulli parcendo, cujuscumque ordinis aut conditionis fuerit. »

Molière écrit :

De non jamais te servir  
De remediis aucunis  
Quam de ceux seulement doctæ Facultatis,  
Maladus dut-il crevare  
Et mori de suo malo.

<sup>2</sup> *Statuta*, art. 43.

<sup>3</sup> « Quæstionem medicam proponat. »

<sup>4</sup> « Tum demum novus doctor Deo optimo maximo, medicorum collegio, parentibus et amicis adstantibus, eleganti sermone gratias agat. » *Statuta*, art. 43.

Il ne possédait encore que le titre de docteur, mais il prenait celui de docteur régent dès qu'il avait présidé à la soutenance d'une thèse. En 1751, il n'y avait encore à la Faculté que huit professeurs<sup>1</sup> ; ainsi que le doyen, ils étaient choisis parmi les docteurs régents et élus chaque année.

La durée des études à la Faculté était en général de six à sept ans, pendant lesquels examens, disputes et thèses se succédaient à courts intervalles. Les examens ne duraient guère plus de deux heures, mais la soutenance des thèses était interminable. Pour la *quodlibétaire*, par exemple, on disputait de six heures du matin à midi ; le président, les bacheliers présents, puis neuf docteurs à tour de rôle accablaient, toujours en latin, le malheureux candidat sous une grêle de questions et d'arguments. Le Diafoirus du *Malade imaginaire* n'a pas oublié de mentionner ces solennités dans l'éloge qu'il fait de son fils François : « Je puis dire que, depuis deux ans qu'il est sur les bancs, il n'y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre école. Il ne s'y passe point

<sup>1</sup> Compris les professeurs de chirurgie, de botanique et de pharmacie. *Statuta*, art. 51, 55, 56 et 57.

d'acte où il n'aille argumenter à outrance pour la proposition contraire. Il est ferme dans la dispute, fort comme un Turc sur ses principes, ne démord jamais de son opinion, et poursuit un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique<sup>1</sup>. » Et comme pour rendre la lutte encore plus inégale, l'usage voulait que le récipiendaire fournit à ses rivaux et à ses juges les moyens de réparer leurs forces. Dans une pièce attenante à la salle des actes, étaient servis, aux frais du candidat, de la bière, du vin et des échaudés. On rapporte même que la dignité du lieu fut quelquefois méconnue par l'effet de trop copieuses libations.

Dès l'année 1395, il est question de thèses dans les *Commentaires*; ils n'en fournissent toutefois le titre qu'à partir de 1539. A l'origine, elles consistaient en une grande feuille manuscrite remise au doyen et aux examinateurs. La première qui fut imprimée, porte la date du 17 février 1559, mais pendant longtemps encore, beaucoup d'étudiants se contentèrent de les faire copier. D'abord de format in-folio, elles deviennent in-quarto en 1662.

<sup>1</sup> Acte II, sc. 6.



QUÆSTIO MEDICA,  
QUODLIBETARIIS DISPUTATIONIBUS  
MANE DISCUTIENDA  
IN SCHOLIS MEDICORUM.

Die Jovis quintâ Januarii. 1713.

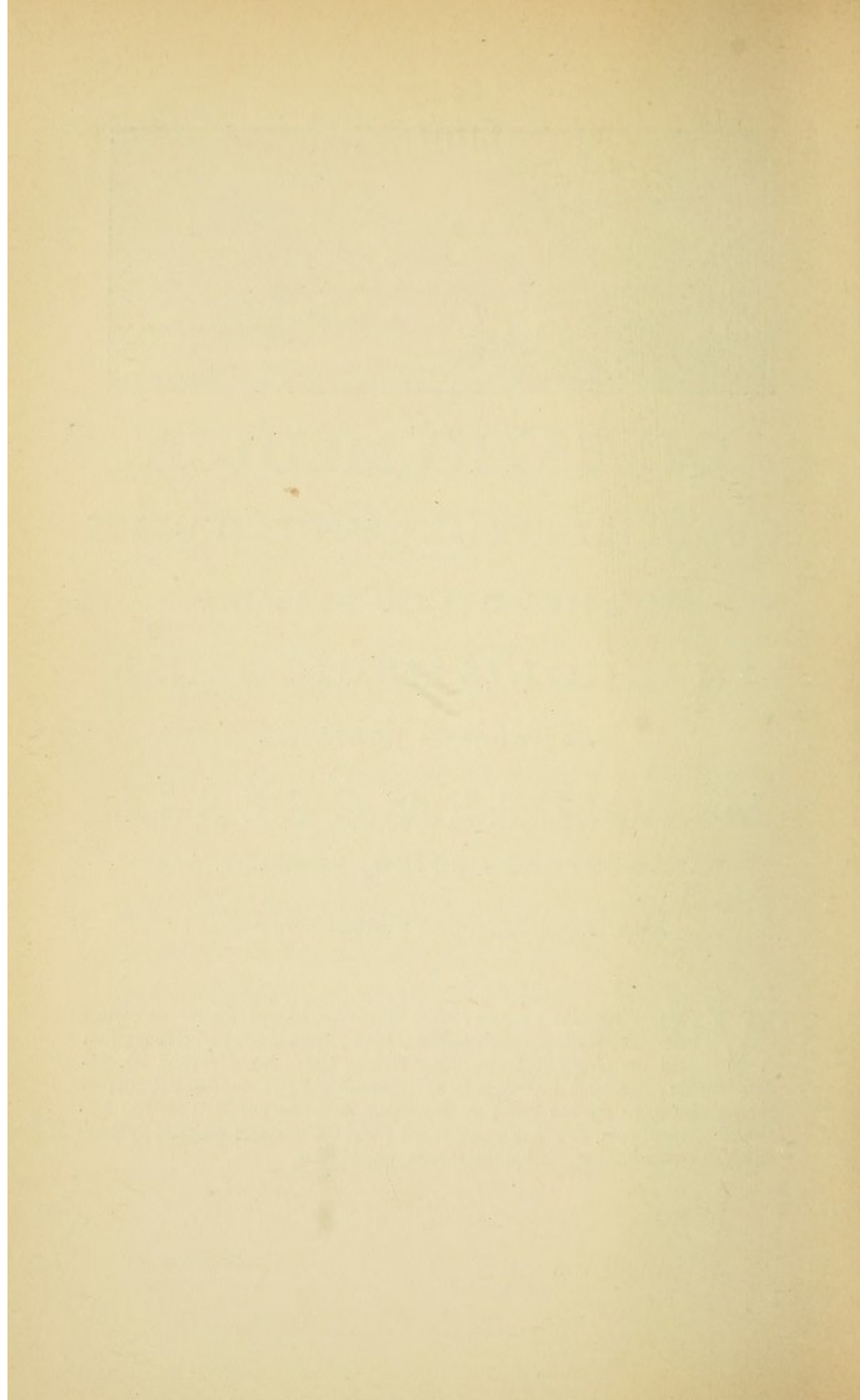
M. ANDREA CRESSÉ,  
DOCTORE MEDICO, PRÆSIDE.

*An ut Virginitatis, sic Virilitatis certa indicia?*

L.

**V**IDEN mendacia rerum! cassâ specie nos ludunt. Sic est, in cortice hæremus, nucleum prætereuntes. Ideò, quia in superficiebus, non medullis rerum versamur. Quæ Helena foris, intùs Hecuba est. Eâdem fraude, desideres interdùm in sponso maritum; in marito patrem; in juvene virum. In sexibus enim Androgynum dari non potest, potest in hominum vultu. Ipsa vox homo anceps est, viri ac feminae particeps; undè quod de cœnis habent, in homines cadit, dubii sunt:





Presque toutes étaient placées sous l'invocation de Dieu, de la Vierge, et de saint Luc, patron des médecins : *Deo optimo maximo, uni et trino, Virgini Deiparæ et sancto Lucæ, medicorum patrono*. On en trouve aussi dont la dédicace est adressée soit à des parents, soit à des maîtres, soit à de hauts personnages. Gui Patin écrivait, le 23 novembre 1657 : « Jeudi prochain nous avons une thèse touchant le thé, dédiée à M. le chancelier, qui a promis d'y venir. Le portrait dudit seigneur y sera, qui a coûté trente pistoles à graver chez Nanteuil<sup>1</sup>. » Ces thèses ne formaient pas, comme aujourd'hui, un volume ou une brochure ; simple feuille au temps où elles étaient in-folio, elles ne dépassent guère ensuite huit pages in-quarto. Le titre était précédé d'un dessin faisant quelque allusion au sujet traité, parfois aussi c'était un portrait ou des armoiries, ou même un dessin quelconque. Lorsque Toinette s'approprie la thèse que Thomas Diafoirus offre à Angélique, elle dit au jeune bachelier : « Donnez, donnez, elle est toujours bonne à prendre pour l'image : cela servira à parer notre chambre<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Tome II, p. 359.

<sup>2</sup> *Malade imaginaire*, acte II, sc. 6.

L'examen des actes soutenus à l'école depuis le seizième siècle donne une idée très exacte de l'enseignement que l'on y recevait. Il se rencontre sans doute, de loin en loin, dans ces thèses, quelques sujets sérieux et dignes d'intérêt, mais on est saisi d'étonnement en y voyant traitées tant de questions bizarres, oiseuses, futiles, ridicules même; et l'on reste confondu quand on se rappelle que de pareils sujets étaient l'objet de discussions approfondies, qui duraient pendant une demi-journée, et auxquelles prenaient part les docteurs les plus éclairés de la Faculté. Voici un certain nombre de titres relevés dans la collection des *Commentaires*. Toutes ces thèses, sauf celles dont le titre est précédé d'un astérisque, concluent par l'affirmative.

Année 1572. *La nécessité de la mort est-elle innée*<sup>1</sup> ?

Année 1576 et 1597. *Le fœtus ressemble-t-il plus à la mère qu'au père*<sup>2</sup> ?

Année 1589. *L'air est-il plus nécessaire que la nourriture et la boisson*<sup>3</sup> ?

<sup>1</sup> *Est ne connata moriendi necessitas ?*

<sup>2</sup> *Est ne fœtus matri quam patri similior ?*

<sup>3</sup> *An aeris quam cibi et potus major necessitas ?*

Année 1622. *L'eau est-elle plus salubre que le vin*<sup>1</sup> ?

Année 1624. *La musique est-elle efficace dans les maladies*<sup>2</sup> ?

Année 1639. *Doit-on saigner une jeune fille folle d'amour*<sup>3</sup> ?

Année 1641. *Vivre seulement de pain et d'eau est-il salubre*<sup>4</sup> ?

\* Année 1643. *S'enivrer une fois par mois est-il salubre*<sup>5</sup> ?

\* Année 1646. *La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature*<sup>6</sup> ?

Année 1647. *La nature peut-elle plus que l'éducation pour former un héros*<sup>7</sup> ?

Année 1648. *Les jolies femmes sont-elles plus fécondes que les autres*<sup>8</sup> ?

Année 1662. *Le libertinage amène-t-il la calvitie*<sup>9</sup> ?

<sup>1</sup> *An aqua vino salubrior ?*

<sup>2</sup> *An musica in morbis efficax ?*

<sup>3</sup> *An insanenti amore virgini venæ sectio ?*

<sup>4</sup> *An ex solo pane et aqua vita salubrior ?*

<sup>5</sup> *An singulis mensibus repetita semel ebrietas salubris ?*

<sup>6</sup> *Est ne foemina opus naturæ imperfectum ?*

<sup>7</sup> *An ad formandum heroem natura educatione præstantior ?*

<sup>8</sup> *An formosæ fecundiores ?*

<sup>9</sup> *An ex salacitate calvities ?*

Année 1668. *La cure de Tobie par le fiel d'un poisson est-elle naturelle*<sup>1</sup> ?

Année 1668. *Les Parisiens sont-ils sujets à la toux quand souffle le vent du nord*<sup>2</sup> ?

Année 1669. *La femme est-elle plus lascive que l'homme*<sup>3</sup> ?

Année 1692. *De quelle partie du corps provenait l'eau qui s'écoula du côté du Christ quand, mort, il fut percé par la pointe aiguë d'une lance*<sup>4</sup> ?

Année 1695. *La vigueur du corps est-elle un obstacle à la force et à l'excellence de l'esprit*<sup>5</sup> ?

Année 1711. *De tous les animaux l'homme est-il le plus robuste*<sup>6</sup> ?

Année 1714. *Quel est le plus salutaire du vin mélangé d'eau, de l'eau pure ou du vin pur*<sup>7</sup> ?

\* Année 1720. *Une femme est-elle d'autant plus féconde qu'elle est plus lascive*<sup>8</sup> ?

<sup>1</sup> *An utrum Thobiæ ex piscis felle curatio naturalis ?*

<sup>2</sup> *An Parisini ab aquilone tussi obnoxii ?*

<sup>3</sup> *Est ne fœmina viro salacior ?*

<sup>4</sup> *Ex qua parte manaverit aqua quæ profluxit e mortui Christi latere perforato lanceæ acuto mucrone ?*

<sup>5</sup> *An robur corporis obstat vi et præstantiæ intellectus ?*

<sup>6</sup> *Est ne animalium robustissimus homo ?*

<sup>7</sup> *An vinum aqua dilutum, aqua simplici, vel mero salubrius ?*

<sup>8</sup> *An quo salacior mulier eo fecundior ?*

Année 1733. *Les hommes chastes sont-ils plus rarement malades que les autres et plus facilement guéris*<sup>1</sup>?

Année 1737. *L'eau-de-vie est-elle de l'eau de mort*<sup>2</sup>?

Année 1745. *Les littérateurs doivent-ils se marier*<sup>3</sup>?

La Faculté abusait un peu moins qu'aux siècles précédents des repas de corps. En

<sup>1</sup> *An casti rarius ægrotant, facilius curantur?*

<sup>2</sup> *An aqua vitæ aqua mortis?*

<sup>3</sup> *An litteratis vita cælebs?*

On voudra bien me dispenser de traduire les titres suivants :

Année 1546. *An venus morbos gignat et expellat?*

Année 1554. *An felicius a somno mares concipiantur?*

Année 1570 et 1608. *An hystericis virginibus venus?*

Année 1576. *An temperamentum simul cum semine a generante transfuditur?*

Année 1603. *An semen muliebre prolificum?*

Année 1604. *An mulieri quam viro venus aptior?*

Année 1617. *An a semine calidiore mares?*

Année 1637. *An aurora venus amica?*

Année 1662. *An inveteratæ lui venereæ castratio conferat?*

Année 1713. *An ut virginittatis, sic virilitatis certa indicia?*

Année 1715. *An quo tempore fluunt catamenia, noxia venus?*

Année 1719. *An virgines possint lactescere?*

Année 1720. *An fluxus menstrui et transpirationis materies eadem?*

Voy. encore ci-dessous, p. 197, 204, 206 et 210.

1632, le dîner offert par les bacheliers coûtait environ cinquante livres, et celui des docteurs trois cent cinquante livres. Ils avaient lieu, aux frais des nouveaux admis bien entendu, tantôt chez le plus ancien des examinateurs, tantôt chez le président de l'acte <sup>1</sup>. On y conviait le doyen, les professeurs, les chanoines et le chancelier de Notre-Dame. En 1633, à la suite d'une contestation, ce dernier fut seul invité et ne voulut point accepter. Les chanoines, en effet, avaient protesté : suivant eux, ces banquets constituaient une dette sacrée, et l'usage d'y appeler les chanoines était si ancien qu'il avait force de loi. La Faculté leur donna tort, et prit le parti de convertir tous ces repas en une somme d'argent ou en un cadeau fait à l'école <sup>2</sup>.

Dès lors, les agapes fraternelles devinrent facultatives, ce qui ne les empêcha pas de

<sup>1</sup> Hazon, *Éloge historique*, p. 20.

<sup>2</sup> « Notre jeune docteur, M. Dodart, présidera jeudi prochain, c'est-à-dire qu'il paiera sa bienvenue (car nous y aurons tous chacun quatre livres pour notre assistance. Autrefois il y avoit un dîner pour tous, qui fut converti en argent l'an 1633, pour un petit désordre qui arriva et qui fut cause d'un plus grand bien), et après il jouira des droits de l'école comme les autres docteurs. » Gui Patin, *Lettre* du 3 décembre 1660, t. III, p. 293.

demeurer assez fréquentes. D'abord, pour son joyeux avènement, tout nouveau doyen donnait un repas à ses collègues. Gui Patin nous a raconté celui qu'il offrit chez lui, le 1<sup>er</sup> décembre 1650, après son élection. Il y a là un joli tableau de mœurs, dont je ne veux pas priver mes lecteurs.

Étant revenu au logis ce matin, j'y ai trouvé votre excellente lettre, laquelle m'a donné une nouvelle satisfaction, et m'a accru la joie que j'avais eue hier, que je fis mon festin à cause de mon décanat. Trente-six de mes collègues firent grande chère; je ne vis jamais tant rire et tant boire pour des gens sérieux, et même de nos anciens : c'étoit du meilleur vin vieux de Bourgogne que j'avois destiné pour ce festin. Je les traitai dans ma chambre, où pardessus la tapisserie se voyoient curieusement les tableaux<sup>1</sup> d'Érasme, des deux Scaliger, père et fils, de Casaubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Saumaise, Fernel, de Thou, et notre bon ami M. G. Naudé, bibliothécaire du Mazarin, qui n'est que sa qualité externe, car pour les internes, il les a autant qu'on les peut avoir. Il y avoit encore trois autres portraits d'excellents hommes : de feu M. de Sales, évêque de Genève, M. l'évêque de Belley, mon bon ami, Justus Lipsius, et enfin de François Rabelais, duquel autrefois on m'a voulu donner vingt pis-

<sup>1</sup> Les portraits.



toles. Que dites-vous de cet assemblage? Mes invités n'étoient-ils pas en bonne compagnie<sup>1</sup>?

Hazon a soin de nous apprendre qu'en 1654, Fr. Cureau de la Chambre ayant obtenu à la licence « le premier lieu, régala splendidement toute la Faculté<sup>2</sup>. » Le 23 mars 1660, à la suite des examens subis par dix bacheliers, on fit encore « un festin aux écoles, » auquel furent invités les doyen et censeurs, les anciens doyens, les quatre examinateurs, les professeurs ordinaires, quelques amis du doyen, etc. « Nous faisons, dit Patin, trois tables médiocres et nous étions douze ou treize à chacune. Je n'ai jamais vu telle réjouissance de part et d'autre; on n'y a parlé que de rire et que de bonne chère en poissons<sup>3</sup>. » L'année suivante, Patin écrit encore : « Nous eûmes un jeune docteur qui nous fit festin. Nous étions vingt-quatre à table, et marchandise fort mêlée de gens de biens et de charlatans<sup>4</sup>. » On sait que Patin n'était pas toujours tendre pour ses confrères.

La Faculté avait été bien inspirée en ren-

<sup>1</sup> *Lettre à Falconet*, 2 décembre 1650, t. II, p. 571.

<sup>2</sup> *Éloge historique*, p. 53.

<sup>3</sup> Tome III, p. 182.

<sup>4</sup> *Lettre du 1<sup>er</sup> février 1661*, t. III, p. 318.

dant tous ces banquets facultatifs, elle l'eût été mieux encore en les interdisant d'une manière absolue, car on prétendait que les docteurs se montraient indulgents vis-à-vis des candidats assez riches pour traiter libéralement leurs examinateurs. Ramus s'était fait depuis longtemps l'écho de plaintes semblables. Nommé membre d'une commission chargée de réformer l'Université<sup>1</sup>, il publia sur ce sujet un petit volume très curieux et devenu aujourd'hui très rare<sup>2</sup>. Il y demande qu'un traitement fixe soit attribué aux professeurs, et qu'en revanche ils soient astreints à faire leurs cours, soin qu'ils abandonnaient aux bacheliers. Il ose affirmer que le « premier lieu » de la licence était en quelque sorte mis aux enchères et accordé à celui des candidats qui semait le plus d'argent autour de soi. Il reproche enfin avec éloquence à l'Université de rançonner les écoliers, dévoile les innombrables redevances, iniques et ridicules, auxquelles étaient astreints les étudiants. Un arrêt rendu le 13 juin 1534 avait,

<sup>1</sup> Cette commission avait été instituée à la requête des États généraux d'Orléans en 1560.

<sup>2</sup> *Advertissemens sur la réformation de l'Université. Au Roy. 1562, in-8°.*

dit-il, fixé à vingt-huit écus la dépense nécessaire pour devenir docteur; on en tint si bien compte qu'en 1562, les deux dernières années d'études à la Faculté coûtaient 854 livres 19 sous, non compris « le banquet du premier lieu qui est deu à tous les docteurs, ny les disners extraordinaires qu'on a coustume de faire aux docteurs, en espérance d'avoir le lieu le plus honorable. Et s'il y a quelcun des escoliers qui soit quelque peu ambitieux, il faut qu'il face largesse d'autant plus grande qu'il souhaitera plus grande louange de son sçavoir : et là se fait une dépense incroyable<sup>1</sup>. » Et Ramus expose tout au long l'emploi des 854 livres.

On jugera du succès qu'obtinent les réclamations de Ramus par ce fait, qu'en 1753 les frais d'études pour obtenir la régence s'élevaient à 5,614 fr., savoir :

## BACCALAURÉAT.

Examen de physiologie	} ensemble... 600 liv.
— d'hygiène	
— de pathologie	
— sur Hippocrate	

<sup>1</sup> Page 23.

## LICENCE.

Examen sur la matière médicale.....	550 liv.
Thèse de physiologie.....	300 —
Examen d'anatomie.....	170 —
Thèse d'hygiène.....	260 —
Thèse de pathologie.....	280 —
Examen de chirurgie pratique.....	170 —
Thèse de chirurgie.....	150 —
Examen de pratique.....	1,372 —
Paranymphe. Présentation au chancelier.	175 —

## DOCTORAT.

Réception du bonnet.....	1,037 liv.
--------------------------	------------

## RÉGENCE.

Présidence de la thèse.....	600 —
Frais divers.....	300 <sup>1</sup> —

Soit, en effet, 5,614 francs, somme énorme en un temps où l'argent avait une valeur au moins double de ce qu'il représente aujourd'hui<sup>2</sup>.

Toutefois, la Faculté ne refusait pas d'accorder quelque crédit aux étudiants sans fortune qui montraient des dispositions spéciales pour la médecine. L'article 29 des statuts de

<sup>1</sup> M. Bermingham, *Statuts des docteurs régens de la Faculté de médecine, 1754*, in-12, p. 86.

<sup>2</sup> Les frais d'études pour la médecine, examens, inscriptions, etc., sont aujourd'hui de 1,272 fr. 50 cent. Voy. A. Corlieu, *L'ancienne Faculté de médecine*, p. 248.

1751 est ainsi conçu : « Afin que les pauvres ne soient point exclus des degrés, on fera une remise des rétributions dues à la Faculté pour la licence et le doctorat à ceux qui seront vraiment pauvres; pourvu que l'on sçache qu'ils sont d'ailleurs honnêtes gens et gens sçavans, et cela à condition qu'ils promettent et s'engageront par devant notaires à payer lesdites rétributions aussitôt qu'ils seront mieux dans leurs affaires <sup>1</sup>. »

---

## II

Chiffre de la population et nombre des médecins. — Leurs honoraires. — Leur âpreté au gain, suivant Gui Patin. — Les consultations gratuites. — Les charlatans. — Les thériacleurs. — La thériaque. Sa composition, ses propriétés. Composée en public. — L'orviétan. Sa composition. — Le charlatan Christoforo Contugi. Il achète l'approbation de la Faculté. — Satire de Sonnet de Courval contre les charlatans. — Barry, Mondor et Tabarin. — Les capucins du Louvre. — Costume des médecins. — Leur barbe, leur cheval et leur mule. — Discipline imposée par la Faculté. — Égards que se doivent les docteurs. — Privilèges de l'ancienneté. — Le secret professionnel. — Respect des statuts. — Les médecins doivent faire confesser leurs malades. — Le duc de Bourbon et la confession.

Quand la Faculté avançait à quelque étu-

<sup>1</sup> «... Eis qui manifeste pauperes erunt, si alioqui constet eos probos esse et singulari doctrina præditos. Ea conditione

diant le montant de ses frais d'études, elle était à peu près sûre de se voir un jour remboursée, car le nombre des médecins paraît être resté pendant longtemps assez restreint relativement au chiffre de la population.

J'ai de bonnes raisons pour ne pas me montrer en tout ceci trop affirmatif. Il a été démontré, au début de ce petit volume, que l'on ne pouvait établir, même approximativement, quel était le nombre des habitants de Paris au treizième siècle. Or, quoique cet aveu soit bien humiliant, il me faut reconnaître que nous ne sommes guère mieux instruits pour ce qui concerne les siècles suivants jusqu'à la Révolution. La statistique, dont on a beaucoup médité, et bien à tort, est une science toute moderne et, dût-elle ne jamais fournir que des à peu près, il faudrait encore l'honorer et l'encourager. Avant elle, il n'existe aucun document auquel il soit possible d'accorder la moindre confiance, surtout à propos du sujet qui me préoccupe ici. Les chiffres ne manquent pas, mais on se trouve en présence d'appréciations individuelles et souvent

*ut polliceantur et publico instrumento fidem suam adstringant se bursas persoluturos cum ad meliorem fortunam pervenerint. »*

contradictaires, dont rien ne permet de contrôler l'exactitude. Voici, dans leur ordre chronologique, quelques-unes de celles que j'ai recueillies.

Paris eût possédé :

En 1292 .....	215,861 habitants <sup>1</sup> .	
— 1313.....	49,110	— 2.
— 1328.....	274,941	— 3.
— 1393.....	299,941	— 4.
— 1467.....	60 à 80,000	— 5.
— 1474.....	80 à 100,000	— 6.

<sup>1</sup> H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 478.

<sup>2</sup> J.-A. Dulaure, *Histoire de Paris*, édit. de 1837, t. III, p. 23.

<sup>3</sup> H. Géraud, p. 477.

<sup>4</sup> G. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle au treizième et au quatorzième siècle*, p. 182.

<sup>5</sup> Jean de Troyes, *Chronique*, édit. Michaud, t. IV, p. 280. Dans ce nombre sont seulement compris les hommes de 16 à 60 ans. Suivant Dulaure (t. III, p. 242), la population complète devait alors se monter à environ cent cinquante mille âmes.

Presque à la même date, Villon disait de Paris :

... Que chacun maintenoit  
 Que c'estoit la ville du monde  
 Qui plus de peuple soustenoit,  
 Et où maintz estranges abonde.

(*Ballade des escoutans*, p. 184.)

<sup>6</sup> Jean de Troyes, *Chronique*, édit. Michaud, t. IV, p. 308. Dans ce nombre sont seulement compris les habitants en état de porter les armes, « officiers, bourgeois et manans. »

En 1528.....	3 à 400,000	habitants <sup>1</sup> .
— 1546.....	500,000	— <sup>2</sup> .
— 1577.....	plus de 1,000,000	— <sup>3</sup> .
— 1590.....	220,000	— <sup>4</sup> .
— 1596.....	350,000	— <sup>5</sup> .
— 1647.....	900,000	— <sup>6</sup> .

<sup>1</sup> Andrea Navagero, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 31.

<sup>2</sup> Marino Cavalli, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 261.

« Charles Quint demandant un jour au très chrestien Roy François quelles notables villes il avoit sur son roïaume, le Roy commença à luy nommer Lion, Orléans, Rouen, Troyes, Dijon, Tours, Grenoble, Bordeaux et toutes les autres, taisant néantmoins Paris. L'Empereur luy dist alors qu'il avoit oublié cette principale ville, mais le Roy luy fist responce que Paris n'estoit pas une ville, mais un monde. » Gabriel Chappuys, *La civile conversation*, 1579, in-8°, p. 538.

<sup>3</sup> « D'après l'opinion commune, il se trouve continuellement dans cette ville plus d'un million de personnes. » Hier. Lippomano, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 605.

<sup>4</sup> Recensement fait pendant le siège de Paris. Lestoile, 26 mai 1590, édit. Michaud, t. XV, p. 16.

« Un de nos rois a dit que cette tête du royaume étoit trop grosse, qu'elle étoit pleine de beaucoup d'humeurs nuisibles au repos de ses membres, et que la saignée de temps en temps lui étoit nécessaire. » Mad. de Motteville, *Mémoires*, édit. Petitot, 2<sup>e</sup> série, t. XXXVII, p. 83.

Tallemant des Réaux nous apprend que Henri III étoit le roi à qui Mme de Motteville fait ici allusion. Il « disoit que Paris avoit la teste trop grosse, et qu'il la luy falloit casser. » *Historiettes*, t. I, p. 17.

<sup>5</sup> Gregory d'Ierni, *Paris en 1596*. Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, année 1885, p. 169.

<sup>6</sup> Légende du plan de Paris dressé par G. Gomboust. La Société des Bibliophiles françois l'a reproduit en 1858.



En 1657.....	600,000	habitants <sup>1</sup> .	
— 1665.....	1,000,000		2.
— 1672.....	1,000,000		3.
— 1673.....	2,000,000		4.
— 1675.....	540,000		5.
— 1685.....	232,230		6.
— 1694.....	720,000		7.
— 1710.....	492,652		8.

<sup>1</sup> A.-P. Faugère, *Journal d'un voyage à Paris en 1657*, p. 249.

<sup>2</sup> Boussingault, *La guide universelle de tous les Pays-Bas*. C'est ici la première édition de ce livre, que je vais encore citer deux fois.

<sup>3</sup> « Supposé qu'il y ait dans la ville et faux-bourgs de Paris 33 ou 34,000 maisons, tant grandes que petites, j'estime que l'on trouvera bien un million de personnes de l'un et de l'autre sexe, tant grands que petits, au moins; mais point davantage, tout bien considéré, quoy que plusieurs croient le contraire, mais sans aucun fondement raisonnable. Pour des hommes à porter armes, il s'en trouveroit deux cens mille ou environ. » Boussingault, *La guide des Pays-Bas*, 3<sup>e</sup> édit., 1672, p. 358. — Plus de soixante ans après, l'on ne comptait encore à Paris qu'environ 25,000 maisons et 4,000 portes cochères. Voy. la *Dîme royale* de Vauban et la légende du plan de La Caille.

<sup>4</sup> Boussingault, *La guide des Pays-Bas*, 4<sup>e</sup> édit., 1673, p. 397. « Supposé qu'il y ait... (la suite comme ci-dessus), j'estime que l'on trouvera bien deux millions de personnes... »

<sup>5</sup> D'après Husson, *La consommation de Paris*, et les données de la statistique municipale. Dans l'*Annuaire du bureau des longitudes pour 1881*, p. 450.

<sup>6</sup> Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, t. I, p. 6.

<sup>7</sup> Vauban, *Projet d'une dîme royale*, chap. VII.

<sup>8</sup> Dulaure, t. V, p. 412. D'après les calculs de Mes-sance.

En 1717.....	800,000 habitants <sup>1</sup> .		
— 1725.....	800,000	—	2.
— 1748.....	553,000	—	3.
— 1765.....	800,000	—	4.
— 1767.....	658,000	—	5.
— 1768.....	600,000	—	6.
— 1777.....	1,000,000	—	7.
— 1778.....	900,000	—	8.
— 1779.....	près de 1,000,000	—	9.
— 1780.....	700,000	—	10.
— 1782.....	900,000	—	11.
— 1784.....	640 à 680,000	—	12.

<sup>1</sup> Abbé de Saint-Pierre, *Avantages que doit produire l'agrandissement continuel de la ville capitale d'un État*. Dans les *OEuvres*, 1733, in-12, t. IV, p. 149.

<sup>2</sup> « Selon l'exacte recherche de plusieurs personnes versées dans ces sortes de choses. » G. Brice, *Description de Paris*, t. I, p. 24.

<sup>3</sup> D'après Husson et les données de la statistique municipale. Dans l'*Annuaire des longitudes pour 1881*, p. 450.

<sup>4</sup> Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. I, p. 32.

<sup>5</sup> Buffon, *Histoire naturelle*, édit. de 1778, supplément, t. VII, p. 511.

<sup>6</sup> Expilly, *Dictionnaire géographique et historique de la France*, t. V, p. 401.

<sup>7</sup> Métra, *Correspondance secrète*, 6 septembre 1777, t. V, p. 154.

<sup>8</sup> Le Rouge, *Curiosités de Paris*, t. I, p. 11.

<sup>9</sup> Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. III, p. 759.

<sup>10</sup> *Encyclopédie raisonnée*, édit. in-8°, t. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 116.

<sup>11</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, t. IV, p. 206.

<sup>12</sup> « Selon les saisons de l'année où la ville est plus ou

En 1785.....	600,000 habitants <sup>1</sup> .		
— 1786.....	7 à 800,000	—	<sup>2</sup> .
— 1787.....	plus de 800,000	—	<sup>3</sup> .
— 1788.....	599,000	—	<sup>4</sup> .
— 1791.....	593,070	—	<sup>5</sup> .
— 1801.....	547,756	—	<sup>6</sup> .
— 1808.....	580,609	—	<sup>7</sup> .
— 1817.....	713,966	—	<sup>8</sup> .

moins peuplée. » Necker, *De l'administration des finances de la France*, t. I, p. 277.

<sup>1</sup> Docteur Michel Thouret, *Rapport sur les exhumations du cimetière des Innocens*. Dans l'*Histoire de la société royale de médecine*, année 1786, p. 244.

<sup>2</sup> G.-B. Malaspina. Voy. le *Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, année 1891, p. 127.

<sup>3</sup> Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. I, p. xxix.

<sup>4</sup> D'après Husson et la statistique municipale. Dans l'*Annuaire des longitudes*, année 1881, p. 450.

<sup>5</sup> Lavoisier, *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : De la richesse territoriale du royaume de France*, imprimerie nationale, in-8°.

<sup>6</sup> Ce chiffre se décompose ainsi :

Hommes mariés ou veufs.....	128,653
Femmes mariées ou veuves.....	149,017
Garçons de tout âge.....	119,934
Filles de tout âge.....	135,851
Aux armées.....	14,301

Total..... 547,756

(Allard, *Annuaire administratif et statistique du département de Paris*.) Recensement officiel.

<sup>7</sup> Recensement officiel fait dans le cours des années 1806 à 1808. Les militaires n'y sont point compris.

<sup>8</sup> Recensement officiel.

En 1819.....	713,765	habitants <sup>1</sup> .
— 1827.....	890,431	— <sup>2</sup> .
— 1836.....	909,126	—
— 1846.....	945,721	—
— 1856.....	1,174,346	—
— 1866.....	1,825,274	—
— 1876.....	1,988,806	—
— 1886.....	2,061,089	—
— 1891.....	3,141,595	—

En ce qui concerne les médecins, j'ai recueilli les chiffres suivants.

Paris comptait<sup>3</sup> :

En 1292.....	6	médecins.
— 1274.....	8	—
— 1395.....	32	— <sup>4</sup> .
— 1500.....	21	— <sup>5</sup> .
— 1566.....	81	—*
— 1598.....	96	— <sup>6</sup> .

<sup>1</sup> D'après la direction de la statistique au ministère de l'intérieur.

<sup>2</sup> Les huit nombres qui suivent sont le résultat de recensements officiels. Voy., pour chaque année, l'*Annuaire du bureau des longitudes*.

<sup>3</sup> Les nombres suivis d'un astérisque ont été relevés sur les *Commentaires* par J.-G. Sabatier. Voy. ses *Recherches sur la Faculté de médecine*, p. 5.

Les nombres suivis de deux astérisques m'ont été fournis par l'*Almanach royal*, qui donne chaque année une liste complète des médecins de Paris.

<sup>4</sup> Pour ces trois années, voy. ci-dessus, p. 16.

<sup>5</sup> Sabatier écrit 72, mais voy. Ch. Thurot, *Organisation de l'enseignement au moyen âge*, p. 196.

<sup>6</sup> Liste dressée par le doyen, en vertu de l'arrêt du 12 sep-

En 1626.....	85	médecins	*
— 1634.....	101	—	*
— 1650.....	113	—	1.
— 1658.....	110	—	2.
— 1675.....	105	—	*
— 1684.....	100	—	3.
— 1704.....	95	—	**
— 1709.....	97	—	**
— 1715.....	93	—	**
— 1738.....	95	—	**
— 1748.....	127	—	4.
— 1750.....	121	—	**
— 1767.....	147	—	**
— 1768.....	148	—	*
— 1789.....	172	—	**

Le recensement fait au mois d'avril 1891 nous apprend que Paris compte, en nombres ronds, 2,200 médecins pour une population

tembre 1598, défendant l'exercice de la médecine à « tous empiriques non approuvez de la Faculté. » Arrêt et liste se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale n<sup>os</sup> 21,737, f<sup>o</sup> 36.

<sup>1</sup> « Nous sommes ici cent treize docteurs, » écrit Gui Patin le 30 décembre 1650. Tome II, p. 576.

<sup>2</sup> Liste placée en tête des *OEuvres de maistre François Thévenin, chirurgien ordinaire du Roy*, 1658, in-folio.

<sup>3</sup> *Liste des docteurs régens en la Faculté de médecine de Paris, avec leurs demeures*. Affiche in-folio (Bibliothèque Mazarine, n<sup>os</sup> 7,733, 5<sup>o</sup> pièce.)

<sup>4</sup> Extrait de : *Observations sur l'écrit intitulé : Réflexions sur la Déclaration du 23 avril 1743, concernant la communauté des chirurgiens*, 1748, in-4<sup>o</sup>, p. 6.

de 3,000,000 d'habitants, soit un peu plus d'un médecin pour treize cents habitants.

En dépit de la concurrence que ne cessait de leur faire une foule de charlatans, les médecins gagnaient en général largement leur vie. Nicolas Petit, premier médecin de Henri IV, se retira avec « cinq à six mille livres de rente <sup>1</sup>. » Eusèbe Renaudot, premier médecin de la Dauphine en 1650, écrit dans son Journal :

Je me suis acquitté de la somme de sept mille livres en moins de huit mois, grâce au petit revenu de la médecine, que le grand nombre des malades de cette année avoit fort multiplié. Le mois de décembre 1666, 917 livres pour visites de médecin, et au commencement de l'année 1667, 1,473 livres. Vers la fin de juillet 1669, j'ai eu l'honneur d'être envoyé quérir de Paris à Compiègne, pour y traiter Mgr le Dauphin avec MM. d'Aquin père et fils, La Chambre et Brayer : nous y fûmes sept jours, et reçûmes 400 livres chacun.

Les grands seigneurs payaient bien et ne lésinaient pas sur le nombre des savants dont ils réclamaient les soins. Lestoile raconte qu'en 1594, Henri IV étant allé voir le marquis

<sup>1</sup> Lestoile, *Journal*, 26 septembre 1609, édit. Michaud, t. XV, p. 537.

d'O, qui souffrait d'une rétention d'urine, le trouva entouré par seize docteurs <sup>1</sup>. Que vouliez-vous qu'il fit contre tant de médecins? Qu'il mourût. C'est le parti qu'il prit.

Tout médecin appelé en consultation chez Colbert recevait un louis d'or <sup>2</sup>, qui valait au moins cent francs de notre monnaie.

Gui Patin condamne l'âpreté au gain que montraient la plupart de ses confrères. A l'en croire, le célèbre Guénault disait tout haut qu' « un grain de fortune vaut mieux que dix onces de vertu <sup>3</sup>. » Nicolas Brayer, une des lumières de la science au dix-septième siècle, aurait amassé trente mille écus de rente <sup>4</sup>; Béda, Rainssaint, Renaudot et bien d'autres étaient « gens à faire ce que l'on veut à qui plus leur donne <sup>5</sup>. » Le médecin anglais Lister, qui visita Paris en 1698, s'étonne néanmoins de la modicité des honoraires accordés aux médecins, d'où il faut conclure qu'ils étaient mieux traités à Londres qu'à Paris. Il insiste aussi sur le tort matériel et moral que

<sup>1</sup> *Journal*, 15 octobre 1594.

<sup>2</sup> Gui Patin, *Lettre* du 2 juin 1671, t. III, p. 780.

<sup>3</sup> *Lettre* du 24 décembre 1658, t. II, p. 445.

<sup>4</sup> *Lettre* du 14 août 1671, t. III, p. 785.

<sup>5</sup> *Lettre* du 21 août 1657, t. II, p. 336.

leur causaient les charlatans, les femmes et les moines <sup>1</sup>.

En effet, les empiriques pullulaient, bien que la Faculté ne négligeât rien pour détourner d'eux les malades. Dès 1644, elle organisa des consultations gratuites, qui avaient lieu deux fois par semaine, et auxquelles prenaient part six médecins. Elles devinrent même un peu plus tard de véritables leçons cliniques à l'usage des bacheliers, qui étaient tenus d'y assister et d'écrire les ordonnances formulées par les docteurs <sup>2</sup>.

Les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure se trouveraient singulièrement augmentés si l'on ajoutait au nombre des docteurs patentés la foule des empiriques, des opérateurs, des spagiristes, des charlatans de toute farine, inventeurs d'élixirs, de baumes, de magistères, d'opiates, d'onguents, de topiques, de panacées, etc. La confiance publique les enrichissait, les grands, le roi lui-même avait recours à eux, et la Faculté découragée finit par cesser de les combattre <sup>3</sup>. Leur histoire serait longue et je ne suis pas tenté de l'écrire. Je parlerai

<sup>1</sup> *Voyage*, p. 213.

<sup>2</sup> *Voy.* l'art. 2 des statuts de 1751.

<sup>3</sup> Sur tout ceci, voy. *Les médicaments*.



ailleurs des arracheurs de dents et autres opérateurs, concurrents des chirurgiens. Beaucoup d'entre eux joignaient à cet art la pratique de la médecine, ainsi que la vente de certains médicaments, et ils avaient choisi pour théâtre de leurs exploits le Pont-Neuf. Berthod ne les a pas oubliés dans son *Paris burlesque* :

Vous, rendez-vous de charlatans,  
 De filoux, de passe-volans,  
 Pont-Neuf, ordinaire théâtre  
 Des vendeurs d'onguents et d'emplâtre,  
 Séjour des arracheurs de dents,  
 Des fripiers, libraires, pédans,  
 Des chanteurs de chansons nouvelles,  
 D'entremetteurs de damoiselles,  
 De coupe-bourses, d'argotiers,  
 De maîtres de sales mestiers,  
 D'opérateurs et de chymiques.  
 Et de médecins spagiriens,  
 De fins joueurs de gobelets,  
 De ceux qui rendent des poulets <sup>1</sup>.  
 « J'ay, Monseu, de fort bon remède,  
 Vous dit l'un (jamais Dieu ne m'ayde !)  
 Pour ce mal-là que vous savez.  
 Croyez-moy, Monseu, vous pouvez  
 Vous en servir sans tenir chambre.  
 Voyez, il sent le musc et l'ambre.

<sup>1</sup> Qui remettent des billets doux.

C'est du mercure préparé,  
Et jamais Ambroise Paré  
Ne bailla remède semblable<sup>1</sup>.

Je le crois volontiers. Mais le peuple n'en jugeait pas ainsi, et faisait une effroyable consommation de deux drogues alors à la mode sur le Pont-Neuf, la thériaque et l'orviétan.

La thériaque, dite tyriacle, triacle, etc. dans la langue populaire, avait donné naissance aux substantifs *thériacleur*<sup>2</sup> et *triacleur*<sup>3</sup>, qui en arrivèrent à désigner toute espèce de charlatans. Elle n'en était pas moins regardée comme une panacée par tous les médecins. Il entraît ou plutôt il devait entrer dans la composition de cet électuaire une multitude de substances hétérogènes. Nicolas Houel<sup>4</sup> en énumère 64, Pierre Pomet<sup>5</sup> 61 et Moïse Charas<sup>6</sup> 62. Dans le nombre figurent des pilules de vipères, des rognons de castors, de l'opopanax, du bitume de Judée, de la myrrhe, de

<sup>1</sup> *Paris burlesque*, 1652 : *Les filouteries du Pont-Neuf*, édit. Delahays, p. 92.

<sup>2</sup> Rabelais, *Gargantua*, liv. I, chap. xxv.

<sup>3</sup> Math. Régnier, *Satire XIII*.

<sup>4</sup> *Traité de la thériaque*, 1573, in-12, p. 16. — Il entraît trente et un seulement dans l'eau *thériacale*, spécifique contre la syphilis, p. 148.

<sup>5</sup> *Histoire des drogues*, 1694, in-folio, 2<sup>e</sup> partie, p. 65.

<sup>6</sup> *Pharmacopée royale*, 1691, in-4<sup>o</sup>, p. 196.

l'encens, de la réglisse, du safran, de la térébenthine, de la terre sigillée<sup>1</sup>, etc., etc. Suivant Ambroise Paré, elle ne devient efficace que quatre ans après sa composition, et elle cesse de l'être au bout de douze ans<sup>2</sup>.

Je n'ai vu la thériaque mentionnée par aucun écrivain français antérieur à Foucher de Chartres, qui fut chapelain de Baudouin durant la première croisade, et qui s'étant fixé à Jérusalem, y mourut en 1127. « Antidotum tyriacum, écrit-il, de corpore serpentis confici solere dicatur<sup>3</sup>. » Elle était bien connue des Romains, dit l'apothicaire Laurens Catelan. Il nous apprend aussi qu'elle s'y composait en public et que les empereurs ne dédaignaient pas d'assister à l'opération<sup>4</sup>. Lui-même, habitant alors Montpellier, « la fit en plusieurs journées, en l'an 1606, en l'assemblée honorable de Messieurs de la Justice et professeurs en l'Université de ceste ville<sup>5</sup>. » Cet usage se conserva pendant très longtemps, même à

<sup>1</sup> Voy. *Les médicaments*.

<sup>2</sup> *OEuvres*, p. 828.

<sup>3</sup> Fulcherius Carnotensis, *Historia Iherosolymitana*, lib. III, cap. LIX. Dans le *Recueil des historiens des croisades*, t. III, p. 483.

<sup>4</sup> *Discours et démonstration des ingrédients de la thériaque*, 1614, in-8°, p. 3.

<sup>5</sup> Epistre dédicatoire.

Paris. Hazon rappelle que le docteur Dieuxivoye, doyen en 1682, « présida à la thériaque, qui se fit avec une grande solennité, en présence de M. de la Reynie, lieutenant général de police, et de M. Robert, procureur du Roi <sup>1</sup>. » Savary écrivait encore en 1741 : « Autrefois la thériaque de Venise avoit presque seule la vogue, et même aujourd'hui bien des gens conservent pour elle l'ancienne prévention. Il faut avouer cependant que, depuis que Messieurs Charas, Geoffroy, Bolduc, Rouvière <sup>2</sup>, etc., ont pris le soin d'en préparer sous les yeux de Messieurs les magistrats de la police de Paris et à la vue du public, il n'y a plus d'apparence que les artistes <sup>3</sup> étrangers doivent l'emporter sur nos François, qui joignent tout ensemble l'habileté et la probité, qualités également nécessaires à ceux qui composent cet excellent remède <sup>4</sup>. » Il passait pour si précieux que, jusqu'à la Révolution,

<sup>1</sup> *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris*, p. 134.

<sup>2</sup> Sur ces apothicaires célèbres, voy. *Les médicaments*.

<sup>3</sup> « Nom que l'on donne aux ouvriers qui excellent dans ceux d'entre les arts mécaniques qui supposent l'intelligence, et même à ceux qui, dans certaines sciences moitié pratiques, moitié spéculatives, en entendent très bien la partie pratique. »

<sup>4</sup> *Dictionnaire du commerce*, t. III, p. 385.

on voyait à l'école de pharmacie, encadrant la porte de la salle consacrée aux assemblées de la corporation, « deux grandes tonnes de thériaque pesant chacune 1,500 livres et fermées par des cadenats <sup>1</sup>. »

Quelles étaient donc les propriétés de cet admirable médicament, auquel les docteurs de nos jours n'ont pas encore renoncé? Non seulement il guérissait à peu près tous les maux, mais, s'il faut en croire le médecin Jacques Fontaine, son emploi rendait « le corps inexpugnable contre les venins, sans corrompre le naturel du corps <sup>2</sup>. » Il était surtout administré comme antidote. Médicament dangereux, d'ailleurs, et fort susceptible de sa nature, car une fois introduit dans l'organisme, s'il n'y trouvait point de poison à chasser, il ne voulait pas avoir été dérangé inutilement et tuait le malade. Ceci nous est affirmé par Hugues Metel, qui, vers 1150, l'écrivait à Guillaume de Saint-Thierry : « Si venenum invenerit, expellit; quod si non invenit, cum quo luctetur occidit <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. II, p. 217.

<sup>2</sup> *Traité de la thériaque*, 1601, in-18, p. 183.

<sup>3</sup> *Epistola* 18. Dans C.-L. Hugo, *Sacræ antiquitatis monumenta*, t. II, p. 351.

L'orviétan avait été surtout mis à la mode par un Italien nommé Christoforo Contugi, natif d'Orvieto, et qui se fit d'abord appeler Lorvietano, puis Lorviétan ou l'Orviétan. Son vrai nom, dit M. Édouard Fournier<sup>1</sup>, a été récemment découvert par M. Ravenel dans les registres de la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas. Il n'était vraiment pas nécessaire de se donner tant de peine pour le trouver, car l'apothicaire Pierre Pomet écrivait en 1694 dans son *Histoire des drogues*<sup>2</sup> : « L'orviétan étoit commun à Rome depuis longtems, et c'est de là que le faisoient venir les épiciers avant que le sieur Contugi eût obtenu du Roi la permission de le débiter publiquement. » Ce Contugi<sup>3</sup> acquit vite célébrité et richesse sous le nom qu'il avait choisi. Il était déjà fameux au temps de la Fronde, car son pseudonyme figure en tête de plusieurs *Mazarinades*<sup>4</sup>.

L'orviétan se composait seulement de vingt-

<sup>1</sup> *Variétés historiques*, t. VII, p. 113.

<sup>2</sup> Seconde partie, p. 67.

<sup>3</sup> Un Contugi, demeurant quai des Augustins au coin de la rue Pavée, était docteur régent en 1704. Voy. l'*Almanach royal*, p. 148.

<sup>4</sup> « Monsieur l'Orviatan, vous changez nos louys en vos poudres, et vostre thériaque n'est point mauvais. » *Dialogue*

sept substances, dont les plus utiles paraissent avoir été la thériaque vieillie et « des vipères sèches garnies de leur cœur et de leur foy<sup>1</sup>. » C'était une véritable panacée; Molière est là pour l'attester :

SGANARELLE.

Monsieur, je vous prie de me donner une boîte de votre orviétan, que je m'en vais vous payer.

L'OPÉRATEUR.

L'or de tous les climats qu'entoure l'Océan  
 Peut-il jamais payer ce secret d'importance?  
 Mon remède guérit par sa rare excellence [an :]  
 Plus de maux qu'on n'en peut nombrer en tout un

La gale,  
 La rogne,  
 La teigne,  
 La fièvre,  
 La peste,  
 La goutte,  
 Vérole,  
 Descente,  
 Rougeole.

O grande puissance  
 De l'orviétan!

*de Jodelet et de l'Orviétan sur les affaires de ce temps, 1649, p. 1.*

Le cheval de bronze est le signe  
 Pour ce médicament insigne.

*(Les sanglots de l'Orviétan sur l'absence du cardinal Mazarin, 1649, p. 2.)*

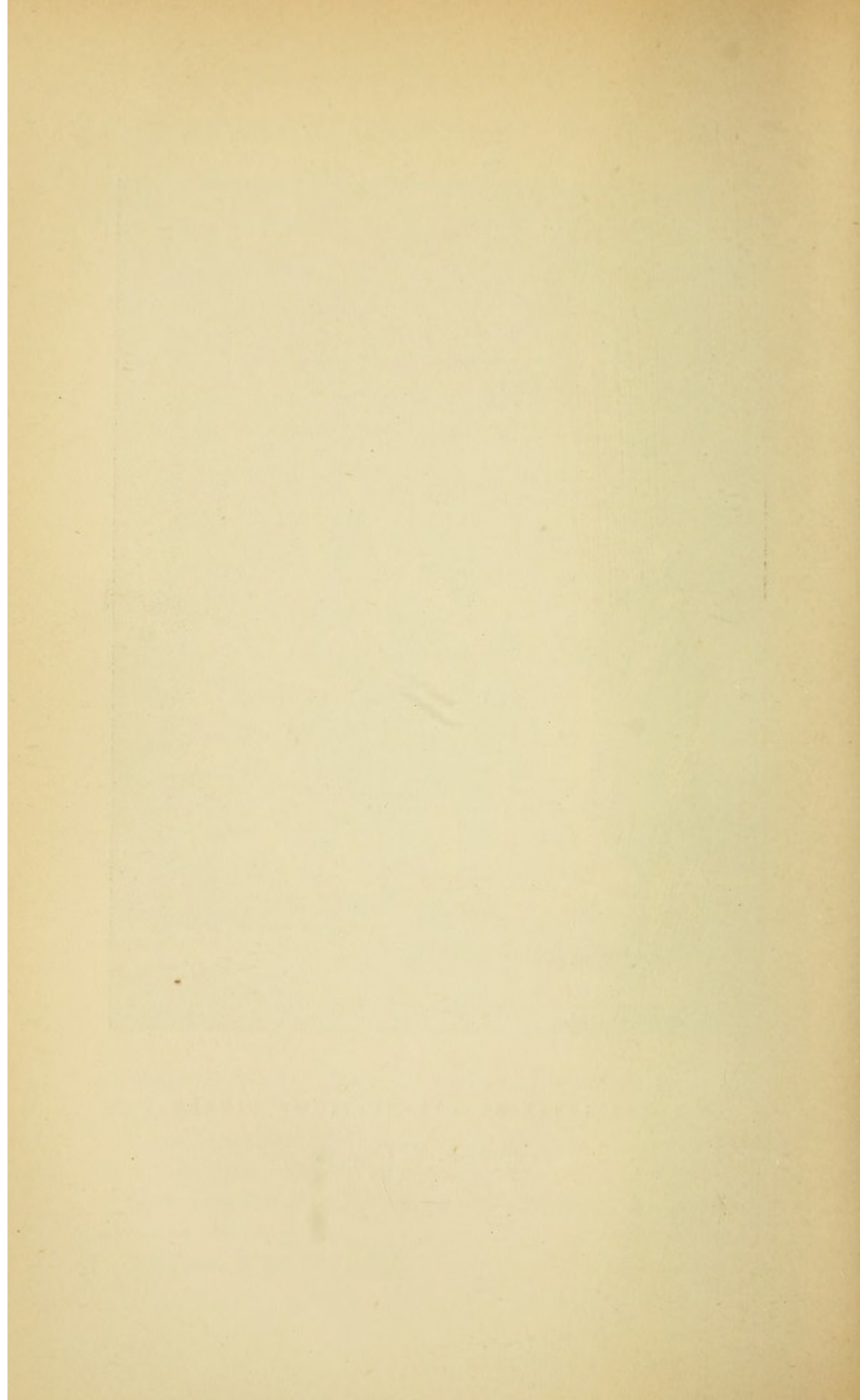
<sup>1</sup> Pomet, 2<sup>e</sup> partie, p. 67.



UN CHARLATAN AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

D'après J.-B. Oudry.





## SGANARELLE.

Monsieur, je crois que tout l'or du monde n'est pas capable de payer votre remède; mais pourtant, voici une pièce de trente sols, que vous prendrez s'il vous plaît<sup>1</sup>.

Il la prit, car l'habile homme connaissait la valeur de l'argent. De plus, il entendait la réclame aussi bien qu'un pharmacien du dix-neuvième siècle, et les scrupules ne le gênaient guère. En 1647, il entreprit de faire approuver sa drogue par la Faculté, et il réussit, moyennant finance, à obtenir la signature de douze docteurs. L'ambition le perdit. Il voulut avoir l'attestation du doyen, offrit de la payer quatre cents écus. Le doyen était alors Jean Piètre, mauvais médecin, mais honnête homme. Le drôle lui ayant mis sous les yeux les approbations qu'il avait achetées, Jean Piètre réunit toute la Faculté; les douze docteurs<sup>2</sup> durent comparaître devant elle, et ils « furent chassés de la compagnie par un décret solennel. » Elle eut le tort de leur pardonner plus tard, « avec

<sup>1</sup> *L'amour médecin*, acte II, sc. 7.

<sup>2</sup> Dans le nombre figuraient Guénault, Rainssant, Desfougerais (le Desfonandrès de *L'amour médecin*), Renaudot et Mauvillain. Ce dernier était ami de Molière, et c'est lui, dit-on, qui lui fournit les éléments des traits comiques dont il s'est servi pour ridiculiser les médecins de son temps.

de certaines conditions, et notamment celle de demander pardon à la compagnie en pleine assemblée. Mais, quelque chose qu'ils aient pu faire depuis, ajoute Gui Patin, la tache leur en est demeurée<sup>1</sup>. » On regrette de rencontrer un trait pareil dans l'histoire de la Faculté, et je l'aurais passé sous silence s'il ne témoignait de l'inconcevable audace du charlatan italien.

Cette aventure ne nuisit point du tout au succès qu'obtenait sa drogue. Il en transmit le secret à ses descendants, et l'un d'eux le vendit à un autre entrepreneur de guérisons<sup>2</sup>, le sieur Nicolas de Blegny, créateur de nombreuses spécialités pharmaceutiques, aigrefin qui eut le titre de médecin du roi, mais qui connaissait mieux le chemin de la prison que celui de la Cour.

Le docteur Thomas Sonnet, sieur de Courval, qui a publié en 1610 tout un volume *contre les charlatans et pseudomédecins empyriques*<sup>3</sup>, nous révèle quelques-uns des moyens

<sup>1</sup> *Lettre* du 6 janvier 1654, t. III, p. 21.

<sup>2</sup> Voy. Nic. de Blegny, *Le livre commode pour 1692*, édit. elzév., t. I, p. 169.

<sup>3</sup> *Satyre contre les charlatans et pseudomédecins empyriques. En laquelle sont amplement descouvertes les ruses et tromperies de tous thériauteurs, alchimistes, chimistes,*

qu'ils employaient pour émerveiller le public. Il nous montre le « signor Hieronimo, » une grosse chaîne d'or au cou, installé sur un superbe théâtre et y trônant au milieu de ses quatre joueurs de violon :

Et pour expérimenter les vertus divines et admirables d'un unguent qu'il se vançoit avoir pour les bruslures, il se brusloit publiquement les mains avec un flambeau allumé, jusques à se les rendre toutes ampoulées; puis se faisoit appliquer son unguent, qui les guarissoit en deux heures. Chose qui sembloit miraculeuse aux assistans, qui n'avoient sondé et descouvert l'artifice et la ruze dont il se servoit. Car avant de monter sur son théâtre, il se lavoit secrettement les mains de certaine eauë artificielle, laquelle estoit douée de ceste vertu particulière que le feu ne peut brusler (si ce n'estoit par un long temps) la partie qui en a esté fraîchement lavée, de façon que l'on endure superficiellement la flamme sans sentir que peu ou point de douleur. Davantage, cette eauë a encor cette admirable propriété que la flamme agissant sur la peau qui en a esté nouvellement lavée, se convertist en pustulles en sa superficie, sans l'endommager nullement, non pas seulement en son épiderme; et soudain qu'on applique quelque chose sur ladicte peau ampoulée, tout s'en va en poussière

*paracelsistes, distillateurs, extracteurs de quintescences, fondeurs d'or potable, maistres de l'élixir, et telle pernicieuse engeance d'imposteurs, 1610, in-8°.*

et en fumée, laissant la peau de la main ou autre partie en son entier, sans qu'il y apparaisse puis après aucune marque ou vestige.

Laquelle ruze et tromperie j'avois veu pratiquer, lors que j'estois en Languedoc, à un brave et expert charlatan. Artifice qui n'est pas de difficile creance, si on considère seulement la qualité et propriété de l'eau de vie, laquelle se brusle et consomme sur un mouchoir qui en aura esté lavé, sans que le feu le puisse endommager.

Voilà donc la tromperie du susdit charlatan touchant son unguent pour les brulures. Et pour expérimenter le baume souverain et admirable que tant il vantoit pour les blessures, il se donnoit publiquement des coups d'espée à travers les muscles de l'épigastre, principalement ceux qui ont leur situation vers les hypocondres, et soudain appliquoit son baume sur lesdictes blessures, et le lendemain n'apparoissoit aux assistans, qui s'approchoient en grande affluence de son théâtre, que la cicatrice desdictes playes, tant elles estoient estroitement rejointes et réunies avec leur peau naturelle par l'application de son baume, si qu'à peine pouvait-on recognoistre la place où les coups avoient esté donnés. Mais c'estoit une guarison paliative, une cure charlatanesque et trompeuse, pour piper le monde et attirer de l'argent, car lesdictes playes estoient encore toutes fraîches et récentes en leur fonds, et n'estoient guaries qu'en apparence et superficiellement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pages 103 et suiv.

J'ose dire qu'ici Courval me paraît exagérer singulièrement la vitalité de l'épigastre, même de l'épigastre d'un charlatan.

Qui était ce « signor Hieronimo ? » Je ne trouve ce prénom porté par aucun des baladins qui exerçaient alors la médecine sur le Pont-Neuf. L'histoire a, en effet, conservé le souvenir de plusieurs d'entre eux, leur vie a été racontée, leurs boniments ont été recueillis et imprimés. Ce qu'il faut constater surtout, c'est le succès qu'obtenaient leurs hâbleries. *Les caquets de l'accouchée* nous montrent quelle foule bariolée assiégeait ces tréteaux, où des gens « de toutes sortes d'estats menoyent leurs enfans plus soigneusement qu'au sermon <sup>1</sup>. » Ils nous révèlent aussi que le charlatan par excellence, celui que l'on désignait parfois sous ce nom seul <sup>2</sup>, s'appelait Desiderio des Combes <sup>3</sup>. Il avait succédé à Melchisedec Barry, Italien aussi, et dont la vogue fut assez durable pour que, quatre-vingt-treize ans plus tard, Dancourt lui ait consacré une comédie, *L'opérateur Barry*. Dans le prologue, notre charla-

<sup>1</sup> Édit. elzévir., p. 10.

<sup>2</sup> De l'italien *ciarlatano* (de *ciarlare*, babiller) ou *scarlatano* (à cause de son habit écarlate.)

<sup>3</sup> Page 102.

tan se présente ainsi lui-même au spectateur :

Je souis, Messieurs et Mesdames, ce fameux Melchisedec Barry. Comme il n'y a qu'un soleil dans le ciel, il n'y a aussi qu'un Barry sur terre.

Il y a quatre-vingt-treize ans que je faisais un bruit de diable à Paris. N'y a-t-il personne ici qui se souviene de m'y avoir vu? En quel lieu de l'univers n'ai-je point été depuis? Quelles cures n'ai-je point faites? Informez-vous de moi à Siam, on vous dira que j'ai guéri l'éléphant blanc d'une colique néfrétique. Que l'on écrive en Italie, on saura que j'ai délivré la république de Raguse d'un cancer qu'elle avoit à la mamelle gauche. Que l'on demande au grand Mogol qui l'a sauvé de sa dernière petite vérole? C'est Barry. Qui est-ce qui a arraché onze dents mâchelières et quinze cors aux pieds à l'infante Atabalippa? Quel autre pourroit-ce être que le fameux Barry?

Je porte avec moi un baume du Japon qui noircit les cheveux gris et dément les extraits baptistaires; une pommade du Pérou qui rend le teint uni comme un miroir et recrépît les trous de la petite vérole; une quintessence de la Chine qui aggrandit les yeux et rapproche les coins de la bouche, fait sortir le nez à celles qui n'en ont guères, et le fait rentrer à celles qui en ont trop; enfin, un élixir spécifique que je puisse appeller le supplément de la beauté, le réparateur des visages et l'abrégé

universel de tous les charmes qui ont été refusés par la nature <sup>1</sup>.

Au milieu du siècle, Barry et des Combes ont disparu; la scène est occupée par Mondor et Tabarin, dont l'aplomb et la faconde sont restés célèbres.

Le savant Dionis, dans son *Cours d'opérations de chirurgie* <sup>2</sup>, nous a narré les hauts faits d'une douzaine d'empiriques qu'il avait vus à l'œuvre. Je citerai seulement les *Capucins du Louvre*, qui furent pendant longtemps révévés comme d'infailibles Hippocrates. Le Père Aignan, en religion Père Tranquille, revenu d'un voyage dans le Levant, répandit le bruit qu'il en avait rapporté des secrets précieux. Il s'adjoignit un autre capucin, le Père Rousseau, et tous deux parvinrent à gagner la confiance du prince de Condé. Ils firent si bien que le prince les présenta au roi et obtint pour eux, d'abord une pension de quinze cents livres, puis un appartement et un laboratoire au Louvre. Ils travaillèrent là pendant deux années et composèrent une quantité de médicaments, l'essence d'émeraude entre autres,

<sup>1</sup> Prologue, sc. iv. Pièce représentée pour la première fois le 11 octobre 1702.

<sup>2</sup> Édit. de 1714, p. 658 et suiv.



dont toute la Cour voulut se servir<sup>1</sup>, et le baume Tranquille, ainsi appelé du nom de son créateur. En 1697, le frère de l'abbé Rousseau publia un curieux volume intitulé : *Secrets et remèdes éprouvez dont les préparations ont été faites au Louvre, de l'ordre du Roy, par defunt l'abbé Rousseau, cy-devant capucin et médecin de S. M.* Pour faire connaître la haute valeur de ces merveilleuses recettes, je reproduis celles qui concernent l'essence de vipère<sup>2</sup> et l'eau de la reine de Hongrie :

ESSENCE DE VIPÈRES. Les faire sécher à un feu très doux ou au soleil, jusqu'à ce qu'elles puissent se mettre en poudre facile à passer par le tamis. Mêler la poudre avec trois fois son poids de miel, et faire bouillir. Les vipères employées doivent avoir été nourries exclusivement de miel et de rosée.

VÉRITABLE EAU DE LA REINE DE HONGRIE. Il n'y doit point entrer d'esprit de vin de vigne, mais seulement de l'esprit de vin de romarin fermenté avec le miel... C'est de celle-là dont le Roy voulut bien se servir et rendre témoignage du succes et du soulagement que Sa Majesté en reçut dans un rhumatisme qui luy occupoit l'épaule et le bras, du tems qu'Elle nous fit l'honneur, à mon confrère

<sup>1</sup> Voy. Mad. de Sévigné, *Lettre* du 20 juin 1685, t. VII, p. 411.

<sup>2</sup> Sur les innombrables remèdes tirés de la vipère, voy. *Les médicaments.*

[le P. Aignan] et à moy, de nous établir au Louvre pour faire toutes ces expériences.

Saint - Simon raconte que l'on donna à Louis XIV, la veille de sa mort, « du remède du feu abbé Aignan, que la duchesse du Maine avoit envoyé proposer <sup>1</sup>. » Son confrère le P. Rousseau fut trop tôt enlevé à la science qu'il illustrait. Sur la fin de sa vie, il méditait une préparation dont il était seul capable de doter l'humanité. C'eût été un mélange de manne et de miel, auquel on incorporait des coraux et des perles pilées. Mais la manne devait avoir été récoltée en Orient, « où il en tombe tous les ans dans l'Arabie déserte; elle est de la figure dont l'a dépeint Moïse <sup>2</sup>. »

Revenons à la Faculté.

Non seulement dans les cérémonies publiques <sup>3</sup>, mais aussi pour faire leurs cours, les docteurs devaient être en robe rouge, avec le bonnet carré, l'épitoge et le rabat <sup>4</sup>. Les bacheliers avaient droit seulement à la robe noire. Vers la fin du dix-septième siècle, pres-

<sup>1</sup> Tome XI, p. 456. — Voy. encore le *Mercure galant*, n° d'octobre 1679, p. 15.

<sup>2</sup> Page 153.

<sup>3</sup> Gui Patin, *Lettres*, t. II, p. 539; t. III, p. 66 et 202.

<sup>4</sup> *Statuts de 1751*, art. 59 et 83.

que tous les médecins portaient, outre l'ample perruque, une longue barbe, à laquelle Molière a fait plus d'une allusion. Lorsque Argan rêve de prendre ses degrés, Toinette lui dit : « Quand il n'y auroit que votre barbe, c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la moitié d'un médecin <sup>1</sup>. » Sur la perruque reposait le haut bonnet pointu en forme d'éteignoir, mode qui remontait à la fin du quinzième siècle <sup>2</sup> et qui ne vit pas celle du dix-septième. Au milieu du règne de Louis XIV, les jeunes médecins commençaient à revêtir le costume ordinaire des bourgeois aisés. Tous, au dix-huitième siècle, l'avaient adopté. Leur habit était de drap ou de velours, une fine dentelle formait le jabot et les manchettes; ils tenaient à la main une canne à pomme d'or ou à bec de corbin. Leur démarche était pleine de dignité. On les accueillait partout avec de grands égards, même avec respect.

Il fallait qu'un médecin fût bien pauvre pour courir la ville à pied. Enveloppés dans leur longue robe, ils s'en allaient gravement, assis sur une mule ou sur un cheval. En 1505, on plaça dans la cour de l'école « deux hautes

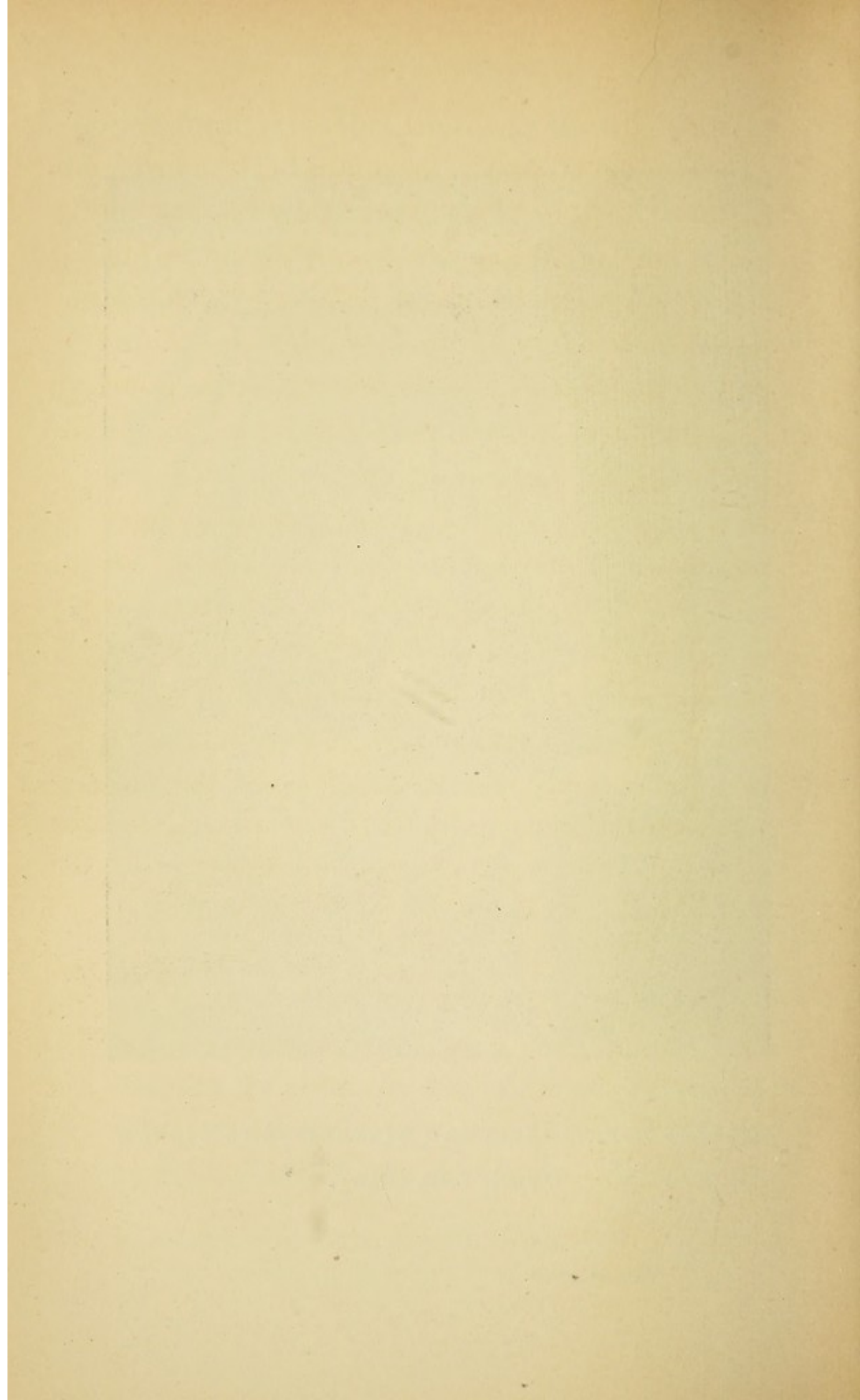
<sup>1</sup> *Malade imaginaire*, acte III, sc. 22.

<sup>2</sup> Voy. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 322.



COSTUME DES MÉDECINS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

D'après J.-B. Oudry.



pierres taillées en gradin, pour faciliter aux docteurs de monter leurs mules et d'en descendre <sup>1</sup>. » Les *Paradoxes de Bruscambille* nous apprennent que tout bon médecin devait être « pourveu de quatre choses, » dont la première était « une bonne mule, qui ne soit point fantasque et qui ne le renverse point dans la boue <sup>2</sup>. » A quatre-vingt-neuf ans, le médecin Guérin faisait encore ses visites à cheval <sup>3</sup>, et Gui Patin n'eut jamais d'autre monture <sup>4</sup>. Dans la consultation de *L'Amour médecin* <sup>5</sup>, Tomès vante « sa mule admirable » et Desfonandrès « son cheval merveilleux <sup>6</sup>. » Boileau a rendu célèbre Guénault et son cheval <sup>7</sup>; celui du docteur Jean Pecquet s'abattit un jour en pleine rue et lui cassa la jambe <sup>8</sup>. Le docteur Grichard, du *Grondeur*, pièce jouée en 1693, se servait encore d'une mule <sup>9</sup>.

L'important était de choisir une bête tran-

<sup>1</sup> J.-A. Hazon, *Eloge historique*, p. 59.

<sup>2</sup> Édit. de 1615, p. 34.

<sup>3</sup> Gui Patin, *Lettre* du 19 décembre 1659, t. III, p. 172.

<sup>4</sup> Gui Patin, *Lettre* du 4 février 1650, t. I, p. 512.

<sup>5</sup> Joué en 1665.

<sup>6</sup> Acte II, sc. 3.

<sup>7</sup> Guénault sur son cheval en passant m'éclabousse.

(Satire VI, vers 68.)

<sup>8</sup> A. Portal, *Histoire de l'anatomie*, t. III, p. 6.

<sup>9</sup> « Hé, Lolive, qu'on scelle ma mule, je reviens dans un

quille, qui n'exposât pas son maître à perdre la gravité recommandée à tous les docteurs par les statuts de l'école<sup>1</sup>. Ces statuts contiennent encore bien d'autres prescriptions curieuses que les médecins juraient d'observer. Elles étaient dictées par l'esprit de corps, et elles nous rappellent que la Faculté se regardait alors comme une famille, responsable de la conduite de tous ses membres. Tous étaient assurés de trouver auprès d'elle aide et protection, mais elle exigeait en retour un dévouement sans limite aux intérêts de la corporation. A tort peut-être, les docteurs d'aujourd'hui souriront en lisant ces injonctions extraites des statuts :

Tous les médecins vivront en bonne intelligence.

Nul n'ira visiter un malade sans y avoir été invité<sup>2</sup>.

Nul ne fréquentera les charlatans, les empiriques.

Le secret professionnel sera rigoureusement gardé. Nul ne divulguera ce qu'il aura

moment, pour aller voir un malade qui m'attend. » Acte I, sc. 10.

<sup>1</sup> Article 81.

<sup>2</sup> « Nisi legitime vocatus. » Art. 77.

vu, entendu ou deviné chez les malades <sup>1</sup>.

Les plus jeunes docteurs se lèveront devant les anciens, les anciens seront polis et bienveillants vis-à-vis des jeunes.

Dans les consultations, le plus jeune donnera son avis le premier, puis chacun suivant son ancienneté.

Les docteurs appelés en consultation prendront l'heure du plus ancien et auront soin d'être exacts, de peur que le retard d'un seul ne gêne ses collègues ou ne mécontente le malade <sup>2</sup>.

Toutes les ordonnances seront écrites en latin, signées et datées. Elles porteront le nom du malade <sup>3</sup>.

Dans les assemblées de la Faculté, les docteurs se conduiront avec décence et gravité. Ils opineront suivant leur rang d'ancienneté, tranquillement, paisiblement, et l'un après l'autre <sup>4</sup>.

Les statuts seront lus tous les ans à haute voix par le premier bedeau, le jour de Saint-

<sup>1</sup> « *Ægrorum arcana, visa, audita, intellecta eliminat nemo.* » Art. 77.

<sup>2</sup> « *Ne unius mora ægro molestiam, vel cæteris collegis incommodum afferat.* » Art. 78.

<sup>3</sup> Art. 79.

<sup>4</sup> « *Tranquille, placide et sigillatim.* » Art. 81.



Luc, en présence des docteurs assemblés après la messe <sup>1</sup>.

Comme aux siècles précédents <sup>2</sup>, les médecins étaient tenus de veiller sur l'âme de leurs clients. Pie V leur interdit de faire plus de trois visites à un malade qui ne se serait pas confessé depuis le début de ses souffrances <sup>3</sup>. La bulle est du 8 mars 1566, et je ne trouve, avant le dix-huitième siècle, aucun acte émané de l'autorité civile qui se soit associé à cette défense. Le 8 mars 1712 seulement, une Déclaration royale l'approuva en l'amplifiant, et menaça de peines sévères toute désobéissance. Le pape accordait trois visites, le roi n'en permet plus que deux : quand le docteur arrive pour la troisième fois, il doit se retirer aussitôt si son malade ne lui présente un billet de confession :

Tous les médecins de nostre royaume soient

<sup>1</sup> « Eaque singulis annis, die festo Sanctæ Lucæ, post rem sacram, omnibus doctoribus adstantibus in scholis superioribus, jubeant a majori bidello publice recitari. » Art. 84.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessus, p. 30.

<sup>3</sup> « Statuimus quod omnes medici, cum ad infirmos in lecto jacentes vocati fuerint, ipsos ante omnia moveant ut idoneo confessori omnia peccata sua confiteantur, neque tertio die ulterius eos visitant. » Bibliothèque nationale, manuscrit n° 21,737, f° 7.

tenus, le second jour qu'ils visiteront les malades attequez de fièvre ou autre maladie qui par sa nature peut avoir trait à la mort, de les avertir de se confesser. Et en cas que les malades ou leurs familles ne paroissent pas disposez à suivre cet avis, les médecins seront tenus d'en avertir le curé ou le vicaire de la paroisse dans laquelle les malades demeurent, et d'en retirer un certificat signé du confesseur desdits curés ou vicaires, portant qu'ils ont esté advertis par le médecin d'aller voir lesdits malades.

Défondons aux médecins de les visiter le troisième jour, s'il ne leur paroist pas par un certificat signé du confesseur desdits malades qu'ils ont esté confessez.

A peine pour la première fois de trois cents livres d'amende; pour la seconde, d'être interdits de toutes fonctions pendant trois mois; et pour la troisième fois, d'être déchus de leurs degrés et privés pour toujours du pouvoir d'exercer la médecine en aucun lieu de notre royaume...

Ordonnons qu'il en sera usé de la même manière pour les chirurgiens et apothécaires...

N'entendons, au surplus, dispenser les médecins, ni les chirurgiens et apothécaires, d'avertir les malades, même avant le second jour de leur maladie, de se confesser, lorsque la qualité du mal l'exigera<sup>1</sup>.

Le duc de Bourbon, premier ministre sous

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale, manuscrit n° 21,737, f° 41. Voy. aussi Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XX, p. 573.

Louis XV, ne se contenta pas de puiser à pleines mains dans les caisses de l'État et de spéculer avec les frères Pâris. Gouverné par sa maîtresse la marquise de Prie, aussi rapace que son amant, ce saint homme, voleur et libertin, voulut être en même temps le zélé protecteur de l'Église et des mœurs. Sous son ministère, les persécutions religieuses recommencèrent dans toute la France, et les protestants en furent presque réduits à regretter le règne de Louis XIV. Parmi ses titres de gloire figure la Déclaration du 17 mai 1724, qui confirme les dispositions citées plus haut<sup>1</sup>.

Je malmène un peu, dans ce volume, l'ancienne Faculté, et ce sera bien pis quand je raconterai l'histoire de ses luttes avec les chirurgiens. Je ne veux donc pas négliger l'occasion qui se présente de faire son éloge, et je constate à sa louange que la plupart des médecins osèrent éluder cette ordonnance « si salutaire, » pour parler comme les écrits du temps.

<sup>1</sup> « Les secours spirituels n'étant en aucuns temps plus nécessaires, surtout à ceux de nos sujets qui sont nouvellement réunis à l'Église, que dans les occasions de maladies où leur vie et leur salut sont également en danger. Vou-lons... » Dans Isambert, t. XXI, p. 265.

---

## III

Les médecins du roi. — Ils sont dispensés de produire des grades universitaires. — Pour réussir, la science ne leur suffisait pas. — Médecins et mort des rois de France depuis Louis XII jusqu'à Louis XVI. — Comment se pratiquait l'autopsie du roi. — Le Journal d'Héroard. — Le Journal de la santé de Louis XIV. — La charge de premier médecin vendue par Mazarin. — Prudence du Régent. — Serment que prêtait le premier médecin avant d'entrer en fonctions. — Ses appointements, ses privilèges, sa clientèle. — Acquérait le titre de comte. — Ses armoiries. — Service médical de la maison du roi. — D'Aquin et Fagon. — Satires contre les médecins de Cour.

La plus haute dignité à laquelle pût prétendre un docteur était celle de médecin du roi. Le choix fait par le souverain dispensait même de tout grade universitaire : l'article 74 des statuts de la Faculté permet expressément l'exercice de l'art médical aux licenciés, aux docteurs et aux gens attachés comme médecins à la maison du roi ou à celles de la famille royale<sup>1</sup>. La charge d'archiâtre ou premier

<sup>1</sup> « Nullus Lutetiæ medicinam faciat, nisi in hac medicorum schola licentiatum aut doctoratum assecutus fuerit... aut in album medicorum regionum relatus sit, Regique christianissimo vel ejus familiæ re ipsa inserviat. » La Faculté envoya le bonnet de docteur à Lieutaud, premier médecin de Louis XV. Voy. Guyot, *Traité des offices*, t. I, p. 545.

médecin du roi, recherchée à la fois pour l'honneur et le profit que l'on en retirait, fut presque toujours remplie par des personnages habiles. Si beaucoup de docteurs restés célèbres ne l'obtinrent pas ou ne surent s'y maintenir, c'est que la science ne suffisait pas pour faire bonne figure à la Cour. Il y fallait réunir le tact de l'homme du monde, l'exquise politesse de manières et la souplesse du courtisan, montrer de la complaisance sans servilité, n'être ni négligent ni trop empressé, ni hautain ni trop familier.

Lestoile raconte que Nicolas Petit, premier médecin de Henri IV, « ne pouvant accommoder sa vie ni ses mœurs à celles de la Cour, obtint de se retirer en sa maison à Gien, aimant mieux gouverner là son compère le savetier et boire librement avec lui, que de courtizer et gouverner les dieux de la Cour, avec envie possible et calomnie, à laquelle ceux de cest estat sont volontiers exposés. » On lui trouva sans peine un successeur, et d'autres après celui-là. L'un d'eux, le laborieux Dulaurens, mourut, dit-on, à la peine, « par les veilles qu'il lui falloit souffrir près le Roy, lequel quand il ne pouvoit reposer envoioit quérir ledit docteur pour lui venir lire, et le

faisoit souvent relever en plein minuit <sup>1</sup>. » Louis XIV tourmentait moins ses médecins, mais il n'aimait pas que Fagon se servît du mot *ordonnance*, et Louis XV reprit assez vivement Chirac pour avoir dit *il faut* en lui parlant.

Les trois meilleurs médecins de Louis XII furent :

Salomon de Bombellie.

Jean Loysel (Joannes Avis), élu doyen de la Faculté en 1470.

Guillaume Cop, Suisse d'origine, mais docteur de Paris, plus helléniste que médecin.

Tout le monde sait que Louis XII mourut, comme Philippe VI, ayant sur son vieil âge épousé une jeune femme. « La belle Marie d'Angleterre fut cause de sa mort, pour l'embrasser trop souvent, » écrit Brantôme <sup>2</sup>.

François I<sup>er</sup> eut pour médecins :

Guillaume Cop.

Louis de Bourges, qui alla rejoindre en Espagne son maître prisonnier de Charles-

<sup>1</sup> Lestoile, *Journal de Henri IV*, 26 septembre 1609, édit. Michaud, t. XV, p. 537.

<sup>2</sup> Tome III, p. 243, et voy. *Variétés gastronomiques*, p. 101.

Quint. Il était fils du médecin de Charles VIII, et il fut tenu sur les fonts baptismaux par Louis XII<sup>1</sup>.

Guido Guidi (Vidus Vidius), noble florentin, professeur au collège de France.

Jean Gœurot<sup>2</sup>, qui eut l'idée, alors toute nouvelle, de publier en français un petit manuel de médecine à l'usage des gens du monde<sup>3</sup>.

Martin Sans-malice, qui se fit appeler Akakia, traduction grecque de son nom. Ses descendants furent représentés comme médecins de la Cour jusque sous Louis XIII.

Jean Desjardins, qui latinisa son nom, et devint ainsi Jean Hortensius.

Philippe de Flesselles.

Jérôme de Varade, etc.

Trois vers célèbres ont appris à tous que

<sup>1</sup> Hazon, *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris*, p. 24.

<sup>2</sup> La *Nouvelle biographie générale* le nomme à tort Jean Gœutot.

<sup>3</sup> *Summaire tressingulier de toute medecine et cyrurgie, specialement contre toutes maladies survenantes au corps humain. Composé et approuvé par maistre Jehan Goeurot, docteur en médecine et médecin du treschrestien roy de France, François, premier de ce nom.* In-18, gothique, s. l. n. d. Très rare, mais souvent réimprimé sous d'autres titres.

François I<sup>er</sup> mourut au château de Rambouillet, en 1547, de la syphilis. L'assertion est contestable. Qu'il ait contracté très jeune cette maladie, cela n'est point douteux; qu'il l'ait transmise à la reine, Brantôme seul l'affirme<sup>1</sup>. Mais on soignait déjà la syphilis, on connaissait déjà les propriétés du mercure, et Paracelse entre autres l'administrait avec une redoutable prodigalité. La guérissait-il? Oui, à cela près que, comme aujourd'hui d'ailleurs, il en restait toujours quelque chose, et Brantôme a raison d'écrire qu' « elle advança les jours du roi<sup>2</sup>. » Lui-même en convenait : « Les excès de la jeunesse et de la volupté l'affligeoient de langueurs incurables, et tiroient souvent de sa bouche cette confession que Dieu le punissoit par où il l'avoit offensé<sup>3</sup>. » Un savant spécialiste, M. le docteur Cullerier, chirurgien de l'hôpital du Midi, nie que François I<sup>er</sup> ait succombé aux suites de la syphilis; il attribue sa mort à « une affection des voies urinaires, avec abcès dans les environs du canal de l'urètre, accompagné proba-

<sup>1</sup> Tome VIII, p. 107.

<sup>2</sup> « Les dames plus que les ans luy causèrent la mort, » dit Tavannes. *Mémoires*, édit. Michaud, t. VIII, p. 136.

<sup>3</sup> Pierre Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 28.



blement d'une fistule urinaire <sup>1</sup>. » Concluons donc par cette citation empruntée aux mémoires de Tavannes : « La vie des papes, des roys n'est de longue durée... Les voluptez les accablent, il leur semble estre immortels, que rien ne leur scauroit nuire. Aveuglez de leur bonne fortune, les viandes non communes, les femmes, les artifices irritent les appétits au préjudice de leur santé... Il ne se peut mieux conseiller aux roys pour leur santé de ne penser commander aux maladies comme ils font aux personnes <sup>2</sup>. »

Les principaux médecins de Henri II furent :

Louis de Bourges.

François Miron, que nous retrouverons encore sous deux règnes.

Jacques de Sainte-Marthe, appartenant à la famille des illustres historiens de ce nom.

Jean Fernel, le plus célèbre médecin du seizième siècle. Gui Patin écrivait le 29 mars 1656 : « Je tiendrois à plus grande gloire d'être descendu de Fernel que d'être roi d'É-

<sup>1</sup> *De quelle maladie est mort François I<sup>er</sup> ?* Dans la *Gazette hebdomadaire de médecine*, n<sup>o</sup> du 5 décembre 1856.

<sup>2</sup> *Mémoires*, édit. Michaud, t. VIII, p. 245.

cosse ou parent de l'empereur de Constantinople<sup>1</sup>. »

Jean Chapelain. Il soigna le roi lors de l'accident qui lui coûta la vie<sup>2</sup>.

Chapelain conserva sa place de premier médecin sous François II et sous Charles IX. Il eut pour collègues :

François Miron.

Jacques de Sainte-Marthe.

Guillaume Milet, etc.

On sait que François II, né faible et scrofuleux, succomba tout jeune encore à un abcès tuberculeux de l'oreille. Suivant une tradition rapportée par Le Laboureur, « un valet de chambre huguenot empoisonna la coiffe de son bonnet de nuit à l'endroit qui répondoit à son oreille<sup>3</sup>. » C'est là une fable bien conforme aux idées du temps, et qui ne vaut pas la peine d'être réfutée.

Charles IX accorda surtout sa confiance aux médecins :

François Miron.

Jean Mazille.

<sup>1</sup> Tome III, p. 59.

<sup>2</sup> Voy. *Les chirurgiens*.

<sup>3</sup> *Additions aux mémoires de Castelnau*, t. I, p. 541.

Nicolas Dortoman, Hollandais, docteur de Montpellier.

Léonard Botal, apôtre de la « fréquente saignée <sup>1</sup>. »

Louis Duret.

En ce qui touche la mort de Charles IX, l'imagination des chroniqueurs s'est montrée d'une grande fertilité. On l'a attribuée à une variole négligée, aux suites de la syphilis, à une sueur de sang, à un empoisonnement, etc. Mazille, alors premier médecin, crut à une fièvre tierce. Il est d'autant plus facile de ruiner toutes ces hypothèses que Guillemeau nous a transmis le procès-verbal de l'autopsie du roi <sup>2</sup>. Elle fut faite par lui, assisté de huit chirurgiens, sous la direction de Mazille qu'entouraient neuf médecins ordinaires. En somme, Charles IX était phtisique, et son autopsie prouva qu'il avait succombé à « une broncho-pneumonie entée sur des lésions avancées de tuberculose pulmonaire <sup>3</sup>. »

Guillemeau fait précéder de ces quelques

<sup>1</sup> Voy. *Les chirurgiens*.

<sup>2</sup> *OEuvres de chirurgie*, édit. de 1649, p. 856. — Je le reproduis ci-dessous, p. 291.

<sup>3</sup> D<sup>r</sup> Brouardel et Gilles de la Tourette, *La mort de Charles IX*, dans *Les grandes scènes historiques du seizième siècle*.

lignes le procès-verbal qui fut sans doute rédigé par lui :

Le Roy estant mort, son premier médecin et son premier chirurgien, assistez des médecins et chirurgiens ordinaires de Sa Majesté, se trouvent à l'ouverture du corps, ensemble le grand chambellan, le premier gentilhomme de sa chambre et le maistre de la garderobe, accompagnez de ses premiers vallets de chambre et vallets de garderobe.

Le corps estant mis et posé sur une table, couvert d'un grand linceul, son premier médecin commande aux chirurgiens d'en faire ouverture, pour voir et cognoistre quelle peut estre la cause de sa mort, afin d'en faire un rapport à vray, et le signer tous ensemble.

Ce que tous ayant diligemment observé, tost après le corps est embaumé par lesdits chirurgiens.

Et d'autant que j'ay assisté à telles cérémonies plusieurs fois, et que cela peut servir à ceux qui ne l'ont veue observer, j'ay mis icy le rapport qui fut fait du corps du feu roy Charles neufiesme, pour l'ouverture et embaumement duquel je fus commandé par Monsieur de Mazilles, son premier médecin, de l'ouvrir, en la place de feu Monsieur Paré, son premier chirurgien, mon maistre, au logis duquel j'estois pour lors demeurant.

On doit citer parmi les médecins de Henri III :

François Miron.

Jean Mazille. Il mourut en 1578, dit Lestoile <sup>1</sup>.

Louis Duret. Hazon raconte que quand sa fille se maria, le roi la conduisit à l'église, assista au repas de noce, et donna à l'épousée toute la vaisselle d'or et d'argent qui avait servi pendant le festin <sup>2</sup>.

Nicolas Dortoman.

Léonard Botal.

Marc Miron. Il avait accompagné le roi en Pologne, et facilité sa fuite.

Henri III fut frappé par Jacques Clément à huit heures du matin. Le roi venait de se lever, il était assis sur sa chaise percée, ayant une robe de chambre jetée sur les épaules <sup>3</sup>. Le couteau du jacobin l'atteignit au bas-ventre, « l'iléon fut percé d'outre en outre, selon la largeur du cousteau, de la grandeur d'un pied <sup>4</sup>. » Le chirurgien Portail accourut; il trouva le roi ensanglanté, qui venait d'arracher l'arme restée dans la blessure « et

<sup>1</sup> *Journal de Henri III*, édition Michaud, t. XIV, p. 106.

<sup>2</sup> *Éloge historique*, p. 45. — Lestoile dit seulement qu'il lui donna dix mille écus. Voy. au 13 novembre 1582.

<sup>3</sup> Lestoile, 1<sup>er</sup> août 1589.

<sup>4</sup> *Procès-verbal d'autopsie*. Je le reproduis ci-dessous, p. 293.

tenoit ses boyaux entre ses mains <sup>1</sup>. » Henri III mourut le même jour. Mais depuis longtemps sa santé avait été compromise par les suites de la maladie qui paraît avoir empoisonné le sang de tous les descendants de François I<sup>er</sup>. Sur ce sujet, Lestoile s'exprime si crûment que j'hésite à reproduire sa phrase <sup>2</sup>. De Mayer, au contraire, dissimule la même idée sous des fleurs de rhétorique : « C'estoit, écrit-il, la main des plaisirs qui avoit défiguré Henri III. Il avoit trouvé à côté de la beauté des poisons cachés; un venin corrupteur circuloit dans ses veines <sup>3</sup>. »

Le procès-verbal d'autopsie de Henri IV est signé par les médecins : A. Petit, A. Milon, de Lorme, Regnard, Héroard, Le Maistre, Falaiseau, de Maïerne, Hubert, Le Mirrhe, Carré, Auberi, Yvelin, Delorme le jeune, Hautin, Pena, Lusson et Seguin <sup>4</sup>.

Je mentionnerai seulement quatre des médecins de Louis XIII :

<sup>1</sup> Duc d'Angoulême, *Mémoires*, édit. Michaud, t. XI, p. 65. — *Lettre sur le subject de la mort du Roy*, à la suite du *Journal de Lestoile*, édit. de 1876, t. III, p. 380.

<sup>2</sup> *Journal de Henri III*, 23 janvier 1579.

<sup>3</sup> *Galerie philosophique*, t. II, p. 83.

<sup>4</sup> Sur la trépanation de Catherine, la mort de Henri IV et celle de Richelieu, voy. *Les chirurgiens*.

Jean Delorme.

Charles Delorme, fils du précédent. « Il n'étoit pas ignorant, mais grand charlatan et effronté courtisan, » écrit Gui Patin <sup>1</sup>.

Jean Héroard, dont je parlerai plus loin.

Charles Bouvard, médecin énergique et la providence des apothicaires. En un an, il fit administrer à l'infortuné Louis XIII 215 purgations, 212 lavements et 47 saignées <sup>2</sup>. Il prétendait que si Anne d'Autriche était devenue enceinte après vingt-deux ans de stérilité, elle le devait aux eaux de Forges, qu'il lui avait ordonnées <sup>3</sup>. Bouvard fut anobli par édit de mai 1639 <sup>4</sup>.

Louis XIII mourut, âgé de quarante-deux ans, le 14 mai 1643. Dès le lendemain matin, l'on procéda à l'autopsie. On étendit le corps sur une table, deux bassins placés sur un billard voisin reçurent, l'un les intestins, l'autre le foie, la rate et le cœur <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Lettre* du 18 juin 1658, t. II, p. 398.

<sup>2</sup> Amelot de la Houssaye, *Mémoires historiques*, t. I, p. 518.

<sup>3</sup> Voy. *Les médicaments*, p. 176.

<sup>4</sup> L'édit est reproduit dans le manuscrit n° 21,737, f° 79, de la Bibliothèque nationale.

<sup>5</sup> Dubois [valet de chambre du roi], *Mémoire fidèle des choses qui se sont passées à la mort de Louis XIII*. Dans la collection Michaud, t. XI, p. 531.

On lui trouva, écrit Gui Patin, le foie tout desséché, comme aussi étoit toute l'habitude du corps; un abcès crevé dans le mésentère, de la largeur d'un fond de chapeau, avec quantité de sang épandu dans le cæcum, colon et rectum, qui en étoient tous gangrenés. Le pus étoit un peu verdâtre et fort puant. Il avoit vidé quelques vers durant sa maladie; on en trouva encore un grand dans son ventricule <sup>1</sup>, avec cinq petits qui s'y étoient engendrés depuis peu par le lait, avec horrible quantité de sucre qu'il a pris durant sa maladie. Il avoit aussi les deux poulmons adhérens aux côtes, et un abcès dans le côté gauche, avec beaucoup de sérosité dans la poitrine. Voilà tout ce qui s'en est dit, et dont tout habile homme peut mourir.

M. Bouvard n'est plus rien : il a de réserve une bonne pension, et est retiré chez lui avec soixantedix ans qu'il a sur la tête. M. Cousinot, son gendre, est premier médecin du roi, et a suivi la fortune de son maître M. le Dauphin <sup>2</sup>.

En somme, les symptômes indiqués par Gui Patin semblent démontrer que Louis XIII, de constitution malsaine et tuberculeuse, succomba à une pleurésie.

Louis XIV eut pour premiers médecins :

Jacques COUSINOT <sup>3</sup> . . . . . 1643 à 1646

<sup>1</sup> L'estomac.

<sup>2</sup> *Lettre* du 19 juin 1643, t. I, p. 288.

<sup>3</sup> Pour un rhumatisme, il fut saigné soixante-quatre fois



François VAULTIER <sup>1</sup> . . . . .	1646 à 1652
Antoine VALLOT <sup>2</sup> . . . . .	1652 à 1671
Antoine D'AQUIN <sup>3</sup> . . . . .	1671 à 1693
Guy-Crescent FAGON . . . . .	1693 à 1715

Louis XIV « rendit l'âme le 1<sup>er</sup> septembre 1715, à huit heures un quart et demi du matin, sans aucun effort, comme une chandelle qui s'éteint<sup>4</sup>. » Il mourait de gangrène sénile, maladie alors à peu près inconnue. Le procès-verbal d'autopsie constate que « la cuisse gauche s'est trouvée gangrenée, aussi bien que les muscles du bas-ventre, et cette gangrène montoit jusqu'à la gorge. »

en huit mois. « Après, on commença à le purger, d'où il fut soulagé, et en guérit à la fin. » G. Patin, *Lettre* du 16 avril 1645, t. I, p. 353.

<sup>1</sup> Ou Vautier. « Il se pique de trois choses, de savoir de la chimie, de l'astrologie et de la pierre philosophale. » G. Patin, *Lettre* du 6 décembre 1644, t. I, p. 347.

<sup>2</sup> Ou Valot. Surnommé Gargantua, « depuis qu'il tua Gargant, intendant des finances, avec son antimoine. » G. Patin, *Lettre* du 2 juin 1657, t. III, p. 77.

<sup>3</sup> Louis-Henry d'Aquin, médecin ordinaire du roi et père d'Antoine d'Aquin, avait été anobli en 1669. Voy. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 59.

<sup>4</sup> *Journal de Dangeau*, 1<sup>er</sup> septembre 1715, t. XVI, p. 136. — Lefebvre, qui reproduit cette phrase, trouva sans doute le mot chandelle trop vulgaire, et écrivit : « comme une bougie qui s'éteint. » *Journal historique de tout ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie du Roi*, 1715, in-18, p. 67.

Les premiers médecins de Louis XV se sont succédé dans l'ordre suivant :

Louis POIRIER.....	1715 à 1718
Claude DODART <sup>1</sup> .....	1718 à 1730
Pierre CHIRAC.....	1730 à 1732
François CHICOYNEAU <sup>2</sup> .....	1732 à 1752
Jean-Baptiste SENAC.....	1752 à 1770
Louis-Guillaume LEMONNIER.	1770 à 1774

Louis XV mourut de la variole, le 10 mai 1774, à deux heures après midi. Le corps était dans un tel état de décomposition que l'on n'osa en faire l'autopsie. Comme le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, reprochait au chirurgien Lamartinière sa pusillanimité, celui-ci répondit : « M. le duc, je consens à ouvrir le corps du roi, comme c'est ma fonction ; mais vous remplirez la vôtre qui est de tenir la tête de la feue majesté, M. le chambellan la sienne qui est de recevoir le cœur, etc. Je vous préviens avant qu'en peu d'heures nous sommes tous morts<sup>3</sup>. » Le duc eut le tort de ne pas insister. Bien plus,

<sup>1</sup> Il choisit pour sa thèse de doctorat (janvier 1687) le sujet suivant : *An in tanta multitudine medentium pauci medici ?* et conclut affirmativement.

<sup>2</sup> Gendre de Chirac.

<sup>3</sup> P. de Mairobert, *Journal historique*, 14 mai 1774, t. VI, p. 7.

s'il faut en croire Soulavie, la terreur avait glacé à tel point tous les cœurs, « que l'on ne trouva que les vidangeurs de Versailles assez hardis pour ensevelir le roi <sup>1</sup>. » Son corps fut enveloppé dans du taffetas ciré, bien garni de poudres aromatiques, placé dans un cercueil de plomb, et transporté sans aucune pompe à Saint-Denis.

Lemonnier conserva ses fonctions sous Louis XVI. Joseph Lieutaud et François de Lassone eurent aussi le titre de premier médecin. Mais il nous faut maintenant remonter jusqu'au début du siècle précédent.

Jean Héroard fut successivement médecin ordinaire de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Quand Marie de Médicis devint enceinte, il obtint la place de premier médecin du Dauphin à naître, charge qui lui fut confiée dès le 27 septembre 1601, jour où Louis XIII fit son entrée dans ce monde. Héroard commença dès lors à tenir un registre de toutes les actions du petit roi <sup>2</sup>. Comme on va le voir par un court extrait, ces notes, écrites au jour le jour, semblent

<sup>1</sup> *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. I, p. 161.

<sup>2</sup> Il a été publié en 1868 par MM. E. Soulié et Éd. de Barthélemy.

moins émaner d'un médecin que d'une mère tendre, désireuse de conserver d'intimes souvenirs concernant l'enfance d'un fils bien-aimé.

Héroard écrit en 1606 :

*Le 7 novembre, mardi.* — Il s'amuse à mettre en bataille, file à file, toute sa compagnie de pièces de poterie, et le Dauphin<sup>1</sup> étoit à la tête. Mené chez le Roi, au cabinet, où il s'amuse avec de l'encre et une plume, à faire des oiseaux. Il joue à trois dés, M. de Bassompierre contre lui, en lui apprenant le jeu.

*Le 8, mercredi.* — Il dit vingt-cinq quatrains de Pibrac. Mené chez le Roi, le Roi lui dit qu'il veut que le petit More<sup>2</sup> couche avec lui. — « Il noir-ciroit les draps, papa : » n'ayant point voulu dire qu'il ne le vouloit pas.

*Le 9, jeudi, à Fontainebleau.* — Mené chez le Roi, qui étoit encore au lit, le Roi le met dessus, lui disant : « Vous êtes un petit veau. » — « Excusez-moi, papa, si vous aviez vu comme je saute, vous diriez pas que je sois veau. » — Il va chez M. de Rosny, au bout du parterre; est ramené chez la Reine, puis du balcon de l'escalier il regarde M. de Créqui et autres qui jouoient au ballon en la cour. — Le Roi l'envoie quérir pour souper, puis il retourne en sa chambre pour faire

<sup>1</sup> Une figurine qui le représentait ou qu'il désignait sous son nom.

<sup>2</sup> Nain de la reine.

habiller tous ces petits qui étoient avec lui, avec madame et mademoiselle de Vendôme, pour un ballet. Il n'en veut point être, dit : « J'en ferai demain un tout de garçons. » Retourne chez le Roi, où il voit danser ce ballet.

*Le 10, vendredi.* — Mené chez le Roi et la Reine. La Reine lui demande s'il veut dîner avec elle. Il s'en réjouit. Il va à la messe avec la Reine, et revient avec elle. Diné avec elle à douze heures et demie.

*Le 11, samedi.* — Mené chez le Roi, où il trouve la Reine. Le Roi lui dit : « Mon fils, je m'en vais à Saint-Germain, voulez-vous venir avec moi? » — « Oui, papa. » La Reine lui dit : « Mais papa va en poste. » — « C'est tout un, j'irai à pied, je courrai tant que je pourrai, et s'il va trop fort je m'arrêterai, et puis je m'en retournerai. » Le Roi lui dit : « Mon fils, me servirez-vous bien? » — « Oui, papa. » — « Me donnerez-vous bien ma chemise, mon collet, mon mouchoir? » — « Oui, papa. » — « Mais vous ne me sauriez donner mes bottes? » — « Excusez-moi, papa, je ferai tout, » dit-il gaiement. La Reine lui dit : « Mais je veux aussi que vous me serviez. » — « Je le veux bien, maman. » — « Mais vous ne me sauriez coiffer. » — « Excusez-moi, maman; » puis, reconnoissant qu'il s'étoit mépris, et y ayant songé, il s'en va droit à la Reine : « Maman, ce sera ma sœur. »

*Le 12, dimanche.* — Les députés du Dauphiné lui viennent faire la révérence en corps, lui témoignant leur fidélité et affection, et le suppliant de les conduire devers le Roi pour le supplier d'ac-

corder leur demande à laquelle il avoit intérêt (c'étoit pour réunir au Dauphiné la Bresse, donnée en récompense du marquisat de Saluces). Il les remercia de leur bonne volonté, leur promit la sienne selon les occasions, mais [leur dit] pour ce sujet que tout étoit à papa. M. de Lesdiguières les conduisit.

*Le 13, lundi, à Fontainebleau.* — Mené chez le Roi et chez la Reine, puis à la chapelle de la salle du bal. Il va de là au grand jardin, où il joue au ballon, du poing : M. de Bassompierre le lui avoit donné. Diné avec le Roi. — Il causoit avec Mathurine<sup>1</sup>, lui dit que si elle étoit morte, il la feroit mettre en terre. M. l'aumônier lui dit : « Monsieur, vous en ferez donc des reliques ? » — « Ho ! dit-il en souriant, une belle relique de folle ! »

*Le 14, mardi.* — Il voit Boileau, son violon, qui carressoit Joron, l'une de ses femmes de chambre, de laquelle Boileau étoit amoureux ; elle étoit couchée au lit de sa nourrice : « Boileau, venez ici, venez ça, venez à moi, » dit-il, impérieusement ; et comme il se fut approché : « Qui vous fait si hardi de vous jouer à mes femmes de chambre ? et devant moi ! » Il s'amuse à ses animaux de poterie, qu'il met en bataille, l'appelle sa compagnie.

. . . . .  
*Le 19, dimanche.* — Mené au Roi en la salle du bal pour y voir combattre les dogues contre les ours et le taureau. Un ours ayant mis sous lui un

<sup>1</sup> Folle de la reine.

des dogues, il se prend à crier : « Tuez l'ours, tuez l'ours. » — Mené chez la Reine, où, à neuf heures, il assista aux fiançailles de M. le prince d'Orange avec mademoiselle de Bourbon. Ramené à neuf heures trois quarts, il ne se veut point coucher, se fait mettre sa cotte, se fait tenir par la lisière pour imiter les dogues qu'il avoit vus tirant la laisse pour se jeter contre les ours.

*Le 20, lundi, à Fontainebleau.* — Mené sur les terrasses de la chambre de la Reine pour voir combattre les dogues, puis mené en la chambre du Roi, où se trouva M. de Rosny, autrement M. de Sully<sup>1</sup>. Madame de Montglat lui dit : « Monsieur, l'on dit que vous êtes avaricieux, demandez à M. de Sully de l'argent pour donner. » Il ne dit mot, et ne veut point : il ne demandoit pas aisément, de peur d'être refusé; il s'en offensoit. Madame de Monglat l'en presse, et sur cela il entend que M. de Sully disoit : « Il n'est pas encore temps : » Il se retourne soudain, comme dépité, disant : « C'est pas du sien, c'est de celui à papa, » et s'en va. Madame de Montglat le retire vers M. de Sully : « Monsieur, dit-elle, dites à M. de Sully qu'il fasse pour moi ce que je lui demanderai. » — « Qu'est-ce? » — « Monsieur, dites-lui seulement cela. » Il demanda toujours ce que c'étoit, et enfin, fort pressé, dit par acquit et se retournant : « Faites cela pour Mamanga, » et s'en va tout dépité.

*Le 22, mercredi.* — Il commence à apprendre à

<sup>1</sup> C'est seulement au mois de février 1605 que Maximilien de Béthune de Rosny avait été fait duc de Sully.

danser, apprenant la sarabande, le branle gai. Il chasse Engoulevent, bouffon ; il haïssoit naturellement les plaisants et bouffons. M. le prince d'Orange prend congé de lui, s'en allant à Valéry se marier à mademoiselle de Bourbon. Engoulevent étoit rentré en sa chambre, il le chasse, lui donne des coups de pied. Mené chez le Roi, il le suit au jardin de la Reine. Le Roi lui commandant de l'attendre-là pendant qu'il entre en la galerie des cerfs pour parler d'affaires, il va dans la volière, fait jouer les robinets, rentre au jardin. Madame de Montglat le veut mener au lever de la Reine, il s'en défend ; elle le presse : « Mais papa m'a commandé de ne bouger d'ici. » Elle le veut forcer, le tire, il résiste, disant : « Je le veux aller demander à papa ; » elle le y mène par force, y va. Le Roi le mène à la messe, puis à midi il a dîné avec le Roi.

*Le 23, jeudi.* — Il s'amuse à voir faire un habillement à la matelote, chausses et jupe pour conduire le ballet que faisoient M. le Chevalier et mademoiselle de Vendôme ; vêtu de chausses à la matelote et d'une jupe de gaze, il est extrêmement content, se fait mettre son épée au côté en bandoulière. A huit heures est mené chez le Roi.

*Le 24, vendredi.* — L'ambassadeur du duc de Saxe le vient visiter de la part de son maître, lui disant en avoir commandement et qu'il prioit Dieu qu'il fût un jour un grand prince. M. le Dauphin lui donne sa main à baiser et l'embrasse, le remercie, dit qu'il est à son service et qu'il le servira toujours envers le Roi pour le tenir toujours en son amitié et bonne intelligence.



*Le 26, dimanche, à Fontainebleau.* — M. de Roquelaure se jouant à lui l'appelle : « Maître Louis ; » il repart soudain : « Maître borgne ; » il l'étoit. M. de Bassompierre se jouant à lui l'appeloit : « Maître badin ; » il repart sérieusement et sans rire : « Maître sot. » Le Roi dit au Dauphin et à M. de Roquelaure : « Qui voudra être le mignon de papa il faut qu'il mouche ce flambeau ; » il y saute soudain tout le premier, le mouche net et se brûle au bout du doigt indice, sans s'en plaindre qu'en souriant.

*Le 27, lundi.* — Mené chez le Roi, M. de Roquelaure l'appelle : « Sergent Louis ; » il lui répond : « Sergent borgne. » — Il entretient M. de Mansau, lui demande les noms des capitaines qui doivent entrer en garde, de ceux qui les relèvent et du lieu où ils entrent en garde. Sur le nom du sieur de Drouët, il dit : « Son tambour est gaucher : » il étoit vrai, et si, il y avoit longtemps qu'il ne l'avoit vu. Il joue au jeu : *Je vous éveille, et ne s'éveille que pour le Roi et pour la Reine, pour madame de Montglat et son fils.*

Vallot, d'Aquin et Fagon ont aussi rédigé successivement un journal de la santé de leur maître<sup>1</sup>. Mais, cette fois, ce sont bien des médecins qui écrivent, et depuis l'année 1647 jusqu'au mois d'août 1711, nous sommes tenus au courant des moindres indispositions

<sup>1</sup> *Journal de la santé de Louis XIV*, publié par Le Roi, bibliothécaire de Versailles, 1882, in-8°.

du roi. Il n'absorbe pas une purgation, pas une médecine qu'on ne nous en avertisse ; souvent même on nous en fournit la formule : *Potion pour le Roi, emplâtre pour le Roi, lavement pour le Roi*, ces mots reviennent sans cesse dans le *Journal* de Vallot. Commander à un si grand monarque est un légitime sujet d'orgueil, et chaque médicament qu'il daigne prendre constitue un titre de gloire pour son médecin. Aussi ne les lui ménage-t-il pas, et s'empresse-t-il de faire savoir à la postérité que, tel jour, le souverain a avalé une décoction ou une pilule de sa façon, qu'il a eu l'insigne honneur de contempler la bile et les glaires de Sa Majesté très chrétienne.

Laissons parler d'Aquin :

ANNÉE 1674. — Durant les chaleurs de la canicule, le Roi faisant moins d'exercice qu'à son ordinaire, et dissipant par conséquent moins, se sentit un peu pesant, et se trouvoit la bouche amère tous les matins, ce qui obligea Sa Majesté, par mes avis, de se purger de sa médecine ordinaire, ce qui fut très heureusement exécuté le trentième du mois d'août. Il vida une assez grande quantité de bile écumeuse et beaucoup de glaires. Ensuite de quoi, pour mieux détremper la bile qui lui causoit les amertumes de bouche, il commença à reprendre le matin un verre d'eau de fontaine.

Le ventre de Sa Majesté fut quelque temps assez mal réglé depuis sa médecine, et le septième du mois de septembre il vida quelques glaires sanglantes, avec de légères tranchées, ce qui nous obligea de lui donner, l'après-dîner, deux petits lavemens adoucissans, faits avec l'huile d'amandes douces, le miel violat et la décoction mucilagineuse d'orge et de graine de lin : dont l'un fut pris sur les sept heures, et l'autre à minuit, et avec succès, puisque, dès le lendemain, le ventre se remit dans son état naturel.

Cependant, l'amertume de bouche continuoit encore, mais avec moins de violence, ce qui marquoit toujours quelque fond de bile qui abreuvoit les membranes de l'estomac et du palais, dont la nature, cherchant à se dégager, poussa cette humeur, préparée et détrempee par l'eau fraîche que le Roi prenait le matin, par le ventre, et excita, le 24 septembre, sur le midi, un très grand dévoiement, qui dura jusqu'au lendemain six heures du soir, que Sa Majesté prit un petit lavement avec la décoction anodine de miel violat, et demi-once de catholicon double, qui termina heureusement cette évacuation. Ce désordre fut un mouvement critique, excité par la nature et le bon tempérament de Sa Majesté qui s'est délivrée d'un grand amas de bile, dont cette portion étoit restée après la purgation qui en avait évacué la meilleure partie.

. . . . .

ANNÉE 1677. — Pour ne pas perdre la bonne habitude de se purger de temps en temps, d'où il

trouvoit sa santé si bien rétablie, le Roi prit, devant la venue des grands froids qui lui sont incommodes, et devant l'équinoxe, son bouillon purgatif, le 24 de novembre, dont il fut très bien purgé. Le lendemain, il commença l'usage de ses pilules, auxquelles nous pouvons dire avec vérité devoir l'obligation d'une santé si précieuse. Sa Majesté s'en servit sans discontinuer, en prenant trois tous les matins dans un peu de conserve de fleurs d'orangers, jusques au 14 du mois de décembre, qu'elle prit trois pilules purgatives, desquelles, sans aucune incommodité, le Roi vida, par onze ou douze selles, quantité de glaires et de bile que les pilules apéritives avoient insensiblement détachées, et desquelles il se trouva si bien, qu'il voulut en continuer l'usage jusques au 28 du mois, qu'il se purgea pour terminer. Outre la facilité plus grande qu'il y a d'avalier des pilules que de prendre une médecine, il s'étoit si bien trouvé purgé par les précédentes qu'il se détermina encore à en prendre le 28. Il en fut purgé neuf à dix fois, mais avec un peu plus de trouble et d'agitation. Il fit même deux ou trois petites glaires sanglantes, sans douleur ni tranchées, et se trouva le lendemain encore tout ému et agité; ce qui se calma par le sommeil de la nuit suivante, et retrouva sa santé entièrement bonne, avec laquelle il finit l'année, non moins heureuse par une santé si chère, que glorieuse par tant d'exploits incroyables quasi aux gens du siècle.

ANNÉE 1688. — Le Roi commença cette année

aussi heureusement pour sa bonne santé qu'il avoit fini la précédente. Elle fut néanmoins légèrement troublée par quelques vapeurs qui le faisoient bâiller, lui chargeant la tête et engourdisant tout le corps, avec un léger frisson entre les épaules. Son ventre se vida quelquefois de glaires et de mucosités, et le quatrième de janvier, sans aucune douleur de dents considérable, la joue gauche lui enfla un peu; ce qui se dissipa en deux ou trois jours, sans lui causer aucune incommodité qui l'ait empêché d'agir.

Le 15 février, sur les six heures du soir, Sa Majesté eut une grosse respiration, et assez précipitée, avec envie de dormir, douleur d'estomac, et un grand brouillement de ventre, qui durèrent toute la nuit et une partie du 16, avec un surcroît de douleur de tête, le tout sans fièvre, ni émotion; la nuit même n'en fut pas moins tranquille, le sommeil doux et naturel, et le 17 au matin le ventre s'ouvrit assez amplement, avec beaucoup de crudités et de matières indigestes, dont l'évacuation apporta le calme à cette petite bourrasque.

Le 24, les choses paraissant calmées, le Roi prit son bouillon purgatif, qui le purgea onze fois d'excrémens, de glaires et de bile, avec soulagement; et, de peur que la fièvre, dont le foyer étoit mal éteint, ne se rallumât aisément par le mouvement du purgatif, nous lui fîmes prendre dès le soir, sur les sept heures, le spécifique, et l'autre à minuit. Le 25, son ventre fut entièrement rétabli, les excrémens sortirent naturellement sans secours, et il prit quatre doses de fébrifuge. Le 26

et le 27, il en prit seulement trois, et se porta bien.

Environ l'équinoxe de mars, ayant observé que toutes les fièvres qui avoient été guéries l'automne précédent, et surtout par l'usage du quinquina, se renouveloient rigoureusement, nous voulûmes préserver Sa Majesté de pareille rechute, et pour cet effet, elle prit son bouillon purgatif le 22 mars, par lequel elle vida beaucoup d'excrémens, de mucosités et de bile, et prit le même jour deux doses de quinquina. Le 23, elle en prit quatre. Les 24, 25, 26, 27 et 28, elle en prit seulement trois, et nous parut ensuite se porter fort bien. Le Roi demeura en repos jusqu'au septième d'avril, qu'il fut un peu enrhumé, et que la goutte le prit au pied droit, qui s'augmenta considérablement. Le soir et la nuit, pour avoir fait un peu trop d'exercice, la douleur, l'enflure et la rougeur augmentèrent sur son pied. Nonobstant, sa tête se chargea de vapeurs; il y sentit quelques vertiges, et son corps fut entrepris de fluxions. La tumeur et la douleur du pied droit passèrent à l'orteil du même pied, s'y cantonnèrent et y persévérèrent depuis le 11 jusqu'au 19; auquel jour, le Roi ne laissa pas d'aller à la chasse par un temps froid, et en revint tout frissonnant, avec douleur au dos, aux épaules, pesanteur de tête, les yeux étincelans, le visage allumé. Le pouls, au milieu de tant d'accidens de fièvre, n'étoit quasi pas changé de son état naturel, et le tout se passa en peu d'heures, sans avoir obligé le Roi à se retirer, ni à se coucher.

Le vingtième se passa sans aucune altération à sa santé. Mais le lendemain 21, sur les cinq heures après midi, il prit à Sa Majesté un frissonnement par tout le corps, la douleur de l'épaule droite revint, la tête s'appesantit, les yeux s'allumèrent, le visage rougit, il eut une grande inclination au sommeil, et son pouls s'éleva de manière qu'il ne nous resta aucun doute que ce ne fût le second accès d'une fièvre tierce, quoique tous ces accidens passassent en fort peu de temps, et que la nuit et le sommeil fussent fort tranquilles.

Le 22, il se porta fort bien, et vécut néanmoins comme un homme malade, s'abstenant de viandes solides, et ne sortant point de son appartement. Le 23, il observa religieusement le même régime. Cette bonne conduite n'empêcha pas qu'à trois heures après-midi, le frisson ne prit Sa Majesté, avec des bâillemens, des extensions, douleurs de tête, de la soif, jusqu'à cinq heures que la fièvre s'alluma, mais assez modérée, et qui finit à onze heures du soir, qu'elle prit un bouillon. A minuit, le Roi avala une dose de quinquina; son ventre s'ouvrit deux fois, et il dormit bien la nuit.

Le 24, il prit, dès le matin, une dose de fébrifuge et fut saigné du bras. On lui tira trois poèlles de sang assez brûlé. Il persévéra dans l'usage du fébrifuge, de quatre en quatre heures. Son ventre fut libre et vida beaucoup de bile, avec soulagement. Tout le jour fut tranquille, et le sommeil de la nuit fut doux.

Le 25, la fièvre cessa; il se leva du lit sur le soir, se portant fort bien, et ne prit ce jour-là que cinq

doses de fébrifuge. La nuit fut très bonne. Le 26, il ne prit que quatre doses de fébrifuge, n'ayant aucune apparence de fièvre. Sur le midi, il parut très faible, abattu et langoureux. Sur le soir, il devint fort gai, et quasi revenu à lui-même; mais le pied droit, qui ne lui avoit point fait de mal durant sa fièvre, se renfla, avec tumeur, rougeur et douleur, qui augmentèrent sur le soir, par la quantité apparemment du vin qu'il buvoit avec son fébrifuge.

La goutte continua sur le même pied tout le 27, et, quoiqu'il n'eut point de fièvre et que la nuit eût été bonne, il n'eût néanmoins aucun appétit. Le 28, il fut un peu mieux; il alla à la chasse, il se promena, l'appétit revint sur le soir, et la goutte cessa.

Le 29 et le 30, il se porta fort bien. Le 1<sup>er</sup> mai, il fut purgé avec son bouillon fort heureusement de beaucoup de bile, de glaires et de crudités, et ne manqua pas de prendre le même jour, à huit heures du soir, une dose de fébrifuge, et autant à minuit. Son ventre s'ouvrit encore de lui-même de beaucoup d'excrémens, de bile et de matières noirâtres. Les 2, 3, 4, 5 et 6, il fut entièrement exempt de fièvre, continuant à prendre chaque jour quatre doses de fébrifuge. Mais il se trouvoit dans une assiette de santé mal assurée, se trouvant par intervalles languissant, triste, endormi, par l'agitation d'une humeur mélancolique, aduste et fiévreuse, encore mal fixée et assurée.

C'est ce qui nous obligea, pour tâcher d'emporter ce vieux levain opiniâtre, de repurger encore



le Roi, le septième du mois, de son bouillon ordinaire, qui lui tira fort louablement beaucoup de bile et de glaires. Il ne manqua pas, selon la coutume, à huit heures et à minuit, de reprendre son fébrifuge. Le 8, il paroissoit être tout à fait bien, et prit quatre fois du fébrifuge. Le 9, son ventre fut lâche et dévoyé; les 10, 11 et 12, fort bien. Le 13, il reprit son bouillon purgatif, à la sollicitation de M. Fagon, fondé sur le petit dévoiement qu'il avait eu. Il en fut très bien purgé. Les 14, 15 et 16, il jouit d'une très parfaite santé, et, se trouvant suffisamment purgé et avoir pris assez de fébrifuge, il en prit la dernière dose à minuit, pour se reposer et cesser tous les remèdes.

Les pages qui suivent ont été écrites par Fagon, devenu premier médecin en 1693.

ANNÉE 1701. — Le 3 janvier de la présente année, le Roi prit sa médecine ordinaire, qui le purgea dix fois de beaucoup d'excrémens fermentés et de sérosités brûlantes.

Le 14 du mois de février, le Roi, qui s'apercevoit lui-même du besoin qu'il avoit d'être purgé, par le trouble de son sommeil et le gonflement de son ventre, prit sa médecine, dont l'évacuation fut de douze selles, la moitié d'excrémens bouillonnans et le reste de sérosités âcres.

Le 9 de mars, la goutte attaqua le Roi par le côté du pied et gagna le gros orteil du pied gauche. La nuit du 9 au 10 fut inquiète, et le Roi fut réveillé par la douleur, le pied et la jambe étant

enflés depuis assez considérablement avec rougeur. Les nuits suivantes ont été tranquilles, et le sommeil à l'ordinaire. Le Roi s'est fait porter trois jours en allant à la messe; mais tout d'un coup la douleur a passé, et non-seulement il s'est appuyé sur son pied, comme il avoit fait le premier jour, mais il a marché jusque chez madame de Maintenon. Et de jour en jour, le pied se remettant dans son état naturel, le Roi s'est promené à pied dans la semaine suivante à Marly, et le samedi Saint, à touché dix-huit cents malades<sup>1</sup>, chaussé de son soulier ordinaire sans se sentir incommodé. Cependant il se plaignoit d'avoir la tête chargée depuis longtemps, et de sentir des douleurs vagabondes en différens endroits du corps, ce qui m'a obligé de le purger le 7 mars, quoiqu'il l'eût été trois semaines auparavant, parce que je craignois que l'humeur de goutte ne se portât mal à propos aux lieux où elle seroit pernicieuse. Enfin le Roi s'est trouvé tout d'un coup très enrhumé du nez, fort enroué et ne pouvant presque parler, le goût et l'odorat insensibles, toussant, crachant de la gorge, et mouchant beaucoup. Il s'est tenu couvert en dormant, mais seulement de sa couverture ordinaire, et a sué à changer le matin, ce qui l'a fort soulagé de son enrouë, comme il l'avoit été de la goutte en suant pareillement la nuit à changer le matin, sans autre cause que d'être couvert de sa couverture, qu'il ne tire ordinairement qu'à demi sur lui. Le froid est grand et le temps chargé de

<sup>1</sup> Malades des écrouelles. Voy. ci-dessous, p. 265.

neige hors de saison, et le Roi s'y expose tous les jours avec peu de mouvemens. Son ventre est resserré et ne s'est bien ouvert qu'hier 4 avril; et même il s'est réveillé aujourd'hui à quatre heures du matin pour aller à la garde-robe, et il a saigné du nez tout d'un coup en priant Dieu dans son lit.

Le Roi avoit un grand besoin d'être purgé, mais le temps froid, âpre et sec, très mal disposé pour la purgation, m'avoit obligé de la remettre de jour en jour jusqu'au 13 du mois d'avril, espérant toujours que le Roi, extrêmement plein, forcé par la pesanteur de tête, la douleur de gorge et celle qu'il sentoit de temps en temps par tout le corps, se résoudroit à se faire saigner, comme je l'obtins à la fin de Sa Majesté ledit jour 13 avril. Le Roi fut saigné du bras gauche, d'environ cinq poëlettes, dont, bien loin d'être affoibli, il s'est trouvé plus fort et plus léger. La pesanteur de tête s'est dissipée, et les douleurs qu'il sentoit de temps en temps en différens endroits du corps, et Sa Majesté a été disposée, par cette évacuation, à être heureusement purgée le lundi d'après, 18 du mois d'avril. Et j'ai eu une très grande joie d'avoir l'honneur d'entendre dire au Roi après ces remèdes qu'il s'en sentoit léger et plus fort, et que depuis cette saignée, il n'étoit pas le même homme.

Le Roi continuoit de se bien porter, mais il vouloit aller à Marly jusqu'à la veille de la Fête-Dieu, et il m'accorda d'avancer sa médecine, afin de ne la pas trop retarder. Il la prit le lundi 16 du mois de mai, et l'évacuation, qui fut de treize selles d'excrémens et d'humeurs, se fit avec une facilité qui

venoit encore du dégagement que la saignée du mois précédent avoit procuré.

Le 29 juin, le Roi, après avoir entendu la messe à sa chapelle, prit sa médecine accoutumée, qui le purgea neuf fois d'excrémens remplis de beaucoup de petits pois fort moussans et d'une médiocre quantité de sérosités. De peur que la chaleur excessive n'empêchât le Roi dans la suite de se purger assez tôt, Sa Majesté voulut bien prendre son bouillon purgatif le 1<sup>er</sup> août, le temps ayant été rafraîchi et humecté par quelques orages. Il en fut purgé six fois.

Sur la fin du mois, le Roi ayant un peu de vapeurs et de pesanteur de tête et ayant rêvé trois nuits de suite, avec inquiétude, et s'éveillant même en rêvant, ce qui a presque toujours marqué que Sa Majesté avoit besoin d'être purgée, j'obtins qu'elle consentit de l'être le lundi 29 août. Le Roi rendit, en onze selles, des excrémens bouillonnans et beaucoup de sérosités ardentes et glaireuses, et dormit ensuite fort tranquillement, et se trouva sans aucune incommodité.

Le Roi a été purgé le mercredi 5 octobre par pure précaution, doucement et abondamment à son ordinaire. Mais ayant un peu trop mangé de poisson le vendredi et le samedi suivans, il se releva trois fois la nuit du 8 au 9 du mois, pour faire trois selles d'humeurs émues par la médecine, et d'alimens précipités tant par ces humeurs que parce qu'ils étoient mal digérés. Le dimanche 9 du mois, le Roi fut dix fois à la garde-robe depuis son lever jusqu'à quatre heures après-midi, dont se

trouvant fatigué, il prit le parti de se coucher, et peu de temps après il s'endormit jusqu'à neuf heures. A son réveil, il fut deux fois à la garde-robe, de matières crues et indigestes, et ayant bien voulu ne prendre qu'une teinture de véronique et de sauge, au lieu d'alimens, il s'endormit sur les onze heures, sans se relever jusqu'à dix heures du matin. Mais depuis, ces selles indigestes mêlées d'humeurs continuant de couler fréquemment, le Roi fut obligé d'entendre la messe dans son lit, et d'y demeurer jusqu'à cinq heures du soir, observant le régime que j'eus l'honneur de lui proposer. Sa Majesté prit d'abord un demi drachme de confection d'hyacinthes avec un peu d'eau de noix, et par-dessus, sa teinture de sauge et de véronique. A midi, on lui servit un bouillon fait avec un coulis de pain bouilli dans de l'eau, avec un peu de sel, des clous de girofle et du cerfeuil, dans lequel on délaya deux jaunes d'œufs cuits dans leurs coques, et le Roi y ajouta du pain coupé ce qu'il voulut. Il avoit été cinq fois à la garde-robe depuis dix heures jusqu'à midi. Après ce petit repas, il y fut deux fois avec un peu de liaison; et, sur les quatre heures, se trouvant un peu languissant, je lui proposai de prendre une petite rôtie, avec deux ou trois cuillerées de vin d'Alicante. Dont étant remis en meilleur état, vers les cinq heures il se leva et passa chez madame de Maintenon. Il en revint à neuf heures et demie manger un potage, comme celui du matin, et par-dessus une rôtie dans du vin d'Alicante. Il fut deux petites fois liées à la garde-robe, et s'étant couché à onze heures et

demie, il ne se leva qu'une fois la nuit, jusqu'à neuf heures du matin. Il ne fut que deux petites fois à la garde-robe dans la journée ; mais ayant mangé deux ailes de poulet avec son potage, à dîner, le flux du ventre recommença le lendemain, et, pendant les trois jours suivans, le Roi fit tous les jours trois ou quatre selles mal liées. Je le priai de se contenter, pendant ces trois jours, de son potage et d'œufs brouillés dans du bouillon, et de biscuit léger et sec avec du vin d'Alicante. Le cours de ventre cessa, et le 16, le Roi commença à manger de la viande modérément. Le 20 et le 27, son ventre coula encore un peu clair et fréquemment. Le Roi ne voulant pas manger gras le vendredi et le samedi qui suivoient ces deux jours de retour de flux de ventre, je fus obligé de lui faire préparer son coulis de pain, de même que ci-dessus, et des œufs frais pour manger avec des mouillettes de pain. Le cours de ventre s'arrêta, mais le ventre du Roi ne fut bien remis qu'après la purgation du 7 novembre, qui le vida de beaucoup d'excrémens, de glaires et de sérosités.

Mazarin, qui par nécessité d'abord et plus tard par goût, faisait argent de tout, vendit même la charge de premier médecin du roi. Vautier est mort, écrivait Gui Patin le 5 juillet 1652, « c'est une place pour laquelle Mazarin cherche trois mille pistoles. On l'a offerte à Guénaut à ce prix-là, qui l'a refusée, et l'on croit que Valot les donnera. Ainsi tout est à

vendre, jusqu'à la santé du roi<sup>1</sup>. » Louis XIV ne se maria qu'en 1660, mais cinq ans auparavant, Mazarin se préoccupait déjà de former la maison de la reine, voulant trouver de riches acquéreurs pour toutes les charges qui devaient en dépendre. Patin écrit encore le 9 avril 1655 : « On commence ici à vendre et à faire trafic des charges de la maison de la reine future. Notre maître Beda, dit des Fougerais, a offert dix mille écus de la charge de son premier médecin; il s'est vanté à quelqu'un qu'il a parole de l'être, et qu'il est assuré de la bonne volonté de Son Éminence à son endroit<sup>2</sup>. » Ces honteux marchandages cessèrent dès que la mort de Mazarin eut fait passer le pouvoir aux mains de Louis XIV<sup>3</sup>. Poirier, premier médecin du petit Louis XV, étant mort, le Régent déclara qu'il n'entendait pas se mêler de lui choisir un successeur. Il excluait seulement Chirac, son propre médecin, et Boudin, dont les insolents propos ne l'avaient pas ménagé<sup>4</sup>. La place fut donnée à

<sup>1</sup> Tome III, p. 6. — Une Déclaration du 20 mars 1652 avait fixé à dix livres la valeur de la pistole.

<sup>2</sup> Tome II, p. 164.

<sup>3</sup> Voy. G. Patin, *Lettre* du 31 mai 1667, t. III, p. 656.

<sup>4</sup> Duclos, *Mémoires secrets*, édit. Michaud, t. XXXIV, p. 529.

Claude Dodart, homme d'esprit et de mérite.

Avant d'entrer en fonctions, le premier médecin prêtait entre les mains du roi le serment suivant :

I. Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le Roi en la charge de premier médecin dont Sa Majesté vous a pourvu.

II. Vous jurez d'apporter, pour la conservation de sa personne et pour l'entretien de sa santé, tous les soins et toute l'industrie que l'art et la connoissance que vous avez de son tempérament vous feront juger nécessaires.

III. Vous jurez de ne recevoir pension ni gratification d'autre prince que de Sa Majesté.

IV. Vous jurez de tenir la main à ce que les officiers qui sont sous votre charge s'acquittent fidèlement de leur devoir, et généralement de faire en ce qui la concerne tout ce qu'un fidèle sujet et serviteur doit et est tenu de faire.

Ainsi vous le jurez et promettez<sup>1</sup>.

A la fin du règne de Louis XIV, le premier médecin touchait 40,000 livres d'appointements. Il avait la surintendance du Jardin des plantes et celle de toutes les eaux minérales de France. Il recevait le brevet de conseiller d'État, en prenait la qualité, en touchait le traitement<sup>2</sup>, avait droit d'en porter le cos-

<sup>1</sup> Verdier, *Jurisprudence de la médecine*, t. II, p. 57

<sup>2</sup> Compris dans les 40,000 livres.



tume. Même s'il n'était pas docteur de Paris, lorsqu'il daignait honorer la Faculté de sa présence, le doyen précédé des bedeaux allait le recevoir à la porte. Le plus envié de ses privilèges était celui de pénétrer tous les jours dans la chambre du roi pendant que le monarque était encore au lit et avant les *premières entrées* <sup>1</sup>. Il devait aussi toujours être présent, et en robe de satin, au dîner de Sa Majesté <sup>2</sup>. Il avait le titre de comte, et transmettait « à ses descendants une noblesse réelle <sup>3</sup>. » Dans ses armoiries figurait en général le bâton entortillé d'un serpent que la mythologie donnait pour symbole à Esculape ; on remplaça parfois le serpent par un dragon <sup>4</sup>. La clientèle du premier médecin était immense, car tous les courtisans tenaient à honneur d'avoir le même docteur que le roi. « On croyoit, dit Fontenelle, faire sa cour de s'adresser à lui, on s'en faisoit même une loi <sup>5</sup>. » Ses fonctions cessaient aussitôt que le souverain avait rendu le dernier soupir. La

<sup>1</sup> Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. I, p. 241.

<sup>2</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, t. XII, p. 175.

<sup>3</sup> Guyot, *Traité des offices*, t. I, p. 541.

<sup>4</sup> Verdier, t. II, p. 60.

<sup>5</sup> *Éloge de Fagon*, dans les *OEuvres de Fontenelle*, édit. de 1729, t. III, p. 286.

charge de premier médecin, écrit Duclos, « est la seule qui se perde à la mort des rois <sup>1</sup>. »

Le service médical de Louis XIV comprenait encore un médecin ordinaire et huit médecins servant par quartier. La situation du médecin ordinaire était fort inférieure à celle du premier médecin, le titulaire recevait pourtant 5,500 liv. Quant aux médecins par quartier, ils touchaient seulement 2,473 liv. 15 s. <sup>2</sup>.

Il faut ajouter encore à ce personnel :

1 médecin anatomiste.

1 — botaniste.

Tous deux payés par la Faculté de Montpellier.

1 médecin mathématicien, à 600 liv. de gages.

66 — consultants, à 400 liv.

4 — spagiristes, à 1,200 liv. <sup>3</sup>.

Ces derniers représentaient l'école chimique, fort estimée des malades, bien qu'elle fût combattue à outrance par la Faculté.

La place de médecin ordinaire menait à celle de premier médecin quand elle était con-

<sup>1</sup> Page 529.

<sup>2</sup> Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. I, p. 242.

<sup>3</sup> *État général des officiers de la maison du Roi (1657)*, p. 43.

fiée à un habile homme. Comment il fallait s'y prendre pour cela, l'abbé de Choisy va nous l'apprendre.

Le Roi étant à Marly eut un fort accès de fièvre. Les médecins, sur le minuit, voyant que la fièvre diminuoit, lui firent prendre un bouillon. Daquin dit : « Voilà la fièvre qui est sur son déclin, je m'en vais me coucher. » Fagon fit semblant de le suivre, et s'arrêta dans l'antichambre, en disant entre ses dents : « Quand donc veillerons-nous ? Nous avons un si bon maître, et qui nous paie si bien ! »

Il se fit un fauteuil, appuyé sur un bâton : il étoit aussi bien que dans sa chambre, parce qu'il ne se déshabille jamais, et ne dort qu'à son séant, à cause de son asthme. Une heure après, le Roi appela le premier valet de chambre, et se plaignit à lui que sa fièvre duroit encore. Il lui dit « Sire, M. Daquin s'est allé coucher, mais M. Fagon est là-dedans : le ferai-je entrer ? — Que me dira-t-il ? » lui dit le Roi, qui craignoit que le premier médecin ne le sût. « Sire, reprit Niert (et ce que je dis ici, je le sais de lui), il vous dira peut-être quelque chose ; il vous consolera. » Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté, et enfin il se trouva seul auprès du Roi pour la première fois de sa vie.

Daquin eut son congé trois mois après sur une bagatelle dont-on lui fit une querelle d'allemand<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Abbé de Choisy, *Mémoires*, édit. Michaud, t. XXX, p. 619.

Les « médecins de Cour, » comme les appelle Gui Patin, excitaient l'envie de leurs confrères, qui ne les ménageaient guère. Comme on n'eût osé attaquer le premier médecin du roi, c'est sur les médecins par quartier que sé'gayait la verve des docteurs et des poètes. Ainsi, à en croire une curieuse satire du seizième siècle, la science était absolument inutile pour faire son chemin à la Cour :

Il suffit bien d'avoir un sçavoir pédantesque  
 Un peu entremeslé de la langue tudesque ;  
 Devant les courtizans alléguer un Platon,  
 Encor' que n'en es leu que la première page.  
 Et ce faisant, il fault quelque estrange langage  
 Pour plus heureusement entrelarder tes mots,  
 Et parler à demi de la teste et du dos.

. . . . .  
 Encore te fauldra-t-il tes receptes escrire  
 Telles que le commun ne les puisse bien lire,  
 Afin qu'en admirant ce papier mal escrit,  
 Comme chose sacrée il prise ton esprit  
 Et tienne cher comme or toutes telles receptes<sup>1</sup>.

Gui Patin, racontant une discussion engagée au sujet de Mazarin agonisant, s'exprime ainsi :

Guénaut, Valot, Brayer et Beda des Fougerais alterquoient ensemble, et ne s'accordoient pas de l'espèce de maladie dont le malade mourait.

<sup>1</sup> *Le médecin courtizan*, Paris, 1559, in-4°.

Brayer dit que la rate est gâtée; Guénaut dit que c'est le foie; Valot dit que c'est le poumon et qu'il y a de l'eau dans la poitrine; des Fougerais dit que c'est un abcès du mésantère, et qu'il a vidé du pus, qu'il en a vu dans les selles : et en ce cas-là il a vu ce que pas un des autres n'a vu. Ne voilà pas d'habiles gens! Ce sont les fourberies ordinaires des empiriques et des médecins de Cour<sup>1</sup>.

En vérité, ne croirait-on pas lire une scène du *Malade imaginaire* ou de *L'amour médecin*?

TOMÈS.

Si vous ne faites saigner tout à l'heure votre fille, c'est une personne morte.

DESFONANDRÈS.

Si vous la faites saigner, elle ne sera pas en vie dans un quart d'heure<sup>2</sup>.

Mais Molière, plus juste que Patin, peint les médecins de son temps, sans exception, et n'attribue pas un privilège particulier aux médecins de Cour.

---

#### IV

La médecine astrologique à la Faculté. — Les incantations sont-elles un moyen curatif des maladies? — Les mala-

<sup>1</sup> *Lettre* du 7 mars 1661, t. III, p. 339.

<sup>2</sup> *L'amour médecin*, acte II, sc. 6.

dies ont pour cause l'inopportune conjonction de certains astres. — La syphilis et la peste. — Opinion de Gui de la Brosse, médecin de Louis XIII, et de Citoys, médecin de Richelieu, sur l'origine de la peste. — Action directe des planètes sur nos organes. — Influence supérieure de la lune. — Les feux follets, les tremblements de terre, les éclipses, les comètes. — Les jours caniculaires. — Influence des nombres. — Le nombre 7. — Les années climatériques. — Jours critiques, jours pairs et impairs. — Les astrologues. — L'horoscope de Louis XIV. — L'astrologie à la Cour. — Armoiries de la Faculté. — Patron des médecins.

A la Cour comme à la ville, l'astrologie n'avait rien perdu de son crédit, et la Faculté continuait<sup>1</sup> à la regarder comme un des plus précieux appuis de l'art médical. Les traditions du moyen âge sur ce point avaient été pieusement conservées par l'école de Paris. Ainsi, on se rappelle que le chancelier, avant de conférer la licence au candidat porté le premier sur la liste, lui posait une question destinée à faire briller la science du jeune médecin. En 1586, Simon Piètre avait obtenu « le premier lieu, » et le chancelier lui désigna comme thèse d'argumentation le sujet suivant :  
*An per incantationes fit curatio?*

Les deux maladies alors le plus redoutées, la syphilis et la peste, n'avaient pas d'autre

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, p. 70 et suiv.

origine que l'inopportune conjonction de certains astres. La conjonction de Mars, de Jupiter et de Saturne, « qui apparut l'an 1482, » fut « le présage et l'avant-coureur de la syphilis<sup>1</sup>. »

Quant à la peste, en 1606 et en 1607 elle avait recommencé ses ravages, et les médecins ne savaient toujours quels remèdes lui opposer. Quelques-uns conseillaient d'observer surtout les règles de l'hygiène, de nettoyer les rues, de curer les égouts, etc.<sup>2</sup>. Mais le représentant de la Faculté, le doyen François Duport, regardait toutes ces précautions comme inutiles. La peste, écrivait-il, « ne vient d'intempérie, ni de pourriture aucune, ains est incognuë, inexplicable, née de causes supérieures et plus hautes que l'air, à sçavoir de la permission et volonté divine, ou du meslange et malin aspect des astres<sup>3</sup>. » Le savant Nicolas Ellain, doyen de la Faculté en 1597 et réélu en 1621, partage ces idées : l'astrologie doit servir de base à tout traitement raisonné

<sup>1</sup> Davach de la Rivière, [médecin ordinaire du prince de Condé], *Le trésor de la médecine*, 1722, in-8°, t. II, p. 94.

<sup>2</sup> Voy. *L'hygiène*, passim.

<sup>3</sup> *Moien de cognoistre et guarir la peste*, Paris, 1606, in-8°, p. 7.

et efficace ; « la parfaite connoissance de cette science secrète est excellente pour la précaution et la guarison de la peste <sup>1</sup>. » En 1619, nouvelle invasion du fléau. Le médecin Jean de Lampérière a fini par découvrir ses causes premières ; ce sont « les comètes, les feux follets, le tremblement des étoiles, le mauvais aspect des planètes et les tremblemens de terre <sup>2</sup>. » Fr. Monginot, médecin du prince de Condé, a très bien vu aussi que la peste a pour cause « la conjonction maligne des astres et certaines éclipses du soleil et de la lune <sup>3</sup>. »

Les médecins, qui ont en général tant de peine à s'entendre, ne varient guère sur ce sujet. Onze autres traités de la peste, que j'ai en ce moment devant moi, témoignent de ce touchant accord. Forcé de choisir entre eux, je vais donner la préférence à deux auteurs célèbres, le savant Gui de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII et créateur du Jardin des plantes, puis François Citoys, médecin de Richelieu.

Gui de la Brosse s'exprime ainsi :

Les causes de la peste se prennent des mouve-

<sup>1</sup> *Advis sur la peste*, Paris, 1606, in-8°, p. 13.

<sup>2</sup> *Traité de la peste*, 1620, in-12, p. 28.

<sup>3</sup> *Secrets contre la peste*, 1623, in-12, p. 4.



mens universels ou particuliers des choses naturelles, et se nomment pronostics. Les premiers sont tirez du ciel, selon les diverses positions et rencontres des estoiles et de quelques météores. Les autres des événemens sous-lunaires.

Les astrologues disent que les éclipses, soit de soleil ou de lune, qui se font en la triplicité airée ou aqueuse, principalement au Scorpion en la queue du Dragon lunaire, regardées des mauvais aspects de Mars et de Saturne, signifient volontiers de grandes et générales pestes; comme aussi les conjonctions des supérieures planettes, les estoiles nouvelles et les comettes. Ils observent encore les révolutions annuelles du soleil, son entrée ès équinoxes et solstices : selon qu'elles sont bien ou mal disposées, ils en tirent leurs pronostics, les rapportans à tels zénits et à tels orisons. Et si l'air est menacé de peste, ils diront de quelle matrice sortira le venin, de l'eau ou de la terre, sur quelles personnes, masles ou femeles, jeunes ou vieux, petits enfans ou adolescens.

Cette année 1623, le soleil faisant son entrée au premier poinct du Mouton de la neufiesme sphère, le Lion montoit sur l'orison de Paris, et la fin du Mouton occupoit le zénit. Mercure, seigneur de la Vierge, que les astrologues disent estre l'astérisme influant pour Paris, estoit lors au neufiesme espace du ciel, au quarré aspect de Jupiter, logé en la douziesme partition du ciel, conjoint à Saturne rétrograde, et la Lune, qui signifie le peuple, estoit aussi lors en la cinquiesme maison, pareillement jointe au cœur du Scorpion, estoile de la

première grandeur, de très maligne et venimeuse nature. Non loing d'eux estoit le malicieux Mars qui seigneurioit en partie la sixiesme maison dédiée aux maladies. Ces rencontres, au jugement des plus subtils astrologues, menacent Paris de maladies venimeuses et contagieuses, telles que sont les pestes, les pleurésies et disenteries.

Ce que confirme la teste de Méduse rencontrée très proche du zénit, et la seconde conjonction en nostre siècle de Jupiter et de Saturne en la triplinité ignée de la grande sphère, qui s'est faite le dix-neufiesme jour de ce mois de juillet 1623 environ les sept heures du matin, au sixiesme degré quarante et trois minutes du Lyon. La Lune lors estoit logée à la fin du Mouton avec la queue du Dragon qui menace beaucoup pour le mois de septembre et octobre. Et quoy que la conjonction de Saturne se soit faite en la première face du Lyon de la neufiesme sphère, si estoient-ils encore dedans les estoiles de l'Escrevisse de la huictiesme sphère, de nature aqueuse.

De sorte que les maladies qui en sont signifiées seront accompagnées pour la pluspart des froides et humides qualitez de l'eau; elles commenceront tousjours par quelques frissons, et les bubons de la peste paroistront plustost en l'eine qu'ailleurs. La lune placée dedans les chaudes estoiles du Mouton y adjousterà quelque chaleur, et donnera quelques bubons derrière les oreilles. Les personnes les plus menassées sont les jeunes de médiocre aage, les filles et femmes : voire se pourroient-elles jetter dedans quelques couvens de l'un et de l'autre sexe.

Quant aux prédictions tirées des soub's lunaires pour la peste future, elles se prennent du désordre de la température des saisons, des divers et estranges météores, comme feux en l'air, dragons volans et autres, des grands desbordemens des eaux, des tremble-terre et des trop grandes générations d'insectes, comme hanetons, chenilles, mouches, souris, lézards, sauterelles, crapauds et grenouilles<sup>1</sup>.

La haute compétence, la longue expérience et la science incontestée de Citoys confirment la vérité de cette doctrine. Suivant lui, « la peste a pour causes les malins aspects des planètes, et surtout la conjonction de Saturne et de Mars en signes humains, comme sont Gemini et Virgo. Les éclipses du soleil et de la lune sont du même genre<sup>2</sup>. »

On comprend que les causes du mal étant si bien définies, rien n'était plus facile que d'instituer contre la peste un traitement efficace et surtout rationnel.

Les astres continuaient donc à exercer une action directe sur la pauvre humanité, et la spécialité attribuée à chacun d'eux n'avait guère varié.

<sup>1</sup> *Traicté de la peste*, 1623, in-12, p. 45 et suiv.

<sup>2</sup> Fr. Citoys, « médecin du Roy près monseigneur le cardinal de Richelieu, » *Advis sur la nature de la peste*, 1623, in-12, p. 5.

SATURNE dominait la tête, l'estomac, la vessie, les nerfs et les os. Il engendrait la lèpre, les chancres, les fièvres quartes, l'hydropisie, la sciatique et les ventosités.

JUPITER dominait les poumons, le foie et les artères. Il engendrait les fièvres en général, les pleurésies, les convulsions, les apoplexies et « toutes les maladies qui sont dans le sang. »

MARS dominait le foie, les narines et le fiel. Il engendrait la migraine, le charbon, la dysenterie, etc.

VÉNUS dominait les reins, le ventre, le nombril et les organes génitaux. Elle engendrait les faiblesses d'estomac et les maladies vénériennes.

MERCURE dominait les mains, les pieds, les bras, la bouche, la langue, les dents. Il engendrait le vertige, les écorchures, etc.

La LUNE dominait le ventre, les mamelles, les yeux, le cerveau, etc.<sup>1</sup>.

Ce petit astre, placé si près de nous, possédait encore bien d'autres vertus, car il étendait sa domination sur toutes les planètes. Un médecin consciencieux devait donc le con-

<sup>1</sup> Voy. docteur Ant. Porchon, *De la nécessité de l'astronomie pour exercer la médecine*, Paris, 1688, in-18.

sulter sans cesse et n'agir en toute circonstance qu'après l'avoir attentivement observé.

Guillemeau, premier chirurgien du roi et le meilleur élève de Paré, écrivait en 1594 : « Nous estimerons les playes plus humides, pourrissantes et phagédéniques, celles qui se font en pleine lune; celles-là, plus seiches et par conséquent plus proches de santé qui sont faictes en lune décroissante <sup>1</sup>. » François Thévenin, « chirurgien ordinaire du Roy, » professait aussi en 1658 que la saignée est contre-indiquée « au premier et au dernier quartier de la lune, pource que les humeurs en ce temps sont retirez au centre du corps <sup>2</sup>. » En 1707, Alexandre le François soutint devant la Faculté une thèse intitulée : *Est ne aliquod lunæ in corpora humana imperium* <sup>3</sup>? La Faculté conclut par la négative, c'est vrai; mais la question n'en avait pas moins été posée, puis discutée pendant six heures.

A cette époque, les chirurgiens croyaient

<sup>1</sup> *OEuvres*, 1649, in-folio, p. 808.

<sup>2</sup> Il ajoute : « Faut encore que le ventre ait vuide ses superfluitez, à cause que la nature abhorrant le vuide, les veines succeroient et se rempliroient des excréments retenus. » *OEuvres*, 1658, in-folio, p. 30.

<sup>3</sup> Baron, *Quæstionum medicarum series chronologica*, p. 73.

encore que l'opération de la taille ne pouvait réussir qu'au printemps et en automne. Les médecins estimaient aussi que l'usage des eaux minérales devait être restreint aux mêmes saisons, « que dans les autres elles étoient mortelles. » Dionis combat ces deux opinions, mais il déclare que l'opération de la cataracte ne saurait être faite sûrement qu' « au printemps et à l'automne, et au déclin de la lune <sup>1</sup>. »

Le sceptique Gui Patin, l'ennemi acharné des charlatans, des alchimistes et des astrologues, n'en écrit pas moins à son ami le médecin Charles Spon : « Un peu de soin que vous apporterez à l'éducation de votre petit nouveau-né le garantira des accidens dont vous craignez qu'il soit menacé pour être né dans la nouvelle lune <sup>2</sup>. » Il a soin de constater aussi que Scaliger est mort « la veille d'une éclipse <sup>3</sup>. » C'est que la science médicale ne mettait en doute ni le danger des jours caniculaires <sup>4</sup>, ni l'influence redoutable des éclipses et des comètes. « Si les médecins, sans

<sup>1</sup> *Cours d'opérations de chirurgie*, édit. de 1714, p. 157.

<sup>2</sup> *Lettre* du 7 mars 1651, t. II, p. 69.

<sup>3</sup> *Lettre* du 8 janvier 1650, t. I, p. 509.

<sup>4</sup> Voy. Dr A. Porchon, *Traité de la canicule et des jours caniculaires*. Paris, 1688, in-18.

mûre considération, ordonnent des médicamens aux malades lors de la canicule, il leur font courir hazard de mort. » Ceci était écrit par Gabriel Clément<sup>1</sup>, médecin ordinaire du roi. Et l'abbé de Choisy raconte que le célèbre Brayer, appelé en consultation auprès de Mazarin, ayant eu l'imprudence de lui dire « qu'il paroissoit une comète, le cardinal se l'appliqua aussitôt, et répondit en acceptant l'augure : La comète me fait trop d'honneur<sup>2</sup>. » Enfin, le 23 avril 1699, on soutint solennellement à la Faculté la thèse suivante : *An cometa morborum prænuntius*<sup>3</sup> ?

Mais l'homme n'était pas soumis seulement à l'influence des astres, il l'était aussi à celle des nombres. Cette doctrine remontait, paraît-il, à Pythagore, mais elle s'était bien perfectionnée en traversant les âges, et elle n'avait pas encore perdu tout crédit à la fin du dix-septième siècle.

Dans le cours de sa vie, l'homme se heurtait sans cesse à des échéances fatales, années difficiles à passer, et à l'approche desquelles il fallait plus que jamais veiller sur sa santé.

<sup>1</sup> *Le trespas de la peste*, 1626, in-12, p. 54.

<sup>2</sup> *Mémoires*, édit. Michaud, t. XXX, p. 572.

<sup>3</sup> Bibliothèque Mazarine, recueil n° A 11,773.

C'étaient les années climatériques<sup>1</sup> ou critiques. Le nombre 7 et ses multiples déterminaient le moment de ces crises redoutables.

Le savant Corneille Agrippa, pensionné par François I<sup>er</sup> et médecin de sa mère Louise de Savoie, soumit ce nombre 7 à une étude approfondie<sup>2</sup> où l'on apprend, entre autres belles choses, que :

Le monde fut créé en 7 jours.

Adam et Ève sont restés 7 heures dans le paradis.

Les animaux entrèrent 7 par 7 dans l'arche.

Ésaïe compte 7 dons du Saint-Esprit.

On trouve dans l'Évangile 7 béatitudes.

Jésus ressuscita le 7<sup>e</sup> jour.

Relativement à la vie humaine, chacun sait, dit-il, que :

La 7<sup>e</sup> heure décide de la vie de l'enfant.

A 7 mois, les dents apparaissent.

A 21 mois, l'enfant commence à parler.

A 35 mois, il peut être sevré.

A 7 ans, tombent les premières dents.

A 14 ans, commence la puberté.

A 21 ans, l'enfant est homme.

<sup>1</sup> Du grec κλίμαξ, échelle, degré.

<sup>2</sup> *H.-C. Agrippæ opera*, Lyon, s. d., in-8°, lib. II, cap. x, p. 140 et suiv.



A 35 ans, il cesse de grandir.

A 42 ans, ses forces cessent d'augmenter.

A 49 ans, son âge le rend parfait.

70 ans est le terme ordinaire de la vie.

Sur ce dernier point, Agrippa se montrait plus généreux que ses confrères, qui regardaient la soixante-troisième année comme la grande, la terrible climatérique, sans doute parce qu'elle est le produit de la multiplication de 7 par 9, deux nombres impairs de la plus haute valeur<sup>1</sup>. Pour le nombre 9, c'est assez prouvé par les 9 mois que l'enfant passe dans le ventre de sa mère et par les 9 jours que nos sages-femmes accordent à leurs pensionnaires après l'accouchement. Au siècle dernier, l'on disait encore couramment d'une personne décédée à 63 ans qu'elle était morte « dans son année climatérique. » En revanche, quand on avait, sans accident, traversé ce dangereux passage, on se croyait sûr de son affaire pour longtemps. Battista Codronchi, célèbre médecin italien, a dressé une liste de 400 personnages qu'il déclare être morts dans une de leurs années climatéri-

<sup>1</sup> Voy. P. Bungus (Pietro Bongo), *Numerorum mysteria*, etc., 1618, in-4°.

ques<sup>1</sup>. Naturellement, il commence par Adam qui, ayant vécu 930 ans d'après la Bible, est décédé dans sa 931<sup>e</sup> année, année pour lui évidemment climatérique, puisqu'elle renferme 7 fois 133 ans. Codronchi passe ensuite à Caïn, puis à Malaleel, puis à Lameth, et redescend ainsi jusqu'à Pétrarque, Pomponius Lætus et Copernic.

Quelques docteurs, d'humeur moins sombre, ont bien voulu attribuer aux années climatériques une influence heureuse, non seulement pour la santé, mais aussi pour toutes les circonstances de la vie, mariages, gains d'argent, même bons numéros à la loterie. Cette bienveillante interprétation n'a pu prévaloir.

Il était indispensable de connaître encore, pour en tenir grand compte, l'action des jours critiques, des jours pairs et impairs, doctrine qui jouissait aussi d'une singulière faveur. Celle-là émanait d'Hippocrate, et la Faculté continuait à regarder la méthode thérapeutique du médecin de Cos, né 500 ans avant Jésus-Christ, comme « la plus certaine, la plus sûre et la plus excellente de toutes<sup>2</sup>. » Or,

<sup>1</sup> *Commentarius de annis climactericis, ac ratione vitandi eorum pericula.* Bologne, 1620, in-12, p. 10 et suiv.

<sup>2</sup> « Omnium certissima, tutissima, præstantissima. » Thèse

suivant Hippocrate, « le 4<sup>e</sup> jour est indicateur du 7<sup>e</sup>; le 8<sup>e</sup> est le commencement d'une seconde semaine. Il faut considérer le 11<sup>e</sup>, car c'est le 4<sup>e</sup> de la seconde semaine. Derechef, il faut considérer le 17<sup>e</sup>, car c'est d'une part le 4<sup>e</sup> à partir du 14<sup>e</sup>, d'autre part le 7<sup>e</sup> à partir du 11<sup>e</sup>. » Je cite ici, bien entendu, l'excellente traduction de M. Littré. Le père de la médecine enseignait encore que la fièvre, « si elle ne quitte pas le malade dans les jours impairs, est sujette à récidiver <sup>1</sup>. »

Il était de principe à l'école que l'on devait mettre au rang des jours critiques impairs le 5<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> composé de deux impairs. En tout cas, « le mal qui a commencé son cours par les jours pairs ne manque jamais de finir de même <sup>2</sup>. »

Belle science, et compliquée, et d'application difficile! Car si les pilules devaient toujours être prises par nombres impairs <sup>3</sup>, le docteur Diafoirus, l'éminent représentant de la

de J.-B. Moreau sur le génie d'Hippocrate, soutenue le 2 avril 1648.

<sup>1</sup> *Aphorismes*, trad. Littré, liv. II, aphor. 24, et liv. IV, aph. 61; t. IV des *OEuvres*, p. 477 et 525.

<sup>2</sup> Docteur Dufour, *Les aphorismes d'Hippocrate, avec de nouvelles observations*, 1699, in-12, p. 537.

<sup>3</sup> Voy. Montaigne, *Essais*, liv. II, chap. xxxvii.

Faculté auprès d'Argan, nous enseigne qu'il faut toujours mettre dans un œuf les grains de sel par nombres pairs <sup>1</sup>.

Ceux de mes lecteurs qui seraient désireux de connaître à fond la théorie des jours critiques la trouveront exposée avec autant de charme que de clarté dans le passage suivant que j'emprunte au docteur Dufour :

C'est du tems de la fièvre que l'on commence à compter le *premier* jour, qui ne juge pourtant que la fièvre éphémère.

Le *second* est appelé vuide, parce qu'il est sans effet.

Le *troisième* est nommé intercédent, intercalaire ou provoquant, parce qu'il provoque la nature à faire évacuation, quoiqu'en vain. Néanmoins il est critique aux maladies très aiguës.

Le *quatrième* est l'indice du sept, car il montre par les signes de coction ou de crudité ce qu'il y arrivera pour la vie ou pour la mort.

Le *cinquième* provoque, et est pareil au troisième.

Le *sixième* est intercalaire, mais tiran et mauvais, critique aux maladies bilieuses, quoique bon aux maladies sanguines, qui se jugent aux jours pairs.

Le *septième* est nommé radical et vrai critique : il est la fin de la septième semaine.

<sup>1</sup> Voy. *Le malade imaginaire*, acte II, sc. x.

Le *huitième* tient du six et un peu moins.

Le *neuvième* est intercalaire. Il approche de la nature des critiques, pour être composé de trois fois trois, et tenir le milieu entre le sept et l'onze.

Le *dixième* est vuide et médicinal, parce que l'on y peut purger.

L'*onzième* est l'indice du quatorze.

Le *douzième* est intercalaire et sans crise.

Le *treizième* est de même.

Le *quatorzième* est critique, parce qu'il est la fin de la seconde semaine, et qu'il commence la troisième.

Le *quinzième* et le *seizième* ne sont point considérables.

Le *dix-septième* est l'indice du *vingt* qui finit la troisième semaine, et depuis vingt jusqu'à quarante est la fin des maladies aiguës.

Mais après *quarante*, les maladies sont appellées croniques, et se jugent tous les vingt jours jusqu'à six vingts, quoique ces crises soient obscures, pour être éloignées de leur principe. La lune est la cause de tous ces changemens plutôt que les nombres pythagoriques<sup>1</sup>.

Molière était mort six ans avant que le docteur Dufour eût publié ce savant exposé. Mais, comme tous ses contemporains, Molière connaissait bien la doctrine hippocratique, et en vérité, il fallait être une ignorante soubrette

<sup>1</sup> *Les aphorismes, etc*, p. 499.

pour n'y pas ajouter foi. Le docteur Tomès le démontre assez clairement à Lisette :

M. TOMÈS.

Il ne peut pas être mort, vous dis-je.

LISETTE.

Et moi, je vous dis qu'il est mort et enterré.

M. TOMÈS.

Vous vous trompez.

LISETTE.

Je l'ai vu.

M. TOMÈS.

Cela est impossible. Hippocrate dit que ces sortes de maladies ne se terminent qu'au 14 ou au 21; et il n'y a que six jours qu'il est tombé malade.

LISETTE.

Hippocrate dira ce qu'il lui plaira, mais le cocher est mort<sup>1</sup>.

Les astrologues exerçaient alors un métier aussi honoré que fructueux. Dans toute bonne maison, le père eût cru faillir à un devoir sacré s'il n'avait fait dresser l'horoscope de chacun de ses enfants au moment de leur naissance. Héroard écrit dans son *Journal* : « Le sieur Pietro Alsense, commandeur de Naples, Sicilien, le vient voir [le petit Louis XIII]; il avoit fait sa nativité. Puis je le menai voir

<sup>1</sup> *L'amour médecin*, acte II, sc. II.

Monsieur pour faire la sienne <sup>1</sup>. » Lors de la naissance de Louis XIV, on eut soin, dit Voltaire <sup>2</sup>, d'appeler dans la chambre même de la reine un astrologue chargé de tirer l'horoscope du nouveau-né <sup>3</sup>. Cet astrologue était le savant Jean-Baptiste Morin, à qui l'on doit les premières recherches sérieuses sur la détermination des longitudes, et qui occupa la chaire de mathématiques au Collège de France. Les plus grands seigneurs venaient lui demander de dresser leur horoscope, et c'est lui que Molière mit en scène dans *Les amans magnifiques* sous le nom de l'astrologue Anaxarque. Vautier, premier médecin de Louis XIV, eut l'idée de faire créer en sa faveur une charge d'astrologue de la Cour, qui eût été adjoint au premier médecin du roi <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> 18 avril 1607, t. I, p. 259.

<sup>2</sup> *Siècle de Louis XIV*, édit. Beuchot, t. XIX, p. 267, et t. XX, p. 176.

<sup>3</sup> Il n'est pas question de ce fait dans la vie de J.-B. Morin, vrai panégyrique placé en tête de son *Astrologia gallica*, 1661, in-folio. On y raconte cependant toutes les relations de Morin avec la Cour, même avec Richelieu et Mazarin, et l'on y parle souvent de la confiance que lui témoignait la reine mère.

<sup>4</sup> « Hocque agitaverat animo eum astrologum inter aulica ministeria constituendum esse, qui primario medicorum regis comes esset adjumento futurus. » *Vie de J.-B. Morin*, p. 7. Voy. aussi le *Dictionnaire de Bayle*, art. *Morin*.

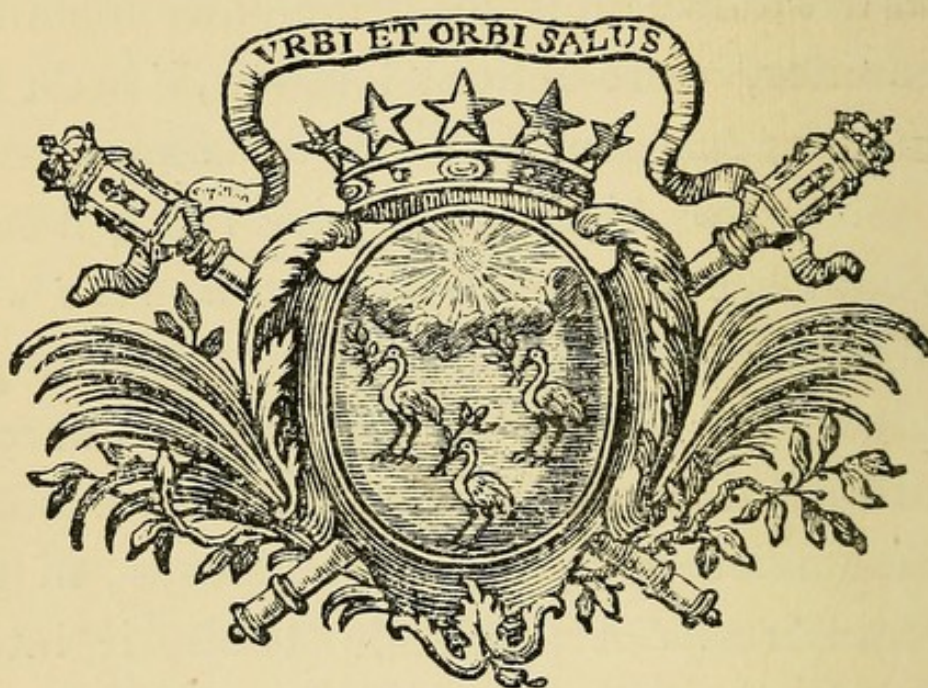
Il ne fut pas donné suite à ce projet. D'ailleurs Vallot, successeur de Vautier, était adepte trop fervent et trop éclairé de la science astrologique pour avoir besoin qu'on lui vint en aide. Au début de chaque année, il annonçait au roi quelles seraient, pendant le cours des douze mois, les principales maladies à redouter, « prédictions fondées, il le dit lui-même, sur *son* expérience et *sa* connoissance des astres <sup>1</sup>. » Ainsi, en janvier 1659, il écrivait dans son *Journal de la santé du roi* : « Et pour le regard de la constellation, je la vois si propice et si favorable que nous n'aurons point sujet de craindre pour la présente année des maladies malignes, contagieuses, ni extraordinaires. » A partir de 1669, il interrompit le cours de ses prédictions. Pourquoi? L'événement lui avait-il trop souvent donné tort, ou avait-on commencé à railler son don de prophétie? Rien de tout cela. S'il faut l'en croire, il rencontrait au contraire trop bien : « Je suis résolu, écrit-il, de ne plus rien insérer de semblable en cet ouvrage, parce que les envieux supposent que j'ai fait mes prédictions après coup. » Les successeurs de Vallot

<sup>1</sup> *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 50.



imitèrent cette prudente conduite, ce qui n'empêcha pas Louis XIV de résister pendant soixante-dix-sept ans aux soins que ses médecins ne cessaient de lui prodiguer.

Le 11 octobre 1597, la Faculté avait décidé de prendre pour insignes trois cigognes por-



tant dans leur bec un rameau d'origan <sup>1</sup>, avec cette devise *Urbi et orbi salus* <sup>2</sup>, allusion au droit qu'avaient les docteurs de Paris d'exercer dans le monde entier <sup>3</sup>.

Le patron des médecins était l'évangéliste saint Luc, qui avait, dit-on, exercé la méde-

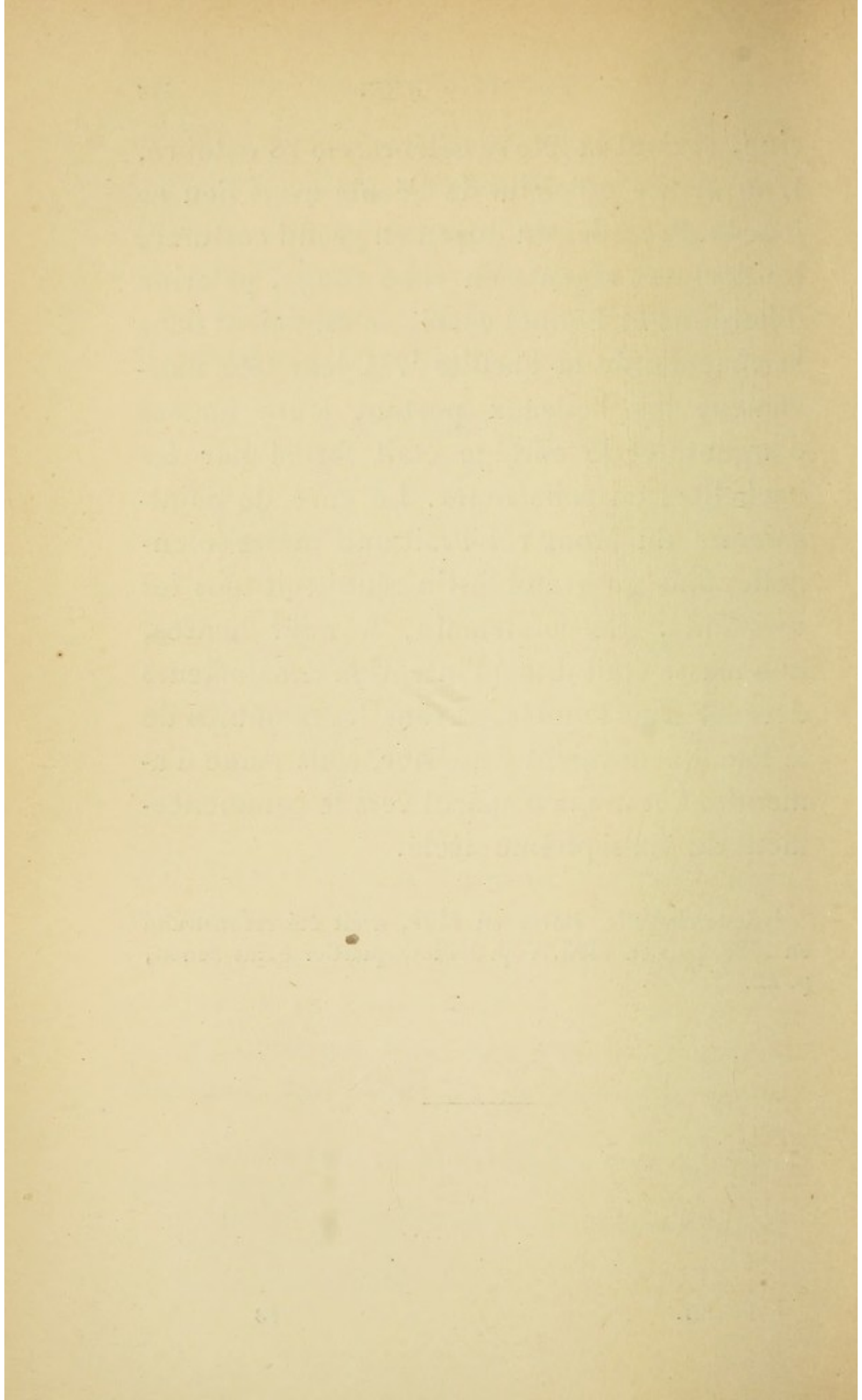
<sup>1</sup> Labiée à laquelle on prêtait alors une foule de propriétés bienfaisantes.

<sup>2</sup> *Synopsis rerum memorabilium*, etc. (Abrégé manuscrit des *Commentaires*), f° 260.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, p. 48 et 97.

cine, et dont la fête se célébrait le 18 octobre. L'ouverture officielle de l'école avait lieu ce jour-là. Précédés du doyen en grand costume, les docteurs régents en robe rouge, pèlerine d'hermine et bonnet carré, se rendaient dans la chapelle de la Faculté <sup>1</sup>. A leur tête marchaient les bedeaux portant leurs masses d'argent, et le cortège était fermé par les bacheliers en robe noire. Le curé de Saint-Étienne du Mont célébrait une messe solennelle, puis un grand festin réunissait tous les assistants. Le lendemain, à neuf heures, une messe était dite à l'intention des docteurs décédés dans l'année, et tous les membres de la Faculté devaient y assister, sous peine d'amende. Cet usage disparut vers le commencement du dix-septième siècle.

<sup>1</sup> Cette chapelle, élevée en 1499, avait été reconstruite en 1529, puis en 1695. Voy. Jaillot, quartier Saint-Benoît, p. 22.



## TROISIÈME PARTIE

### LES SAINTS GUÉRISSEURS. — LES ROIS DE FRANCE ET LES ÉCROUELLES.

---

#### I

##### LES SAINTS GUÉRISSEURS.

Maladies désignées par des noms de saints. — Influence des saints sur la guérison des maladies. — Liste des principales maladies et des saints sous le patronage de qui elles sont placées. — Oraison pour la guérison des brûlures. — Oraison pour la guérison des coliques. — Oraison pour la guérison des maux de dents. — Saint Fiacre et Richelieu. — Oraison pour la guérison de la teigne. — Saints à invoquer en diverses circonstances. — Saints guérisseurs d'animaux. — Saints commandant à la pluie et au beau temps. — Saints à invoquer dans le mariage. — Saints faisant retrouver les objets volés ou perdus, etc.

L'Église offrait une suprême consolation, un secours bien précieux aux malades condamnés par la science, aux désespérés, aux pauvres diables à qui aucun docteur n'eût fait crédit et qui ne possédaient même pas le dernier nécessaire pour acheter les simples débités par les herbiers<sup>1</sup>. Il leur restait la res-

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, p. 18.

source de s'adresser aux nombreux saints qui représentaient en médecine nos spécialistes.

Quelques-uns, les plus célèbres, avaient donné leur nom à la maladie qu'ils guérissaient. Le peuple ne lui en connaissait point d'autre, et c'est presque toujours ainsi que la désignent nos anciens chroniqueurs.

Le mal Saint-Eutrope, c'était l'hydropisie.

—	Saint-Fiacre,	—	les hémorroïdes et le fic.
—	Saint-Marcel,	—	la gangrène.
—	Saint-Antoine,	—	l'érysipèle et la gangrène.
—	Saint-Quentin,	—	la toux et l'hydropisie.
—	Saint-Gilles,	—	le cancer.
—	Saint-Maur,	}	— la goutte.
—	Saint-Genou,		
—	Saint-Martin,	—	l'ivresse.
—	Saint-Main,	}	— la gale.
—	Sainte-Reine,		
—	Saint-Mathurin,	}	— la folie.
—	Saint-Gildas,		
—	Saint-Éloi,	—	les ulcères.
—	Saint-Job,	}	— la lèpre.
—	Saint-Ladre,		
—	Saint-Jean,	}	— l'épilepsie.
—	Saint-Avertin,		
—	Saint-Leu,		
—	Saint-Barthélemy,	—	les convulsions.

Le mal Saint-Laurent, c'était les boutons à la figure.

—	Saint-Guy,	—	la chorée.
—	Saint-Marcoul,	}	— les écouelles.
—	Saint-Quirin,		

Le célèbre Van Helmont fut emprisonné en 1634 par l'archevêque de Mecheln, parce qu'il avait attribué à une vertu magnétique l'influence salutaire des saints dans les maladies<sup>1</sup>. La foi seule produit ces miracles; les saints n'accordent le bienfait de leur intercession qu'à celui qui les invoque avec la foi ardente et naïve du chrétien convaincu. L'Église n'a jamais varié sur ce point, et sa doctrine vient d'être exposée dans deux gros volumes qui ont pour titre : *Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*, par L. Du Broc de Segange, membre correspondant du ministère de l'instruction publique, et L.-F. Morel, chanoine archidiacre de la cathédrale de Moulins<sup>2</sup>. En tête de l'ouvrage, inspiré par une dévotion sincère, rédigé d'après les Bollandistes et les sources les plus sûres, figure

<sup>1</sup> Voy. Ch. Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, t. I, p. 476.

<sup>2</sup> Paris, chez Bloud et Barral, 1888, 2 in-8°.

l'approbation sans réserve des évêques de Moulins et de Pamiers. Ce livre va être mon meilleur guide, et j'en adopte toutes les assertions. Dans la liste qui va suivre, je ne donnerai donc place qu'aux saints authentiques et orthodoxes, et je ne signalerai l'utilité de leur intervention que dans les cas où elle est reconnue et professée par l'Église. Je me bornerai, en outre, à citer pour chaque maladie les principaux de ces célestes docteurs, car leur nombre est considérable. En effet, on peut invoquer :

Contre les coliques.....	18	saints.
— les convulsions.....	10	—
— les dangers de l'accouchement.	70	—
— les maux de dents.....	20	—
— les écrouelles.....	15	—
— les maladies des enfants.....	85	—
— l'épilepsie.....	37	—
— les fièvres.....	123	—
— les flux de sang.....	12	—
— la folie.....	24	—
— la gale.....	14	—
— la goutte.....	23	—
— la gravelle et la pierre.....	20	—
— les hernies.....	19	—
— l'hydropisie.....	11	—
— la lèpre.....	12	—
— la paralysie.....	16	—

Contre la peste.....	53	saints.
— la rage.....	17	—
— les rhumatismes.....	15	—
— la stérilité conjugale.....	27	—
— les maux de tête.....	49	—
— les maux d'yeux.....	47	—
etc., etc., etc.		

Quand j'indique ci-dessous les circonstances qui ont créé à un saint sa spécialité, je copie l'ouvrage de M. Du Broc de Segange toutes les fois que je ne cite pas en note une autre source.

On invoquait donc :

Contre les abcès de la gorge :

S. Albert.

S. Quirin.

Pour faciliter les accouchements :

S. Daniel de Padoue.

S<sup>te</sup> Julienne.

S. Léon.

S<sup>te</sup> Cunégonde<sup>1</sup>.

S. Norbert.

S<sup>te</sup> Colette.

S. Léonard.

S<sup>te</sup> Marguerite<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Revêtir sa tunique.

<sup>2</sup> Au moment d'accoucher, « un grand nombre de femmes se font apporter la ceinture de sainte Marguerite. » (Dionis, *Traité des accouchemens*, édit. de 1718, p. 208.)

Lors de l'accouchement de Marie de Médicis, « les reliques de madame sainte Marguerite estoient sur une table de la chambre. » (Louise Bourgeois, sage-femme de la reine, *Observations sur la stérilité*, 2<sup>e</sup> partie, p. 155.) L'abbé de Saint-Germain des Prés, où ces reliques étaient conservées, les prêta de nouveau à l'occasion des couches de Marie-



Contre l'amaigrissement ·

S. Millefort.

Contre les angines :

S. Blaise.

S. Remy.

Contre l'apoplexie :

S. André.

S. Wolfgang.

Contre les maladies des articulations :

S. Philippe de Néri<sup>1</sup>.

Contre l'asthme :

S. Goussault.

S. Elric.

Contre les avortements :

S<sup>te</sup> Catherine de Sienne.

Contre les blessures graves :

S<sup>te</sup> Aldegonde.

S<sup>te</sup> Reinelde.

Contre les boutons :

S. Laurent.

S<sup>te</sup> Reine.

Thérèse, femme de Louis XIV, et de Marie-Victoire, femme du grand Dauphin. (Dom Bouillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, p. 256 et 257.) L'abbé de Saint-Remy de Reims avait montré moins de condescendance lorsque Louis XI mourant avait demandé qu'on lui envoyât la sainte ampoule qui, il est vrai, « n'avoit jamais été bougée de son lieu. » L'abbé refusa d'en expédier « même une petite goutte, » et il fallut s'adresser au pape. (Voy. les *Mémoires de Commynes*, édit. Dupont, t. II, p. 249.)

<sup>1</sup> Il avait guéri miraculeusement le pape Clément VIII, qui souffrait de la goutte.

Contre les brûlures <sup>1</sup> :

S. Lazare<sup>2</sup>.

S. Laurent<sup>3</sup>.

Contre les cancers :

S. Gilles.

S<sup>te</sup> Aldegonde<sup>4</sup>.

S. Fiacre.

S<sup>te</sup> Agathe<sup>5</sup>.

S. Béat.

Contre le carreau des enfants :

S. Nazaire.

S. Germain d'Auxerre.

Contre les cauchemars :

S<sup>te</sup> Franche.

Contre la cécité <sup>6</sup> :

S. Christophore<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Un petit volume, publié en 1849, me fournit le texte suivant :

« *Oraison pour guérir toutes sortes de brûlures.* Par trois fois différentes, vous soufflerez dessus en forme de croix et direz : « Feu de Dieu, perds ta chaleur comme Judas perdit sa couleur quand il trahit N. S. au jardin des Olives. » Et nommez le nom de la personne, disant : « Dieu l'a guéri par sa puissance. » Sans oublier la neuvaine à l'intercession des cinq plaies de N. S. J. Ch. Ainsi soit-il. » (*Laissez dire et faites le bien*, 1849, in-8<sup>o</sup>, p. 4.)

<sup>2</sup> On lui avait appliqué sur la paume des mains des lames de fer rougies au feu.

<sup>3</sup> Il périt brûlé sur un gril.

<sup>4</sup> Elle mourut d'un cancer. — « Les saints, dit Théophile Gautier, sont homéopathes et ne guérissent que les maladies dont ils sont affectés... On pense, sans doute, que ces bienheureux personnages compatissent plus tendrement aux maux qu'ils ont soufferts. » (*Italia*, édit. de 1884, p. 273.)

<sup>5</sup> On lui coupa les seins.

<sup>6</sup> Voy. ci-dessous : *Contre les maux d'yeux.*

<sup>7</sup> Au moment de sa mort, il obtint du Seigneur que sa mère aveugle recouvrât la vue.

Contre les chancres :

S. Fiacre. S. Macre.

Contre la chorée :

S. Guy.

Contre les suites de chutes :

S. Quiterie.

Contre la claudication <sup>1</sup> :

S. Claude<sup>2</sup>. S. Pourçain.

Contre les coliques <sup>3</sup> :

S. Érasme<sup>4</sup>. S<sup>te</sup> Émerance.

Contre la faiblesse de complexion :

S. Ulrich.

Contre la consommation :

S. Pantaléon.

Contre les contusions :

S<sup>te</sup> Amelberge.

<sup>1</sup> Voy. ci-dessous : *Contre les maux de jambes.*

<sup>2</sup> Patronage tiré de son nom : *claudus*, boiteux. « Il existe souvent une ressemblance entre les noms des saints et les maux contre lesquels on les invoque. »

<sup>3</sup> « *Oraison pour guérir promptement de la colique.* Mettez le grand doigt de la main droite sur le nombril, et dites : « Marie, qui êtes Marie, ou colique passion qui est entre mon foie et mon cœur, entre ma rate et mon poumon, arrête, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Et dites trois *pater* et trois *ave*, et nommez le nom de la personne, disant : « Dieu t'a guéri. Amen. » (*Le médecin des pauvres*, Mâcon, 1875, in-18, p. 40.) Ce petit livret a eu un nombre immense d'éditions; outre celles-ci, j'ai consulté celle du Cateau, 1866, et celle de Paris, 1887.

<sup>4</sup> Surtout contre celles des enfants.

Contre les convulsions des enfants :

S. Barthélemi.                      S. Maurice.

S. Claude.

Contre la coqueluche :

S. Bavon.                              S. Blaise.

Contre les douleurs de cou :

S. Arnould<sup>1</sup>.                      S. Loup.

Contre les crampes :

S. Firmin.

Contre la crasse de la tête :

S. Main.

Contre les croûtes au visage :

S<sup>te</sup> Rose.

Contre les dartres :

S. Antoine.                      S. Julien l'hospitalier.

Contre les maux de dents :

S. Christophe<sup>2</sup>.                      S. Blaise.

S. Engelmond.                      S. Dalmace<sup>3</sup>.

S. Crescence.                      S. Rigobert<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Tourner autour du cou la corde qui servit à pendre le saint. »

<sup>2</sup> « Il y en a qui trouvent fort mauvais qu'on ait fait sainte Apolline guarisseuse de dents, et disent que saint Christophe en est le vray et naturel médecin. » (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, édit. Ristelhuber, t. II, p. 320.)

<sup>3</sup> Appliquer contre la gencive une dent du bienheureux.

<sup>4</sup> Frotter les dents avec de la poussière grattée sur son sépulcre.

S. Dizié.

S. Céran.

S. Médard<sup>1</sup>.

S. Roch.

S. Nicolas<sup>2</sup>.S<sup>te</sup> Ide de Nivelles<sup>3</sup>.S<sup>te</sup> Élisabeth de Hongrie. S<sup>te</sup> Apolline<sup>4</sup>.

## Contre la diarrhée :

S. Loup.

S. Germain d'Auxerre.

## Contre les maladies du dos :

S. Dodon<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Toucher la dent malade avec une baguette arrachée à la charmille qui entoure le tombeau du saint.

<sup>2</sup> Dans la 110<sup>e</sup> *Nouvelle* de Bonaventure Desperriers, le marquis de Ferrare dit au bateleur qui feignait le mal de dents : « Prends la médecine que je t'ordonne, et prie monsieur S. Nicolas, et tu seras incontinent guary. » Édit. elzévir., t. II, p. 329.

<sup>3</sup> Toucher la dent malade avec une dent de la sainte.

<sup>4</sup> « *Oraison contre le mal de dents.* Sainte Appoline, assise sur la pierre de marbre, Notre Seigneur passant par là, lui dit : « Appoline, que fais-tu là? — Je suis ici pour mon chef, pour mon sang et pour mon mal de dents. — Appoline, retourne-toi; si c'est une goutte de sang, elle tombera; si c'est un ver, il mourra. » Dites cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur et à l'intention des cinq plaies de Notre Seigneur J.-C., et faites le signe de croix sur la joue avec le doigt en face du mal que l'on ressent, disant : « Dieu t'a guéri par sa puissance. » (*Le médecin des pauvres*, Dijon, 1868, in-18, p. 1.)

<sup>5</sup> « Quoique entre le nom de saint Dodon et *dorsum*, vulgairement *dos*, il n'y ait aucune conformité, si ce n'est une certaine consonnance entre *dodo* et *dos*, *dos*, de là cependant il est arrivé que déjà depuis longtemps le patronage de saint Dodon a été réclamé par les malades qui souffrent du dos et des reins. »

## Contre la dysentérie :

S<sup>te</sup> Eulalie<sup>1</sup>.                                      S. Fiacre.

Contre les écrouelles <sup>2</sup> :

S. Marcoul<sup>3</sup>.                                      S. Quirin.  
S. Donan.                                        S. Édouard<sup>4</sup>.  
S. Éloy.     S<sup>te</sup> Candide<sup>5</sup>.  
S. Cloud<sup>6</sup>.                                        S<sup>te</sup> Balbine<sup>7</sup>.

## Contre les empoisonnements :

S. Benoît.                                        S. Firmin.

## Pour les enfants qui tardent à marcher :

S. Hilaire.                                        S<sup>te</sup> Avoye<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Boire de l'eau qui a séjourné dans le chef de la sainte. Celui-ci est conservé à Caen.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessous, p. 254 et suiv.

<sup>3</sup> *Marque au cou.* « A quelques saints, on a assigné les offices selon leurs noms, comme quand aux saints médecins on a avisé que tel saint guairoit de la maladie qui avoit un nom approchant du sien. » (H. Estienne, p. 311.)

<sup>4</sup> Il s'agit d'Édouard le Confesseur, et l'on verra plus loin que les rois d'Angleterre prétendaient avoir, comme les rois de France, le don de guérir les écrouelles par le simple attouchement.

<sup>5</sup> « On mesure la circonférence de son chef avec un fil que l'on passe autour du cou des malades. A ce simple contact, les tumeurs scrofuleuses disparaissent. »

<sup>6</sup> « Saint Cloud étant fils de roi et ayant eu des droits incontestables à la couronne de France, la tradition populaire lui aura attribué le privilège conféré à tous les rois de France. »

<sup>7</sup> « Elle avait été guérie des écrouelles par le pape saint Alexandre, qui lui avait entouré le cou de sa propre chaîne. »

<sup>8</sup> Les plonger dans une fontaine qui a été bénite par la sainte.

S. Sulpice. St<sup>e</sup> Aldegonde<sup>1</sup>.

S. Arnoult.

Pour obtenir des enfants mâles :

St<sup>e</sup> Félicité<sup>2</sup>.

Contre les engelures :

S. Genès.

Contre l'enrouement :

S. Bernardin.

Contre les maux d'entrailles :

S. Érasme<sup>3</sup>. St<sup>e</sup> Rolande.

Contre les épidémies :

S. Roch<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Faire trois fois le tour d'une fontaine qui jaillit jadis sous les pieds de la sainte.

<sup>2</sup> Elle n'a eu que des garçons.

<sup>3</sup> Il doit ce privilège à son martyr. Ses intestins, tirés par l'ouverture du nombril, furent enroulés sur un treuil que deux hommes faisaient mouvoir.

<sup>4</sup> Durant l'épidémie d'*influenza* qui fit tant de victimes durant l'hiver de 1889-90, saint Roch fut l'objet d'une vénération particulière. On lisait dans *Le Gaulois* du 6 janvier 1890 : « Grande affluence de fidèles dans l'église Saint-Roch, où de tout temps, pendant les périodes épidémiques, les chrétiens vont se prosterner au pied de la statue du saint. Pour satisfaire aux nombreuses demandes de ses paroissiens, M. l'abbé Millaud a décidé qu'à partir d'aujourd'hui des messes seront dites toute la matinée à l'autel dédié à saint Roch. »

Il en fut de même en province, dans les villes qui possédaient des chapelles de saint Roch. A Montpellier notamment, une messe solennelle fut célébrée par l'évêque. « A l'issue de la cérémonie, le prélat a prononcé une courte allocution, remerciant et encourageant les assistants, puis

## Contre l'épilepsie :

Les rois Mages <sup>1</sup> .	S. Joachim.
S. Jean <sup>2</sup> .	S. Hildevert <sup>3</sup> .
S. Leu.	S. Avertin.

## Contre l'érysipèle :

S. Antoine.	La sainte Vierge <sup>4</sup> .
-------------	---------------------------------

## Contre l'esquinancie :

S. Loup.	S. Blaise.
----------	------------

## Contre les maux d'estomac :

S. Timothée <sup>5</sup> .	S <sup>te</sup> Émerance.
----------------------------	---------------------------

## Contre les évanouissements :

S. Valentin.

il a récité à haute voix des prières spéciales. La statue de saint Roch était entourée de bouquets et de lumières. »

La corporation des paveurs avait pour patron saint Roch. Il devait cette prérogative au même motif qui avait déterminé les aiguilletiers à choisir saint Sébastien, et les brosiers à choisir sainte Barbe.

<sup>1</sup> « Dans le moment de l'accès, si quelqu'un pose sa bouche sur l'oreille du patient et qu'il prononce trois fois ces mots : « Gaspard porte la myrrhe, Melchior l'encens, Balthazar l'or, » il est certain qu'il se lève aussitôt. »

<sup>2</sup> « A cause que la teste de saint Jean tomba quand il fut décapité. » (J. Brillon, *Dictionnaire des arrêts*, t. III, p. 124.)

<sup>3</sup> « Les Bollandistes inclinent à penser qu'on doit attribuer ce don à la ressemblance qui existe entre *Hildevertus* et *vertigo*. »

<sup>4</sup> L'érysipèle était appelé le mal des roses Notre-Dame. Voy. Ducange, au mot *morbis*.

<sup>5</sup> « Il était sujet à une maladie d'estomac qui l'incommo-  
dait fort. Saint Paul l'eût guéri aisément s'il eût voulu,



## Contre la fièvre :

S. Félix <sup>1</sup> .	S. Loup <sup>2</sup> .
S. Rigobert <sup>3</sup> .	S. Arnould.
S. Gautier <sup>4</sup> .	S. Didier.
S. Antonin <sup>5</sup> .	S. Hugues.

## Contre les fistules :

S. Fiacre <sup>6</sup> .	S. Quirin.
--------------------------	------------

## Contre la folie :

S. Mathurin <sup>7</sup> .	S. Dizier.
S. Gildas <sup>8</sup> .	S <sup>te</sup> Berthe.

## Contre les furoncles :

S. Cloud <sup>9</sup> .	S. Antoine.
-------------------------	-------------

mais il connaissait trop le prix des souffrances pour en demander l'affranchissement. »

<sup>1</sup> Prendre de la poussière grattée sur la pierre de son tombeau.

<sup>2</sup> Boire à une fontaine que le saint fit jaillir d'une terre aride.

<sup>3</sup> Comme pour saint Félix.

<sup>4</sup> Il en mourut.

<sup>5</sup> Il en mourut.

<sup>6</sup> Il était invoqué contre toutes les maladies du fondement. Voy. ci-dessous : *Contre les hémorrhoides*.

<sup>7</sup> De l'italien *mattò*, qui signifie *fou*. — Dans *Le pédant joué*, de Cyrano de Bergerac, Granger dit à Fleury : « Mon fils est fol. Le pauvre enfant doit une belle chandelle à saint Mathurin. » Acte I, scène 6.

<sup>8</sup> Voy. Rabelais, *Gargantua*, liv. I, chap. XLV.

<sup>9</sup> « Quant à l'invocation contre les furoncles, qui sont appelés *clous* dans le langage vulgaire, il en faut chercher l'origine dans la similitude du nom de cette affection avec celui du saint. »

Les cloutiers l'avaient pris pour patron.

Contre la gale :

S. Main.	S. Job.
S. Marc.	S <sup>te</sup> Reine.

Contre la gangrène :

S. Marcel <sup>1</sup> .	S. Antoine.
--------------------------	-------------

Contre les maladies des glandes :

S. Côme et S. Damien.

Contre le goitre :

S. Goussaut.	S. Blaise.
--------------	------------

Contre les maux de gorge :

S. Ignace.	S <sup>te</sup> Lucie <sup>2</sup> .
S <sup>te</sup> Godelive <sup>3</sup> .	

Contre la gourme :

S. Côme et S. Damien<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> La gangrène est dite « selon le vulgaire, feu *Saint-Antoine* ou feu *Saint-Marcel*. » (Ambr. Paré, liv. XII, chap. xx, p. 469.)

<sup>2</sup> On lui transperça la gorge avec une épée.

<sup>3</sup> Elle fut étranglée.

<sup>4</sup> Patrons des chirurgiens. On a fait sur eux ce dicton :

Servez saint Cosme et saint Damien,  
Vous vous porterez toujours bien.

« Il paraît hors de doute qu'il y avait moins de maladies graves quand les médecins fêtaient leurs saints patrons. Peut-être voient-ils quelque profit à se passer d'eux. »

Guillaume Duval, professeur de philosophie au Collège de France, médecin ordinaire du roi et doyen de la Faculté de médecine en 1646, récitait tous les samedis les litanies des saints et saintes qui ont exercé la médecine et de ceux qui sont invoqués contre les maladies. Il en a publié la liste (très incomplète) dans l'ouvrage suivant : *Historia mono-*

## Contre la goutte :

S. Maur.

S. Grégoire le Grand<sup>1</sup>.S. Genou<sup>2</sup>.S. Julien d'Alexandrie<sup>3</sup>.S. Bonet<sup>4</sup>.

## Contre les hémorrhagies :

St<sup>e</sup> Tanche<sup>5</sup>.St<sup>e</sup> Marthe.

## Contre les hémorrhoides :

S. Fiacre<sup>6</sup>.

S. Alexandre.

## Contre les hernies :

S. Conrad.

S. Valery.

St<sup>e</sup> Rolande.

*gramma, sive pictura linearis sanctorum medicorum. Adjecta est series nova sive auctuarium de sanctis qui ægris opitulantur certosque percurant morbos. 1643, in-4°.*

<sup>1</sup> Il l'eut.

<sup>2</sup> « Quant à saint Genou, qui guarit de la goutte, c'est parce que cette maladie se loge volontier au genou. » (Henri Estienne, t. II, p. 313.)

<sup>3</sup> Il l'eut.

<sup>4</sup> Il en est mort.

<sup>5</sup> Elle perdit tout son sang par la bouche et par les narines.

<sup>6</sup> Henri V d'Angleterre « mourut d'une maladie qu'on nomme de saint Fiacre. C'estoit un flux de ventre merveilleux, avec hémorrhoides. » (Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, édit. Michaud, t. II, p. 567.)

Ambroise Paré appelle le fic *mal saint Fiacre* (*OEuvres*, p. 371, 373 et 996.)

« On a fait saint Fiacre médecin du phy, et de celuy principalement qui vient au fondement. » (H. Estienne, t. II, p. 312.)

« Il a coutume de guérir principalement ceux qui sont

Contre l'hydropisie :

S. Eutrope <sup>1</sup> .	S. Quentin.
S. Lubin.	S. Gilbert.

Contre l'incontinence nocturne d'urine chez les enfants :

S. Gervais<sup>2</sup>.

Contre les maladies incurables :

S. Priest.

affligés de viscus ; c'est pourquoi on appelle vulgairement cette maladie le fix de saint Fiacre. »

Il s'agit ici de la tumeur nommée fic, qui se développe en général près de l'anus. Richelieu en mourut. On fit cependant apporter de Meaux, où elles étaient conservées, les reliques de saint Fiacre, mais elles ne purent enrayer les progrès du mal :

Saint Fiacre, délaissant son temple et ses autels,  
Abandonne le soin du reste des mortels.  
Encor son entremise et sa sainte prière  
Auront assez de peine à sauver ce derrière.

(*Sur l'enlèvement des reliques de saint Fiacre, apportées de la ville de Meaux pour la guérison du derrière du cardinal de Richelieu. Dans le Tableau de la vie et du gouvernement de Messieurs les cardinaux Richelieu, Mazarin, etc., p. 29.*)

Lorsqu'il fut décidé que Félix ferait à Louis XIV l'opération de la fistule, Bossuet se rendit à Meaux, et commença devant les reliques de saint Fiacre une neuvaine que les religieux achevèrent.

<sup>1</sup> « C'est par un calembour qu'on est parvenu à attribuer à saint Eutrope la guérison de l'hydropisie. »

« Quand on a fait saint Eutrope médecin des hydropiques, je croy bien qu'on a confondu Eutrope avec hydrope. » (H. Estienne, t. II, p. 312.)

<sup>2</sup> On l'invoquait aussi pour les « enfants qui ont les pieds en croix. »

Contre les suites de l'ivresse :

S<sup>te</sup> Bibiane<sup>1</sup>.                      S. Mathias<sup>2</sup>.  
S. Martin<sup>3</sup>.

Contre les maux de jambes :

S. Pérégrin<sup>4</sup>.                      S. Quirin<sup>5</sup>.

Contre la jaunisse :

S. Odilon.                      S. Gérard.

Contre les maladies de la langue :

S<sup>te</sup> Catherine<sup>6</sup>.

Contre la lèpre :

S. Lazare<sup>7</sup>.                      S. Main.  
S. Job.

Contre le lumbago :

S. Laurent<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Sans doute du latin *bibere*. En outre, « pendant son martyre, elle avait éprouvé de violents maux de tête. »

<sup>2</sup> A cause de la ressemblance de son nom avec celui de l'améthyste, pierre qui passait pour prévenir l'ivresse.

<sup>3</sup> Voy. Ducange, au mot *Morbus*.

<sup>4</sup> *Peregrinus* signifie voyageur, pèlerin, tous gens qui se servent fort des jambes.

<sup>5</sup> En souvenir de son supplice : « Après avoir eu tous les membres rompus, il ne pouvait plus se mouvoir. »

<sup>6</sup> Elle était douée d'une grande éloquence. « On a pensé qu'après avoir usé de la parole avec tant d'éclat, elle devait être exempte de toutes les maladies qui attaquent la langue. »

<sup>7</sup> Souvent appelé saint Ladre.

<sup>8</sup> « Pendant qu'il était étendu sur son gril, il dut ressentir des douleurs atroces aux reins, au dos et aux épaules. »

Les rôtisseurs l'avaient pris pour patron.

## Contre la migraine :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| S. Damien <sup>1</sup> .          | S. Eutrope <sup>2</sup> .    |
| S. Hugues <sup>3</sup> .          | S. Simplicien <sup>4</sup> . |
| S. Vincent Ferrier <sup>5</sup> . | S <sup>te</sup> Colette.     |

## Contre le mutisme :

S. Muce<sup>6</sup>.

## Contre les maladies nerveuses :

S. Georges <sup>7</sup> .	S. Marc <sup>8</sup> .
---------------------------	------------------------

## Pour faire recouvrer le lait aux nourrices :

S. Mammès <sup>9</sup> .	S. Gilbert.
--------------------------	-------------

## Contre les maux d'oreilles :

S. Aurélien <sup>10</sup> .	S <sup>te</sup> Oranne <sup>11</sup> .
-----------------------------	--

<sup>1</sup> Appuyer la tête contre son tombeau.

<sup>2</sup> Il eut la tête fendue à coups de hache.

<sup>3</sup> Il fut un des fondateurs de la Grande-Chartreuse.

<sup>4</sup> Quand on le décapita, « sa tête forma, en tombant sur le sol, une excavation » où les fidèles viennent placer leur tête.

<sup>5</sup> « Une femme tourmentée depuis plusieurs années par d'atroces douleurs de tête fut guérie par le contact avec la partie douloureuse d'une calotte de saint Vincent conservée chez les Dominicains de Toulouse. »

<sup>6</sup> En latin *Mutius* ou *Mutus*.

<sup>7</sup> La valériane était appelée *Herbe de Saint-Georges*.

<sup>8</sup> La tanaïsie était appelée *Herbe de Saint-Marc*.

<sup>9</sup> « Saint Mammard est le médecin des mammelles. » (H. Estienne, t. II, p. 312.) — Sa mère adoptive s'appelait Ammia; « à l'âge de deux ans, parce qu'il l'appelait *mamas* ou *maman*, on lui donna le nom de Mammès. »

<sup>10</sup> « D'après les vieux auteurs, on le désigne aussi sous le nom d'*Oreille*. »

<sup>11</sup> Elle était sourde.

S. Polycarpe. S<sup>te</sup> Taraise<sup>1</sup>.

Contre les palpitations :

S. Piat.

Contre la paralysie :

S. Valfroy. S<sup>te</sup> Clotilde.

Contre la peste :

S. Antoine<sup>2</sup>. S. Roch<sup>3</sup>.

S. Gérald. S. François de Paule<sup>4</sup>.

S. Sébastien<sup>5</sup>.

Contre la pierre et la gravelle :

S. Jubin<sup>6</sup>. S. Étienne<sup>7</sup>.

S. Benoît<sup>8</sup>. S. Hubert.

<sup>1</sup> Embrasser sa tête, « qui est enfermée dans une capsule d'argent. »

<sup>2</sup> Le porc placé aux pieds d'un saint signifie le démon et les voluptés vaincus.

<sup>3</sup> Prière à saint Roch, composée par les Marseillais au cours de l'épidémie de 1720 :

Grand saint Roch, nous ne craignons rien,  
Et rien ne nous sera funeste  
Si vous êtes notre soutien.  
Secourez ce peuple chrétien,  
Et venez apaiser la colère céleste ;  
Mais n'amenez pas votre chien,  
Nous n'avons pas de pain de reste.

Voy. ci-dessus : *Contre les épidémies*.

<sup>4</sup> « Les habitants de Cosenza furent guéris par la simple onction de l'huile de la lampe qui brûlait dans sa chapelle. »

<sup>5</sup> Voy. Rabelais, *Gargantua*, liv. I, chap. XLV.

<sup>6</sup> Il en est mort.

<sup>7</sup> Il fut lapidé.

<sup>8</sup> Il en guérit saint Henri, empereur d'Allemagne.

Contre la faiblesse des pieds :

S. Arbogaste<sup>1</sup>.

Contre la pleurésie :

S. Leuce<sup>2</sup>.

S. Manuel.

Contre le rachitisme :

S. Millefort.

Contre la rage :

S. Hubert<sup>3</sup>.

S. Dominique.

<sup>1</sup> « En Suisse, on montre sur un rocher l'impression profonde de son genou. Ceux qui sont fatigués ou faibles des pieds retrouvent leur vigueur à ce rocher. »

<sup>2</sup> Appliquer sur la partie malade quelques débris de son sanctuaire ruiné.

<sup>3</sup> Ses descendants directs avaient hérité de son utile prérogative, et Louis XIV accorda au chevalier de Saint-Hubert le droit de toucher les personnes mordues par des chiens enragés. Madame de la Guette, se trouvant dans ce cas, s'empressa de recourir à lui : « Je pris, écrit-elle, la résolution de m'en aller le lendemain à Paris pour trouver le chevalier de Saint-Hubert, et le prier de me toucher; comme il est de la race de ce grand saint, il a la vertu d'empêcher la rage, et tous ceux qui sont touchés de luy se tiennent heureux. Le Roy même l'a été et toute la cour, ainsy qu'une infinité de personnes du royaume. » M. de Saint-Hubert ordonna à madame de la Guette de se confesser et de communier, puis il la toucha, et poussa même la complaisance jusqu'à toucher un chat et une vache qui avaient été mordus en même temps qu'elle. (Voy. mad. de la Guette, *Mémoires*, édit. de 1681, p. 200 et 282.)

Dans son *Opérateur ingénu* (1669, p. 51), Lamartinière dit qu'un de ses amis, nommé M. de Canroses, « de la lignée de saint Hubert, » lui narra « qu'ils gardent dans leur lignée, sans le dire à d'autres, tant pour que la charité qu'ils en font soit plus à priser, que pour servir de remarque à l'antiquité de leur noblesse, » un remède sûr. Il consentit



S. Pierre<sup>1</sup>.S. Denis l'Aréopagite<sup>2</sup>.S. Gildas<sup>3</sup>.S<sup>te</sup> Valburge<sup>4</sup>.

Contre les maladies de la rate :

S. Phallier.

Contre les maux de reins :

S. René.

S. Laurent<sup>5</sup>.S. Renaud<sup>6</sup>.

Contre les rétentions d'urine :

S<sup>te</sup> Rolande<sup>7</sup>.

à le révéler à Lamartinière, et celui-ci s'empressa de le publier. On pilait dans un mortier de l'ail, des feuilles de marguerite, de la rue, etc., on mettait le tout dans un verre de vin blanc, on filtrait et l'on faisait boire la potion au malade, « soit d'amitié, soit par force. »

Sur d'autres modes de traitement, voy. *Les médicaments*, p. 118.

<sup>1</sup> Il faut brûler la morsure avec une clef d'église rougie au feu. Mais il est indispensable que l'église soit dédiée à saint Pierre, et l'opération ne peut être faite que par un prêtre. Voy. J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, édit. de 1697, t. I, p. 370, et Lebrun, *Hist. critique des pratiques superstitieuses*, édit. de 1732, t. I, p. 426.

<sup>2</sup> « Exposé aux bêtes féroces, il fit sur elles le signe de la croix, et les bêtes se prosternèrent à ses pieds. »

<sup>3</sup> Chien enragé, change de route,  
Voici la bannière et les saints,  
Voici la bannière et la croix,  
Ainsi que monsieur saint Gildas.

<sup>4</sup> « Les Bollandistes citent la guérison de la morsure d'un chat enragé par l'huile de sainte Valburge. »

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, p. 236.

<sup>6</sup> Analogie de *rein* avec René et avec Renaud.

<sup>7</sup> On lit sur son tombeau l'inscription suivante : « Je guéris, par la grâce de Dieu, la strangurie, la hernie, la cécité et les autres infirmités. »

Contre les rhumatismes :

S. Léandre.                      S. Gautier.

Contre le rhume :

S. Maur<sup>1</sup>.                      S. Quentin<sup>2</sup>.

Contre la rougeole :

S. Maxime.                      S. Adelard.

Contre le scorbut :

S. Antoine.                      S. Firmin.

Contre les maladies des seins :

S<sup>te</sup> Macre<sup>3</sup>.

Contre le sommeil prolongé :

S. Guy<sup>4</sup>.

Contre la stérilité des femmes<sup>5</sup> :

S. Greluchon<sup>6</sup>.                      S. Arnaut.

S. François.                      S. Faustin<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Il retira de l'eau saint Placide, qui allait se noyer, et qui « n'eut même pas le plus petit rhume. »

<sup>2</sup> Allusion aux *quintes* de toux.

<sup>3</sup> On lui avait arraché les seins.

<sup>4</sup> « Il est ordinairement représenté avec un coq à côté de lui. »

<sup>5</sup> Voy. Dulaure, *Histoire des différents cultes*, t. II, p. 267.

<sup>6</sup> « Saint Guerlichon se vante d'engrosser bravement autant de femmes qui le viennent aborder, pourveu qu'elles facent leur devoir, c'est-à-dire que pendant le temps de leur neu-vaine, faillent point chacun jour de s'estendre sur luy tout de leur long; aussi ne faillent point de boire chacun jour un certain breuvage, parmi lequel il y a de la poudre qu'on racle des génitoires d'iceluy, desquelles il est horriblement bien fourni. » (Henri Estienne, t. II, p. 322.)

<sup>7</sup> Sur saint Faustin, voy. dans P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, édit. de 1590, p. 504, un passage que je

S. Gilles.	S <sup>te</sup> Procule.
S. Guignolet <sup>1</sup> .	S <sup>te</sup> Anne <sup>2</sup> .
S. Mathias.	S <sup>te</sup> Colette <sup>3</sup> .
S. Gabriel <sup>4</sup> .	S <sup>te</sup> Foy <sup>5</sup> .
S. Thibault <sup>6</sup> .	

Contre la surdité :

S <sup>te</sup> Ouine.	S. Ouen <sup>7</sup> .
------------------------	------------------------

n'ose reproduire. Les lignes suivantes, de forme moins brutale, ont également été écrites par un hétérodoxe : « O combien de femmelettes bréhaignes (stériles) sont devenues joyeuses mères de beaux enfans pour avoir ceinte la ceinture de Notre-Dame, ou baisé les brayes de saint François ; ou bien pour s'estre estendues sur l'image de saint Guerlichon, ou pour lui avoir seulement chatouillé les pieds, ou pour avoir levé le devantier (vêtement de devant) à saint Arnault, ou pour s'estre vouées à saint Faustin en Périgord, que les femmes du païs appellent saint Chose ; ou finalement pour avoir tiré les cordes du clocher de l'église Notre-Dame de Liesse à belles dents. » (Marnix de Sainte-Aldegonde, *Tableau des différens de la religion*, édit. de 1605, p. 380.)

<sup>1</sup> Boire de l'eau dans son crâne.

<sup>2</sup> « Sainte Anne, qui avait tant prié pour avoir un enfant, devait naturellement être invoquée par celles qui désiraient obtenir la même faveur. »

<sup>3</sup> « Sa mère était sexagénaire, et ce fut par une protection spéciale qu'elle obtint la grâce d'avoir un enfant. »

<sup>4</sup> « C'est lui qui annonça à la Vierge Marie sa sublime maternité. »

<sup>5</sup> « Sa ceinture possède les vertus miraculeuses attribuées d'ordinaire aux reliques des saintes martyrisées pour avoir défendu leur virginité ; elle procure la maternité et des couches heureuses aux femmes qui la ceignent. »

<sup>6</sup> « La reine Marguerite, femme de saint Louis, mariée depuis plusieurs années, obtint par son intercession puissante plusieurs fils et plusieurs filles. »

<sup>7</sup> « Cette invocation tire son origine du nom même de

Contre la syphilis et « les maladies honteuses : »

S<sup>te</sup> Reine<sup>1</sup>.

S. Job<sup>2</sup>.

S. Fiacre<sup>3</sup>.

Contre la teigne :

S<sup>te</sup> Reine<sup>4</sup>.

S<sup>te</sup> Anne<sup>5</sup>.

S. Ignace<sup>6</sup>.

Ouen, comme dérivé du vieux verbe *ouïr*, qui veut dire entendre. Sainte Ouine est invoquée pour le même motif. »

<sup>1</sup> « Elle était invoquée contre la rogne, la teigne, les maladies honteuses, et en général toutes les affections caractérisées par des éruptions de boutons ou de pustules. » Cause : une guérison opérée par elle.

<sup>2</sup> « On a eu grand tort de faire Job médecin des vér...., comme si la gale qu'il a eue avoit été vér..., maladie que nous sçavons estre née peu devant nostre temps. » (H. Estienne, t. II, p. 314.) — Voyez dans G. Patin, *Lettre* du 18 septembre 1665, t. III, p. 553, une phrase que je ne veux pas réimprimer.

<sup>3</sup> Voy. ci dessus *Fistules et Hémorrhoides*.

<sup>4</sup> Voy. ci-dessus *Syphilis*.

<sup>5</sup> « *Prière pour la teigne*. Paul qui est assis sur la pierre de marbre, notre Seigneur passant par là lui dit : « Paul, que fais-tu là? — Je suis ici pour guérir le mal de mon chef. — Paul, lève-toi, et va trouver sainte Anne, qu'elle te donne telle huile quelconque; tu t'en graisseras légèrement à jeun une fois le jour, et pendant un an et un jour. Celui qui le fera n'aura ni rogne, ni gale, ni teigne, ni rage. » Il faut répéter cette oraison pendant un an et un jour sans y manquer, tous les matins à jeun, et au bout de ce temps vous serez radicalement guéri et exempt de ces maux pour la vie. » (*Le médecin des pauvres*, Paris, 1887, p. 2.)

<sup>6</sup> Jeu de mot : saint Tignasse

Contre la transpiration de la tête :

S<sup>te</sup> Baudile<sup>1</sup>.

Contre les ulcères :

S. Job.

S. Éloi.

Contre la variole :

S. Élie.

S<sup>te</sup> Bonose<sup>2</sup>.

Contre les varices :

S. Antoine.

Contre les vers des enfants :

S. Millefort<sup>3</sup>.

S. Mandé<sup>4</sup>.

Contre les vomissements :

S<sup>te</sup> Julienne<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Elle fut décapitée, et sa tête en tombant fit jaillir trois sources. « Les mères y trempent les bonnets de leurs enfants et les leur mettent sur la tête pour en éloigner une transpiration abondante. »

<sup>2</sup> « Ses chairs, déchirées avec des ongles de fer, portaient des traces équivalentes à celles que laisse la petite vérole. »

<sup>3</sup> « On apporte les enfants dans sa chapelle, et on les fait asseoir trois fois, entièrement privés de leurs vêtements, sur une pierre froide qui se trouve sur ce sanctuaire. »

<sup>4</sup> Il habita pendant longtemps l'île Saint-Mandez, près de Lannion. « La terre de cette île a la vertu de faire périr tous les serpents et tous les insectes. On emploie tous les jours cette terre, on la délaie avec quelque liqueur, et cette liqueur avalée par les enfants tue les vers. »

<sup>5</sup> « Un vomissement continuel lui faisait rejeter toute espèce d'aliments, et cette douloureuse affection ne permettant pas qu'on lui administrât le saint viatique dans ses derniers moments, le Sauveur voulut bien faire un prodige pour contenter son désir de s'unir à lui. La sainte hostie, placée sur son cœur, disparut subitement, et après sa mort,

Contre les maux d'yeux <sup>1</sup> :S<sup>te</sup> Lucie<sup>2</sup>.S<sup>te</sup> Claire<sup>3</sup>.S. Clair<sup>4</sup>.S. Jérôme<sup>5</sup>.S. Léger<sup>6</sup>.S. Raphaël<sup>7</sup>.S. Félix<sup>8</sup>.

Mais les saints ne se bornent pas à prévenir ou à guérir les maladies. Le chrétien peut, en toute circonstance, invoquer leur efficace intervention. « Les défaillances, les maladies physiques ou morales de chacun de nous en particulier, les fléaux qui lui viennent de la

qui eut lieu le 19 juin 1340, on vit l'image du Sauveur miraculeusement imprimée sur la poitrine de la sainte. »

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus *Cécité*.

<sup>2</sup> « Elle est invoquée pour la guérison des yeux, parce que son nom vient de *lux*, lumière. »

<sup>3</sup> Privilège dû « à la signification de son nom. »

<sup>4</sup> « A cause de la signification de son nom (*clarus*, clair), il est invoqué contre les maladies d'yeux. »

« Je pense que ceux qui ont pourvu saint Clair ou sainte Claire de l'office de guarir les yeux, ont eu esgard à l'étymologie de leur nom, car on ne sçauroit mieux guarir les yeux que de les faire voir clair. » (H. Estienne, t. II, p. 320.)

Saint Clair est le patron des miroitiers, des opticiens, des verriers, etc.

<sup>5</sup> « L'altération de sa vue a été l'origine de l'invocation qui lui est adressée contre la faiblesse de la vue. »

<sup>6</sup> Il eut les yeux crevés par ordre d'Ébroin, maire du palais sous Clotaire III.

<sup>7</sup> C'est par ses conseils que Tobie recouvra miraculeusement la vue.

<sup>8</sup> Les froter avec une eau qui découle goutte à goutte de son tombeau.

nature vivante ou inanimée, les catastrophes sociales contre lesquelles tous les efforts sont impuissants, ont de tout temps fait sentir au malheureux le besoin d'un protecteur surnaturel. L'homme l'a trouvé en Dieu par l'intercession des saints <sup>1</sup>. » Aussi, bien que dans ce petit volume je n'aie pas donné place à l'art vétérinaire, mes lecteurs me sauront gré de leur rappeler que l'Église a toujours recommandé d'invoquer :

S<sup>te</sup> Gertrude pour la guérison des chats<sup>2</sup>.

S. Jean-Baptiste — — agneaux<sup>3</sup>.

S. Loup — — brebis<sup>4</sup>.

S. Martin — — chevaux<sup>5</sup>.

S. Éloy — — mulets.

S. Hubert — — chiens<sup>6</sup>.

S. Antoine — — porcs.

<sup>1</sup> Lettre de Mgr l'évêque de Pamiers.

<sup>2</sup> Voy. ci-dessous, p. 247, note 9.

<sup>3</sup> « A cause de l'agneau symbolique qu'il porte ordinairement sur un livre. »

<sup>4</sup> « A cause de son nom, il est invoqué contre cet animal carnassier. Cette invocation a entraîné le patronage des bergers, qui se sont mis, eux et leurs brebis, sous l'invocation du saint. »

<sup>5</sup> Saint Grégoire de Tours raconte que « pour préserver d'accidents les chevaux, l'usage s'était établi en Guyenne de les marquer avec la clef de la chapelle de Saint-Martin. »

<sup>6</sup> Les marquer avec un fer rouge ayant touché l'étole du saint.

S. Gall	pour la guérison des coqs <sup>1</sup> .
S. Ambroise	— abeilles.
S. Corneille	— bêtes à cornes <sup>2</sup> .
S. Guérin	— bestiaux <sup>3</sup> .
S. Bobon <sup>4</sup>	— bœufs.
S. Thion	— animaux domesti- ques <sup>5</sup> .

De très anciennes traditions recommandent encore d'invoquer :

S. Narcisse	contre les mouches <sup>6</sup> .
S. Grégoire	— sauterelles <sup>7</sup> .
S. Ulric	— loirs <sup>8</sup> .
S <sup>te</sup> Gertrude	— rats et les souris <sup>9</sup> .

<sup>1</sup> « La signification de son nom *Gallus*, qui veut dire *coq*, est cause de l'invocation qui lui est adressée. »

<sup>2</sup> « Il n'en faut pas chercher d'autre motif que la consonance de son nom avec celui des bêtes à cornes. »

<sup>3</sup> Leur faire toucher une clef forgée avec un fragment du cilice de fer que portait le saint.

<sup>4</sup> Son nom latin *Bos* signifie *bœuf*.

<sup>5</sup> « Pendant vingt-deux ans, il fut employé à la culture des terres et aux soins à donner aux animaux domestiques. »

<sup>6</sup> A cause d'un miracle opéré par lui.

<sup>7</sup> Elles infestaient la Navarre, et le saint les détruisit d'un signe de croix.

<sup>8</sup> « Depuis sa mort, aucun loir ne saurait vivre dans le pays qu'il habitait. Quelques personnes ont voulu y en apporter, mais ils meurent immédiatement. »

<sup>9</sup> Écrire « sur des petits billets de papier neuf la formule suivante : Rats et rates, au nom du grand Dieu vivant, de la bienheureuse sainte Vierge et de la bienheureuse sainte Gertrude, je vous conjure de sortir d'ici et de vous en aller dans les bois. Rats et rates, souvenez-vous de sainte Gertrude. »



- S. Magne contre les chenilles<sup>1</sup>.  
 S. Urbain — rats des champs<sup>2</sup>.  
 S. Fr. Borgia — taureaux.  
 S. Mandé — serpents<sup>3</sup>.  
 S<sup>te</sup> Blandine pour donner du lait aux vaches.

Enfin, comme chez les personnes affligées d'une organisation nerveuse, les plus légers incidents de la vie peuvent devenir causes de maladie, j'ajouterai que, de tout temps, les fidèles ont cru que :

S. Médard<sup>4</sup>, S<sup>te</sup> Suzanne et trente-cinq autres saints décidaient la pluie à tomber. S. Raymond<sup>5</sup> et S. Dié<sup>6</sup> l'arrêtaient.

S. Clair amenait le beau temps, un temps clair.

S. Blaise commandait au vent<sup>7</sup>.

S. Grégoire de Nazianze procurait un temps

<sup>1</sup> « Elles fuyaient devant son bâton planté dans un champ. »

<sup>2</sup> « Si quelqu'un, ayant éprouvé un dommage de la part des rats des champs, donne aux pauvres un pain pour les âmes du père et de la mère du bienheureux Urbain, il en sera pour toujours préservé. »

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus, p. 244.

<sup>4</sup> « Assailli par une pluie torrentielle, il en fut garanti par un aigle qui l'abrita sous ses larges ailes. »

<sup>5</sup> « Elle cessait immédiatement en sonnant les cloches placées auprès de son tombeau. »

<sup>6</sup> Il suffisait de porter en procession sa tunique.

<sup>7</sup> « En allemand *blasen*, *blas* veut dire *souffle*. »

favorable aux récoltes. S. Urbain les rendait abondantes. S. Roland les empêchait de pourrir. S. Nicolas les assurait contre l'incendie.

S. Séverin faisait fructifier la vigne et S. Christophe les pommiers.

S. Dominique, S. Christophe arrêtaient la grêle; S. Gaucher apaisait les orages; S. Valérien, les tempêtes <sup>1</sup>.

S. Aurélien <sup>2</sup>, S<sup>te</sup> Hélène, S<sup>te</sup> Scholastique préservaient de la foudre.

S. Juste <sup>3</sup> et S<sup>te</sup> Agathe <sup>4</sup> empêchaient les tremblements de terre.

S. Honoré <sup>5</sup>, S<sup>te</sup> Ursule <sup>6</sup> et S. André <sup>7</sup> facilitaient les mariages.

Les gens malheureux en ménage appelaient

<sup>1</sup> « Immédiatement après son martyre, un vent violent s'éleva. »

<sup>2</sup> Il en avait été frappé.

<sup>3</sup> « On constata que ses os s'agitaient dans son sarcophage avec un certain retentissement. »

<sup>4</sup> « Une éruption des plus violentes de l'Etna s'arrêta tout à coup au moment où on lui opposa le voile de la sainte. »

<sup>5</sup> Il employait tout son argent à doter des jeunes gens et des jeunes filles.

<sup>6</sup> Elle fut l'institutrice des onze mille vierges.

<sup>7</sup> Lui adresser l'invocation suivante : « O saint André, faites que je trouve un bon et pieux mari. Aujourd'hui, montrez-moi celui qui me prendra pour épouse. »

à leur aide S. Gengoul<sup>1</sup>, S. Gomer<sup>2</sup> et S. Arnoul<sup>3</sup>.

S. Daniel de Padoue protégeait les femmes séparées de leur mari, et leur en apportait des nouvelles.

Il fallait invoquer S. Aselipe « contre les pensées impures et contre la jalousie conjugale. »

S. Achard et S. Acaire<sup>4</sup> adoucissaient les gens acariâtres.

S. Avertin rendait les enfants intelligents<sup>5</sup>.

S. Abraham les empêchait de crier.

<sup>1</sup> Sa femme l'ayant trompé, « Dieu permit qu'elle fût affligée tout à coup d'un bruit honteux et sans interruption pendant tout le reste de sa vie, ce qui la livra à la moquerie et aux sarcasmes publics. »

« ... Et comme sa femme ne le veut croire, il luy fait si large ouverture au guichet de son serraill par derrière, que toute sa vie elle ne fait que continuellement chanter basse et puante note. » (Marnix de Sainte-Aldegonde, p. 378.)

<sup>2</sup> Sa femme avait un caractère intraitable. Il « réussit à la convertir entièrement par sa douceur et plus encore par ses prières. »

<sup>3</sup> Par vous, par votre lécherie,  
Suis-ge mis en la confrarie  
Saint Ernol, le seigneur des cous.

(*Roman de la Rose*, édit. elzév., vers 9,431, t. II, p. 326.)

<sup>4</sup> « Quand on a dit que saint Acaire guarissoit les acariastres, je ne doute point qu'on ait regardé à l'origine de son nom. » (H. Estienne, t. II, p. 312.)

<sup>5</sup> On les conduisait à son autel pour les *avertiner*.

S. Louis de Gonzague conseillait les jeunes gens pour le choix d'un état <sup>1</sup>.

S. Joseph de Cupertino devait être invoqué par les jeunes gens qui avaient des examens à subir <sup>2</sup>.

S. Joseph, époux de la sainte Vierge, indiquait des appartements à louer <sup>3</sup>.

S. Antoine <sup>4</sup>, S. Landry <sup>5</sup>, S. Amable <sup>6</sup>, S. Mamert <sup>7</sup> éteignaient les incendies.

S. Antoine de Padoue <sup>8</sup>, S<sup>te</sup> Anne <sup>9</sup> et S. Gattien <sup>10</sup> faisaient retrouver les objets perdus.

<sup>1</sup> « A l'âge de seize ans, il eut recours à la sainte Vierge, afin d'apprendre ce que Dieu demandait de lui. Une voix miraculeuse lui dit distinctement qu'il devait entrer dans la Compagnie de Jésus. »

<sup>2</sup> A l'examen qu'il eut à subir pour le sacerdoce, « les premiers interrogés répondirent si bien que l'évêque jugea inutile d'interroger les autres. Il admit indistinctement tous les candidats, y compris Joseph, qui fut fait ainsi prêtre le 4 mars 1628. »

<sup>3</sup> Parce qu'il n'en avait pas trouvé à Bethléem, ce qui fut cause que Jésus naquit dans une étable.

<sup>4</sup> « Interprétation toute matérielle du symbole des flammes placées à ses pieds. »

<sup>5</sup> Son suaire, opposé aux flammes, éteignit un incendie qui s'était déclaré à Paris sur l'emplacement du Grand Châtelet.

<sup>6</sup> Ses reliques éteignirent un bûcher.

<sup>7</sup> Le « déluge de ses larmes éteignit un incendie. »

<sup>8</sup> « Parce que les objets perdus s'appelaient autrefois épaves, et que la ville de Padoue était appelée jadis *Pava*, *Pave* par les Français. »

<sup>9</sup> « A cause de l'ordre parfait qui régnait dans sa maison. »

<sup>10</sup> « La divine clémence a honoré le bienheureux de ce

S. Vincent faisait retrouver les objets volés<sup>1</sup>.

Les rois Mages préservaient de tout danger au cours des voyages<sup>2</sup>.

S. Julien l'Hospitalier<sup>3</sup> et S<sup>te</sup> Gertrude assuraient partout aux voyageurs un bon gîte.

S. Yves assurait le gain des procès<sup>4</sup>.

S. Gilles<sup>5</sup> et S. Orens<sup>6</sup> préservaient de la peur.

privilège spécial que quiconque aura perdu quelque chose, et le demandera avec confiance au cœur du saint, aura certainement la joie de le retrouver. »

<sup>1</sup> Il fit retrouver à une pauvre femme la vache qu'on lui avait dérobée.

<sup>2</sup> On sait que, guidés par une étoile, ils vinrent adorer l'enfant Jésus dans sa crèche. « En beaucoup de lieux, on célèbre, le mercredi des Quatre-Temps de décembre, la messe du départ des Mages; cette messe, qu'on appelle communément la messe d'or, est dite en faveur des voyageurs. »

<sup>3</sup> Surtout pour les voyages sur l'eau.

<sup>4</sup> Il était avocat, et plaidait pour les pauvres. Ce fragment d'une hymne ancienne est resté célèbre :

Sanctus Yvo erat Brito,  
Advocatus et non latro,  
Res miranda populo.

<sup>5</sup> « Les guerriers (saint Louis, Raymond IV, les Croisés), avant d'affronter la bataille, demandaient à saint Gilles le courage au sein des combats. »

<sup>6</sup> « Le prêtre entoure le cou et les mains de la personne à genoux avec la chaîne à laquelle sont attachées ses reliques, en disant : « Par l'intercession du bienheureux pontife Orens, que Dieu vous ceigne de la chaîne de la sagesse et de la ceinture du courage. »

S<sup>te</sup> Brigitte <sup>1</sup> révélait à chaque chrétien le jour et l'heure où il mourra.

Je m'arrête sur ces derniers mots, qui nous ramènent indirectement à la médecine et aux médecins. Toutefois, un regret me reste. Parmi les innombrables bienheureux rassemblés dans les divines phalanges, j'ai cherché en vain celui dont l'intercession m'eût surtout été précieuse. Aucun d'eux ne promet d'une manière spéciale son concours aux historiens, aux érudits, aux chercheurs. Il m'aurait pourtant été bien doux de rencontrer un protecteur céleste qui, touché de mes naïves invocations, eût consenti à prendre sous son patronage ces petits volumes, à guider leur humble auteur dans sa tâche, à le défendre contre les erreurs, à éclairer sa critique, à le douer d'impartialité, à rendre son style simple, clair et concis; enfin, à lui assurer, ce dont il n'a que trop besoin, l'indulgence de ses lecteurs. Je n'ai pu découvrir cette âme tutélaire, et il m'est pénible d'avouer qu'après un si consciencieux travail sur les prérogatives des bienheureux, je ne sais encore à quel saint me vouer.

<sup>1</sup> « Notre Seigneur lui révéla l'heure de sa mort. C'est là l'origine de l'invocation qui lui est adressée pour avoir connaissance de ce moment à la fois si anxieux et si solennel. »

## II

## LES ROIS DE FRANCE ET LES ÉCROUELLES.

Origine du privilège attribué aux rois de France de guérir les écrouelles par le simple attouchement. — Autres personnes qui prétendaient jouir de la même prérogative. — Caractère sacerdotal des rois de France. — Cérémonie du toucher des écrouelles par nos rois. — Louis XIII, Louis XIV et Charles X. — Autres remèdes employés pour la guérison des écrouelles. — Cérémonie du lavement des pieds aux pauvres le vendredi saint par les rois de France.

Les rois de France, bien que tous n'aient pas été des saints, s'attribuaient le pouvoir de guérir les écrouelles. Il leur suffisait de les toucher avec la main, en disant au malade : « Le roi te touche, Dieu te guérit. »

Nos chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'origine de ce privilège. Quelques-uns pensent qu'il remonte jusqu'au règne de Clovis. C'est un fait bien connu que ce prince, ayant abjuré l'idolâtrie, fut baptisé à Reims par saint Remi et oint de l'huile divine qu'une colombe avait apportée du ciel. La vertu de guérir les écrouelles émanait précisément, disent-ils, de ce saint chrême, qui servit dans la suite au sacre de tous nos rois. Clovis ignora d'abord qu'il lui avait communiqué une si précieuse

faculté. Parmi ses courtisans se trouvait un certain Lancinet, brave guerrier atteint d'écrouelles, et qui avait tout tenté pour s'en délivrer ; même, suivant le conseil de Celse, il avait mangé deux serpents, sans qu'un mieux sensible se fût produit dans son état. « Un jour, comme le roy Clovis sommeilloit, il luy fut advis qu'il touchoit doucement et manioit le col et la playe à Lancinet, et qu'aussi-tost son licet fut tout brillant et enflammé d'un feu céleste, et qu'à mesme instant Lancinet se trouva guéri, sans qu'il parût aucune cicatrice. Le Roy s'estant levé plus joyeux que de coustume, tout aussi-tost qu'il fut jour il fit son premier coup d'essay, et essaya de le guérir en le touchant ; et estant arrivé comme il désiroit, avec l'applaudissement de tout le monde, en ayant rendu généralement grâces à Dieu, tousjours depuis ceste grâce et faculté a esté comme héréditaire aux rois de France, et s'est infuse et transmise à leur postérité : la tenant purement de Dieu <sup>1</sup>. »

Il ne faut pas oublier que, comme les empereurs chrétiens de Constantinople, les rois de France, rois très chrétiens et fils aînés de

<sup>1</sup> P. de Lancre, *L'incrédulité et mescréance du sortilège*, p. 160.



l'Église, unissaient à leur souveraineté temporelle un caractère religieux et presque sacerdotal, émané de l'onction sainte qui les avait sacrés. Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, s'adressant à Charles VII, lui disait : « Au regard de vous, mon souverain seigneur, vous n'êtes pas seulement personne laye<sup>1</sup>, mais prélat ecclésiastique ; le premier en vostre royaume qui soit, après le pape, le bras dextre de l'Église. »

Nos rois, écrit G. du Peyrat, « participoient à la prêtrise. » Aussi figuraient-ils parmi les chanoines de plusieurs églises, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Hilaire de Poitiers, des églises d'Angers, du Mans, etc. Le jour de leur sacre, ils revêtaient sous le manteau royal une dalmatique, vêtement des diacres. Enfin, comme les membres du clergé, ils avaient le privilège de communier sous les deux espèces du pain et du vin, et de baiser la patène, non à l'envers, mais en dedans.

L'origine de la communion sous les deux espèces remonterait, prétend-on, à Louis le Débonnaire, à qui il avait été prédit qu'il mourrait empoisonné par une hostie. Mais, à

<sup>1</sup> Laïque.

dater de Louis XIII, nos rois ne communièrent plus ainsi que le jour de leur sacre<sup>1</sup>. Quand ils se soumirent à la loi commune, ils s'attribuèrent le droit de choisir l'hostie et d'en faire faire l'*essai*. On en plaçait, dit-on, dans un bassin d'argent autant qu'il y avait eu de rois de France depuis Clovis<sup>2</sup>; le clerc de la chapelle en avalait une et le roi désignait ensuite du doigt celle qu'il voulait prendre<sup>3</sup>. On a écrit aussi que nos rois étaient encensés avec du feu sans parfum, coutume qui daterait de Philippe le Bel, présenté comme ayant redouté l'odeur de l'encens.

D'après un traité attribué à Raban Maur, qui paraît n'avoir pas eu le don de prophétie, « vers la fin du monde, les Roys de France tiendront l'empire romain, et le dernier de leur race, qui passera en grandeur tous les monarques des siècles passez, après avoir heureusement gouverné son Estat, ira en pèlerinage en Hiérusalem, puis sur le mont Olivet, déposer son sceptre et sa couronne, qui sera

<sup>1</sup> Abbé Oroux, *Histoire ecclésiastique de la Cour*, t. II, p. 254.

<sup>2</sup> Au dix-septième siècle, douze seulement, dit une relation manuscrite. Voy. *Divers mémoires touchant les rangs et préséances*. Biblioth. Mazarine, manuscrit n° 2734, f° 59.

<sup>3</sup> Guillaume du Peyrat, p. 785.

l'entière consommation des monarchies et empires du monde<sup>1</sup>. »

Revenons à Clovis. Le touchant récit de la merveilleuse guérison du brave Lancinet a rencontré des incrédules. Ceux-là n'admettent pas que le don miraculeux de guérir les écrouelles soit antérieur au règne de Robert. Tout le monde convient, d'ailleurs, que ses successeurs en jouirent comme lui. Raoul de Presles disait à Charles V : « Voz devanciers et vous, avez telle vertu et puissance, qui vous est donnée et attribuée de Dieu que vous faictes miracles en vostre vie, telles, si grandes et apertes que vous garissez d'une très horrible maladie qui s'appelle les escroelles, de laquelle nul autre prince terrien ne peut garir, fors vous<sup>2</sup>. »

C'était là un point fort controversé. Personne ne songeait à nier que les rois de Hongrie eussent le pouvoir de guérir la jaunisse, les rois de Castille les démoniaques et les rois d'Angleterre les épileptiques<sup>3</sup>; mais ces der-

<sup>1</sup> Voy. Guillaume du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la Cour*, 1645, in-folio, p. 374, 669 et 727.

<sup>2</sup> Traduction de la *Cité de Dieu*, dédicace au roi, édit. de 1486, p. 2.

<sup>3</sup> Voy. Guillaume du Peyrat, p. 793.

niers prétendaient encore guérir les écrouelles<sup>1</sup>, ce dont ils n'ont jamais fourni aucune preuve certaine. De bons esprits soutenaient, en outre, que les écrouelles étaient miraculeusement guéries par tout enfant qui, venant au monde une main en avant, a aussitôt touché un cochon de lait; par le fils aîné du baron d'Aumont, comte de Châteauroux; par le septième enfant mâle né d'un même père, sans que la naissance d'aucune fille fût venue se placer entre eux<sup>2</sup>; mais, comme le fait très bien observer la princesse palatine, « on a connu que ce n'était là qu'une superstition<sup>3</sup>. »

Cet affreux mal, « dont le germe est une cacochimie, l'apparence d'un ulcère hideux à voir, dangereux au toucher<sup>4</sup> et incurable, » était tenu de disparaître sans autre formalité que l'attouchement de nos rois, « et par la seule parole, sans anneaux, sans simples et sans autres ingrédients et recettes particulières,

<sup>1</sup> Voy. *Macbeth*, acte IV, sc. v.

<sup>2</sup> Voy. *Traité curieux de la guérison des écrouelles par l'attouchement des septénaires*, Aix, 1643, in-16, p. 12.

<sup>3</sup> *Lettre* du 25 juin 1719, t. II, p. 123.

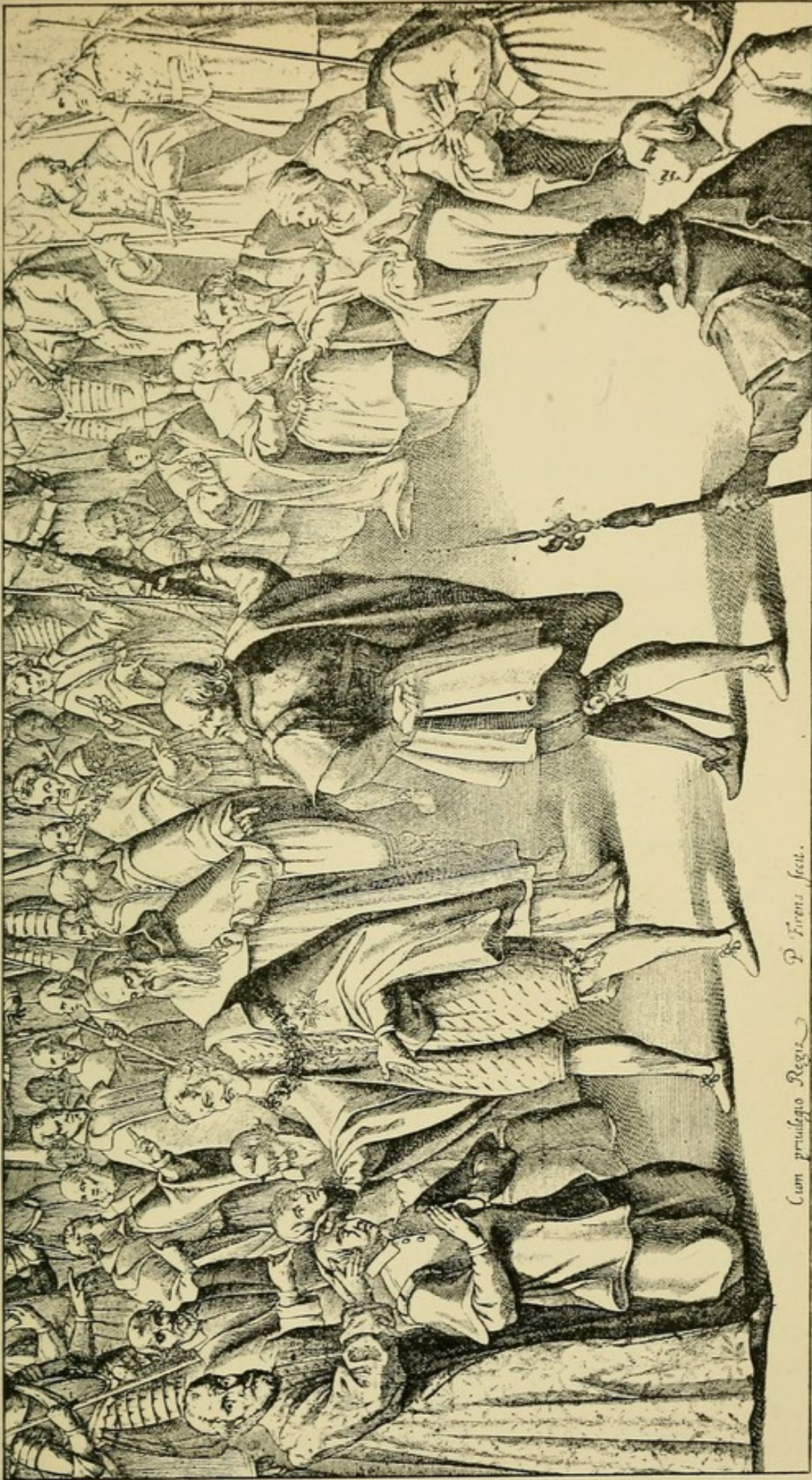
<sup>4</sup> La Faculté de médecine de Paris, consultée par le Parlement, répondit le 28 novembre 1578 que « le pain pouvoit estre infecté par l'haleine de plusieurs personnes gastées d'escrouelles, qui demeurent en un mesme lieu. » André du Laurens, *OEuvres*, trad. Th. Gelée, liv. II, chap. II.

ains vraiment par miracle<sup>1</sup>. » Nous verrons que le miracle ne se produisait pas toujours, n'opérait pas sur tous les malades.

La cérémonie avait lieu après le sacre de chaque souverain, puis aux veilles de fêtes solennelles, à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël. Le prévôt de Paris faisait publier dans Paris que le roi toucherait les écrouelles tel jour et en tel endroit, afin que les malades s'y rendissent de bon matin. Le premier médecin, les médecins ordinaires, chirurgiens et barbiers les visitaient à l'arrivée, et renvoyaient ceux qui ne paraissaient pas sérieusement atteints. Les autres étaient rangés en plusieurs lignes, à genoux et les mains jointes. Le roi s'était confessé et venait de communier. Il arrivait, avec une suite nombreuse de princes, de prélats et de gardes du corps. Il s'approchait de chaque malade, lui traçait sur le visage le signe de la croix avec la main droite, en allant du front au menton et d'une oreille à l'autre, puis répétait à chacun ces mots : *Le roi te touche, Dieu te guérit*<sup>2</sup>. Pendant l'opération, le premier mé-

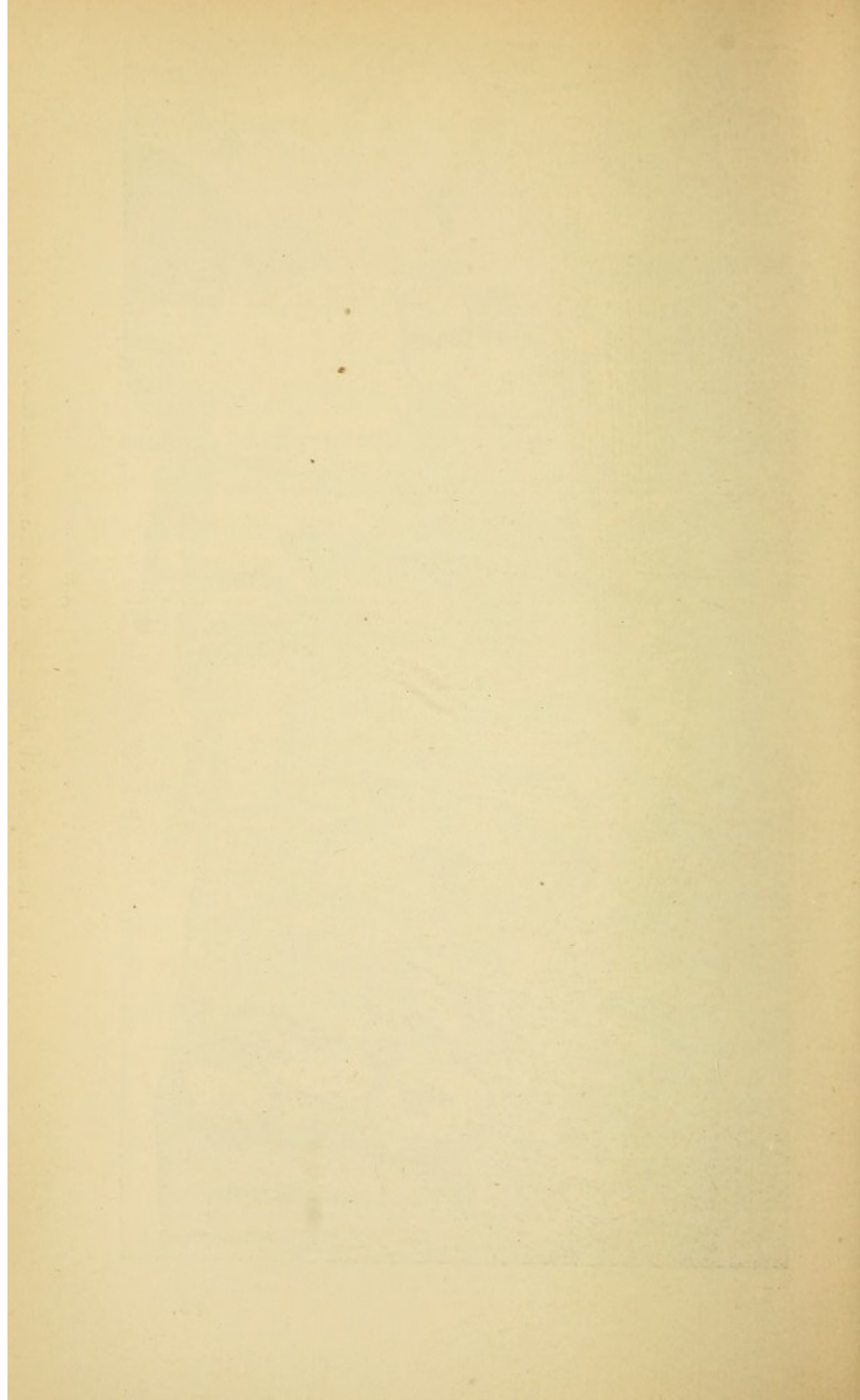
<sup>1</sup> G. du Peyrat, p. 795.

<sup>2</sup> Quelques auteurs « se sont trompez qui ont escrit que les paroles du Roy en cette cérémonie estoient : « Dieu te



*Cum privilegio Regis. P. Frenet fecit.*

HENRI IV TOUCHANT LES ÉCROUELLES.  
Frontispice de l'ouvrage d'André Dulaurens.



decin appuyait sa main sur la tête du patient et le capitaine des gardes lui tenait les mains jointes. Quand le roi avait passé, l'aumônier servant remettait une aumône à chaque scrofuleux, en lui disant : « Priez Dieu pour le roi. » La cérémonie terminée, on présentait au monarque, afin qu'il se lavât les mains, trois serviettes mouillées, la première avec du vinaigre, la deuxième avec de l'eau pure et la troisième avec de l'eau de fleur d'oranger.

Convaincus ou non de la puissance surnaturelle qui leur était attribuée, tous nos rois se soumirent à cette répugnante corvée. On n'attendait même pas que le souverain eût l'âge d'homme pour la lui imposer. A l'issue de son sacre, le petit Louis XIII, à peine entré dans sa dixième année, dut toucher huit cents scrofuleux. Il eut un moment

guÉRISSE, le Roy te touche; » car elles sont telles que je viens de dire. Et elles font foy que le Roy attribue ce miracle et la guérison de cette maladie, non à sa dignité royale, mais à Dieu qui opère en un instant; c'est pourquoy il dit : « Dieu te guÉRIT » et non « Dieu te guÉRISSE. » G. du Peyrat, « aumosnier servant des Roys Henry le Grand et Louis XIII, » p. 819.

Le roi s'exprime en ces termes, « gallico sermone : Le Roy te touche et Dieu te guairist. » André Dulaurens, premier médecin du roi, *De mirabili strumas sanandi vi solis Galliæ regibus christianissimis divinitus concessa*, 1609, in-8°, p. 9 et 182.



de dégoût. Marie de Médicis, rencontrant le P. Cotton<sup>1</sup>, qui avait accompagné le prince, lui demanda s'il avait surpris chez lui quelque hésitation : « lequel luy respondit qu'à la vérité lors qu'il eut touché deux ou trois malades, il fit semblant de se vouloir torcher la main, mais qu'il se rassura tout aussi-tost, et qu'il toucha bien et diligemment après cela<sup>2</sup>. » Son médecin Héroard raconte qu'il se reposa quatre fois ; « il blêmissoit un peu, ajoute-t-il, mais il ne le voulut jamais faire paroître, et ne voulut pas prendre de l'écorce de citron<sup>3</sup>. » L'année suivante (1611), le pauvre petit touche encore six cent soixante scrofuleux au mois d'avril, onze cents au mois de mai et quatre cent cinquante au mois de septembre. Cette fois, la cérémonie, commencée à neuf heures un quart, dure jusqu'à onze heures et demie ; pendant l'opération, « il se trouve foible, il fait une extrême chaleur ; lavé les mains avec du vin pur et senti du vin, il revient à lui<sup>4</sup>. » Le 7 mai

<sup>1</sup> Confesseur du roi.

<sup>2</sup> Théodore Godefroy, *Cérémonial françois*, 1649, in-folio, t. I, p. 436.

<sup>3</sup> *Journal*, 21 octobre 1610, t. II, p. 32.

<sup>4</sup> *Journal* d'Héroard, t. II, p. 64 et 76.

1613, il touche encore mille soixante-dix malades, et mille soixante-six le 22 juillet 1616<sup>1</sup>.

Le vendredi saint, Louis XIV touchait en une seule séance jusqu'à dix-huit cents scrofuleux<sup>2</sup>. Après la cérémonie du sacre, Louis XV toucha deux mille malades et Louis XVI en toucha deux mille quatre cents, dont cinq furent guéris<sup>3</sup>, proportion qui n'a rien d'exagéré. A chacun d'eux, le souverain répéta cette phrase : *Dieu te guérisse, le roi te touche*<sup>4</sup>. On voit que la formule sacramentelle avait été un peu modifiée : le roi cessait d'affirmer que Dieu allait guérir le malade, il se bornait à le souhaiter. Aussi, Charles X, le lendemain de son sacre, ne trouva plus à toucher que cent vingt malades, qui lui furent présentés par Alibert et Dupuytren<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Journal d'Héroard*, t. II, p. 120 et 198.

<sup>2</sup> *Voy. le Journal de la santé*, p. 247, et les *Mémoires* du marquis de Sourches, t. I, p. 90 et 376.

<sup>3</sup> « Le procès-verbal de ces guérisons, afin qu'il fût bien constaté qu'elles étaient définitives, ne fut signé que le 8 octobre suivant, par la supérieure du couvent de Saint-Marcoul, la sœur assistante, deux autres sœurs, etc. » Du Broc de Segange, t. I, p. 321.

<sup>4</sup> Ménin, *Traité historique du sacre et couronnement des rois de France*, p. 482. — *Relation de la cérémonie du sacre et du couronnement du roi Louis XVI*, p. 30.

<sup>5</sup> Alex. Lenoble, *Relation du sacre de Charles X*, p. 78.

Sans compter les quinze saints ou saintes dont l'intercession guérissait aussi les écrouelles<sup>1</sup>, et dont le plus illustre est saint Marcoul, il existait encore une foule de remèdes tout aussi efficaces. J'ai déjà dit que l'on conseillait d'avaler un serpent. On était également sûr de son affaire si l'on obtenait qu'une jeune fille vierge et nue consentît à toucher les scrofules, en prononçant ces mots : « Negat Apollo pestem posse crescere quam nuda virgo restringat<sup>2</sup>. » Gœurot, premier médecin de François I<sup>er</sup>, conseillait de les « bassiner avec décoction de poireaux, à laquelle sera ajouté du pyrètre pulvérisé et du vert de gris<sup>3</sup>. » Un manuel de santé, publié en 1539, estime que l'on obtient de meilleurs résultats en y appliquant des cloportes bouillis<sup>4</sup>. Le seigneur Alexis<sup>5</sup>, dans ses célèbres *Secrets*, indique une multitude de panacées; la fiente de bœuf entre autres<sup>6</sup>.

C'étaient sans doute là de précieuses recét-

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, p. 222 et 229.

<sup>2</sup> P. de Lancre, p. 163.

<sup>3</sup> *L'entretienement de vie, etc.*, p. 10.

<sup>4</sup> *Traicté nouveau intitulé bastiment de receptes, etc.*, p. 12.

<sup>5</sup> Girolamo Ruscelli.

<sup>6</sup> Édit. de 1691, p. 687.

tes, mais aucune ne valait l'attouchement royal. Lisez ce qu'écrivait en 1714 le savant Dionis, professeur d'anatomie au Jardin des plantes et chirurgien de la reine : « Un grand nombre de ceux qui ont été touchés par le Roy assurent avoir été guéris; c'est pourquoi je conseille à tous ceux qui sont affligés de ces maux de tenter un moyen spirituel si doux pour obtenir leur guérison, avant de se livrer entre les mains des chirurgiens <sup>1</sup>. » Pourtant, la Palatine ne croyait pas à la vertu de ce moyen si doux <sup>2</sup>, et le marquis d'Argenson n'y croyait guère. Ayant appris qu'un scrofuleux touché par Louis XV avait guéri, le fait lui sembla si extraordinaire qu'il jugea l'occasion bonne pour augmenter son crédit auprès du roi. Il réunit des attestations, des preuves, des certificats de médecins, et envoya le tout, par courrier spécial, au ministre La Vrillière. Mais celui-ci, mal disposé pour d'Argenson, se borna à répondre « que cela étoit bien, et que personne ne révoquoit en doute

<sup>1</sup> *Cours d'opérations de chirurgie*, édit. de 1714, p. 542.

<sup>2</sup> « Quant à ce qui est du pouvoir qu'a un septième garçon de guérir les écrouelles, je crois qu'il en est de cette faculté comme de celle dont se vante le roi de France. » *Lettre* du 25 juin 1719, t. II, p. 123.

le don qu'*avoient* nos rois d'opérer ces prodiges<sup>1</sup>. »

En vertu sans doute du caractère sacerdotal dont étaient revêtus les rois de France, ils avaient adopté la touchante coutume de laver les pieds aux pauvres le vendredi saint.

La veille de ce jour, le premier médecin visitait un grand nombre d'enfants présentés par leur famille et choisissait treize « des plus agréables. » On les peignait, on leur coupait les ongles, on leur lavait les jambes et les pieds avec de l'eau tiède et parfumée; ils étaient ensuite revêtus d'une longue robe de drap rouge descendant jusqu'à terre, et leurs parents les conduisaient dans la salle où devait se faire la cérémonie. Ils attendaient, assis sur un banc et le dos tourné à une grande table toute servie qui occupait le milieu de la pièce.

A l'heure fixée, le roi entrait avec sa suite de princes et d'officiers. Deux aumôniers s'agenouillaient devant le premier bambin : l'un lui plaçait sous le pied droit une cuvette d'argent qui recevait l'eau versée par l'autre aumônier avec une aiguière d'or. Le roi s'inclinait

<sup>1</sup> *Mémoires* du marquis d'Argenson, édit. Rathery, t. I, p. 47.

alors, lavait le pied, l'essuyait et le baisait, puis il passait au cou de l'enfant une bourse de cuir rouge à treize pendants, et dans laquelle il y avait treize écus. Il répétait treize fois cette opération.

Les enfants se retournaient ensuite vers la table, où le roi les servait. Chacun d'eux avait devant soi treize plats de bois remplis de poissons, d'œufs, de fruits et de fromage, une cruche pleine de vin et trois pains. Les petits, très intimidés, ne mangeaient guère, mais tout ce qu'ils laissaient était placé dans de grands paniers que leurs parents emportaient.

Pourquoi ces enfants étaient-ils au nombre de treize? Pourquoi ces treize plats, ces treize pendants, ces treize écus? L'abbé Oroux, chapelain de Louis XVI, déclare que l'on ignorait à la cour l'origine de cette tradition. « J'avoue, écrit-il, que je n'en comprends pas le mystère. » Fort souvent, la reine, une serviette nouée autour de la taille, et accompagnée des dames de sa maison, lavait de son côté les pieds à treize jeunes filles.

Cet usage est encore observé à la cour d'Espagne, et, le jeudi saint, la reine lave les pieds de douze enfants pauvres. La cérémonie est même plus solennelle qu'elle ne fut jamais

à la cour de France, car le nonce, la famille royale tout entière, les ministres, les grands d'Espagne et le corps diplomatique tiennent à honneur d'y prendre part. On n'y admet que douze enfants, en souvenir des douze apôtres auxquels Jésus lava les pieds au souper qui précéda sa Passion.

En France, le roi se faisait parfois remplacer par un prince du sang ou par le Dauphin. En 1611, Louis XIII, malade, désigna pour le représenter le prince de Conti, et en 1643, Louis XIV alors âgé de quatre ans et demi.

Louis XIII lui-même avait à peine six ans quand Henri IV voulut qu'il commençât en cette occasion son apprentissage de roi. Il s'en tira assez mal, comme le prouve le récit d'Héroard :

On lui demande s'il lavera bien les pieds aux pauvres, il répond : « Ho ! que non ! Je les laverai bien aux filles, non pas aux garçons. » Il n'y avoit pas moyen de le persuader : « Non, je ne veux point, ils ont les pieds puants. » Il est conduit par force, accompagné de MM. le prince de Condé, prince de Conty et comte de Soissons, lesquels servirent à la cérémonie comme si le Roi y eût été présent. Quand il approcha du premier pauvre, il reconnut son bassin où l'on vouloit verser l'eau pour le lavement. Cela le confirma en son humeur, et ne put

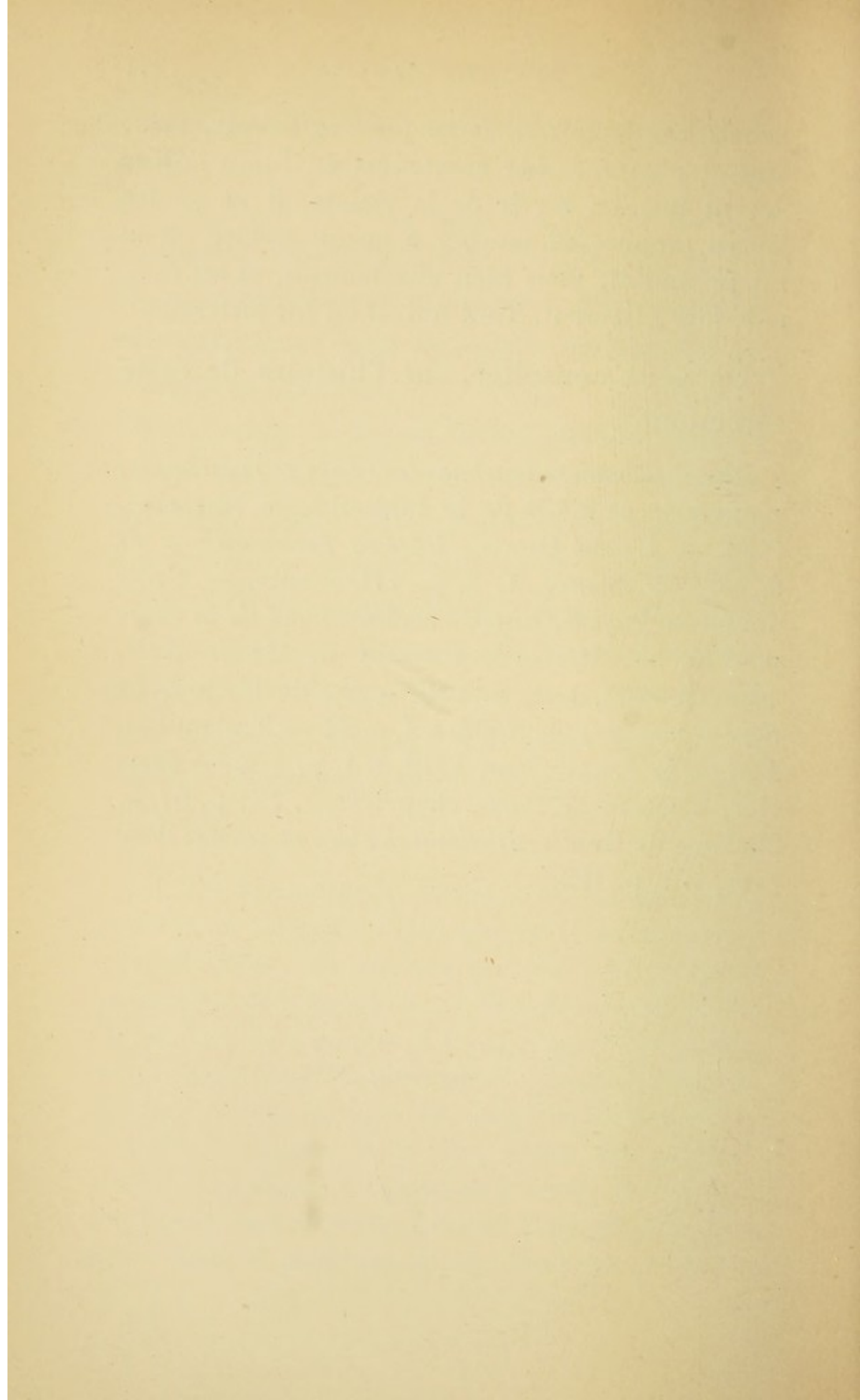
jamais être forcé seulement pour se baisser, reculant et pleurant. Les aumôniers en firent l'office devant lui. Au servir de la viande, il ne voulut jamais prendre ni toucher à aucun service qu'on lui présentait, mais bien aux bourses, et les donnoit fort gaiement. Tout fini, il en fut fort réjoui.

On peut consulter, sur l'histoire de cette cérémonie :

*Divers mémoires touchant les rangs et préseances*, manuscrit n° 2,734 de la bibliothèque Mazarine, f° 63. — L'abbé Oroux, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, t. I, p. 171 et suiv. — Guillaume du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la cour*, p. 775. — Héroard, *Journal de Louis XIII*, 12 avril 1607, t. I, p. 256. — N. de Blegny, *Le livre commode pour 1692*, t. I, p. 22. — Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. I, p. 102. — Mercier, *Tableau de Paris*, chap. 689, t. IX, p. 57. — Madame de Genlis, *Dictionnaire des étiquettes de la cour*, t. I, p. 192.

---





## ÉCLAIRCISSEMENTS

---

- I. Les *Commentaires* de la Faculté de médecine. Années 1395 à 1792. — II. Autopsie du corps de Charles IX. Juin 1574. — III. Autopsie du corps de Henri III. Août 1589. — IV. Conseils donnés aux médecins par Étienne Pasquier. Vers 1600. — V. Cérémonies observées quand le Roy se communie. — VI. Cérémonies observées le jour du jeudy saint au lavement des pieds des pauvres. — VII. Cérémonies observées quand le Roy touche les malades des escrouelles.

### I

#### LES *Commentaires* DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE <sup>1</sup>.

Sous cette dénomination de *Commentaires*, qui est prise ici dans son acception latine, la Faculté de médecine de Paris possède les documents les plus précieux que l'imagination d'un historien puisse rêver.

Dès l'origine, chaque doyen était tenu de rédiger une espèce de compte rendu ou de journal, sur lequel il inscrivait minutieusement tous les faits

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus. p. 16.

relatifs à son décanat : Recettes et dépenses de l'école, ses relations avec l'Université, l'Église et le roi, les décisions prises dans ses assemblées solennelles, les noms des professeurs et des élèves, les examens subis, les thèses soutenues, etc., etc. Cette obligation fut, selon toute apparence, imposée au doyen depuis le moment où la Faculté se forma en compagnie distincte<sup>1</sup>, c'est-à-dire dès le début du treizième siècle. Les premiers registres sont malheureusement perdus, et ceux que possède l'école ne commencent qu'à l'année 1395 ; encore les deux plus anciens, représentant la période de soixante-dix-sept ans comprise entre 1395 et 1472, ne sont-ils rentrés à la Faculté qu'au milieu du dix-septième siècle, sous le décanat de Gui Patin.

Dans le premier de ces précieux comptes rendus, nous voyons le doyen déclarer, le 6 novembre 1395, qu'il a reçu « papyrus aliam, immediate precedentem, quinque codices continentem. » Sans admettre avec Riolan qu'on veuille désigner ainsi « cinq gros volumes des affaires de l'eschole<sup>2</sup>, » cette phrase prouve bien qu'il existait des registres de ce genre antérieurs à ceux que nous possédons, et il est très vraisemblable qu'ils remontaient à l'origine de la Faculté.

On ne saurait trop regretter la perte de ces admirables documents, dont les premiers doyens ne semblent guère avoir compris l'importance. Disons pourtant, à leur décharge, que l'école n'eut qu'assez

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, p. 32.

<sup>2</sup> *Curieuses recherches sur les escholes en médecine*, p. 28.

tard un centre fixe, et que ces registres, conservés chez les doyens, changeaient bien souvent de place et de mains. Puis vinrent les troubles de Paris sous Charles V et Charles VI, la domination anglaise sous Charles VII; les doyens s'enfuyaient ou mouraient, abandonnant les papiers de la Faculté à des étrangers qui n'en connaissaient pas le prix ou ne savaient à qui les remettre <sup>1</sup>.

Le 20 décembre 1650, Gui Patin était doyen; un de ses amis, qu'il désigne seulement par ces mots « virum optimum et medicæ Facultatis amantissimum, » lui apporta « un vieux registre en lettres abrégées et presque gothiques, dans lequel étoient marqués, de deux en deux ans, le nombre des docteurs et des licenciés <sup>2</sup>. » Enfin, le 16 février 1651, la même personne restitua un second volume qui fait suite au précédent, et comprend les années 1435 à 1472. Ce sont les deux plus anciens registres que conserve aujourd'hui la Faculté, et il y avait cent quatre-vingts ans qu'ils avaient disparu quand ils lui ont été restitués. Les faits qui précèdent sont attestés par Patin lui-même dans une note écrite sur le compte rendu de son décanat <sup>3</sup>. Ces deux

<sup>1</sup> Gui Patin termine ainsi une note que je citerai tout à l'heure : « Hortor itaque decanos omnes qui mihi in hac administranda provincia sunt successuri, imo et obtestor ac rogo singulos ut utrumque codicem pro summo ordinis nostri commodo exacte custodiant, nec deinceps patientur apud privatum quemquam doctorem vagari, ne iterum perdant. » *Commentaria medicæ Facultatis*, t. XIII, p. 463.

<sup>2</sup> Gui Patin, *Lettres*, 30 décembre 1650, t. II, p. 578.

<sup>3</sup> « Est etiam observandum, me, initio mei decanatus, mensis decembris die 20 anni 1650, recuperasse per amicum,

volumes étaient, à ce qu'il paraît, restés cachés chez les descendants d'un ancien doyen; ceux-ci, voyant approcher le jubilé de 1650, se firent conscience de les retenir plus longtemps<sup>1</sup>. Mais déjà sans doute les registres antérieurs à 1395 étaient anéantis.

Les *Commentaires* de la Faculté de médecine se composent aujourd'hui de vingt-cinq registres. Les six premiers sont de format petit in-folio; les autres, à partir du tome VII, deviennent subitement grand in-folio. Tous sont reliés en parchemin, et, jusqu'au tome XVIII, chaque volume est muni de fermoirs très simples en cuivre.

Ces registres contiennent, sans interruption, tous les comptes rendus rédigés par les doyens depuis l'année 1395 jusqu'à l'année 1792, dans l'ordre suivant :

Tome I <sup>er</sup> . . . . .	1395 à 1435
— II. . . . .	1435 — 1472
— III. . . . .	1472 — 1511
— IV. . . . .	1511 — 1532

virum optimum et medicæ Facultatis Parisiensis amantissimum, duo codices vetustissimos ex commentariis nostræ Facultatis, quorum primus continet historiam rerum nostrarum et acta saluberrimæ Facultatis ab anno 1395 usque ad annum 1434. Secundus est ab anno 1435 ad annum 1472. Uterque codex latebat a multis annis, pluribus qui me præcesserunt decanis incognitus et plane inauditus. In utroque autem, multa habentur optima, scholæ nostræ dignitatem et supra alias omnes antiquitatem manifeste probantia atque demonstrantia.» *Commentaria medicinæ Facultatis*, t. XIII, p. 463.

<sup>1</sup> Riolan, *additions*, p. 1. — Hazon, *Éloge historique*, p. 25.

Tome V. . . . .	1532 à 1544
— VI. . . . .	1544 — 1557
— VII. . . . .	1557 — 1572
— VIII. . . . .	1572 — 1597
— IX . . . . .	1597 — 1604
— X. . . . .	1604 — 1612
— XI. . . . .	1612 — 1622
— XII. . . . .	1622 — 1636
— XIII. . . . .	1636 — 1653
— XIV. . . . .	1653 — 1662
— XV. . . . .	1662 — 1672
— XVI. . . . .	1672 — 1690
— XVII. . . . .	1690 — 1712
— XVIII. . . . .	1712 — 1723
— XIX. . . . .	1723 — 1733
— XX. . . . .	1733 — 1746
— XXI. . . . .	1746 — 1756
— XXII. . . . .	1756 — 1764
— XXIII. . . . .	1764 — 1777
— XXIV. . . . .	1777 — 1786
— XXV. . . . .	1786 — 1792

On lit au verso de la couverture du premier volume :

« Hunc librum, a multis annis latentem, recepi die 20 decembris 1650.

GUIDO PATIN, *decanus.* »

Puis au-dessous :

« Appertum fit ex inventoriis bonorum Facultatis duos alios libros hunc præcedentes his temporibus extitisse, quorum pluries fit mentio sub his verbis :

duas papiros antecedentes præsentem quæ per decanos acta continent.

RENEAUME, *decanus*, 1735. »

Le second volume porte la note suivante :

« Die dominica 19 Febr. 1651, recepi hunc librum, quem multi ante me decani nunquam viderunt.

GUIDO PATIN, *decanus*. »

Ces comptes rendus devinrent de plus en plus détaillés, et à partir du seizième siècle, les doyens adoptèrent un titre, une forme et des divisions qui subsistèrent à peu près sans changements jusqu'à la Révolution. Voici, au reste, la composition exacte de chacun de ces documents; pour en donner une idée plus complète, je ferai suivre chaque titre de quelques lignes choisies dans les différents volumes.

---

AUXILIUM MEUM A DOMINO <sup>1</sup>

COMMENTARIUS

RERUM

IN SALUBERRIMA MEDICINÆ FACULTATI PARISIENSI

GESTARUM

CUM TABULIS ACCEPTI ET IMPENSI

*A die decimo quinto mensis novembris anni M.DCC.LVII*

*ad diem quintum mensis novembris anni M.DCC.LVIII*

MAGISTRO JOANNE BAPTISTA BOYER

*decano* <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette formule varie fréquemment, et ne se rencontre guère avant le dix-septième siècle : les doyens emploient alors indifféremment : *Gloria in excelsis Deo*. — *Intende in adjutorium meum Deus salutis meæ*. — *Uni et Trino*, etc.

<sup>2</sup> Ce titre est moins complet dans les premiers volumes.

Les *Commentaires* débutent toujours de la même manière. Le premier chapitre n'a pas de titre spécial, et il est invariablement consacré au récit de la séance tenue par les docteurs pour la nomination d'un nouveau doyen. Depuis l'origine de la Faculté, l'époque de cette réunion était fixée au samedi qui suivait la Toussaint, « primo sabbatho post festum omnium sanctorum<sup>1</sup>. » La séance était ouverte par un discours du doyen sortant, qui rendait ensuite compte de sa gestion.

Voici la formule employée chaque année pour l'entrée en matière :

Anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo quarto, die sabbati post festum omnium sanctorum sexto novembris, Facultas legitime convocata fuit a Magistro Theodoro Hyacintho Baron, tunc decano, per schedulam ab apparitoribus delatam, decanum et professores electura. Convenere frequentes in scholas superiores doctores medici, hora decima matutina, post sacrum, more solito...

NOMINA ET COGNOMINA HONORANDORUM MAGISTRORUM  
 REGENTIUM<sup>2</sup> SALUBERRIMÆ  
 FACULTATIS MEDICÆ PARISIENSIS.

Dans l'origine, les doyens se contentaient d'indiquer sous ce titre le nom et le prénom de chaque docteur :

Marcus Myron, medicus regius. [Année 1599.]

Voici une des formes les plus usitées : *Commentarius eorum quæ acta sunt eo tempore quo magister Ægidius Heron, Parisiensis, ex decreto Facultatis decani munere functus est.* — Gilles Héron fut doyen de 1603 à 1604.

<sup>1</sup> *Commentaria*, t. X, p. 416.

<sup>2</sup> A partir du quinzième siècle, on lit seulement : *doctorum*.



Plus tard, on y joignit tous les titres auxquels ceux-ci pouvaient prétendre :

Antonius de Jussieu, regiæ scientiarum academiæ, regiarumque societatum Angliæ et Prussiæ socius, botanices in horto regio parisiensi professor et demonstrator. [Année 1733.]

Ludovicus Claudius Bourdelin, Parisinus, antiquus Facultatis decanus, regiæ scientiarum academiæ, regiæque societatis Berolinensis socius, in horto regio chemiæ professor, et Galliarum principum medicus primarius. [Année 1772.]

#### DISPUTATIONES QUODLIBETARIÆ.

Ces *questions* ou *thèses quodlibétaires* précédaient l'examen de licence. Cette épreuve durait pour chaque candidat six heures consécutives, de six heures du matin à midi. Le président de la thèse prenait le premier la parole, et argumentait contre le bachelier, qui devait ensuite, de huit à onze heures, répondre à toutes les objections qui lui étaient proposées par neuf docteurs. A onze heures, les examinateurs faisaient au candidat une dernière interrogation qu'ils avaient le droit de choisir en dehors de la thèse, c'est de là que vient le nom de *quodlibétaire*. Après cette longue séance, si l'épreuve était favorable, le président se levait, et prononçait ces mots : « Audivistis, viri clarissimi, quam bene, quam apposite, responderit baccalaureus vester; eum, si placet, tempore et loco commendatum habebitis. »

Les *Commentaires* indiquent toujours exactement, outre le sujet de la thèse *quodlibétaire*, les noms du président et du candidat :

Die martis 4 decembris [1597], disputavit de quodlibeta-

ria M<sup>er</sup> Nicolaus Marchant, respondante Joanne de Gayette, Lutetiano, de hac quæstione : *Est ne fœtus matri quam patri similior?*

Die jovis 17 decembris [1733], disputavit de quodlibetaria quæstione M<sup>er</sup> Johannes-Baptista Ludovicus Chomel, respondente baccalaureo M<sup>o</sup> Francisco Felicitate Cochu, Sangermano in Laya. Quæstio fuit talis, affirmative conclusa : *An casti rarius ægrotant, facilius curantur?*

#### QUÆSTIONES CARDINALITIÆ.

Quand le cardinal Guillaume d'Estouteville vint, en 1452, examiner et réformer l'Université de Paris, il appela l'attention des professeurs de la Faculté sur l'étude de l'hygiène, qui était encore fort négligée. Il ordonna que les bacheliers soutiendraient une thèse sur cette branche importante de l'art médical, et cette épreuve, en souvenir de son fondateur, prit et conserva le nom de *Thesis* ou *quæstio cardinalitia*, thèse cardinale. Les *Commentaires* sont également très complets à cet égard :

Die jovis 14<sup>o</sup> martii [1577], respondit de cardinalitia quæstione M<sup>er</sup> Petrus Arthuys, Autissiodorensis, preside D<sup>o</sup> Gulielmo de la Barre. Quæstio autem erat : *An in peracutis, turgente materia, eodem die est purgandum?*

Die jovis 8<sup>o</sup> aprilis [1745], disputavit M<sup>er</sup> Jacobus Antonius Millet de quæstione cardinalitia : *An litteratis vita cælebs?* et conclusit affirmative. Proponebat Antonius Petit, Aurelianus, a sexta ad meridiem.

#### ANTIQUODLIBETARIÆ QUÆSTIONES, QUÆ VULGO PASTILLARIÆ NUNCUPANTUR.

Ces quæstiones pastillaræ étaient une des épreuves subies par les licenciés qui aspiraient au doctorat. Elles perdirent, d'ailleurs, beaucoup de leur

importance vers le dix-septième siècle, en proportion de celle qu'acquéraient les *vesperies*. Les *Commentaires* indiquent ainsi les *quæstiones pastillariæ* :

Die mercurii 21<sup>o</sup> mensis novembris [1576], disputavit de pastillaria M<sup>er</sup> Germanus Courtin, et quæstionem hanc proposuit candidato : *An temperamentum simul cum semine a generante transfuditur ?*

Die martis 27<sup>o</sup> februarii [1608], disputavit de pastillaria quæstione M<sup>er</sup> Michael Toutain, doctor medicus, qui medicinæ candidato hanc quæstionem proposuit : *An hystericis virginibus Venus ?*

QUÆSTIONES IN ACTIBUS VESPERIARUM  
ET DOCTORATUUM AGITATÆ.

La *vesperie* précédait de quelques semaines la réception du bonnet de docteur. Le candidat soutenait d'abord sur un point donné une discussion avec deux professeurs. Le président prononçait ensuite un discours latin destiné à exposer au récipiendaire la dignité et l'importance de la profession qu'il allait embrasser, et la meilleure manière d'en remplir les devoirs :

Die martis 8<sup>o</sup> januarii [1577], vesperisatus fuit M<sup>er</sup> Dominicus Bourgoing, preside D<sup>o</sup> Augustino Frondebeuf, qui quidem preses hanc candidato quæstionem proposuit : *Est ne cibus calidior hyeme salutaris ?*

Die martis 30<sup>o</sup> januarii (1601), M<sup>er</sup> Michael Toutain, licentiatus, respondit de vesperiarum quæstione, preside M<sup>o</sup> Nicolao Jabot, qui candidato hanc quæstionem proposuit : *An dies nonus criticus ?*

QUÆSTIONES MEDICO CHIRURGICÆ.

Ces thèses n'apparaissent que fort tard sur les

registres de la Faculté<sup>1</sup>. Elles sont d'ailleurs en général indiquées avec autant de soin que les précédentes :

Die jovis 11 martii [1734], M<sup>er</sup> Johannes-Baptista Boyer, regis consiliarius, et in senatu Parisiensi medicus ordinarius, disputavit de quæstione quodlibetaria chirurgica. Talis fuit quæstio affirmative propugnata, respondente baccalaureo M<sup>o</sup> Jacobo Francisco Vandremonde, Landraceno : *An fistulæ ani sectio chirurgica?*

## ORATIONES PUBLICÆ.

Le titre indique suffisamment à quelles matières ce chapitre est consacré. Voici d'ailleurs deux exemples :

Dieu aidant.

M<sup>re</sup> Elie Col de Vilars, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, conseiller médecin ordinaire du Roy en son Châtelet, professeur de chirurgie en langue françoise, ouvrit ses cours par un discours public, qu'il prononça dimanche 29 novembre 1733, à 2 heures après midi, et par lequel il prouva que la chirurgie est plus redevable de sa perfection aux anciens qu'aux modernes.

Dieu aidant.

Maitre Noel Marie de Gevigland, docteur régent de la Faculté de médecine et professeur de chirurgie en langue françoise, prononça pour l'ouverture solennelle des écoles de chirurgie, un discours public sur l'origine de la chirurgie, le dimanche 24 novembre 1744, à 4 heures et demie après midi.

## OBITUS DOCTORUM.

Ce chapitre, qui n'existe malheureusement pas

<sup>1</sup> Voy. *Les chirurgiens*.

dans les premiers volumes, renferme des documents très curieux, et que l'on chercherait vainement ailleurs. Quelques-unes des notices qu'on y trouve prennent, surtout à partir du dix-huitième siècle, toutes les allures d'une petite oraison funèbre :

Die sabbati 30<sup>o</sup> octobris [1734], M<sup>er</sup> Ægidius Adam, Constantiensis, hora sesquiseptima vespertina obiit, morbo abdominis inflammatorio correptus, annum agens 49<sup>um</sup>. Ipsi<sup>us</sup> corpus, maxima comitante doctorum caterva, delatum est ad ædem Deo sacram sub invocatione S<sup>ti</sup> Severini, et sepultum est in ejusdem ecclesiæ ossuario. Collegæ amicissimo det Deus requiem sempiternam !

Die jovis 29<sup>o</sup> septembris [1763], vitam cum morte commutavit M<sup>er</sup> Ludovicus Alexander Viellard, San-Laudæus. Sacris fontibus ablutus fuerat, die 21<sup>o</sup> mensis maii anni 1714, in ecclesia parochiali Sancti Thomæ San-Laudæi. Repetita per plures continuos dies vasorum pectoris hæmorrhagia correptus, deinde tussi, febre continua usque ad quinquagesimum diem protracta, pulmonorum suppuratione confractus, suam mortem præsagiens, hanc vidit impavidus, ad sanctissima religionis sacramenta pie confugit, sagax et bonæ mentis... Postero die, veneris scilicet, tumulo conditum fuit ejus corpus in ecclesia Sancti Eustachii ; ipsius funeri interfuit Facultas.

DEMONSTRATIONES ANATOMICÆ, OPERA CHIRURGICA,  
GALENICA ET CHIMICA  
IN AMPHITHEATRO CELEBRATA.

DIEU AIDANT.

JACQUES-BENIGNE WINSLOW,

docteur-régent

et ancien professeur

de la Faculté de médecine de Paris,

professeur en anatomie et en chirurgie au Jardin roial, etc.

Fera, pour l'inauguration du nouvel amphithéâtre des écoles de médecine, un cours public d'anatomie en langue

françoise, et exécutera lui-même la dissection et la démonstration des parties du corps humain sur un cadavre masculin, comme il a fait cy-devant dans l'ancien amphithéâtre.

Il commencera le jeudi 18<sup>e</sup> février 1745, à 3 heures après midi précises, dans l'amphithéâtre des écoles de médecine, rue de la Bucherie, vis-à-vis le petit pont de l'Hôtel-Dieu.

Défenses d'entrer avec cannes et épées.

---

DIEU AIDANT.

M. FRANÇOIS MERY, docteur-régent  
de la Faculté de médecine  
en l'Université de Paris

et ancien professeur de chirurgie en langue françoise,

Expliquera publiquement, en faveur des étudiants en chirurgie, tout ce qui concerne les opérations chirurgicales, et les fera exécuter sur le cadavre d'un homme par M<sup>e</sup> Antoine François Barbault, habile chirurgien juré à Saint-Côme.

Il commencera son cours samedi deuxième décembre 1741, à deux heures précises après midy.

ACTA, COMITIA ET DECRETA FACULTATIS.

C'est le chapitre le plus important et aussi le plus détaillé de chaque compte rendu. On y trouve des renseignements précieux sur les relations de la Faculté avec l'État et avec l'Église. Pour être intéressantes, les citations devraient être fort longues, je ne donnerai que quelques lignes, relatives aux interminables querelles de la Faculté avec les chirurgiens :

Die jovis 22 mensis novembris [1576], convocatis in scholas superiores doctoribus, ut de refrænanda chirurgicorum publice docendi in academia facultatem sibi concedi postulantium audacia et pernicipitate denuo concilium in-  
retur...

## RES GESTÆ IN ACADEMIA PARIENSI.

Chapitre plein d'intérêt, et qui renferme un grand nombre de faits ignorés relatifs à l'histoire de l'Université :

Die Mercurii 7 novembris [1576], habitis apud Mathurinienses comitiis, ut nonnulli seligerentur ex academia viri qui de illius privilegiis atque immunitatibus et reliquis ad restituendæ academix pristinum illius splendorem ac dignitatem pertinentibus... nominati sunt quatuor theologi doctores, fidei, integritate, vitæ innocentia, autoritate præstantes, acri judicio et singulari doctrina præditi... quorum fidei res tota fuit demandata...

Die lunæ 8<sup>o</sup> mensis Augusti anni 1763, convocati sunt deputati Universitatis cum adjunctis apud amplissimum rectorem in Grassinæo<sup>1</sup>, unde processum est ad majores Sorbonæ scholas. Ubi, habita prius eleganti et concinna oratione a M. Louvel, præmia academica distributa fuerunt, præsentate illustrissimo senatu Parisiensi...

## RES GESTÆ APUD CHIRURGOS PARIENSES.

Chapitre presque exclusivement consacré à l'indication des examens subis par les étudiants en chirurgie.

Die Jovis 23 septembris, dictus Maisonneuve, inter chirurgos barbitonsores receptus est.

Die Veneris 4 decembris [1733], dictus Pouchault filius primo examine tentatus est.

## OBSTETRICES MATRONÆ EXAMINE IN ÆDIBUS

## SANCOSMIANIS TENTATÆ ET ADMISSÆ.

L'instruction des sages-femmes fut très négligée jusqu'à la seconde moitié du dix-huitième siècle.

<sup>1</sup> Le collège des Grassins.

Leurs examens, auxquels on attachait fort peu d'importance, avaient lieu dans la maison Saint-Côme, qui appartenait à l'école de chirurgie. Les *Commentaires* donnent chaque année la liste des sages-femmes qui ont subi leurs épreuves :

Obstetricæ apud barbitonsores chirurgos examinatæ et ad magisterium admissæ, decano præsentæ, annuente et probante :

Die lunæ 8<sup>o</sup> martii [1734], dicta Duplessis...

Die sabbati 16 novembris [1772], dicta Gaumont...

#### RES GESTÆ APUD PHARMACOPÆOS PARISIENSES.

Les pharmaciens étaient soumis à la Faculté, et lui payaient une redevance qu'ils venaient individuellement acquitter chaque année. Le jour de leur réception, ils juraient en outre de consentir à laisser, deux fois l'an, visiter leur officine par le doyen, accompagné de quatre régents :

Die 31 Augusti [1772], officinas pharmacopæorum perlustrare MM. Le Thieullier decanus, Berger et Bellot pharmacie professoræ, cum duobus doctoribus, concomitantibus pharmacopæorum custodibus.

Die Martis 30<sup>o</sup> mensis Augusti anni 1763, cum duobus pharmacie professoribus et cum tribus pharmacopæorum parisiensium præfectis... in horto pharmacopæorum interrogavimus ab hora nona matutina ad meridiem, et a tertia vespertina ejusdem diei ad sextam, de utraque pharmacie operationibus. Quibus quidem quæstionibus ubi satisfacit, ipsi designavimus diem mercurii sequentem ad confectionem variarum præparationum.

On voit que les examens subis par les élèves en pharmacie étaient devenus très sérieux, et roulaient à la fois sur la théorie et sur la pratique.



CODEX RATIONARIUS  
ACCEPTI ET EXPENSI ORDINARIII ET EXTRAORDINARIII

---

PARS PRIOR

TABULA ACCEPTI.

- CAPUT I. — Ex annuo reditu Facultatis <sup>1</sup>.
- CAPUT II. — A barbitonsoribus chirurgis <sup>2</sup>.
- CAPUT III. — A baccalaureis, in quæstionibus quodlibetariis pathologicis : pro stipendio lectorum et registro.
- CAPUT IV. — A baccalaureis, in iisdem quæstionibus : pro horto.
- CAPUT V. — A baccalaureis, in iisdem quæstionibus : pro anatomia et schedulis non registratis.
- CAPUT VI. — A medicinæ candidatis, antequam ad examen admittantur : pro anatomia.
- CAPUT VII. — A medicinæ candidatis ad baccalaureatum admissis.
- CAPUT VIII. — Ab iisdem, pro sacello et ornamentis.
- CAPUT IX. — A baccalaureis emeritis, antequam ad licentiam admittantur : pro jure bursarum.

<sup>1</sup> On lit sur le compte rendu de 1772 : *A M<sup>o</sup> Guillotin, pro annua locatione majorum Facultatis ædium, accepit decanus 450 lib.*

<sup>2</sup> *A societate tonsorum chirurgorum, qui debent Facultati singulis annis quinque libellas turonenses, accipi V lib. [1653].*

CAPUT X. — A baccalaureis emeritis, pro mulctis irrogatis.

CAPUT XI. — A baccalaureis emeritis, pro jure præsentationis et sacello.

CAPUT XII. — Pro primo licentiæ gradu.

CAPUT XIII. — A licentiatis, pro doctoratu.

CAPUT XIV. — A licentiatis, pro aulæorum usu.

CAPUT XV. — A reliqua pecunia, propter absentiam doctorum<sup>1</sup>.

CAPUT XVI. — A medicinæ studiosis, pro jure inscriptionum et sigilli<sup>2</sup>.

#### PARS POSTERIOR

##### TABULA EXPENSI.

CAPUT I. — Pro rebus et negotiis Facultatis.

CAPUT II. — Pro honorario professorum, ex ære Facultatis.

CAPUT III. — Pro refusionibus Facultatis.

CAPUT IV. — Pro anatomia, operibus chirurgicis,

<sup>1</sup> Les docteurs étaient tenus d'assister aux nombreuses messes que faisait dire la Faculté. Voy. ci-dessus, p. 94 et 217.

<sup>2</sup> « A medicinæ studiosis, quorum nomina, propria eorum manu, in codice inscriptionum scripta sunt : per totum mensem Januarii 1763, accepi 564 lib. ; mensis Martii, 522 lib. ; mensis Maii, 468 lib. ; mensis octobris, 534 lib. » Chaque élève inscrivait, en effet, *propria manu*, son nom sur un registre *ad hoc*, et choisissait en même temps deux professeurs qui devaient plus spécialement lui servir de conseillers et de guides. La bibliothèque de la Faculté possède le registre autographe des inscriptions prises de 1753 à 1774.

pharmaceuticis et chymicis, in amphitheatro celebratis.

CAPUT V. — Pro honorario professorum, ex aere academiæ.

CAPUT VI. — Pro honorario professorum, a rege concesso et a postarum quæstore solvendo <sup>1</sup>.

CAPUT VII. — Pro rebus sacris <sup>2</sup>.

CAPUT VIII. — Pro rebus academiæ <sup>3</sup>.

CAPUT IX. — Pro Facultatis bibliotheca.

CAPUT X. — Pro solvendis annuis pensionibus.

CAPUT XI. — Pro sumptibus factis occasione baccalaurei qui præmium in concursu consecutus est.

<sup>1</sup> En 1733, les professeurs recevaient : de la Faculté, 90 liv. ; de l'Université, 200 liv. ; et du revenu des postes, 300 liv. — Voy. *Écoles et collèges*.

<sup>2</sup> « Pro pane sacro in die Paschali, nomine Facultatis, oblato in ecclesia Sancti Stephani a Monte ; pro cereis et offertorio, solvit decanus, 32 lib. 14 s. — Ludovico Lebret, majori Facultatis apparitori, pro mundatis per annum sacelli linteis ; pro pane azymo et vino ad missarum celebrationem per annum suppeditatis, solvit decanus, 37 lib. 16 s. » (*Compte rendu de 1763*).

<sup>3</sup> « Die VI<sup>o</sup> aprilis 1601, in comitiis apud Mathurinenses habitis, in quibus actum est de admittenda resignatione Christophori Bois, librarii jurati, in favorem Davidis Douceur, distribuit decanus duodecim solidos. » On sait que la corporation des libraires faisait partie de l'Université, qui lui avait donné des statuts très détaillés. Les libraires ne pouvaient mettre en vente aucun ouvrage avant qu'il eût été examiné par l'Université, qui en fixait le prix. — Voy. *Écoles et collèges*, p. 218 et suiv.

## II

AUTOPSIE DU CORPS DE CHARLES IX <sup>1</sup>.

[Juin 1574]

*Rapport du corps mort du feu roy Charles IX, lequel comme il a esté fait en latin, je l'ay ainsy voulu mettre.*

Anno Domini miles. quingent. septuag. quarto, pridie cal. Junii, hora a meridie quarta, facta est dissectio corporis Caroli IX, regis Galliarum christ., assidentibus medicis hic subsignatis et chirurgis qui eam administrarunt.

In qua accurate hæc observata et deprehensa sunt.

Hepatis totum perenchyma arefactum, exangue, et extremis lobis ad simas partes vergentibus nigricans.

Folliculus fellis a bile vacuus, in sese considens, subater.

Lien nullo modo male affectus.

Ventriculo nulla noxa, et stomachi cum pyloro integritas.

Intestinum colon flavum colorem contraxerat, cæteris bene habentibus.

Epiploum male coloratum, supramodum extenuatum, parte aliqua ruptum et omnis pinguedinis expers.

<sup>1</sup> Dans J. Guillemeau, *OEuvres de chirurgie*, 1649, in-folio, p. 856. — Voy. ci-dessus, p. 162.

Ren uterque nullo vitio obsessus, nullo similiter vesica, nullo ureteres.

Cor flaccidum et veluti contabescens, omni aquoso humore, qui pericardio contineri solet, absumpto.

Pulmo qui in partem sinistram thoracis incubebat, a costis illegitimis ad claviculas usque totus lateri adhærebat, ita firmiter et obstinate ut avelli non potuerit sine dilaceratione et disceptatione cum putredine substantiæ, in qua sese prodidit vomica rupta, e qua colluvies purulenta, putrida et graveolens effluxit, cujus tanta fuit copia ut in asperam arteriam redundarit, et præclusa respiratione præcipitis et repentini interitus causam attulerit.

Alter pulmo sine adhæsu fuit, magnitudine tamen naturalem constitutionem, turgidus et distentus, superans (ut et sinister superabat in substantia), insignem corruptelam præ se ferens, parte superiore putris refertus et conspurcatus humore pituitoso, mucoso, spumoso, puri finitimo.

Cerebrum omni vitio carens.

*Medici qui præfuerunt :*

MAZILLE, VATERRE, ALEXIS GAUDINUS, VIGOR, LE FEVRE, S. PONT, PIETRE, BRIGARD, LA FILLE, DURET.

*Chirurgi regii qui administrarunt :*

PARÉ, d'AMBOISE, DU BOIS, PORTAL, EUSTACHE, DIONNEAU, LAMBERT, COINTRET, GUILLEMEAU.

---

## III

AUTOPSIE DU CORPS DE HENRI III<sup>1</sup>.

[Août 1589]

*Rapport du corps mort du Très-chrestien Henry troisieme, Roy de France et de Pologne.*

Nous soussignez, conseillers, médecins et chirurgiens ordinaires du Roy, certifions que le jour d'hier mercredy, deuxiesme de ce présent mois d'aoust mil cinq cens quatre vingt et neuf, environ les dix heures de nuict, suivant l'ordonnance de Monsieur le grand Prévost de France et hostel du Roy, nous avons veu et diligemment visité le corps mort de deffunt de très-heureuse mémoire et très-chrestien Henry III, vivant Roy de France et de Pologne, lequel estoit décédé le mesme jour, environ les trois heures après minuit, à cause de la playe qu'il receut de la pointe d'un cousteau au ventre inférieur, au-dessous du nombril, partie dextre, le mardy précédent sur les huit à neuf heures du matin, et à raison des accidens qui survindrent à sa Majesté Très-chrestienne tost et après icelle playe receuë. De laquelle et accidens susdits, nous avons fait plus ample rapport à justice.

Et pour avoir très-ample cognoissance de la profondeur de ladite playe et des parties intérieures

<sup>1</sup> Même source que la pièce précédente. — Voy. ci-dessus, p. 164.

offencées, nous avons fait ouverture dudit ventre inférieur avec la poictrine et teste. Après diligente visitation de toutes les parties contenuës au ventre inférieur, nous avons trouvé une portion de l'intestin gresle nommé iléon percé d'outre en outre, selon la largeur du cousteau de la grandeur d'un pied, qui nous a esté représenté saigneux, plus de quatre doigts revenant à l'endroit de la playe extérieure. Et profondant plus avant, ayant vuïdé une très-grande quantité de sang espandu par ceste capacité avec gros thrombus ou caillons de sang, nous avons aussi veu le mézentère percé en deux divers lieux, avec incision des veines et artères.

Toutes les parties nobles, les naturelles et animales contenuës en la poictrine, ventre inférieur et en la teste estoient naturellement bien disposées, et suivant l'aage bien tempérées et sans aucune lésion ny vice, excepté que toutes les susdites parties (comme aussi les veines et artères tant grosses que petites) estoient exangues et vuides de sang, lequel estoit très-abondamment sorty hors par ces playes internes, principalement du mézentère, et retenu dedans ladite capacité comme en lieu estrange et contre nature. A raison de quoy la mort, de nécessité et en l'espace d'environ dix-huict heures, est advenue à sa Majesté Très-chrestienne, estant précédée de fréquentes foiblesses, douleurs extrêmes, suffocation, nausée, fièvre continuë, altération et soif intolérable, avec très-grandes inquiétudes. Les quelles indispositions commencèrent peu après le coup donné, et continuèrent ordinairement jusques au parfait et final sincoppe de la mort,

laquelle, pour les raisons et accidens susdits, quelque diligence qu'on y eust peu apporter, estoit inévitable.

Faite sous nos seings manuels, au camp de S. Cloud prez Paris, le jeudy matin, troisieme d'aoust mil cinq cens quatre-vingt-neuf.

*Les medecins qui ont assisté :*

LE FÈVRE, DORTOMAN, REGNARD, HÉROARD.

*Les chirurgiens qui l'ont embaumé :*

PORTAIL, LAVERNOT, D'AMBOISE, VAUDELON, LE GENDRE.

---

#### IV

CONSEILS DONNÉS AUX MÉDECINS PAR ÉTIENNE  
PASQUIER<sup>1</sup>.

[Vers 1600]

Pour le moins désiré-je au medecin le loisir pour considerer son malade. Car de faire entrée dedans une chambre, et issue tout aussitost, et ordonner sa medecine, sur le maniemment du poux, monstre et ostension de la langue altérée, inspection de l'urine et des excréments, encores que ce soient quelques tesmoignages de nostre indisposition, ce néantmoins tout cela ne me peut contenter. La variété des saisons, des lieux, des aages, et encores dedans ces aages la différence de nos mœurs, des

<sup>1</sup> Dans Ét. Pasquier, *OEuvres*, 1723, in-folio, t. II, p. 587.



nourritures, et semblablement de la force, estans les aucuns de leur nature plus rares et flouëts, les autres plus robustes. La diversité qu'il y a aux humeurs qui diversement sont logées en uns et autres, les uns pour estre sanguins ou colériques, plus faciles à esmouvoir, et les autres plus difficiles, pour estre possédez par une mélancholie sombre et noire : que nous enseignent toutes ces considérations? Non autre chose, sinon que pour avoir certaine adresse sur la nature du patient, il faudroit avoir mangé (comme on disoit anciennement d'un amy) un muys de sel avec luy, et non pas fleurer de maison en maison les malades sans arrest, comme porte la commune usance des médecins.

Car qui est celuy d'entre eux qui se donne tant seulement la patience d'un quart d'heure pour philosopher sur la façon de son malade; afin qu'en ce faisant, guidé par certain jugement, et non par le rapport d'autruy, il puisse bien choisir le point d'une saignée, aller sagement au-devant des accez, et prévenir les dangers qui se reingrègent d'heure à autre par faute d'en avoir cognoissance, et peut-estre bien souvent par le moyen d'une médecine mal ordonnée sur une urine qui le deçoit?

A ce propos, il me souvient avoir leu que quelques médecins, estans en désespoir de toutes choses pour ne sçavoir la cause de la maladie d'Antiochus, fils de Seleucus, roy de Macédoine, par cas fortuit Stratonique, sa belle-mère, estant entrée en sa chambre, laquelle ne se doutoit de rien moins que de l'affection du malade en son endroit, descouvri-

rent deux et trois fois, à chaque arrivée de la Royne, par les itératives altérations et palpitations de leur malade, que toute sa maladie estoit de l'amour qu'il cachoit dedans sa poitrine. Et sur ce point, donnèrent tel conseil au Roy sur la guérison de son fils qu'ils voulurent.

Considérez, je vous prie, combien profite au pauvre malade une veuë bien digérée de son médecin. Mais qui est celuy d'entr'eux tous (j'entens de ceux qui par ancienneté ont gagné le bruit par les villes) qui prenne le loisir de ce faire, et soudain qu'il est arrivé ne pense de son issue, estimant avoir fait grand exploit de contenter son malade de trois ou quatre paroles accompagnées d'une caballe et commun style, qu'ils pratiquent indifféremment envers tous? Sur quoy il me plaist, pour rire, de vous réciter un fort excellent apophthegme que j'appris autrefois en une consultation qui se faisoit pour un mien amy, travaillé d'une longue maladie, où quelque jeune médecin, pour mettre sa suffisance sur la monstre, subtilisant quelques gentiles inventions et menant son opinion à longueur, un bon homenas<sup>1</sup> du vieux temps, qui avoit, comme le plus ancien, à fermer le pas, fasché de cette longueur, le pria d'exploiter chemin, adjoustant une mémorable parole, digne d'un tel personnage : « Hic et alibi venditur piper. » Tellement que la consultation faite, je dy au jeune médecin en l'oreille : je pense que cest honneste homme veut dire qu'en ce lieu et en autre en-

<sup>1</sup> Homme sans éducation, paysan, rustique.

droit y a en quoy vendre et débiter sa pippetrie.

Et le malheur en telles affaires est que le jeune médecin auquel défaut l'expérience se donne peu de loisir de vous considérer et de séjourner dedans vostre chambre, pour faire paroistre à ses voisins qu'il ne manque point de pratique : qui n'est pas un petit secret. Et celuy qui abonde de pratique et d'expérience, pour ne manquer au gain qui l'appelle ailleurs, y fait court séjour : et par ce moyen, tirez autant de commodité de l'un que de l'autre, c'est-à-dire bien peu. De manière que si j'osois, je dirois volontiers que la guérison qu'en rapportons procède plus du hazard que de l'art, avec l'aide de la force de nostre nature, à laquelle nous rendons la principale grâce à l'issue de nos grandes maladies ; comme si on vouloit dire, que la médecine est seulement introduite pour tromper les bources des gens riches et aisez qui veulent estre trompez. Pour le moins, un pitaut<sup>1</sup> de village ne doutera de le dire, lequel affligé d'une fièvre tierce en sera garenty au septième accès sans rien prendre, aussi bien que le citoyen et bourgeois, lequel voulant par apostumes, clystères, médicamens et saignées forcer par impatience la nature du mal, à peine, avec toutes ces flatteries fascheuses, qu'il ne passe par autant d'accès que l'autre.

<sup>1</sup> « Pitaut, terme injurieux qu'on dit aux gens rustres, grossiers et incivils, qui ont des manières de paysans. » *Dictionnaire de Trévoux*, t. VI, p. 801.

## V

CÉRÉMONIES OBSERVÉES QUAND LE ROY  
SE COMMUNIE<sup>1</sup>.

Fault icy observer que quand le Roy se communie, tant en grande cérémonie qu'en particulier, que premièrement il se confesse dans son oratoire à son confesseur ordinaire.

Il y a évêque ou prélat de marque qui fait le service, et à l'entrée qui donne de l'eau béniste.

Le Roy est habillé des habits de la cérémonie, s'il y en a, ou des ordinaires, mais tousjours son grand collier du Saint-Esprit en forme.

Le grand aumosnier, ou cardinal s'il y en a, fait les honneurs de luy porter baiser le livre l'Évangille dicte, et la paix aussy en son lieu avecq révérences deues.

A l'heure de l'offrande, le Roy se lève, accompagné du capitaine des gardes du plus grand prince assistant, pour bailler l'escu, et du grand aulmosnier pour le recevoir dans le bassin, et un gentilhomme de la chambre pour bailler le carreau.

L'heure de consacrer venue, l'aulmosnier ordinaire porte à l'autel au Roy une douzaine d'hosties, desquelles il fait l'essay, puis le Roy en choisit une

<sup>1</sup> *Rangs et préséances entre les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, et autres tant ecclésiastiques que des parlemens.* Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2,734. — Voy. ci-dessus, p. 257.

que ledict aulmosnier apporte à l'évesque officiant pour la consacrer pour communier le Roy.

L'heure de la communion venue à my-messe ou à la fin, les officiers du gobellet<sup>1</sup> baillent les nappes qui servent à cet office, qui sont estendues par les aumosniers sur la table avecq un taffetas cramoisy rouge entre deux.

Deux princes s'advancent, qui approchent à droict et à gauche de la table, et prennent les deux cormières de la nappe plus proche du Roy, le grand aulmosnier et aultre prélat les plus proches de l'autel.

Et soudain le Roy se lève et s'approche de ladicte table, et se met à genoux en humilité disant le confitéor.

Et l'officiant, la bénédiction faicte, se tourne avecq l'hostie et le communie avecq quelque exhortation, tenant ladicte hostie.

Cependant le premier maistre d'hostel ou aultres en quartier, avecq ceulx du gobellet, font l'essay du vin pour la communion dudict sieur Roy, qui est présenté par ledict premier ou aultre à l'évesque officiant dans une couppe vermeille dorée pour la présenter au Roy à la communion. Et cela faict, le Roy se lève avecq révérences, et les princes et

<sup>1</sup> Le *gobellet* était le premier des sept offices de bouche dépendant de la maison du roi. Il se subdivisait en *paneterie-bouche* et *échansonnerie-bouche*. Tous les officiers servaient l'épée au côté. Ils avaient pour fonctions de préparer le couvert du roi : linge, vin, eau, pain, fruit, etc. Voy. *l'État de la France pour 1712*, t. I, p. 88 et suiv.

autres l'accompagnent en sa place, et le service s'achève.

Lequel achevé, l'on luy porte du pain bénist et de l'eau béniste, comme au commencement.

---

## VI

### CÉRÉMONIES OBSERVÉES LE JOUR DU JEUDY SAINT AU LAVEMENT DES PIEDS DES PAUVRES<sup>1</sup>.

Le Roy ou la Royne, dès les neuf heures du matin arrivent dans la salle préparée pour la cérémonie, qui se trouve préparée de treize pauvres garçons et pour la Royne de treize filles tenues en estat par leur mère, vestues des habitz et linge que le Roy leur donne, les pieds nuds et nestoyez.

Assis sur le bord d'une table tous d'un rang, le Roy donne des habits d'escarlatte, la Royne les donne blancs.

Dans la mesme salle sont préparez les aumosniers et chirurgiens pour le service du Roy et auprès desdits pauvres.

A l'autre bout de la salle est préparée la viande desdicts pauvres sur une grande table : treize platz pour chacun dans des platz de bois emplis de beau poisson. M. le grand maistre ou premier maistre d'hostel et autres maistres ordinaires sont auprès, avec chascun un linge de Hollande sur l'espaule et leur baston à la main.

<sup>1</sup> Même provenance que la pièce précédente. — Voy. ci-dessus, p. 268.

Le Roy arrivant dans ladicte salle préparée, il trouve sa chaire pour le sermon, dans laquelle il sied, et un prélat en un habit épiscopal monte en chaire et instruit le Roy de cette façon de cérémonie, et l'exorte à l'umilité. Et le sermon faict, lui donne des bénédictions avec prières, vestu de chappe, et les diacres tenans la croix se chante *Miserere* devant le Roy, puis se lève lors. Lors, le grand chambellan ou premier gentilhomme de la chambre luy aporte un linge, duquel il le ceint, pour laver les pieds des pauvres, les aumosniers et chirurgiens tenant preste l'eaue. Le Roy arrive au premier pauvre, se mettant de genoux devant luy, luy lave le pied droict, l'essuie avec sa serviette et luy baise le pied et ainsy des autres. Le grand ou premier aumosnier suivant met une bourse de cuir au col de l'enfant lavé, où il y a treize escus d'or et ainsy à chacun.

Ce lavement achevé, l'on change de linge au Roy et l'on faict rechausser les pauvres et les mettre à table tous d'un rang, le grand aumosnier disant le bénédicité.

Lors monsieur le grand maistre, précédé par les maistres d'hostelz ordinaires et premier, faict prendre la viande aux princes et grands, et marchant devant eux le baston hault va présenter cette viande au Roy pour en servir les pauvres; et les maistres d'hostelz qui sont devant se retournent à la file devant le Roy, suivant le mesme M. le premier et M. le grand maistre et princes portans la viande.

Et arrivé prez du Roy, faict une grand révérence se retirant un peu costier pour laisser aprocher le

premier prince ou grand portant un plat de bois plain de poisson, lequel premier plat mis entre les mains du Roy, faict quérir les autres.

Le Roy prend chaque plat de la main de celuy qui le porte, et les sert tous treize, devant le premier pauvre et ainsy des autres.

Et M. le grand maistre et maistres d'hostel retournent quérir de la viande pour tous les pauvres, lesquels ne mangent pas, mais l'on leur relève la viande dès que le Roy l'a posée sur la table, qui est délivrée à quelqu'un de leurs amis pour en faire le proffict desdits pauvres, et ainsy de l'argent et des habits.

---

## VII

### CÉRÉMONIES OBSERVÉES QUAND LE ROY TOUCHE LES MALADES DES ESCROUELLES<sup>1</sup>.

La charité de nos Roys est grande en cette cérémonie en laquelle le Ciel les a obligez, en leur en baillant les privilèges par-dessus les aultres Roys, le jour de leur sacre. Et pour en garder le privilège il fault continuer leur possession d'en faire les miracles.

Les Roys, les bonnes festes de l'année que la dévotion leur est bien séante, donnent rendez-vous aux malades qui viennent de tous pays, mais prin-

<sup>1</sup> Même provenance que la pièce précédente. — Voy. ci-dessus, p. 254.



cipalement d'Espagne, au lieu là où espèrent faire la feste ou de pentecostes ou de pasques ou aultres.

Là où sytost qu'ilz sont arrivez ils sont visitez des premiers médecins et aultres, et recognuz malades de ceste maladie sont enrolez, et ceux qui le feignent estre sont envoyez.

Le jour venu, le grand aulmosnier prépare le Roy à cette dévotion, le faisant confesser et ouïr messe et communier avecq l'ordre que nous avons dict allieurs.

Cependant l'on fait ranger les pauvres au lieu destiné pour ceste action, tous à genoux et les mains jointes, invoquant l'aide de Dieu par le ministère du Roy. Ce sont les gardes, médecins et aulmosniers qui les ordonnent pour la commodité du Roy.

La messe dicte, le Roy ayant son grand ordre sur luy, arrivé audict lieu avecq le grand et premier aulmosnier et seigneurs, le premier médecin et chirurgien sont derrière les malades, qui prennent la teste du malade à deux mains, la tient subiette affin que le Roy la touche plus commodément.

Le Roy, en main nue en face du malade, estend sa main du front au manton, et puis d'un oreille en aultre, disant : *le Roy te touche, Dieu te guarit*, et ainsy à chacun, donnant sa bénédiction par le signe de la croix.

Le Roy est suivy du grand aumosnier, qui à chaque malade touché donne une aumosne, aux estrangers de cinq solz et aux françois deux solz, et le faict-on lever et sortir incontinant, de peur

d'embarras et de peur qu'il n'aille encore prendre rang pour avoir deux aulmosnes.

Cependant le premier maistre d'hostel ou le maistre d'hostel en jour tient une serviette trempée en vin et eaue, pour bailler au Roy pour laver sa main après tant de salles attouchementz, et delà le Roy s'en va disner, et d'ordinaire disne mal, dégousté de l'odeur et de la vue de ces playes et grandes puanteurs : mais la charité chrestienne surmonte tout.

Les Espagnolz et estrangiers tiennent tous jours les premiers rangs entre ces malades, parce que l'arrogant espagnol reigne parmy les escrouelles, ou parce que d'ordinaire il y a parmy eulx quelques gentilhommes qui viennent chercher le secours de nos Roys, ou parce qu'il y a grande quantité de malades en leur pays.

---

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

**DU MÊME AUTEUR :**

**Les anciennes bibliothèques de Paris** (*églises, monastères, collèges, etc.*), d'après des documents inédits. Imprimerie nationale. 3 vol. grand in-4<sup>o</sup>.

Ouvrage couronné par l'Institut. (Académie des Inscriptions.)

**A. Dubourg, Chronique parisienne du seizième siècle.** In-18.

Ouvrage couronné par l'Institut. (Académie française.)

DATE DUE

JAN 25 1995 FEB 15 1995

FEB 21 1995

FEB 21 1995 MAR 14 1995

APR 5 1995

APR 5 1995 APR 26 1995

MAY 10 1995

SEP 15 1962

R504

J85

Franklin

-Les Mémoires

Ann

OCT 11 1961

Annex

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES



0037561979

